



**TARN-ET-GARONNE**  
tarnetgaronne.fr

# **Procès-Verbal de Séance**

**Conseil départemental  
des 22 et 23 juin 2023**

*Deuxième réunion de 2023*

**N° 332**

TARN-et-GARONNE

# **CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

22 et 23 juin 2023  
2<sup>ème</sup> réunion de 2023

Procès-verbal de séance

# COMPOSITION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**Monsieur Michel WEILL**  
**Président**

---

## Aveyron-Lère

Mme Valérie RABAULT - Députée de Tarn-et-Garonne  
M. Cédric VAISSIÈRES

## Beaumont-de-Lomagne

M. Jean-Luc DEPRINCE - Maire de Beaumont-de-Lomagne  
Mme Anne IUS

## Castelsarrasin

M. Jean-Philippe BÉSIERS - Maire de Castelsarrasin  
Mme Véronique COLOMBIÉ

## Garonne-Lomagne-Brulhois

M. Christian ASTRUC  
Mme Marie-José MAURIÈGE

## Moissac

Mme Any DELCHER  
M. Romain LOPEZ - Maire de Moissac

## Montauban I

M. Ghislain DESCAZEAUX  
Mme Liliane MORVAN

## Montauban II

Mme Catherine BOURDONCLE  
M. José GONZALEZ

## Montauban III

Mme Clarisse HEULLAND  
M. Bernard PÉCOU

## Montech

Mme Dominique SARDEING  
M. Michel WEILL - Président du Conseil départemental

## Pays de Serres-Sud Quercy

M. Mathieu ALBUGUES  
Mme Sophie DELBREIL

Quercy-Aveyron

M. Jean-Claude BERTELLI  
Mme Élisabeth CASTAGNÉ

Quercy-Rouergue

M. Emmanuel CROS - Maire de Laguépie  
Mme Nadine SINOPOLI - Maire de Septfonds

Tarn-Tescou-Quercy Vert

M. Jérôme BEQ - Maire de Labastide-Saint-Pierre  
Mme Patricia DUCASSÉ

Valence

M. Jean-Michel BAYLET- Ancien ministre - Maire de Valence d' Agen  
Mme Christiane LE CORRE

Verdun-Sur-Garonne

M. Alain BELLOC - Maire de Pompignan  
Mme Marie-Claude NÈGRE - Maire de Campsas

# COMMISSION PERMANENTE

## **Président du conseil départemental :**

M. WEILL Michel

## **Vice-Présidents (9) :**

1ère Vice-Présidente : Mme NÈGRE Marie-Claude  
2ème Vice-Président : M. DEPRINCE Jean-Luc  
3ème Vice-Présidente : Mme SARDEING Dominique  
4ème Vice-Président : M. GONZALEZ José  
5ème Vice-Présidente : Mme BOURDONCLE Catherine  
6ème Vice-Présidente : M. CROS Emmanuel  
7ème Vice-Présidente : Mme LE CORRE Christiane  
8ème Vice-Président : M. BELLOC Alain  
9ème Vice-Président : M. BEQ Jérôme

## **Autres membres (9) :**

Mme SINOPOLI Nadine  
M. ALBUGUES Mathieu  
Mme HEULLAND Clarisse  
M. VAISSIÈRES Cédric  
M. BÉSIERS Jean-Philippe  
Mme MAURIÈGE Marie-José  
M. BERTELLI Jean-Claude  
M. LOPEZ Romain  
M. DESCAZEAUX Ghislain

# COMMISSIONS D'ÉTUDE

## 1<sup>ère</sup> Commission : Finances

<b>Présidente :</b>	Mme Valérie RABAULT
<b>Vice-Présidente :</b>	Mme Marie-Claude NÈGRE
<b>Secrétaire :</b>	Mme Élisabeth CASTAGNÉ
<b>Membres :</b>	M. Mathieu ALBUGUES
	M. Christian ASTRUC
	M. Jean-Michel BAYLET
	M. José GONZALEZ
	M. Romain LOPEZ
	Mme Dominique SARDEING

## 2<sup>ème</sup> Commission : Personnel, affaires générales

<b>Présidente :</b>	Mme Marie-Claude NÈGRE
<b>Vice-Présidente :</b>	Mme Dominique SARDEING
<b>Secrétaire :</b>	M. José GONZALEZ
<b>Membres :</b>	M. Mathieu ALBUGUES
	M. Christian ASTRUC
	M. Jean-Michel BAYLET
	Mme Élisabeth CASTAGNÉ
	M. Romain LOPEZ
	Mme Valérie RABAULT

## 3<sup>ème</sup> Commission : Éducation, enseignement supérieur, sport

<b>Président :</b>	M. Bernard PÉCOU
<b>Vice-Présidente :</b>	Mme Dominique SARDEING
<b>Secrétaire :</b>	M. Cédric VAISSIÈRES
<b>Membres :</b>	M. Jean-Claude BERTELLI
	M. Ghislain DESCAZEAX
	Mme Anne IUS
	Mme Marie-José MAURIÈGE
	Mme Marie-Claude NÈGRE
	Mme Nadine SINOPOLI

#### **4<sup>ème</sup> Commission : Mobilités, infrastructures, routes**

<b>Président :</b>	M. Cédric VAISSIÈRES
<b>Vice-Président :</b>	M. Jean-Luc DEPRINCE
<b>Secrétaire :</b>	M. Mathieu ALBUGUES
<b>Membres :</b>	M. Jérôme BEQ M. Jean-Claude BERTELLI M. Jean-Philippe BÉSIERS Mme Catherine BOURDONCLE Mme Any DELCHER Mme Dominique SARDEING

#### **5<sup>ème</sup> Commission : Solidarité, santé, habitat**

<b>Présidente :</b>	Mme Nadine SINOPOLI
<b>Vice-Président :</b>	M. José GONZALEZ
<b>Secrétaire :</b>	Mme Catherine BOURDONCLE
<b>Membres :</b>	Mme Élisabeth CASTAGNÉ Mme Patricia DUCASSÉ Mme Clarisse HEULLAND M. Romain LOPEZ Mme Marie-José MAURIÈGE Mme Marie-Claude NÈGRE

#### **6<sup>ème</sup> Commission : Aménagement, innovation, numérique, ruralité, contractualisation**

<b>Présidente :</b>	Mme Sophie DELBREIL
<b>Vice-Présidente :</b>	Mme Catherine BOURDONCLE
<b>Secrétaire :</b>	M. Emmanuel CROS
<b>Membres :</b>	M. Jean-Michel BAYLET M. Alain BELLOC M. Jean-Claude BERTELLI M. Jean-Philippe BÉSIERS Mme Christiane LE CORRE Mme Liliane MORVAN

**7<sup>ème</sup> Commission : Agriculture, agroalimentaire, irrigation, circuits courts**

<b>Présidente :</b>	Mme Liliane MORVAN
<b>Vice-Président :</b>	M. Jérôme BEQ
<b>Secrétaire :</b>	M. Jean-Luc DEPRINCE
<b>Membres :</b>	M. Christian ASTRUC Mme Véronique COLOMBIÉ Mme Sophie DELBREIL Mme Anne IUS Mme Marie-Claude NÈGRE Mme Valérie RABAULT

**8<sup>ème</sup> Commission : Transition écologique, eau, déchets**

<b>Président :</b>	M. Michel WEILL
<b>Vice-Président :</b>	M. Alain BELLOC
<b>Secrétaire :</b>	M. Cédric VAISSIÈRES
<b>Membres :</b>	M. Christian ASTRUC Mme Catherine BOURDONCLE Mme Véronique COLOMBIÉ M. Jean-Luc DEPRINCE Mme Clarisse HEULLAND Mme Liliane MORVAN

**9<sup>ème</sup> Commission : Culture, patrimoine, langue occitane**

<b>Présidente :</b>	Mme Patricia DUCASSÉ
<b>Vice-Présidente :</b>	Mme Christiane LE CORRE
<b>Secrétaire :</b>	Mme Dominique SARDEING
<b>Membres :</b>	M. Jean-Philippe BÉSIERS Mme Catherine BOURDONCLE M. Ghislain DESCAZEAX Mme Marie-José MAURIÈGE M. Bernard PÉCOU Mme Valérie RABAULT



**10<sup>ème</sup> Commission : Économie, emploi, insertion, tourisme**

<b>Présidente :</b>	Mme Anne IUS
<b>Vice-Président :</b>	M. Emmanuel CROS
<b>Secrétaire :</b>	Mme Nadine SINOPOLI
<b>Membres :</b>	Mme Véronique COLOMBIÉ
	Mme Any DELCHER
	M. Jean-Luc DEPRINCE
	M. José GONZALEZ
	Mme Clarisse HEULLAND
	Mme Marie-José MAURIÈGE

# SOMMAIRE

2 <sup>ème</sup> COMMISSION : Personnel, affaires générales.....	10
- COMPTE RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT POUR LES ACTIONS EN JUSTICE.....	10
- COMPTE RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT POUR PERCEVOIR DES INDEMNITÉS COMPENSATRICES CONSÉCUTIVES À DES SINISTRES.....	10
- COMPTE RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT POUR LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DE CHOSES.....	11
- COMPTE RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT POUR LA CONCLUSION DES MARCHÉS PUBLICS.....	11
- IMPRÉVISION EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS – CONVENTION D'INDEMNISATION - AXIMUM.....	12
- IMPRÉVISION EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS – CONVENTION D'INDEMNISATION - SOCIÉTÉ CAZAL.....	13
- PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - CRÉATIONS DE POSTE.....	14
- MISSION DE VACATION AU SEIN DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE.....	18
- POLITIQUE EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE AU SEIN DE LA DIRECTION DES COLLÈGES.....	19
- ACTUALISATION DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE ANNUELLE DE DÉPLACEMENT.....	21
3 <sup>ème</sup> COMMISSION – Éducation, enseignement supérieur, sport.....	22
- CONVENTION AVEC LA RÉGION OCCITANIE POUR LA GESTION DE LA CITÉ SCOLAIRE MIXTE FRANÇOIS MITTERRAND À MOISSAC ET PROTOCOLE DE TRAVAUX POUR LA RESTRUCTURATION DE LOCAUX COMMUNS.....	22
- CONVENTION AVEC LA RÉGION OCCITANIE POUR LA MUTUALISATION DU SERVICE DE RESTAURATION DU LYCÉE JEAN-DE-PRADES À CASTELSARRASIN ET PROTOCOLE DE TRAVAUX POUR LA RESTRUCTURATION DE LA DEMI-PENSION.....	24
- RÈGLEMENT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DE FONCTION DANS LES COLLÈGES.....	25
- MODALITÉS DE CALCUL DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS.....	26
- AIDE AUX COLLÉGIENS - MODIFICATIONS DES CRITÈRES.....	28
- CLASSES DE DÉCOUVERTE, SÉJOURS ÉDUCATIFS ET LINGUISTIQUES ET AIDES PARTICULIÈRES - MODIFICATION DE LA LISTE DES CENTRES AGRÉÉS PAR LE DÉPARTEMENT.....	30
- POLITIQUE EN FAVEUR DE LA PRATIQUE SPORTIVE : MISE EN PLACE D'UN CHÈQUE SPORT COLLÉGIENS.....	31
4 <sup>ème</sup> COMMISSION – Mobilités, infrastructures, routes.....	35
- BILAN DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES DE L'ANNÉE 2022.....	35
- BILAN DES CONSOMMATIONS D'ÉLECTRICITÉ.....	36
- MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RESTRUCTURATION DU CENTRE UNIVERSITAIRE – COMPTE RENDU ANNUEL AUX COLLECTIVITÉS.....	37
- AVANCEMENT DU PROGRAMME DE VOIRIE.....	38
- AVANCEMENT DU PROGRAMME DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT SUR LE PATRIMOINE BÂTI DU DÉPARTEMENT.....	47
- AVANCEMENT DES PROGRAMMES IMMOBILIERS SUR LES COLLÈGES ET INSTALLATIONS SPORTIVES.....	48
- AVANCEMENT DES PROGRAMMES IMMOBILIERS SUR LES AUTRES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX.....	51
- PROJET D'EXTENSION DU COLLÈGE VERCINGÉTORIX DE MONTECH APPROBATION DE L'AVANT PROJET DÉFINITIF.....	53

- PROJET D'EXTENSION DU COLLÈGE JEAN-JACQUES ROUSSEAU DE LABASTIDE-SAINT-PIERRE APPROBATION DE L'AVANT PROJET DÉFINITIF.....	60
- PROJETS D'EXTENSION DES COLLÈGES MANUEL AZAÑA À MONTAUBAN ET ANTONIN PERBOSC À LAFRANÇAISE.....	61
- PROJET DE RÉNOVATION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE DU COLLÈGE JEAN-HONORÉ FRAGONARD À NÈGREPELISSE - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT.....	65
- CONSTRUCTION DU GYMNASSE DE VERDUN-SUR-GARONNE - DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE - LANCEMENT DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - PLAN DE FINANCEMENT.....	66
- PROJET DE RÉNOVATION DU GYMNASSE DE LAUZERTE - COMPLÉMENTS DE PROGRAMME - PLAN DE FINANCEMENT.....	69
- LIGNE À GRANDE VITESSE - GRAND PROJET DU SUD-OUEST (LGV-GPSO) AVENANT N°1 AU PLAN DE FINANCEMENT DU 18 FÉVRIER 2022.....	70
- PACTE D'ENGAGEMENT DES ACTEURS DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ.....	72
- ADHÉSION AU CENTRE D'ÉTUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, LA MOBILITÉ ET L'AMÉNAGEMENT (CEREMA).....	74
- AIDES AUX COMMUNES POUR L'AMÉNAGEMENT DES "MOBILITÉS DOUCES".....	75
<b>6<sup>ème</sup> COMMISSION – Aménagement, innovation numérique, ruralité, contractualisation.....</b>	<b>78</b>
- TARN-ET-GARONNE AMÉNAGEMENT – MODALITÉS DE FINANCEMENT DE LA RESSOURCE EN EAU.....	78
<b>5<sup>ème</sup> COMMISSION – Solidarité, santé, habitat.....</b>	<b>86</b>
- FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT BILAN COMPTABLE ET FINANCIER BILAN D'ACTIVITÉ 2022.....	86
- TRAVAUX DE MODERNISATION À LA MAISON D'ACCUEIL RURAL POUR PERSONNES ÂGÉES "PAYS DE SERRES" À MONTAIGU DE QUERCY.....	87
- TRAVAUX DE SÉCURITÉ ET DE MODERNISATION DE L'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES PUBLIC DE BEAUMONT-DE-LOMAGNE.....	88
- RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE RESTAURATION DE L'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES DES 2 RIVES À VALENCE D'AGEN.....	89
- SUBVENTION EN ANNUITÉS - ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES RÉSIDENCE MUTUALISTE "LES 3 LACS" À MONCLAR DE QUERCY - EXTENSION DE 12 PLACES EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE UNITÉ POUR PERSONNES DÉSORIENTÉES ET RÉHABILITATION DU BÂTIMENT EXISTANT AVEC LA CRÉATION D'UNE EXTENSION NEUVE.....	90
- SUBVENTION EN ANNUITÉS - EHPAD "LE PARC ET L'OSTAL DE GARONA" DE MONTECH/ESCATALENS – TRAVAUX D'EXTENSION EN VUE DE RESTRUCTURER ET DE RÉALISER LE DÉDOUBLEMENT DE 10 CHAMBRES.....	91
- ACTUALISATION DU FONDS D'ACCÈS OU DE RETOUR À L'EMPLOI (FARE82).....	92
- CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE - ACTIONS COLLECTIVES – CRÉDITS 2023.....	93
- LA PROTECTION DE L'ENFANCE, UN SECTEUR IMPACTÉ PAR INSUFFISANCE DES MOYENS DE LA POLITIQUE DE SANTÉ.....	94
<b>6<sup>ème</sup> COMMISSION – Aménagement, innovation numérique, ruralité, contractualisation.....</b>	<b>104</b>
- AVENANT À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC "MA SANTÉ MA RÉGION".....	104
- MISE EN ŒUVRE DES NOUVELLES POLITIQUES TERRITORIALES CONTRACTUELLES : ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT AU TITRE DES CONTRATS TERRITORIAUX OCCITANIE ET DES CONTRATS BOURG-CENTRE POUR LA PÉRIODE 2022/2028 ET ADOPTION	

DES PREMIERS CONTRATS AVEC LE PETR DU PAYS MIDI-QUERCY, LE PETR GARONNE-QUERCY-GASCOGNE, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND MONTAUBAN ET LES COMMUNES DE LAVIT-DE-LOMAGNE, CAYLUS ET SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL.....	105
7 <sup>ème</sup> COMMISSION – Agriculture, agroalimentaire, irrigation, circuits courts.....	107
- FONDS DE SOUTIEN SÉCHERESSE 2022 EN FAVEUR DES ÉLEVEURS.....	107
8 <sup>ème</sup> COMMISSION – Transition écologique, eau, déchets.....	110
- FEUILLE DE ROUTE SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.....	110
- DISSOLUTION DE L'INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE DU PLAN DE GESTION DES ÉTIAGES DU BASSIN DE L'AVEYRON.....	111
- MOBILISATION DES RÉSERVOIRS HYDROÉLECTRIQUES DU COMPLEXE DU LEVEZOU À DES FINS DE SOUTIEN DES ÉTIAGES DE LA RIVIÈRE AVEYRON – CONTRAT TECHNIQUE-FINANCIER 2023-2024.....	113
- MAINTIEN DES ARBRES ET DES HAIES DANS LE DÉPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE .....	114
9 <sup>ème</sup> COMMISSION – Culture, patrimoine, langue occitane.....	115
- CONVENTION DE COOPÉRATION AU PROGRAMME VITAM-VAS POUR L'ARCHIVAGE DÉFINITIF DES DONNÉES PUBLIQUES DANS LE DÉPARTEMENT.....	115
- POLITIQUE D'AIDE AUX TRANSPORTS CULTURELS.....	116
- BILAN DE L'EXPÉRIMENTATION "COLLÈGE AU CINÉMA" ET ÉLARGISSEMENT DU DISPOSITIF AUX 18 COLLÈGES PUBLICS.....	117
10 <sup>ème</sup> COMMISSION – Économie, emploi, insertion, tourisme.....	122
- MISE EN PLACE DE LA TAXE ADDITIONNELLE DÉPARTEMENTALE (TAD) EN DIRECTION DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES ET D'UN OUTIL POUR LA GESTION DES TAXES (TAXE DE SÉJOUR, TAXES ADDITIONNELLES RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE).....	122
- SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DURABLE 2023-2028 ET PLAN D'ACTIONS....	128
- TARN-ET-GARONNE TOURISME - AVENANT À L'ANNEXE FINANCIÈRE 2023 DE LA CONVENTION POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DU TOURISME.....	138
1 <sup>ère</sup> COMMISSION – Finances.....	140
- INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE - ÉTAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES (ERRD) 2022.....	140
- LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2022.....	141
- BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2022.....	142
- SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT DES EFFLUENTS ET AU SUIVI DES EAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2022.....	144
- RESTAURANT UNIVERSITAIRE - COMPTE ADMINISTRATIF 2022.....	146
- TARN ET GARONNE CONSEILS COLLECTIVITÉS – COMPTE ADMINISTRATIF 2022.....	147
- INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE DU BARRAGE DE SAINT-GÉRAUD - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET BUDGET PRIMITIF 2023.....	148
- INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE - ÉTAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES (ERRD) 2022.....	150
- CONSEIL DÉPARTEMENTAL – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF.....	150
- INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE - DÉCISION MODIFICATIVE 2023 DE L'ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES.....	162
- CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - 2023.....	163
- LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023.....	164

- LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL – RESTES À RECOUVRER - ADMISSIONS DE CRÉANCES EN NON-VALEUR.....	164
- LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL – REPRISE SUR PROVISIONS.....	165
- SITUATION DU LABORATOIRE SITE DE MONTAUBAN AU SEIN DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC "PUBLIC-LABOS" .....	165
- BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023.....	176
- BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE - RESTES À RECOUVRER - ADMISSIONS DE CRÉANCES EN NON-VALEUR.....	178
- SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT DES EFFLUENTS ET AU SUIVI DES EAUX - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023.....	178
- RESTAURANT UNIVERSITAIRE - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023.....	180
- RESTAURANT UNIVERSITAIRE - RESTES À RECOUVRER - ADMISSIONS DE CRÉANCES EN NON-VALEUR.....	181
- TARN-ET-GARONNE CONSEILS COLLECTIVITÉS - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023.....	182
- CONSEIL DÉPARTEMENTAL - BUDGET PRINCIPAL – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023....	182
- GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AP - AE) – CRÉATIONS ET MODIFICATIONS.....	187
- BUDGET PRINCIPAL - RESTES À RECOUVRER – ADMISSIONS DE CRÉANCES EN NON-VALEUR.....	188
- BUDGET PRINCIPAL - REMISES GRACIEUSES.....	188
- CHANGEMENT DE NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE AU 1ER JANVIER 2024	
- PASSAGE AU RÉFÉRENTIEL M57.....	189
<b>HORS COMMISSION.....</b>	<b>190</b>
- DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS.....	190
- RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE - ANNÉE 2022.....	191

## Séance des 22 et 23 juin 2023

### Budget supplémentaire – compte administratif (2<sup>ème</sup> réunion de 2023)

*Préambule : Cette séance de l'Assemblée départementale fait l'objet pour la première fois d'un scrutin électronique. Avant le discours d'ouverture de M. le Président, un exercice est proposé avec des rapports test afin de permettre au conseillers départementaux de connaître les modalités de fonctionnement du logiciel et de mesurer que tout est opérationnel d'un point de vue informatique.*

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin à neuf heures cinquante-quatre, les conseillers départementaux se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Michel Weill, Président du Conseil départemental.*

#### **Étaient présents :**

- M. ALBUGUES Mathieu
- M. ASTRUC Christian
- M. BAYLET Jean-Michel
- M. BELLOC Alain
- M. BEQ Jérôme
- M. BERTELLI Jean-Claude
- M. BÉSIERS Jean-Philippe
- Mme BOURDONCLE Catherine
- Mme CASTAGNÉ Élisabeth
- Mme COLOMBIÉ Véronique
- M. CROS Emmanuel
- Mme DELBREIL Sophie -
- M. DESCAZEAUX Ghislain
- Mme DUCASSÉ Patricia
- M. GONZALEZ José
- Mme HEULLAND Clarisse
- Mme IUS Anne
- Mme LE CORRE Christiane
- Mme MAURIÈGE Marie-José
- Mme MORVAN Liliane
- Mme NÈGRE Marie-Claude
- M. PÉCOU Bernard
- Mme SARDEING Dominique
- Mme SINOPOLI Nadine
- M. VAISSIÈRES Cédric
- M. WEILL Michel

#### **Absents :**

- Mme DELCHER Any (procuration donnée à Mme DELBREIL Sophie)
- M. DEPRINCE Jean-Luc (procuration donnée à Mme IUS Anne)
- M. LOPEZ Romain
- Mme RABAULT Valérie (procuration donnée à SARDEING Dominique)

Le quorum légal fixé par l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales (article 49 du règlement intérieur), soit la majorité absolue des membres en exercice, étant atteint, le Conseil départemental peut valablement délibérer.

**M. le Président :** Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de service du Département et de l'État, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs.

Je déclare la séance ouverte.

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous accueille, ici aujourd'hui, dans cette salle de l'Assemblée départementale, qui vient de faire l'objet de travaux, afin d'examiner non seulement le compte administratif 2022, mais aussi le budget supplémentaire 2023, ainsi que l'ensemble des 85 rapports figurant à l'ordre du jour de cette séance du Conseil départemental. Eu égard au nombre important de rapports figurant à l'ordre du jour, je vous rappelle que nous avons prévu la journée d'aujourd'hui, jeudi, et la matinée de demain, vendredi, pour accomplir nos travaux.

Nous ne pouvons pas commencer notre réunion sans évoquer le violent épisode orageux qui a frappé l'ouest de notre département, mardi 20 juin, à partir de 19h20. Ces intempéries ont généré 1 400 appels téléphoniques auprès du service départemental d'incendie et de secours et 270 interventions sur le terrain avec la mobilisation de 150 pompiers.

S'agissant de la voirie, il convient de souligner le fait que nous ne déplorons aucun blessé sur nos routes départementales. 30 agents de nos subdivisions départementales étaient mobilisés sur le terrain au plus fort de la crise. Je les remercie pour leur engagement et leur professionnalisme. J'ai également demandé à mes services de procéder à un état des lieux des exploitations agricoles touchées par ce violent épisode orageux, afin de vous proposer, si nécessaire, la mise en place d'un dispositif de soutien. Face à ces difficultés, les élus locaux m'ont fait part de la mobilisation et de l'élan de solidarité entre les habitants. Cela est à souligner et c'est la preuve que les liens sociaux au cœur de notre territoire sont solides et mobilisables dans des situations de crise.

Au delà des intempéries, je voudrais dire quelques mots sur le contexte général dans lequel se déroule notre réunion.

Il y a un an, à la sortie d'un cycle électoral intense et riche, j'avais appelé à l'instauration d'un dialogue équilibré et respectueux entre le pouvoir central et les collectivités territoriales. Force est de constater, une année plus tard, que l'État n'est pas au rendez-vous. La période récente a été marquée par une avalanche de mesures imposées par l'État aux collectivités territoriales, de manière unilatérale et sans dialogue, à l'instar notamment du Ségur de la santé, de la loi Taquet et de l'évolution du point d'indice des fonctionnaires.

Dans le domaine des politiques d'autonomie, la situation est encore pire. Si nous n'y prenons pas garde, les Départements pourraient à l'avenir être réduits, à un rôle de simples sous-traitants de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Dans le cadre du processus de concertation préalable à l'éventuel projet de réforme des institutions, j'ai pu évoquer ces sujets avec le directeur général de l'Assemblée des Départements de France. J'espère avoir été entendu, ou du moins écouté.

Je tiens également à partager avec vous ma très forte préoccupation par rapport aux épisodes de violence à l'égard des élus locaux et des agents du service public, comme par exemple le drame qui s'est récemment déroulé dans l'enceinte du centre hospitalier de Montauban, et les attaques inacceptables subies par Messieurs les Maires de Montjoi et de La-Ville-dieu-du-temple. Ils sont assurés de notre soutien.

Nos propres services sont également confrontés à des phénomènes de ce type, tout récemment dans les locaux du pôle des solidarités humaines, mais également des agressions écrites sur les réseaux sociaux qu'ont subies nos agents. Je veux que nos services sachent que nous, élus, sommes à leurs côtés et que nous ferons tout pour les protéger et agir de manière adéquate face à de tels événements.

Dans ce contexte, je considère que le choix d'inscrire la devise de la République « Liberté, Égalité, Fraternité » sur le fronton du bâtiment dans lequel nous sommes, prend tout son sens. De plus, j'ai souhaité m'associer à l'Association des Maires de France de Tarn-et-Garonne pour que les élus départementaux que nous sommes, soient présents, le samedi 24 juin, à Montjoi, afin de soutenir le maire, Christian Eurgal, qui a été victime d'attaques injustes et inacceptables. Je vous demande de venir nombreux.

Plus généralement, je considère que ces épisodes de violence sont, en grande partie, la conséquence de la situation dramatique dans laquelle se trouve le secteur de la psychiatrie dans notre pays. Nous reviendrons sur ce sujet à la faveur du rapport portant sur la protection de l'enfance.

Enfin, vous le savez - je pense notamment à ceux d'entre vous qui êtes élus communaux ou communautaires - nous avons, au cours des derniers mois, pris la mesure des effets de la guerre en Ukraine sur notre économie et nos achats publics dans les domaines de la voirie, des bâtiments ainsi que sur l'alimentation dans les collèges notamment.

C'est dans ce contexte économique et social difficile qu'il m'appartient maintenant de vous présenter les principaux équilibres du compte administratif 2022 et du budget supplémentaire 2023.

S'agissant du compte administratif, le résultat de la gestion 2022 fait apparaître, au budget principal, un excédent jamais atteint de 44,5 millions d'euros. L'analyse de ce compte administratif 2022 fait également apparaître un niveau record du mandatement sur l'investissement, tant sur les programmes départementaux que sur les subventions, à hauteur de 56,9 millions d'euros avec un taux de réalisation de 75,97 %, alors que sur la période 2016-2020, le taux de réalisation moyen n'était que de 60 %.

Concernant nos dépenses réelles de fonctionnement, supérieures de + 7 % par rapport à l'année 2021, elles ne reflètent qu'imparfaitement la gestion de l'année 2022.

En effet, et comme cela vous est expliqué dans le rapport « bilan de la consommation énergétique », nous avons été amenés, suite aux données erronées fournies par la direction régionale d'électricité de France à comptabiliser + 4,5 millions d'euros en trop sur les dépenses d'électricité 2022.

Une fois ce dossier retraité, nos dépenses de fonctionnement n'augmentent finalement que de + 5,15 % par rapport à 2021.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que l'année 2022 a été marquée par une forte inflation, en particulier sur les matières premières, et par les conséquences des décisions prises par l'État, qui ont fortement pesé tant sur nos dépenses de personnel que sur celles de l'aide sociale.



Concernant la dette, je tiens à insister sur le fait que nous nous sommes désendettés de 20 millions d'euros entre 2021 et 2022. Certains élus, dans cette salle, avaient affirmé en 2021 que notre gestion pourrait nous mettre devant le risque d'un « tsunami de la dette » et que le compte administratif 2022 serait « le juge de paix ».

Fort d'un excédent de 44,5 millions d'euros et d'un désendettement de 20 millions d'euros entre 2021 et 2022, et d'une épargne nette de 36,5 millions d'euros, je pense que ces mêmes élus, faute de donner quitus sur ce compte administratif 2022, en apprécieront les résultats.

J'en viens maintenant au budget supplémentaire 2023. Celui-ci a pour vocation d'assurer le fonctionnement normal de l'institution départementale jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire, avec, en ligne de mire la décision modificative n° 2, mi-octobre.

S'agissant des recettes de fonctionnement de ce budget supplémentaire, hors reprise de l'excédent 2022, celles-ci actent une augmentation des crédits inscrits de + 846 087,69 €. Une fois le résultat 2022 intégré, le montant des recettes supplémentaires inscrites dans ce budget supplémentaire s'élèvent à 45,3 millions d'euros.

Concernant l'investissement, hors mouvements d'ordre, restes à réaliser et écritures liées à l'affectation du résultat, les réajustements de crédits propres aux recettes d'investissement représentent + 4 millions d'euros d'évolution par rapport au budget primitif.

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent, quant à elles, dans ce projet de budget supplémentaire à 45,3 millions d'euros.

Les principaux postes de dépenses sont :

- les charges à caractère général qui augmentent de 1,33 millions d'euros. Cette variation des charges de fonctionnement est liée, comme l'an dernier, au contexte de la guerre en Ukraine et à ses effets sur les prix (entretien de la voirie, fluides, fournitures d'entretien et d'alimentation).

- les charges de personnel : + 1 million d'euros pour tenir compte notamment du Ségur de la santé, des emplois d'été au sein des offices de tourisme, du transfert de salaire d'un personnel du centre départemental de l'enfance et de la famille sur le budget principal et de la hausse du salaire minimum interprofessionnel de croissance pour 243 agents.

Les dépenses d'investissement s'élèvent dans ce projet de budget supplémentaire à hauteur de 86,5 millions d'euros dont :

- 15,7 millions d'euros pour les programmes départementaux,
- 8,9 millions d'euros pour les programmes non départementaux (subventions versées aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale et aux tiers).

Je laisserai le soin à Madame la Présidente de la commission des finances, notre collègue Valérie Rabault, de préciser l'ensemble de ces éléments demain matin.

J'en viens maintenant aux 85 rapports inscrits à l'ordre du jour de notre réunion en mettant l'accent sur les dossiers les plus significatifs.

Tout d'abord, le nombre de rapports met en exergue le travail réalisé par notre administration et dont je tiens à saluer le professionnalisme et la manière de servir.

S'agissant de la 1<sup>ère</sup> commission, au-delà des rapports portant sur le compte administratif 2022 et le budget supplémentaire 2023, j'attire tout particulièrement votre attention sur le rapport intitulé « situation du site de Montauban au sein du groupement d'intérêt public Public Labos ». La décision que nous allons prendre concernant ce dossier est très importante et je remercie les élus qui ont travaillé pour la réalisation de ce rapport, notamment Mme Rabault et M. Cros.

S'agissant de la 2<sup>ème</sup> commission, le rapport relatif au développement de l'apprentissage au sein de la direction des collèges marque notre volonté de développer ce dispositif innovant, qui fonctionne déjà au sein des services sociaux et des services techniques.

Concernant la 3<sup>ème</sup> commission, j'insiste sur le fait que deux rapports intitulés « aide aux collégiens – modification des critères » et « politique en faveur de la pratique sportive : mise en place d'un chèque sport pour les collégiens » se traduisent, s'ils sont adoptés par notre Assemblée, par l'évolution ou la mise en œuvre de deux politiques départementales, rappelant que l'éducation est une de nos priorités. S'agissant de la pratique sportive, je vous informe de la tenue, demain 23 juin, sur le site de l'Hôtel du Département, d'animations sportives dans le cadre de la journée internationale olympique. En effet, au titre du label « Terre de Jeux » notre Département s'est engagé à promouvoir la pratique sportive et à défendre les valeurs de l'Olympisme.

S'agissant de la 4<sup>ème</sup> commission, au-delà des rapports sur l'avancement du programme de voirie et des programmes immobiliers, je me félicite de l'inscription, à l'ordre du jour, d'un rapport portant sur les projets d'extension des collèges Manuel Azaña à Montauban et Antonin Perbosc à Lafrançaise.

Lors de ma prise de fonction, nous avons, avec la majorité qui me soutient, dans le cadre du plan de relance 2022 – 2028, donné la priorité à nos collèges.

Avec les extensions de Montech, Labastide-Saint-Pierre, Lafrançaise, Azaña et les gymnases de Verdun-sur-Garonne et Lauzerte, cette volonté prend corps, au-delà de simples intentions, puisque les crédits correspondants sont désormais inscrits pour nos 4 extensions.

S'agissant de la 5<sup>ème</sup> commission, j'attire particulièrement votre attention sur le rapport intitulé « la protection de l'enfance, un secteur impacté par l'insuffisance des moyens de la politique de santé ». Je rapporterai moi-même ce rapport, pour lequel je remercie M. Gonzalez, Mme Sinopoli et Mme Rabault pour le travail effectué.

Concernant la 6<sup>ème</sup> commission, le rapport relatif à « Tarn-et-Garonne aménagement » nous permettra de faire le point sur le dossier structurant de la ressource en eau.

S'agissant de la 7<sup>ème</sup> commission, le rapport relatif au fonds de soutien sécheresse 2022 marque la volonté de notre collectivité d'être aux côtés de nos éleveurs dans cette période difficile.

S'agissant de la 8<sup>ème</sup> commission, j'attire votre attention sur le rapport intitulé « feuille de route sur la transition énergétique ». Cet important dossier jette les bases d'une méthodologie de travail, afin que notre collectivité puisse prendre rapidement l'indispensable virage de la transition énergétique.

S'agissant de la 9<sup>ème</sup> commission, je me félicite du rapport relatif au bilan de l'expérimentation « collègue au cinéma » et de l'élargissement de ce dispositif aux 18 collèges publics. Dans notre société, l'éducation de nos jeunes collégiens à l'image est essentielle pour en faire les citoyens de demain.

Enfin, concernant la 10<sup>ème</sup> commission, j'attire votre attention sur le rapport très structurant portant sur le schéma départemental du tourisme durable 2023-2028 et dont nous serons, lors de nos prochaines sessions, appelés à en débattre lorsqu'il s'agira de mettre en place nos politiques préfigurées dans les fiches actions, jointes au rapport.

Pour conclure, comme en 2021, vous allez pouvoir prendre connaissance du rapport d'activité 2022 de notre collectivité. Ce rapport témoigne du professionnalisme et de l'engagement au travail de notre administration départementale, au service des Tarn-et-Garonnaises et des Tarn-et-Garonnais.

Avant d'examiner les rapports inscrits à l'ordre du jour, nous allons maintenant constater le quorum, conformément aux dispositions de l'article L.3121-14 du code général des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, je vous remercie de bien vouloir prendre en considération les procurations suivantes :

- Mme Rabault donne pouvoir à Mme Sardeing pour la journée du 22 juin,
- M. Deprince, retardé, donne pouvoir à Mme Ius, M. Deprince accompagne M. le Préfet suite aux soucis qu'il y a eu hier, dans le couloir de l'Arrats et dans tout ce secteur. Cela est une bonne chose que de faire voir à notre Préfet les soucis que nous avons, nous, constaté hier matin,
- Mme Mauriège donne pouvoir à M. Astruc pour l'après-midi du 22 juin,
- Mme Delcher donne pouvoir à Mme Delbreil. Mme Delcher et M. Lopez sont absents. Vous savez que Moissac a subi de fortes inondations. Ils sont donc sur place pour s'occuper de leurs préoccupations,
- Mme Colombié donne pouvoir à M. Bésiers pour la journée du 23 juin,
- M. Astruc donne pouvoir à Mme Mauriège pour la journée du 23 juin.

Nous devons également procéder à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article 39 du règlement intérieur. Je vous propose que cette fonction soit assurée, comme lors des séances précédentes, par M. Vaissières, ici présent, s'il l'accepte. Merci, M. Vaissières.

Je rappelle la date d'envoi des convocations, de l'ordre du jour et des rapports. Ces documents vous ont été adressés le 9 juin, depuis l'application NOMAD sur votre tablette. Ces documents sont, par ailleurs, consultables sur intranet depuis la même date (espace élus), comme cela avait été demandé. Conformément à notre délibération prise en la matière lors de notre dernière session plénière, je vous rappelle que, désormais, la communication des documents de séance est dématérialisée.

Trois correspondances vous ont été envoyées :

- le 15 juin 2023, vous informant d'un ajustement apporté sur le rapport n° 50,
- le 19 juin 2023, vous informant d'une modification sur le rapport n° 9,
- le 20 juin 2023, vous précisant la mise en œuvre du vote électronique pour ce premier déploiement lors d'une session plénière.

Les 10 commissions d'étude se sont réunies, du 12 au 16 juin dernier, pour émettre un avis sur les dossiers relevant de leurs compétences respectives.

Il convient aussi d'approuver le procès-verbal de la séance de l'Assemblée départementale du 13 février 2023, déposé le 13 juin 2023 sur l'intranet et sur vos tablettes. Nous le voterons également de façon électronique.

Nous allons donc passer à l'examen des 85 rapports inscrits à l'ordre du jour. Les dossiers seront traités en commençant par ceux de la deuxième commission, et nous terminerons demain par ceux de la première commission.

Je vous précise que conformément à l'article L.3312-5 du code général des collectivités territoriales, la présidence, lors de l'examen des comptes administratifs, est confiée à un Président ad'hoc. Au moment du vote, compte tenu de ces dispositions, je quitterai la salle et je laisserai Mme Nègre, 1<sup>ère</sup> vice-Présidente, présider l'Assemblée.

Vous trouverez sur table un ouvrage intitulé « les années 1920 en Tarn-et-Garonne : promesse d'une vie meilleure ? » Ce livre est le fruit d'un gros travail de la part des agents des archives départementales de Tarn-et-Garonne. Il fait suite à une exposition organisée sur ce thème en 2019-2020 à l'espace des Augustins. C'est la première fois qu'un livre est écrit sur l'histoire de notre département pendant la décennie qui suit la Grande Guerre. Je tiens à souligner la variété et la qualité des textes et des illustrations. Tout en nous dévoilant la richesse des sources que conservent les archives départementales, nous touchons du doigt, à travers ces pages, les défis que nos ancêtres ont dû relever dans les années 1920, période de tous les espoirs et de toutes les incertitudes. Tous les thèmes abordés dans ces 9 chapitres vous apparaîtront, comme à moi, d'une évidente actualité : la guerre, l'immigration, la consommation, les transports, la place des femmes et les loisirs pour tous. Je vous laisse découvrir ce magnifique ouvrage, auquel je souhaite tout le succès qu'il mérite.

Je donne maintenant la parole au rapporteur du premier dossier.

**M. Albugues :** M. le Président, excusez-moi. M. le Président s'il vous plaît.

**M. le Président :** Oui.

**M. Albugues :** Merci, M. le Président. Je voudrais juste dire un mot. Je suis particulièrement choqué, que dans votre intervention, vous n'avez pas donné votre soutien aux 2 élus Maires de Castelsarrasin et Moissac. Ils ont, eux aussi, été agressés. Vous avez parlé de l'agression des Maires de Montjoi et de La-Ville-Dieu-du-Temple, cela est très bien. Nous leur apportons évidemment notre soutien. Mais, que vous ayez oublié, volontairement, d'autres Maires qui siègent, pourtant ici, autour de cette table, dans cette Assemblée, qui sont conseillers départementaux, et dont vous êtes le Président, alors qu'ils ont été agressés, qu'il y a des vidéos très claires qui le montrent, et que des plaintes ont été déposées, je trouve cela inadmissible et choquant. Il n'y a pas 2 sortes d'agressions. Quand ce sont les « copains » qui se font agresser, on s'insurge et quand ce sont des adversaires politiques, on « passe cela sous le tapis ». Notre Groupe, apporte notre soutien, très clair, plein et entier aux 4 Maires de notre Département qui ont été récemment agressés, y compris ceux de Moissac et de Castelsarrasin.

**M. le Président :** Je regrette que nous démarrions la séance dans ces conditions. Dans mon discours, j'ai parlé de tous les élus. Je pourrais te le faire voir. En plus, je vais te dire que ce qui est arrivé à Castelsarrasin, tout le monde ici le sait. À ce moment-là, tu peux prendre la liste de tous les Maires. Le Maire de Bressols, les a eus pendant presque deux mois l'année dernière. Il a été agressé et nous n'en avons pas fait une histoire.

**M. Albugues :** Si vous parlez du Maire de La-Ville-Dieu-du-Temple, parlez des 2 autres, ou alors, vous ne parlez d'aucun des 3.

**M. le Président :** Le Maire de La-Ville-Dieu-du-Temple a été blessé. Les 2 autres ont été, comme moi, quand je suis intervenu sur mon stade pour les faire partir. J'ai été dans les mêmes conditions, mais je n'en ai pas parlé sur les réseaux sociaux. Cela n'était pas la peine.

**M. Albugues :** Reconnaissez que cela est un oubli volontaire et que cela est choquant.

**M. le Président :** Si tu le vois comme ça, nous démarrons bien. Le Maire de Castelsarrasin - nous étions ensemble hier matin - n'a pas été agressé. Il a tout simplement fait comme font tous les Maires quand toutes ces caravanes arrivent dans leur commune. Vous ne pouvez pas savoir vous n'avez jamais été Maire. Toi, tu t'occupes de faire des mises en bouteille.

**M. Albugues :** Il nous a montré des vidéos très précises sur le fait qu'il a été bousculé. Mais oui, M. Baylet, il faut vite éteindre le micro de vos opposants politiques qui prennent la parole ! Il nous a montré des vidéos très précises qui démontrent qu'il a été bousculé, lui aussi. Je parle du Maire de Castelsarrasin. Je redis, et je le pense sincèrement, soit vous les citez tous les 3, soit vous n'en citez aucun.

**M. le Président :** Mais à ce moment-là, il faut citer tous les Maires du Département.

**M. Albugues :** Peut-être. S'il a déposé plainte.

**M. le Président :** Tous les Maires rencontrent des caravanes. Nous en avons tous eu dans nos communes. Je les ai eues 5 ou 6 fois. Chaque fois, cela a été une bagarre vis-à-vis de ces gens-là. Le tout est de trouver une solution, nous sommes en train d'en discuter. Nous irons, peut-être, les installer dans le secteur de Montaigu-de-Quercy, sur un terrain de grand passage, pourquoi pas.

**M. Gonzalez :** Cela serait le premier à hurler.

**M. le Président :** Bien sûr, qu'il serait le premier à hurler. De toute façon, il hurle tout le temps. Cela n'est pas grave.

**M. Albugues :** Vous faites semblant de ne pas comprendre.

**M. le Président :** Terminé sur les problèmes.

**M. Bésiers :** Merci, en tout cas, pour les soutiens à ceux qui nous les ont apportés.

**M. le Président :** Les soutiens ont été dits. Nous n'attendions pas après vous pour reprendre des choses comme cela.

**M. Albugues :** Vous êtes vexé, M. le Président. Preuve en est que j'ai touché quelque chose qui ne vous fait pas plaisir.

**M. le Président :** Alors là, je vais vous le dire, cela ne me touche même pas.

**M. Albugues :** Arrêtez de vous énerver. Vous vous énervez, calmez-vous.

**M. le Président :** Cela est ma façon de parler.

**M. Albugues :** Soyez calme et paisible.

**M. le Président :** Ce souci-là, tous les Maires du Département l'ont eu, du moins autour de Montauban ou ailleurs. Bien sûr, ils ne vont pas se perdre dans les campagnes. Nous avons tous eu ce même souci, avec des passages de 80-90 caravanes qui sont venues chez nous.

**M. Albugues :** Vous mélangez tout. Cela n'est pas le problème d'avoir des caravanes, mais de se faire agresser.

**M. le Président :** Nous avons tous été agressés. Nous avons tous essayé de les empêcher de rentrer.

**M. Albugues :** Si vous avez déposé plainte et que nous vous avons apporté du soutien, cela n'est pas mal.

**M. le Président :** Nous arrêtons.

**M. Gonzalez :** Il n'y a pas de « copain ». Il y a une situation à un moment « T » et nous soutenons tous les Maires. N'allez pas dire que nous soutenons « les copains ».

**M. le Président :** Je reprends et nous allons voter le procès-verbal de la séance du 13 février. Nous le votons électroniquement.

Là, vous votez le procès-verbal de la réunion du 13 février.

Adopté à l'unanimité.

0  
0 0  
0

## 2<sup>ème</sup> COMMISSION : Personnel, affaires générales

### COMPTE RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT POUR LES ACTIONS EN JUSTICE

---

**M. Gonzalez (rapporteur) :** [Délibération CRE actions en justice](#) ; [Délibération CRE actions en justice \(annexe\)](#)

Pour les 3 rapports qui vont suivre, on nous demande d'en prendre acte.

Ce rapport présente à notre Assemblée, l'état récapitulatif des actes de procédure accomplis depuis la séance du 13 février 2023, en application de la délégation consentie à M. le Président en matière d'actions en justice.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé à l'Assemblée départementale de prendre acte de cette communication.

**Avis de la commission :** Acte pris.

**M. le Président :** Il n'y a pas de vote là-dessus. Je vous demande donc d'en prendre acte. C'est tout.

0  
0 0  
0

### COMPTE RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT POUR PERCEVOIR DES INDEMNITÉS COMPENSATRICES CONSÉCUTIVES À DES SINISTRES

---

**M. Gonzalez (rapporteur) :** [Délibération CRE sinistres](#) ; [Délibération CRE sinistres \(annexe\)](#)

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'état récapitulatif des indemnités perçues en application de la délégation qui est conférée à M. le Président en matière d'acceptation d'indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurances.

Le montant total s'élève à 34 251,83 € pour la période du 7 janvier au 12 mai 2023, tel que détaillé en annexe.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé à l'Assemblée départementale de prendre acte de cette communication.

**Avis de la commission :** Acte pris.

**M. le Président :** Je vous demande de prendre tout simplement acte. Il n'y a pas de vote là-dessus non plus.

0  
0 0  
0

## **COMPTE RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT POUR LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DE CHOSES**

---

**M. Gonzalez (rapporteur) :** [Délibération CRE louage de choses](#) ; [Délibération CRE louage de choses \(annexe\)](#)

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'état récapitulatif des baux et des avenants signés entre le 7 janvier et le 12 mai 2023, en vertu de la délégation consentie à l'exécutif en matière de louage de choses.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé à l'Assemblée départementale de prendre acte de cette communication.

**Avis de la commission :** Acte pris.

**M. le Président :** Merci. Cela est pareil, c'est une prise d'acte.

0  
0 0  
0

## **COMPTE RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT POUR LA CONCLUSION DES MARCHÉS PUBLICS**

---

**Mme Sardeing (rapporteur) :** [Délibération CRE marchés publics](#) ; [Délibération CRE marchés publics \(annexe 1\)](#) ; [Délibération CRE marchés publics \(annexe 2\)](#)



Il s'agit des marchés qui ont été signés par M. le Président entre le 14 janvier et le 19 mai 2023. Vous en avez le détail. S'il y a des questions ? Sinon je vous fais juste remarquer qu'il y a pas mal de dossiers en travaux, que cela soit sur la voirie ou dans les collèges, des choses qui sont parfois à faire aussi un peu en urgence. Toutes ces choses sont gérées directement et signées par M. le Président. Vous en avez le détail.

**Avis de la commission :** Acte pris.

**M. le Président :** Il s'agit simplement d'en prendre acte.

0  
0 0  
0

## IMPRÉVISION EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS – CONVENTION D'INDEMNISATION - AXIMUM

---

**Mme Sardeing (rapporteur) :** [Délibération imprévision en matière de marchés publics - AXIMUM](#) ; [Délibération imprévision en matière de marchés publics - AXIMUM \(annexe 1\)](#) ; [Délibération imprévision en matière de marchés publics - AXIMUM \(annexe 2\)](#) ; [Délibération imprévision en matière de marchés publics - AXIMUM \(annexe 3\)](#)

AXIMUM est une société qui nous fournit la peinture pour les tracés sur les routes. L'imprévision est quelque chose de prévu par le Code de la commande publique. Cela rentre dans le cadre des conséquences, en matière de marchés publics, de la forte augmentation des prix sur certaines matières premières, après la crise du covid-19. Notre Assemblée est amenée à examiner les modalités d'indemnisation des entreprises qui sont confrontées à une exécution plus onéreuse du marché, que ce qui avait été prévu au départ. C'est ce qui s'appelle « l'imprévision ».

Par principe, et sauf sujétions imprévisibles, les prix des marchés sont immuables. Or, la théorie de l'imprévision s'applique quand il y a des changements imprévisibles lors de la signature du contrat, mais qui rendent l'exécution excessivement onéreuse. Vous savez tous qu'il y a eu des augmentations, assez spectaculaires, de certaines choses. En ce qui concerne l'entreprise de peinture AXIMUM - il n'y a que des choses fort agréables – le dioxyde de titane a augmenté de 40 %, les résines de 25 % et les solvants de 104 %. Ils se sont trouvés un peu en difficulté.

Nous demandons à l'entreprise de nous fournir tous les justificatifs. Nos services étudient si ces justificatifs sont bien ceux qui correspondent à la demande faite par l'entreprise. Bien évidemment, l'indemnité n'est pas totale. Dans le cadre du marché avec AXIMUM, le montant de l'indemnisation qu'il nous est proposée de leur verser est de 6 132,50 € HT. Cela correspond à la réglementation et cela fait suite à l'étude par nos services de la réalité de ce surcoût.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Je lance le vote.

Adopté à l'unanimité, merci.

0  
0 0  
0

## IMPRÉVISION EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS – CONVENTION D'INDEMNISATION - SOCIÉTÉ CAZAL

---

**Mme Sardeing (rapporteur) :** [Délégation imprévision en matière de marchés publics - Société CAZAL](#) ; [Délégation imprévision en matière de marchés publics - Société CAZAL \(annexe 1\)](#) ; [Délégation imprévision en matière de marchés publics - Société CAZAL \(annexe 2\)](#) ; [Délégation imprévision en matière de marchés publics - Société CAZAL \(annexe 3\)](#)

C'est le même principe. La société CAZAL est une société que le Département fait travailler en matière de routes. Il y a eu une forte augmentation de matières premières en ce qui concerne le goudron. Ce sont des travaux qui ont déjà eu lieu.

Pour information et afin de souligner le travail fait par les services, la demande initiale de l'entreprise était autour de 100 000 € de revalorisation. Après avoir consulté toutes les pièces, il vous est demandé de voter 5 330,35 €. Cela veut dire qu'il ne suffit pas que le prix ait augmenté. Il faut aussi prouver que ce sont bien les matériaux, le pourcentage et le prorata qui sont inscrits dans le cadre du contrat signé avec la collectivité.

Tout ceci ayant été regardé de près par nos services, pour cette période 2022, il est proposé de verser à la société CAZAL une indemnisation d'un montant de 5 330,35 € HT.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Je lance le vote.

Adopté à l'unanimité, merci.

0  
0 0  
0

## PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - CRÉATIONS DE POSTE

---

**Mme Nègre (rapporteur) :** [Délibération créations de poste](#) ; [Délibération créations de poste \(annexe\)](#)

Au titre de l'année 2023 et dans le cadre de l'élaboration du budget supplémentaire, le rapport sur les besoins en personnel de la collectivité est soumis aux membres de l'Assemblée départementale.

### **Créations de postes :**

#### Pôle des solidarités humaines :

L'association départementale pour l'intégration d'adultes en difficulté (ADIAD), intervenant en support auprès de la maison départementale des personnes handicapées pour l'analyse technique des prestations de compensation du handicap, prévoit de mettre un terme à cette action pour la fin d'année 2023.

Il est donc proposé de créer un poste dans le cadre d'emplois des rédacteurs - catégorie B filière administrative, au tableau des effectifs.

#### Pôle ressources humaines :

Afin de satisfaire ses obligations d'employeur public et de favoriser les parcours professionnels des agents départementaux, il s'avère nécessaire de créer un poste de conseiller en mobilité et en évolution professionnelle (cadre d'emplois des attachés - filière administrative - catégorie A).

#### Pôle savoirs et animation des territoires :

En déclinaison du contrat départemental de lecture 2023-2025, adopté lors de la session plénière du 13 février 2023, et conformément à son axe 2 dédié à l'accompagnement du développement du numérique et l'éducation aux médias et à l'information, il convient de créer un contrat de projet par référence au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (cadre B - filière culturelle).

Le médiateur numérique favorisera l'autonomie des bibliothécaires sur les ressources et les services numériques proposés par la médiathèque départementale. Il poursuivra aussi l'accompagnement des jeunes publics (9-15 ans) sur le numérique afin de leur permettre d'acquérir une exploitation raisonnée de l'information. Le contrat de projet pourra être établi pour une première période d'un an, renouvelable deux fois, en fonction du bilan de cette mission. Ce poste pourra bénéficier d'un financement partiel de l'État.

### **Le recours à des agents contractuels :**

Les collectivités rencontrent de plus en plus de difficultés à recruter des agents titulaires ayant des compétences spécifiques dans différents domaines d'activité. Ces fonctionnaires existent, mais ils sont peu nombreux et ils sont parfois déjà engagés ailleurs.

Pour assurer la continuité des missions de la collectivité, il est ainsi nécessaire de se donner la possibilité de recourir à des contractuels, en définissant préalablement les conditions de leur recrutement et les qualifications attendues, et ce conformément aux dispositions de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique.

En effet, cet article prévoit que : « des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels (...) lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ».

Les postes concernés par ce type de recrutement seraient :

- le poste de responsable du service sport et animation à la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne (cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives - catégorie B filière sportive),
- le poste de chargé d'opérations et de projets bâtiments. (cadre d'emplois des techniciens - catégorie B filière technique).

Voilà les différents postes avec un recours à des contractuels.

Le comité social territorial, consulté le 24 mai 2023, a donné un avis favorable sur ces créations de postes.

Il nous est demandé de bien vouloir :

- approuver la création des emplois permanents à temps complet suivants :

- 1 poste dans le cadre d'emplois des rédacteurs,
- 1 poste dans le cadre d'emplois des attachés,

- approuver la possibilité de recourir à des agents contractuels selon les dispositions de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique pour les postes suivants et aux conditions définies :

• le poste de responsable du service sport et animation à la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne (cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives - catégorie B filière sportive),

• le poste de chargé d'opérations et de projets bâtiments. (cadre d'emplois des techniciens - catégorie B filière technique),

- de créer 1 contrat de projet pour un an, renouvelable deux fois, pour un médiateur numérique à la médiathèque départementale, par référence au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques et de solliciter la participation financière de l'État,

- modifier en conséquence le tableau des effectifs,

- inscrire les crédits correspondants au budget départemental.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**M. Descazeaux :** Président, comme nous parlons des recrutements de personnel, j'aurais deux questions. La première, lors de la séance du budget primitif, vous avez parlé d'un sujet qui était important pour le Département : la laïcité. Avons-nous recruté un chargé de mission concernant la laïcité ?

**M. le Président :** Oui.

**M. Descazeaux :** Pouvons-nous savoir quelle est la personne qui a été recrutée sur ce poste de chargé de mission laïcité.

**M. le Président :** Monsieur Saldana Jean-Pierre.

**M. Descazeaux :** Merci beaucoup. Deuxième question : j'ai déjà posé la question plusieurs fois concernant les personnels « France Services ». Vous savez que ce sont des personnels contractuels et qui sont en situation un peu précaire. Vous m'aviez dit, à l'époque, que vous vous chargeriez précisément de ces personnes, précieuses dans le dispositif pour aider nos concitoyens du Département à faire des démarches administratives, vous l'aviez rappelé. Mais, pour les avoir rencontrées récemment, elles sont toujours en situation de précarité. Cela n'est pas très louable d'avoir des personnels liés au Département et qui sont encore en situation précaire. Merci, M. le Président.

**M. le Président :** Là-dessus, nous allons vous répondre.

**Mme Nègre :** Concernant ces personnels « France services », vous savez que ce sont aussi des engagements vis-à-vis de l'État que porte le Département, comme cela est le cas dans nos collectivités, lorsque nous avons « France services ». L'État vient en aide sur ces emplois, mais de manière temporaire. Nous parlons de précarité, effectivement. Mais, c'est aussi l'aide de l'État qui est précaire.

Un point sera fait d'ici fin juin et une réunion est prévue à ce sujet, car il faut voir quel est le bilan effectué par rapport à ces personnels. Voilà ce que je peux dire pour l'instant. Bien évidemment, les contrats ont été renouvelés. Pour l'instant, je ne peux pas en dire plus. La réunion est programmée le 29 juin. Nous ferons un point par rapport à l'activité de ces services.

**M. Descazeaux :** Nous savons que ce sont des personnes très précieuses, sincèrement. Je pense que les concitoyens du Département le savent, mais, pour eux, cela est vraiment une situation compliquée et presque instable. À chaque fois, ils attendent le renouvellement alors qu'ils s'investissent énormément sur leurs tâches.

**Mme Sardeing :** Je vous rejoins M. Descazeaux. Là où je vous rejoins un peu moins, c'est que, jusqu'à preuve du contraire - cela risque de ne pas durer longtemps, mais pour le moment cela existe - il existe un statut de la fonction publique. Je le défends chèrement. Quand on veut entrer dans la fonction publique, même si on est contractuel, on passe des concours. Nous savons très bien que quand on est recruté comme vacataire ou comme contractuel dans la fonction publique, il n'y a pas vocation à être automatiquement intégré.

Par ailleurs, nous avons sur des postes des personnes qui peuvent candidater et qui ont, eux, des concours. Cela est un peu le même sujet que quand nous avions les emplois jeunes. J'entends, c'est vrai que cela est très désagréable d'être sur des emplois précaires et pour lesquels nous ne savons pas. Quand on est contractuel, on ne peut pas faire de prêt. On ne peut rien faire. Mais, d'un autre côté, nous ne sommes pas les seuls en responsabilité sur ces postes puisque l'État est en partie responsable. L'État n'est pas quand même un bel exemple.

Je tiens à le dire ici, car j'ai été très choquée. Il y a eu, à la Préfecture, une réunion sur l'olympisme au grand sens du terme. Cela était une très belle réunion avec 2 personnes en service civique qui finissaient le soir même leur contrat. Le lendemain, il y avait une annonce sur le site de la Préfecture pour en recruter 2 autres. Je trouve cela profondément scandaleux. Je te rejoins dans ce que tu dis, mais pour rentrer dans la fonction publique, tant que cela existe... Sauf sur des emplois non qualifiés- façon de parler - qui ne nécessitent pas, (les catégories C dans les établissements scolaires, etc..) mais ces postes peuvent être ouverts à des agents qui sont déjà dans la fonction publique ou qui passent le concours.

**M. Descazeaux :** Je suis ravi que vous parliez de compétences et de qualités des recrutements. Je suis d'autant plus surpris pour la mission laïcité, qui me semblait, comme vous l'aviez précisé et comme M. le Président l'avait précisé, une mission très importante, voire essentielle dans le dispositif du Département et dans ses objectifs pour les 6 années à venir. Comme vous l'aviez mentionné, nous nous attendions à une personne avec un « bagage » conséquent sur la laïcité. Si j'ai bonne mémoire, vous aviez parlé, d'une personne recrutée un chargé de mission dans le département de la Haute-Garonne, qui est une personne très compétente et qui avait les compétences nécessaires pour mener cette politique. C'est bien d'avoir une forme de cohérence. Merci beaucoup.

**Mme Sardeing :** Dans la Haute-Garonne, ils avaient effectivement quelqu'un, qui d'ailleurs n'y est plus. Cette personne est partie dans une autre collectivité. Le poste recruté ici a été publié. Mme Nègre est au jury en tant que vice-Présidente en charge du personnel. Ce poste a été publié. Il y a eu plusieurs curriculum-vitae, un jury et le jury a pris la personne qu'il a jugé être la plus à même de répondre au poste. Cela est une personne qui fait des formations et qui va continuer à en faire dans le sujet.

Il n'y a pas eu forcément plus compétent que la personne que tu cites. C'est elle qui a eu le poste, comme cela peut être le cas dans notre maison. Chaque fois que nous avons un poste, nous le publions en interne, et en externe. Nous prenons la personne qui correspond le mieux au poste. Il n'y a pas eu, et je le regrette, pléthore de curriculum-vitae. J'aurais aimé qu'il y en ait beaucoup plus. C'est à se demander si la laïcité intéresse vraiment, mais cela est un autre débat.

**M. le Président :** Si tout le monde a donné son point de vue, nous passons au vote.

**M. Descazeaux :** Je m'adresse aux informaticiens. Nous prenons l'exemple, puisqu'il y a eu unanimité jusqu'à présent. Je vois 28 pour et 1 abstention. À quel moment pouvons-nous avoir le détail en couleur, même si les daltoniens auront du mal ?

**M. le Président :** Il n'y a pas de daltonien.

**L'intervenant de la société Digitech :** Nous sommes, peut-être, allés un peu trop vite pour enregistrer le vote. Nous devrions passer sur l'ensemble des onglets lorsqu'il n'y a pas unanimité.

**M. Descazeaux :** D'accord. Merci.

**M. le Président** : Il faut me laisser le temps d'annoncer les résultats. Il ne faut pas l'effacer, c'est moi qui le décide.

Cela est adopté à la majorité avec 1 abstention. Pour celui-là nous passerons. Dorénavant, je veux avoir le temps de pouvoir le dire. C'est M. Astruc qui s'est abstenu.

0  
0 0  
0

## **MISSION DE VACATION AU SEIN DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE**

**Mme Nègre (rapporteur)** : [Délibération mission de vacation au sein de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne](#)

À la suite du départ en 2021 d'un éducateur sportif en charge de l'activité voile à la base de loisirs à Saint-Nicolas-de-la-Grave, la collectivité a eu recours, en 2022, à l'emploi d'un vacataire afin d'assurer cette mission.

Au regard du succès de l'activité voile en 2022 c'est vrai que cela est une activité qui marche très bien - la collectivité fait le choix de recourir, cette année encore, à cette modalité d'emploi pour animer et accompagner l'activité voile, et d'autres sports nautiques, en tant que de besoin, afin de renforcer l'équipe en place (paddle, kayak...).

Les collectivités territoriales peuvent en effet recourir à un vacataire si 3 conditions sont réunies :

Les conditions de recrutement sont donc les suivantes :

- rémunération sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 20 €,
- modalités de paiement : mensuellement après service fait sur la base d'un état détaillé des vacations accomplies, élaboré conjointement par la direction de la base de loisirs et la direction des sports,
- volume maximal de 245 heures de vacations, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 novembre 2023.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver le recours à un vacataire diplômé pour assurer l'activité voile (initiation et perfectionnement) sur la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 novembre 2023 avec les critères suivants :
  - rémunération de la vacation : 20 € brut de l'heure,
  - volume maximal de la vacation : 245 heures sur la période envisagée.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget départemental de l'exercice en cours.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

Unanimité. Je vous remercie.

**M. Descazeaux :** Merci M. le Président. Là, nous avons eu le temps de voir le vote.

0  
0 0  
0

## **POLITIQUE EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE AU SEIN DE LA DIRECTION DES COLLÈGES**

**Mme Sardeing (rapporteur) :** [Délibération politique en faveur de l'apprentissage au sein de la direction des collèges](#)

Nous avons dans cette maison un certain nombre d'apprentis. Je rappelle que cela est une politique initiée dès 2020. Elle prévoyait de recruter un certain nombre d'apprentis. 4 postes avaient été créés et seulement 2 ont été pourvus. Depuis, M. le Président Weill a souhaité que nous augmentions le nombre d'apprentis dans la collectivité, ce qui est le cas, puisqu'aujourd'hui, nous comptons 11 apprentis, notamment pas mal dans le secteur sanitaire et social. Ils sont en apprentissage, et ceux-là, pour le coup, M. Descazeaux, ont vocation à rester chez nous. Ils correspondent spécifiquement aux personnes dont nous avons besoin en tant qu'éducateurs spécialisés. Ils suivent la formation en parallèle et ils seront diplômés.

Nous en avons aussi 1 en informatique et nous avons une jeune fille qui était dans un collège, sur un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) de cuisine au collège Manuel Azaña. Nous avons souhaité augmenter le nombre d'apprentis dans les collèges. Pourquoi ? Nous nous rendons compte que, souvent, nous sommes à court de cuisiniers. Cela est une denrée un peu rare. Nous nous sommes aussi lancés dans un recrutement de personnels dans nos collèges, basé vraiment sur des qualifications avérées. Nous faisons même passer des tests pour entrer dans nos 2 collèges, notamment à nos cuisiniers et à nos agents de maintenance. Nous vous proposons de prendre deux apprentis en cuisine dans nos collèges et 1 apprenti en agent de maintenance.

Vous avez dû recevoir un courrier vous informant de la modification de ce rapport, puisque j'ai demandé à ce que nous puissions avoir un apprenti cuisinier supplémentaire. Cela n'est pas par hasard. Nous avons fait le tour de nos collèges et nous avons demandé quels étaient les collèges prêts à prendre des apprentis ? Quels étaient les chefs cuisiniers qui étaient prêts à être tuteurs d'un apprenti ? Car cela n'est pas rien que d'encadrer un apprenti. Il se trouve que nous avons eu 3 « touches », mais une quatrième s'est fait jour dernièrement.



En travaillant un peu le sujet pour le profil de l'élève concerné, et en joignant le cuisinier de ce collège, je propose un troisième poste de cuisinier. Nous faisons une bonne action pour la simple et bonne raison que cet élève était dans ce collège en classe d'unités localisées pour l'inclusion scolaire. Pendant qu'il était en classe unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), il a fait un petit stage en cuisine qui s'est très bien passé. Depuis, il s'oriente pour passer un CAP de cuisinier. Sa formation commencerait au mois de septembre et le cuisinier de l'établissement dans lequel il était est d'accord pour le prendre en apprentissage.

Vu toutes ces considérations, je me suis permise de bouleverser un peu le rapport qui était déjà préécrit afin de vous demander de bien vouloir accepter de rajouter un apprenti cuisinier. Pour aller jusqu'au bout des choses, il sera sur le collège de Lauzerte. Quant aux autres postes, nous avons les « touches », mais comme c'est moins abouti sur le nom des enfants, je ne vous dis pas trop encore où ils seront. Mais, je vous le dirai au fur et à mesure qu'ils seront recrutés. J'aurais pu le « piocher » dans les deux, mais je préfère vous demander d'en créer un troisième, car je ne désespère pas que nous puissions avoir 4 apprentis dans nos collèges, dès la rentrée du mois de septembre.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**M. Albugues :** Merci, M. le Président. Nous souhaitons nous réjouir de ce rapport, car nous pensons que cela est une très bonne politique. Nous avons toujours soutenu l'embauche d'apprentis et d'alternants dans nos services. Cela d'ailleurs est une politique assez récente et nous nous réjouissons qu'elle soit poursuivie. Merci, Mme Sardeing, pour l'apprenti supplémentaire à Lauzerte. Effectivement, sur la tablette cela n'est pas modifié. Nous sommes d'accord que nous votons sur celui qui a été envoyé par mail et non pas sur celui qui s'affiche là.

**Mme Sardeing :** Nous votons pour 4.

**M. le Président :** Nous passons au vote.

Vote à l'unanimité. Merci.

**Mme Morvan :** Je peux poser une question ? M. le Président, vous nous l'avez peut-être déjà dit mais le nombre d'apprentis n'est pas limité ? Par rapport à la taille de la collectivité avons-nous un nombre déterminé ? Il faut avoir des tuteurs bien sûr, mais cela n'est pas limité selon le besoin ?

**M. le Président :** Nous n'allons pas remplir la structure d'apprentis.

**Mme Sardeing :** Cela n'est pas forcément limité, mais chaque fois que nous créons un poste, comme cela a une incidence, nous allons le voter en Assemblée plénière. Nous en reparlons chaque fois. Nous avons tous voté le fait de recruter des apprentis dans nos services sociaux. Je rappelle que la formation se fait aussi dans notre centre universitaire. Il y a une vraie cohérence. Cette étape est de dire : « nous avons fait le tour des collèges, et nous pouvons en mettre dans les collèges. »

Peut-être que, la prochaine fois, ou dans quelque temps, nous proposerons des apprentis ailleurs. Je crois que nous en avons un à la voirie, au laboratoire, peut-être. Cela se fera au fur et à mesure. Il faut aussi qu'il y ait les tuteurs, parfois cela n'est pas évident.

**Mme Nègre :** J'ajouterai qu'il y a effectivement, au pôle de la voirie, des apprentis. Il y en a également au pôle des solidarités. Cela a été la dernière vague que nous avons recrutée. Maintenant, c'est les collèges. Certes, le nombre n'est pas limité, mais attention, cela nécessite quand même la mobilisation d'agents pour encadrer ces jeunes. Nous ne pourrions pas, de manière indéfinie, recourir à des apprentis, mais il me semble que la politique est très bonne pour former des jeunes, et pour les faire accrocher à un métier aussi.

**M. le Président :** Je sais qu'il y en a un qui est mobilisé sur les ouvrages d'art. Je pense que ce sont des cas que nous ne trouvons pas facilement dans le courant. Il n'y a pas de personne qui sache travailler sur les ouvrages d'art. Quand le jeune aura fait son apprentissage, qu'il soit allé contrôler des entreprises, qu'il ait vu comment il travaille et qu'il soit pris dans une équipe, cela peut être un garçon intéressant, le jour où nous allons l'embaucher en tant qu'ouvrier pour surveiller ou faire certaines prestations. Il aura l'habitude. Les ouvrages d'art, ce sont des travaux compliqués. Parfois, des décisions sont à prendre sur des ponts bâtis. Nous n'allons pas remplir « la maison » d'apprentis, cela n'est pas le but. Le tout est d'aller vers des métiers difficiles à trouver, de les former et de les garder. Je pense que cela devrait fonctionner.

0  
0 0  
0

## **ACTUALISATION DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE ANNUELLE DE DÉPLACEMENT**

---

**Mme Nègre (rapporteur) :** [Délibération actualisation indemnité forfaitaire annuelle de déplacement](#)

Le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié prévoit que les agents publics exerçant des missions itinérantes à l'intérieur d'une commune, dotée ou non d'un réseau de transports réguliers, peuvent être indemnisés des frais engagés par ces déplacements.

Cette indemnisation se traduit par attribution d'une indemnité forfaitaire, dont le montant maximum annuel est fixé par arrêté ministériel.

Par délibérations des 13 janvier 1992, 13 février 2003, 13 novembre 2003 et 21 avril 2021, et du 23 juin 2022 la collectivité a conditionné le bénéfice de cette indemnité au fait que le secteur d'activité des agents concernés ne comporte pas de déplacements en zone rurale, que le service ne soit pas doté d'un véhicule de service et que le besoin en déplacements fréquents soit directement lié à la fonction.

Ainsi, au sein de notre collectivité, les agents remplissant les conditions fixées sont susceptibles de percevoir une indemnité, revalorisée en 2021, au maximum du plafond réglementaire, soit 615 € par an, dès lors qu'ils relèvent des fonctions suivantes :

- les assistantes sociales, les éducateurs, les puéricultrices et les infirmières appelés à se déplacer exclusivement à l'intérieur des communes de Montauban, de Moissac et de Castelsarrasin,

- les agents d'entretien intervenant dans plusieurs bâtiments départementaux situés à l'intérieur de la commune de la résidence administrative,
- les agents de développement pour l'emploi (ADE),
- les personnels travaillant à la maison des solidarités de Montauban réalisant, de façon régulière, au moins un déplacement par semaine,
- les médecins territoriaux intervenant sur la commune de Montauban.

Compte tenu de ce qui précède il est proposé à l'Assemblée départementale de bien vouloir approuver les dispositions de l'indemnité forfaitaire de déplacement dans les conditions définies supra.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Je passe au vote.

Unanimité. Je vous remercie.

0  
0 0  
0

### **3<sup>ème</sup> COMMISSION – Éducation, enseignement supérieur, sport**

#### **CONVENTION AVEC LA RÉGION OCCITANIE POUR LA GESTION DE LA CITÉ SCOLAIRE MIXTE FRANÇOIS MITTERRAND À MOISSAC ET PROTOCOLE DE TRAVAUX POUR LA RESTRUCTURATION DE LOCAUX COMMUNS**

**Mme Sardeing (rapporteur) :** [Délibération convention avec la Région Occitanie gestion de la cité scolaire mixte François Mitterrand](#) ; [Délibération convention avec la Région Occitanie gestion de la cité scolaire mixte François Mitterrand \(annexe 1\)](#) ; [Délibération convention avec la Région Occitanie gestion de la cité scolaire mixte François Mitterrand \(annexe 2\)](#) ; [Délibération convention avec la Région Occitanie gestion de la cité scolaire mixte François Mitterrand \(annexe 3\)](#)

Vous savez que nous sommes à la tête de 18 collèges publics mais que certains sont jumelés avec des lycées. Cela est notamment le cas à Moissac avec la cité scolaire François Mitterrand. Cela veut dire que nous n'avons pas de personnel du Département. C'est du personnel de la Région. Nous devons participer au fonctionnement de cet établissement, au prorata du nombre d'enfants que nous avons dedans. Cela paraît relativement logique.

Depuis 2009, nous avons une convention valable pour 5 ans. En juillet 2019, La dernière est arrivée à échéance. Il faut donc re-signer une convention. Non seulement il faut la resigner mais il faut aussi régulariser pour les années où nous étions dans le « flou artistique ». Cette répartition entre les deux collectivités est calculée au prorata, à la fois du nombre d'enfants et des surfaces utilisées par les collégiens, ou par les lycéens, en ce qui concerne notamment la restauration, etc. C'est-à-dire : le nombre d'enfants qui mangent à la cantine, l'internat, le logement de fonction, les assurances, les travaux, l'informatique, les frais de personnel, etc.

Un logement de fonction est de notre responsabilité. Il est affecté au Département. Dans ce logement, nous logeons les personnels qui sont là par obligation de service. En général, ce sont le Principal, le Principal adjoint, la gestionnaire, ou parfois un conseiller principal d'éducation. Concernant les assurances, cela est également proratisé par rapport aux effectifs. Sur les travaux, il y a des travaux à effectuer sur ces établissements, que cela soient les extensions ou les grosses réparations, c'est la Région qui les assure. Elle assure également la maintenance des locaux mais demande, bien évidemment, notre accord. Le Département est informé et il participe, a posteriori, par rapport à l'utilisation que nous faisons du bâtiment.

Pour l'informatique, cela est pareil. C'est au prorata des effectifs.

Pour les charges d'investissement et de maintenance du service de restauration, ce sont les fonds de réserve de l'établissement qui sont mobilisés : en priorité, ceux de la Région, et ensuite ceux du collège. En cas d'insuffisance de fonds, les collectivités qui interviennent participent au prorata du nombre de rationnaires, selon l'année considérée.

Il est prévu que le Département reverse à la Région les charges relatives au personnel, selon une clé de répartition basée sur les effectifs du collège pour l'année 2023. La Région a 502 lycéens. Nous avons 784 collégiens, soit environ 40-60 en pourcentage. De manière à simplifier les échanges avec la Région, il a été décidé, dans cette convention à venir, que cela serait un montant forfaitaire de 169 806 €, que le Département verserait à la Région et que nous allions rembourser ce que nous n'avons pas payé les années précédentes, c'est-à-dire :

- 144 000 € pour 2020,
- 144 000 € pour 2021 et
- 169 000 € pour 2022.

De gros travaux sont prévus, sous maîtrise d'ouvrage de la Région, à hauteur de 839 000 €. Nous savons d'ores et déjà que le coût pour le Département sera de 512 000 €.

M. le Président nous demande, à la fois d'accepter :

- la nouvelle convention à hauteur de 169 806 € par an,
- de rembourser ce que nous devons à la Région pour les deux années où nous n'avons pas réglé,
- la prise en charge à hauteur de 512 000 € de notre participation pour des travaux qui auront lieu dans cet établissement.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Je mets au vote.

Vote à l'unanimité, merci.

**CONVENTION AVEC LA RÉGION OCCITANIE  
POUR LA MUTUALISATION DU SERVICE DE RESTAURATION  
DU LYCÉE JEAN-DE-PRADES À CASTELSARRASIN ET PROTOCOLE  
DE TRAVAUX POUR LA RESTRUCTURATION DE LA DEMI-PENSION**

---

**Mme Sardeing (rapporteur) :** [Délibération convention Région mutualisation du service de restauration du lycée Jean de Prades](#) ; [Délibération convention Région mutualisation du service de restauration du lycée Jean de Prades \(annexe 1\)](#) ; [Délibération convention Région mutualisation du service de restauration du lycée Jean de Prades \(annexe 2\)](#) ; [Délibération convention Région mutualisation du service de restauration du lycée Jean de Prades \(annexe 3\)](#)

Nous avons un collège et nous avons un lycée. Ce n'est pas une cité scolaire. En revanche, nos élèves du collège déjeunent au lycée. Nous utilisons donc exclusivement la cantine et la restauration. Tout cela sans convention. Il fallait se mettre à niveau. Ce qui est aujourd'hui proposé, c'est de conclure une convention avec la Région Occitanie concernant la restauration.

La Région emploie 9,5 équivalents temps plein pour son fonctionnement. Si nous faisons un prorata par rapport au nombre d'enfants dans les deux structures, cela correspond à 4,7 équivalents temps plein affectés plutôt sur nos collégiens. Un équivalent temps plein c'est 40 000 € par an. La Région appellera une participation départementale annuelle de 40 000 € multiplié par 4,7 soit 188 000 € par an. Nous remboursons à la Région les frais de leurs personnels mis à disposition de nos collégiens.

Pour ce qui est de l'investissement en matière de la restauration, c'est-à-dire les achats notamment de matériel et les dépenses annexes, cela est toujours pareil : Les fonds de réserve des établissements sont sollicités. Celui de la Région d'abord puis celui des collèges, et s'il n'y a pas suffisamment sur le budget des collectivités.

La Région procède aux investissements seule lorsque cela est inférieur à 15 000 €. Au-delà, elle demande l'accord du Département pour pouvoir partager.

Il y a un protocole de travaux pour la restructuration de la demi-pension dans cet établissement. Il va y avoir des travaux d'isolation thermique, d'agrandissement des salles à manger, le remplacement de la plonge et la mise en conformité de la laverie. Ces travaux sont estimés pour un montant de 342 000 €, que la Région prendra en charge, mais elle nous demande de participer à hauteur de la proratisation. Pour le Département, cela correspondra à une somme de 153 216 €, que nous verserons en deux fois. Nous verserons 100 000 € dès la signature du protocole que nous n'avons toujours pas signé, et nous verserons le reste quand les travaux seront terminés.

M. le Président nous demande :

- d'accepter de conventionner avec la Région sur cette demi-pension,
- de prendre en charge la part des salaires des employés qui s'occupent plus particulièrement de nos collégiens,
- et de participer au prorata sur les travaux qui auront lieu à la cantine.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Nous passons au vote. Il est souhaitable que tout le monde soit là pour voter. Ce n'est pas le voisin qui vote pour l'autre. Cela est interdit.

Vote à l'unanimité, merci.

## RÈGLEMENT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DE FONCTION DANS LES COLLÈGES

---

**M. Pécou (rapporteur) :** [Délibération règlement occupation des logements de fonction collèges](#) ; [Délibération règlement occupation des logements de fonction collèges \(annexe 1\)](#) ; [Délibération règlement occupation des logements de fonction collèges \(annexe 2\)](#)

Il est apparu nécessaire de créer un règlement départemental d'occupation des logements de fonction dans les collèges afin :

- de définir les modalités d'usage des logements par leurs occupants et ayants-droit ;
- de régler la répartition des charges d'entretien et de réparations locatives entre la collectivité, l'administration des collèges et les occupants ;
- d'organiser les états des lieux ;
- de déterminer les conditions d'utilisation des parties communes et entre autres, les questions de sécurité, d'entretien, de circulation intérieure et extérieure au site.

Ce règlement serait applicable, à compter de la rentrée 2023, aux logements concédés par nécessité absolue de service ou par convention d'occupation précaire et il sera notifié à l'ensemble des occupants.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver le règlement départemental d'occupation d'un logement de fonction dans les établissements publics locaux d'enseignement, étant précisé que celui-ci sera applicable à compter de la rentrée pour l'année scolaire 2023-2024 ;
- donner délégation à la commission permanente pour toutes les mises à jour et les modifications ultérieures de ce document.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Merci. Il n'y a pas d'incidence financière. Nous passons au vote.

**Mme Sardeing :** Je voudrais, quand même, préciser que, là aussi cela est une régularisation. Nous mettons ces logements qui nous appartiennent à la disposition de personnel, mais il n'y avait rien. Nous avons, assez régulièrement, des questions pour savoir qui « changeait l'ampoule ». Nous ne savions pas qui. Nos agents, que nous avons dans les collèges, n'ont pas vocation à entretenir les logements de fonction. Ce qui est mis en place, c'est le fait de mettre un règlement qui dit ce que fait le propriétaire et ce que fait le locataire, comme pour n'importe quel locataire, chose qui n'existait pas. Cela est mis en application.

Je tiens à souligner que tout ce qui se passe actuellement dans les collèges est pré-validé. Cela signifie que Mme Gautreau, notre directrice générale adjointe, réunit régulièrement une commission composée de principaux de collèges, de principaux adjoints de gestionnaires de collèges. Toutes ces choses que nous sommes en train de mettre à plat dans les collèges sont vues par cette commission. Elle déploie à l'ensemble de leurs collègues des 18 établissements et lors de la commission suivante, cette commission remonte les remarques. Les choses sont mises à plat. Tout ce qui vous est proposé a d'ores et déjà été « validé » par les établissements comme pouvant leur convenir.

**M. le Président :** Merci. Vote à l'unanimité, 29, cela est parfait.

## MODALITÉS DE CALCUL DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS

---

**M. Pécou (rapporteur) :** [Délibération modalités de calcul dotation de fonctionnement des collèges publics](#) ; [Délibération modalités de calcul dotation de fonctionnement des collèges publics \(annexe\)](#)

Le Département a la charge des collèges publics et il doit donc attribuer les moyens financiers nécessaires à leur fonctionnement, sous la forme d'une dotation globale de fonctionnement (DGF).

Le mode de calcul de la dotation globale de fonctionnement a été travaillé en comité de concertation, qui regroupe des représentants des collèges, un représentant du directeur académique des services de l'Éducation nationale et les services du Département.

L'objectif est :

- d'adapter le calcul, de manière égalitaire, aux modalités de fonctionnement actuel des collèges,
- de prendre en compte la hausse des prix et
- d'optimiser les contrats obligatoires et de maintenance proposés par le Département.

Ce calcul prend en compte les critères suivants :

a- Surfaces bâties et non bâties :

Sur la base de la mise à jour des surfaces de chaque collège réalisée en 2022, une dotation de 3,05 € par m<sup>2</sup> bâti et de 0,36 € par m<sup>2</sup> non bâti constitue une part stable de la dotation globale de fonctionnement.

b- La viabilisation :

Le comité de concertation a choisi de retenir la moyenne pondérée des dépenses de viabilisation des trois derniers comptes financiers pour établir la base de prise en charge de cette dépense. Cette moyenne pondérée sera majorée de l'indice des prix à la consommation du mois de mai de l'année N, année de calcul de la dotation globale de fonctionnement de l'année suivante :

\* part viabilisation de la dotation globale de fonctionnement N+1 = moyenne pondérée Comptes Financiers (COFI) N-3 / N-2 / N-1 x l'indice des prix à la consommation en mai de l'année N.

Cependant, compte tenu des difficultés rencontrées par les établissements publics locaux d'enseignement pour obtenir les factures d'électricité de l'année 2022, la formule sera pour 2024 la suivante :

\* montant viabilisation de la dotation globale de fonctionnement 2024 = (COFI 2022 + factures 2022 non inscrites au COFI) x indice des prix à la consommation mai 2023

c- Contrats obligatoires et contrats de maintenance :

Le Département a contractualisé certaines de ses prestations et les propose aux collèges afin de leur apporter une simplification de procédure et d'avoir un prix négocié. Aussi, à l'échéance de leurs contrats actuels, les établissements basculeront sur les contrats proposés par la collectivité. Si un établissement ne souhaite pas s'inscrire dans les contrats proposés, le coût correspondant sera à sa seule charge.

d- Forfaits élèves :

À compter du calcul de la dotation globale de fonctionnement 2024, le montant des forfaits élèves actuels sera majoré par l'indice des prix à la consommation du mois de mai de l'année N.

- 59 € x l'indice des prix à la consommation au mois de mai de l'année N par élève de l'enseignement général ;
- 79 € x l'indice des prix à la consommation au mois de mai de l'année N par élève de l'enseignement technique (SEGPA+ULIS)

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver les nouvelles modalités de calcul de la dotation globale de fonctionnement des collèges publics à compter de 2024 ;
- approuver les conditions de prise en charge des contrats obligatoires et de maintenance, selon le détail figurant dans le tableau joint,
- donner délégation à la commission permanente pour fixer le montant global de la dotation globale de fonctionnement 2024, ainsi que sa répartition par établissement.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Je passe au vote.

**Mme Sardeing :** Je vais vous apporter 2 ou 3 précisions. Vous savez que nous avons été interpellés sur le fait que nous ne connaissions pas vraiment les surfaces de ce qui nous appartenait, et nous ne savions pas, non plus très exactement, certains découpages qu'il y a dans les établissements. Le travail a été fait. Tous nos collèges ont été mesurés, intérieurement et extérieurement. C'est aussi à partir de là que nous retravaillons cette dotation pour les établissements.

En dehors de cela, nous avons aussi souhaité, car cela n'avait pas été fait depuis très longtemps, réévaluer la part que nous donnons par élève, de façon à pouvoir donner un peu plus de « mou » aux établissements scolaires. Vous savez que c'est une fois que nous leur avons dit combien nous leur donnons qu'ils établissent leur budget. Ils vont connaître leur budget qui sera un peu augmenté, puisque nous prenons en compte l'inflation. À partir de là, ils vont pouvoir calculer leur dotation globale de fonctionnement. Cela a été vu avec les collèges.

Il vous a été dit, aussi, que nous tenions compte des factures d'électricité, etc. Nous avons également souhaité avoir connaissance de ce que payent les établissements scolaires. Pas pour les surveiller, quoique, ... mais cela est surtout parce que je vous rappelle que vous avez voté un fonds permettant de venir en aide aux collèges s'ils avaient des dépenses de viabilisation qui avaient explosé. Le montant ne veut pas dire grand-chose. Nous avons aussi voulu, dans le cadre de la politique que veut suivre le Département sur toutes les énergies, voir combien y avait-il de consommation. Nous avons estimé que cela n'était pas forcément très juste d'aller aider un établissement, qui ne faisait pas attention à ce qu'il consommait. Nous allons croiser ces données de façon à être justes et équitables. Il n'en reste pas moins que, dorénavant, les établissements nous feront passer de façon régulière, si possible trimestrielle, leur montant de facture en fluide afin que nous puissions faire un suivi et voir si, à terme, nous n'irions pas, comme cela a été dit dans le reste du rapport avec les contrats de maintenance où c'est mutualisé.



Peut-être pouvons nous aussi réfléchir à mutualiser un certain nombre de choses. Cela ferait baisser les prix pour les établissements. Tout ce qui n'est pas mis dans le fonctionnement du quotidien peut être mis sur du pédagogique. Nous préférons que cela soit mis sur le pédagogique.

**M. le Président :** Je signale que Mme Heulland a quitté la salle quelque temps, et M. Pécou a son pouvoir. Je passe au vote pour ce dossier.

Merci. Cela est un vote à l'unanimité.

0  
0 0  
0

## AIDE AUX COLLÉGIENS - MODIFICATIONS DES CRITÈRES

---

**Mme Sardeing (rapporteur) :** [Délibération aide aux collégiens - modifications des critères](#)

Vous savez que notre collectivité, depuis très longtemps, depuis 1986, donc cela n'est pas d'hier, a décidé d'avoir une politique de secours d'études pour nos jeunes Tarn-et-Garonnais, qui sont le plus dans la peine, en tout cas leurs parents.

Pour recentrer cette politique sur les collégiens, celle-ci s'applique aux collégiens qui résident dans le Tarn-et-Garonne. Je tiens à le préciser. Ce dispositif permet d'aider les familles les plus modestes afin de faire face aux dépenses de scolarité, que cela soit pour des frais d'internat, de demi-pension, de transport, ou de fournitures scolaires.

Pour avoir cette aide du Département, l'élève doit être bénéficiaire de la bourse nationale des collèges et notre aide vient en complément. Pour bénéficier de cette aide, il faut être échelon 2 ou échelon 3 au niveau des bourses nationales. Jusqu'à présent, nous donnions 75 € aux élèves qui étaient échelon 2 et 150 € aux élèves qui étaient échelon 3. Nous avons tous décidé qu'à partir de la rentrée de septembre, nous donnerions aussi une aide spécifique pour les collégiens qui sont internes et scolarisés dans un collège du Tarn-et-Garonne, ainsi que ceux qui sont dans les maisons familiales et rurales ou dans les lycées professionnels. Nous avons décidé de donner 100 €, que l'élève soit boursier ou pas, cela était un peu plus généreux, et 150 € pour les élèves boursiers échelon 3.

Nous nous rendons compte que cette politique n'est pas assez utilisée. Enfin, nous nous trouvons qu'elle n'est pas assez utilisée, puisqu'en 2020-2021 nous avons accordé 1 200 aides, 1 038 en 2021-2022 et 1 111 en 2022-2023. Cela est très stable. Si nous faisons une projection, nous savons qu'il n'y a environ que la moitié des collégiens qui pourraient y avoir droit qui le demandent. Cela est quand même dommage.

Ce que nous vous proposons aujourd'hui, c'est de modifier cette politique, de façon à l'ouvrir à deux fois plus de collégiens. Nous pourrions nous dire que si nous l'ouvrons à deux fois plus, peut-être que nous obtiendrons le chiffre de 100 %, que nous aurions voulu avec la première tranche. Nous ferons aussi en sorte que cela soit mieux connu et plus facile d'accès.

Nous vous proposons de pouvoir aider les collégiens à partir du niveau 1. Les boursiers de niveau 1, n'étaient pas aidés jusqu'à présent, et nous vous proposons de les aider à hauteur de 50 €. Ceux qui sont, au niveau 2 étaient à 75 €, et nous vous proposons de les passer à 100 €. Ceux qui étaient au troisième échelon étaient à 150 €, nous vous proposons de les passer à 300 €.

Les conditions restent les mêmes : être domicilié dans le Tarn-et-Garonne, et être au collège. Tout ce que je vous ai expliqué tout à l'heure.

Sur la base de ce calcul, le nombre potentiel de bénéficiaires pourrait être de 3 773 élèves. Je rappelle que nous avons 1 100 demandes. Si tout était pour le « mieux dans le meilleur des mondes », nous pourrions arriver à 3 700 et cela nous ferait un budget de 383 000 €. Nous passerions de 8 % des collégiens qui pouvant bénéficier de cette politique à 27 %, ce qui ne serait pas négligeable.

Nous vous demandons de bien vouloir accepter la modification de cette politique en faveur des élèves boursiers et notamment, augmentation afin de pouvoir aider les élèves boursiers à partir du niveau 1, échelon 1 : 50 €, échelon 2 : 100 €, échelon 3 : 300 €. Ceci serait à mettre en place pour la rentrée à venir.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**M. Astruc :** Dans le rappel des critères, il est précisé que pour la rentrée 2023, une aide spécifique annuelle serait attribuée aux collégiens internes, scolarisés dans un collège public ou privé du Tarn-et-Garonne, ainsi que dans les maisons familiales et rurales. Cela veut dire que les élèves qui seront scolarisés hors du département ne bénéficieront pas de cette aide ou si ?

**M. le Président :** Je n'ai pas assisté. Mme Sardeing.

**Mme Sardeing :** Cela est dans le département.

**M. Astruc :** Pour les élèves qui sont scolarisés en limite du département... Vous avez des élèves qui vont dans des collèges hors département et ils peuvent être internes, s'ils sont internes, ils ne bénéficieront pas de l'aide.

**M. le Président :** Non. J'ai cru comprendre que cela est réservé aux élèves du département qui sont en classe dans le département.

**M. Astruc :** Mais s'ils sont scolarisés hors du Département... Ils sont à la limite d'un département voisin, comme le Lot-et-Garonne, la Haute-Garonne, ou le Gers, ils vont dans le département voisin.

**M. le Président :** Tu réponds s'il te plaît.

**Mme Sardeing :** Il faut que les parents soient domiciliés dans le département puisque nous leur apportons une aide. Je suis un peu surprise que tu poses cette question, maintenant, alors que cette politique a déjà été votée l'année dernière et qu'elle entre en application cette année.

Dans la délibération votée la fois dernière, il était bien spécifié que les élèves devaient habiter le département et être scolarisés dans le département. Maintenant, rien ne nous empêche éventuellement, d'évoquer le fait des élèves qui seraient du département, - j'entends ce que tu dis - mais qui seraient scolarisés dans des établissements à toute proximité, mais sous réserve que l'enseignement ne soit pas proposé dans un établissement de notre département.

Nous le regarderons. Mais aujourd'hui la politique qui a été votée, - je le rappelle, la dernière fois - ne le prévoyait pas. Si cela avait été soulevé tout à fait honnêtement, nous l'aurions regardé. Je ne me suis pas repenchée sur cette délibération, j'ai travaillé la suivante, mais nous pouvons le regarder, il n'y a pas de souci. Nous le notons.

**M. le Président :** Ce qui est certain, c'est que si l'élève peut trouver dans notre département ce qu'il va chercher ailleurs, nous ne lui donnerons pas, à mon avis. Enfin il faut rediscuter de cette prime. Certains sont sur des systèmes que nous ne trouvons pas dans notre département. Pourquoi pas ? Maintenant, s'il y a ce qu'il faut dans le département, autant qu'ils le fassent dans le nôtre.

**M. Bésiers :** M. le Président, cela est comme la question des transports. À partir du moment où nous avons l'enseignement dispensé à côté et qu'ils demandaient pour aller sur un autre établissement, le transport n'était pas pris en charge non plus. Cela est un peu la même chose. S'il n'y a pas sur place, il vaut mieux essayer d'y penser. Merci d'y réfléchir.

**M. le Président :** L'avis des commissions est favorable, nous le mettons au vote.

Vote à l'unanimité.

0  
0 0  
0

## **CLASSES DE DÉCOUVERTE, SÉJOURS ÉDUCATIFS ET LINGUISTIQUES ET AIDES PARTICULIÈRES - MODIFICATION DE LA LISTE DES CENTRES AGRÉÉS PAR LE DÉPARTEMENT**

**Mme Nègre (rapporteur) :** [Délibération classes de découverte - modification de la liste des centres agréés par le Département](#) ; [Délibération classes de découverte - modification de la liste des centres agréés par le Département \(annexe\)](#)

Cette politique, facultative, contribue à faciliter l'organisation, par les établissements scolaires publics et privés, des classes de découverte et des séjours éducatifs et linguistiques.

Elle donne également la possibilité aux familles les plus en difficulté, de faire participer leurs enfants à de tels séjours, grâce au versement d'aides particulières.

Un règlement général, approuvé par l'Assemblée départementale lors de la session du 14 février 2022, régit les modalités de gestion de cette politique et fixe, notamment, la liste des centres d'accueil agréés par le Département, ouvrant droit à une subvention majorée.

Le centre « Altitude 2000 » à Porté-Puymorens, pourra également proposer des séjours en période hivernale. Il est donc nécessaire d'actualiser la liste desdits centres et, par voie de conséquence, le règlement général précité. Aucune autre disposition du règlement n'est modifiée.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver la modification du règlement général d'intervention relatif aux classes de découverte, séjours éducatifs et linguistiques et aides particulières, dans sa nouvelle version.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Donc, nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité. Merci.

0  
0 0  
0

## **POLITIQUE EN FAVEUR DE LA PRATIQUE SPORTIVE : MISE EN PLACE D'UN CHÈQUE SPORT COLLÉGIENS**

---

**M. Vaissières (rapporteur) :** [Délibération politique en faveur de la pratique sportive : mise en place d'un chèque sport collégiens](#)

Le Département porte une politique ambitieuse pour le développement du sport et des loisirs en Tarn-et-Garonne. Afin de contribuer à cette perspective et d'accentuer la politique volontariste existante, la collectivité souhaite mettre en place une nouvelle action au cours de cette année pré-Olympique et Olympique.

Dans ce cadre, il vous est proposé de promouvoir la pratique sportive des élèves tarn-et-garonnais en classe de 6<sup>ème</sup> au sein des collèges publics (effectif constaté à la rentrée scolaire 2022 : 2 730), dès la prochaine rentrée scolaire de septembre 2023.

Une aide à caractère social d'un montant de 30 € est proposée pour financer une partie de l'adhésion à une activité sportive en club.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et :

- approuver, selon les modalités susvisées, la mise en place d'un chèque sport collégien de 30 € pour l'ensemble des élèves en classe de 6<sup>ème</sup> inscrits dans les collèges publics du département, dès la rentrée de septembre 2023 ;

- approuver l'inscription des crédits nécessaires à cette nouvelle politique d'un montant de 84 000 €, tels qu'ils ont été présentés au budget supplémentaire ;
- autoriser M. le Président à signer tous les actes et documents se rapportant à cette opération ;
- donner délégation à la commission permanente pour la mise en œuvre de cette nouvelle politique, et notamment l'approbation de la convention de partenariat type à intervenir entre le Département et les clubs adhérents au dispositif.

**Mme Nègre :** Je n'ai pas entendu que tu avais dit que cela était à titre expérimental et que nous ferons un point après cette mise en place pour apprécier le bien-fondé de cette aide que nous sommes en train de créer.

**Avis de la commission :** Favorable à la majorité (1 abstention).

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**M. Descazeaux :** Président, merci. Pendant la commission, j'ai été un peu surpris et je suis intervenu, non pas parce que l'aide pour ces élèves, qui sont des élèves de sixième m'interpellait, mais surtout parce que je ne voyais pas l'aide en direction de l'association sportive. Cela est aussi un club mais c'était scolaire. Donc, les élèves étaient exclus. L'aide ne permettait pas de s'inscrire à l'association sportive de leur établissement scolaire.

Je faisais référence à ce qu'a mis en place la Région. Mme Nègre, vient d'en parler. Vous avez dit que nous ferions un bilan. La Région avait mis ce dispositif en place il y a quelques années et elle est revenue en arrière, en donnant un chèque de 15 €, orienté spécifiquement pour l'adhésion à l'association sportive des lycées.

Ma remarque était de dire : « pourquoi n'aidons-nous pas les élèves collégiens à prendre une licence union nationale du sport scolaire (UNSS) ? » C'est pour cela que je m'étais abstenu sur ce dossier, mais je crois que vous devez amener des précisions Mme Sardeing, merci.

**Mme Sardeing :** Effectivement, M. Descazeaux avait proposé que nous puissions étendre ce coupon-sport aux associations sportives des collèges. Cela qui était une bonne idée. Nous avons décidé d'en parler à la responsable de l'union nationale du sport scolaire dans notre département, Mme Desmars pour avoir son avis. Elle nous a expliqué le fonctionnement de l'union nationale du sport scolaire dans les collèges. Les enfants payent une licence, mais elle ne leur coûte rien. À sa connaissance, aucun élève ne prenait pas sa licence union nationale du sport scolaire à cause du prix, aux alentours de 15 €.

Elle a jugé qu'il était peut-être plus judicieux, puisque nous étions partis pour ouvrir, - de venir aider un peu plus l'union nationale du sport scolaire -. Cela nous aurait coûté un peu plus cher. Vous vous rappelez que vous votez tous les ans une subvention versée à hauteur de 33 000 € à l'union nationale du sport scolaire qui est répartie sur les établissements scolaires. Cette subvention sert également pour la prise en charge des transports. Or, nous savons que les transports ont explosé et nous avons, dans ce département, des structures union nationale du sport scolaire qui se qualifient, en nombre, pour aller aux championnats de France qui sont, parfois assez loin. Nous avons fait une « cote mal taillée », c'est-à-dire que nous restons sur cette politique que nous vous proposons aujourd'hui et comme l'a dit Mme Nègre, nous ferons un bilan pour voir s'il faut l'étendre ou, s'il faut la faire différemment.

Nous sommes en année préolympique. Nous nous sommes dit que nous allions essayer de faire quelque chose sur le sport. Cela pourra aussi être étendu sur la culture, aussi être étendu aux cinquièmes, aux quatrièmes et aux troisièmes. Nous en rediscuterons quand nous ferons le point de ce que cela aura donné cette année.

S'il nous reste de l'argent, car normalement, si nous prenons le nombre d'élèves de sixième multiplié par 30, cela nous donne une somme. C'est celle qui figure dans le rapport, mais elle ne sera peut-être pas toute consommée, car tous les enfants ne vont pas, hélas, prendre une licence sportive.

Comme d'habitude, je vais demander que l'on n'enlève pas ce reliquat et nous nous en servirons pour réabonder l'union nationale du sport scolaire, de façon à que cela puisse répondre à votre demande qui était judicieuse M. Descazeaux, et répondre ainsi à la demande de l'union nationale du sport scolaire, qui a besoin d'avoir de l'argent pour les transports.

**M. Descazeaux :** Justement, en ce qui concerne les moyens financiers en matière de transports, vous prenez souvent référence des départements limitrophes d'Occitanie. Le Tarn paye l'intégralité des transports de l'union nationale du sport scolaire du mercredi après-midi, non pas sur les championnats de France, mais au moins lorsqu'il y a des compétitions interdépartementales ou départementales.

Cela est peut-être aussi à envisager dans le futur, d'aider et de prendre en charge les transports, d'autant plus que la directrice départementale de l'union nationale du sport scolaire a mis en place une mutualisation des transports afin que ces transports coûtent beaucoup moins cher. À l'époque, c'était Mme Dirat qui était chargée des transports au Département et ils avaient mis en place cette mutualisation pour que cela coûte moins cher aux établissements scolaires, et donc à l'union nationale du sport scolaire.

Merci, et là je voterai le rapport.

**M. le Président :** Cela est quelque chose qu'il faut revoir, car j'ai été questionné cette semaine par les personnes de l'office municipal d'éducation physique et des sports (OMEPS) qui mettent à disposition des bus pour nos scolaires et ne perçoivent rien de la part de l'union nationale du sport scolaire.

**M. Descazeaux :** Si. Ils touchent de l'union nationale du sport scolaire puisque nous utilisons les bus de l'office municipal d'éducation physique et des sports. Merci à la Mairie de Montauban. Nous utilisons les bus de l'office municipal d'éducation physique et des sports. Nous payons les bus de l'office municipal d'éducation physique et des sports avec l'union nationale du sport scolaire. Il n'y a pas de subvention.

**M. le Président :** J'ai eu la dame hier soir qui est responsable des transports à l'office municipal d'éducation physique et des sports. Elle ne touche rien de l'union nationale du sport scolaire. Elle a été surprise quand je lui ai demandé des explications.

**M. Descazeaux :** « Toucher » est un mot qui ne me convient pas. Nous payons les bus que nous utilisons. Il n'y a pas de subvention, car une association ne peut pas subventionner.

**M. le Président :** Ils ne touchent rien.

**Mme Sardeing :** Mais si, ils les louent.

**M. le Président :** Je vous dit que non.

**Mme Sardeing :** Mais si !

**M. le Président :** On me l'a dit hier soir et aussi avant-hier soir.

**Mme Sardeing :** Elle t'a dit une bêtise.

**M. Pécou :** Pour avoir pratiqué, l'office municipal d'éducation physique et des sports met à disposition à tous les clubs des bus. Mais ils payent une location. Je ne connais pas le montant.

**Mme Sardeing :** Cela est très intéressant mais il y a quand même une location.

**M. Pécou :** Je ne me souviens plus des montants mais cela est très intéressant.

**M. le Président :** Je lui ai demandé de se rapprocher de Mme Canetti, car cette personne ne touche rien. C'est elle qui gère les bus de l'office municipal d'éducation physique et des sports. Elle ne touche rien de l'union nationale du sport scolaire. Je vous dis ce que l'on m'a dit, et nous éclaircirons l'affaire.

**M. Pécou :** Président, je parle des clubs. L'union nationale du sport scolaire, je ne sais pas. Je ne connais pas.

**Mme Sardeing :** Cela est pareil.

**M. Descazeaux :** Mme Canetti peut prendre la parole. Cela n'est pas la peine, mais vous confirmez ce que je dis, c'est-à-dire que nous louons et nous payons la location. D'ailleurs, ces bus, à l'époque, il y en avait 2. Maintenant, ils sont 4. Je ne sais pas s'ils ne sont pas 5. Ils sont utilisés en permanence. Cela permet à l'union nationale du sport scolaire d'avoir un budget moins important.

**M. Astruc :** Même remarque que tout à l'heure, pour les collèges publics qui sont hors du département. De plus, tout à l'heure, le privé pouvait en bénéficier. Mais, là apparemment, les élèves qui sont dans le privé ne bénéficieraient pas de cette aide.

**Mme Sardeing :** Je réponds. M. Astruc, il ne vous aura pas échappé qu'il est de plus en plus compliqué d'être socialiste. Mais contre vents et marées, je le resterai et non, je n'aiderai pas le privé. Cela est volontaire. Peu importe, ils sont du département. Cela est un choix des parents que de mettre leurs enfants dans le privé. Quand on fait le choix de mettre ses enfants dans le privé et de payer le coût de l'établissement privé, on n'est pas à 30 €. Je l'expliquerai sans problème.

**M. le Président :** Je mets donc ce dossier aux voix. Cela n'a pas été fait.

**M. Albugues :** Excusez-moi, M. le Président, pour bien comprendre, ce chèque ne s'adresse pas aux élèves du privé. C'est cela, Mme Sardeing ?

**M. Deprince :** C'est ce que nous verrons de te dire.

**M. Albugues :** Oui, oui d'accord.

**Mme Sardeing** : Ce coupon-sport est destiné aux élèves de sixième fréquentant les établissements publics du département, c'est-à-dire nos 18 collèges.

**M. Deprince** : Pour lesquels nous avons la responsabilité.

**M. le Président** : Allez-y, nous votons.

Je donne les résultats :

Pour : 20

Abstentions : 9 (*Mmes Castagné, Colombié, Delbreil, Delcher, Mauriège et MM. Albugues, Astruc, Bertelli, Bésiers*)

Adopté à la majorité.

Vous avez les noms de ceux qui se sont abstenus qui s'affichent. Merci.

**Mme Sardeing** : Je vous retourne votre prise de parole. Vous irez expliquer aux enfants du public que vous n'avez pas voté les 30 € pour eux.

Vous ne votez pas pour non plus. Abstention, c'est aussi sortir et aller aux toilettes.

0  
0 0  
0

## 4<sup>ème</sup> COMMISSION – Mobilités, infrastructures, routes

### BILAN DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES DE L'ANNÉE 2022

---

**M. Deprince (rapporteur)** : [Délibération bilan des opérations immobilières 2022](#) ; [Délibération bilan des opérations immobilières 2022 \(annexe\)](#)

Conformément aux dispositions de l'article L.3213-2 du code général des collectivités territoriales, le Département est appelé à prendre une délibération sur le bilan annuel des opérations immobilières réalisées par le Département sur l'exercice budgétaire 2022.

Ce bilan, annexé au compte administratif, fait apparaître :

- les acquisitions de terrains et de bâtiments ;
- les aliénations de délaissés de voirie devenus inutiles au titre de la gestion du patrimoine routier, qui s'effectuent au profit des riverains intéressés, ainsi que la cession des bâtiments ne présentant pas d'utilité pour l'activité départementale.



Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir :

- prendre acte du bilan des opérations immobilières de l'année 2022, retracé dans les tableaux joints.

**Avis de la commission :** Acte pris.

**M. le Président :** Il n'y a qu'une prise d'acte.

**M. Deprince :** Il n'y a pas de vote là-dessus.

**M. le Président :** Merci.

0  
0 0  
0

## **BILAN DES CONSOMMATIONS D'ÉLECTRICITÉ**

---

**M. Vaissières (rapporteur) :** [Délibération bilan des consommations d'électricité](#) ; [Délibération bilan des consommations d'électricité \(annexe\)](#)

Concernant le bilan des consommations d'électricité, nous avons eu un envoi tardif des factures d'électricité sur l'année 2022. Cela n'a pas permis de dresser un bilan lors de la dernière séance de l'Assemblée. Ce retard a également été la cause d'une surestimation des consommations sur la base de données transmises par Électricité de France, et ce de l'ordre de 600 %.

Les consommations sont aujourd'hui parfaitement connues. Nous avons diminué nos consommations de 17,11 % et nous avons eu une augmentation des factures de 61,81 %. Toutefois, ces chiffres ne prennent pas en compte les giratoires, les gendarmeries et les collègues.

Deux facteurs sont à l'origine de la diminution du nombre de kilowatts par heure consommé :

- les travaux réalisés à l'Hôtel du Département qui ont permis de supprimer les chauffages d'appoint,
- les températures clémentes de l'automne,
- et aussi la baisse de la température dans les bureaux, puisque nous avons choisi, cet hiver, d'instaurer 19 degrés dans tous les bureaux du Département.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir prendre acte du bilan des consommations d'électricité du Département pour l'année 2022, telles que détaillées.

Merci.

**Avis de la commission :** Acte pris.

**M. le Président :** Merci. Cela n'est qu'un prendre acte.

0  
0 0  
0

## MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RESTRUCTURATION DU CENTRE UNIVERSITAIRE – COMPTE RENDU ANNUEL AUX COLLECTIVITÉS

---

**Mme Bourdoncle (rapporteur) :** [Délibération mandat de maîtrise d'ouvrage restructuration du CU](#) ; [Délibération mandat de maîtrise d'ouvrage restructuration du CU \(annexe 1\)](#) ; [Délibération mandat de maîtrise d'ouvrage restructuration du CU \(annexe 2\)](#) ; [Délibération mandat de maîtrise d'ouvrage restructuration du CU \(annexe 3\)](#)

L'opération de restructuration globale du centre universitaire de Tarn-et-Garonne à Montauban a été confiée à la base à la COGEMIP par la signature d'une convention de mandat du 11 juillet 2016, selon les dispositions des articles 3 à 6 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

La COGEMIP a changé de raison sociale en 2019 et est devenue la société d'économie mixte SEM ARAC.

En application de l'article 15 de la convention de mandat, pour permettre au maître d'ouvrage mandant d'exercer son contrôle, le mandataire établit chaque année un compte rendu financier comportant notamment :

- le bilan prévisionnel actualisé. Ce bilan fait apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et d'autre part, l'estimation des recettes et des dépenses restant à réaliser, ainsi qu'éventuellement, la charge résiduelle en restant pour le maître d'ouvrage. Ce bilan doit permettre de justifier le versement des subventions à recevoir (contrat de plan État - Région, FEDER) ;
- le plan de trésorerie actualisé, faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses.

Conformément à son contrat de mandat, la SEM ARAC a fait parvenir son compte rendu annuel à la collectivité, tel que présenté en annexe, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Le compte rendu annuel doit être soumis à l'Assemblée départementale délibérante.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et approuver le compte rendu annuel à la collectivité de la SEM ARAC relatif au mandat de maîtrise d'ouvrage concernant l'opération de restructuration du centre universitaire de Tarn-et-Garonne pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**Mme Nègre :** Vous avez noté qu'il y a une faute de frappe, cela n'est pas « AREC », mais « ARAC » dans le rapport, mais tout le monde a compris qu'il s'agit bien de la société d'économie mixte agence régionale aménagement construction (SEM ARAC).

**M. le Président :** Merci. Je le passe au vote.

**M. Albugues :** M. le Président, lors du dernier conseil d'administration de Tarn-et-Garonne conseils collectivités, un compte-rendu nous a été communiqué par Mme Delbreil, et il a été dit, visiblement, que les relations avec les services de la Région, notamment, sont assez difficiles.

Qu'en est-il de la société d'économie mixte agence régionale aménagement construction ?  
Cela se passe bien ?

**M. le Président :** Cela se passe très bien, nous n'avons pas de souci avec eux. Nous les avons rencontrés pour d'autres dossiers, cela se passe très bien, il n'y a pas de problème.

**Mme Nègre :** J'étais présente à cette réunion. Il n'a pas été dit que les relations étaient difficiles, mais que les collectivités se plaignaient un peu du retard pris dans les dossiers de demandes de subventions de leur collectivité. C'est à ce propos que nous avons évoqué le sujet, non pas en termes relationnels, mais uniquement en termes d'instruction des dossiers et des suites réservées.

**M. le Président :** Cela est plutôt un problème financier. Ils mettent du temps à rembourser les petites collectivités. Mais, au niveau des relations, cela se passe très bien.

Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

0  
0 0  
0

## AVANCEMENT DU PROGRAMME DE VOIRIE

---

**M. Vaissières (rapporteur) :** [Délibération avancement du programme de voirie](#) ; [Délibération avancement du programme de voirie \(annexe 1\)](#) ; [Délibération avancement du programme de voirie \(annexe 2\)](#)

Merci, M. le Président. Juste avant de parler de l'avancement de la voirie, nous allons vous diffuser un film sur les intempéries qui ont eu lieu ces deux derniers jours.

Nous tenons aussi à remercier les agents du Département pour leur investissement, puisque nous avons des agents d'astreinte. Ils se sont énormément investis et ont travaillé toute la nuit de mardi à mercredi, pour essayer de venir en aide à toutes les personnes qui avaient des soucis. Nous avons d'autres agents qui n'étaient pas d'astreinte et qui se sont rajoutés. Je tenais à le dire, car cela est vraiment très bien de leur part et nous tenons à les remercier.

... (*diffusion du film*) ...

**M. Baylet :** M. le Président, peut-être aurait-on pu évoquer Valence d'Agen, qui a été certainement le secteur le plus durement touché.

**M. le Président :** Cela n'est pas moi qui fais les films.

**M. Baylet :** D'accord, mais ils sont quand même sous votre responsabilité.

**M. le Président :** Je découvre le film en même temps que vous. Je ne l'ai pas vu.

**M. Baylet :** Quand même ! Je confirme à l'Assemblée départementale que Valence d'Agen et son secteur ont été très lourdement frappés, que les dégâts sont très importants et que cela est bien dommage qu'on n'en ait pas référé dans ce film.

**M. Descazeaux :** Comme nous parlons de Valence d'Agen, je peux parler également du canton de Montauban. Avec M. Benech, il y a quelques années, il avait été fait le point, puisqu'il faut faire de la prévention. Quand nous voyons ce que cela peut amener de ne pas faire de prévention... Sur l'avenue de Montech, il y a des platanes dont les troncs sont très importants. Nous repoussons l'intervention du Département, car cela représente un coût supplémentaire, bien évidemment. Mais, je pense qu'il faut être encore plus prudent et peut-être revenir sur site. M. Bénech, je sais que vous allez vous en occuper et cela est important. La prévention est ce qui permet d'éviter beaucoup d'accidents survenus. Merci.

**M. le Président :** Je pense qu'il y a un très bon suivi au niveau des arbres d'alignement. Ce n'est pas nous qui décidons de les couper ou pas.

**M. Deprince :** J'entends bien ce que dit M. Descazeaux, mais que préconise-t-il pour empêcher les arbres de tomber ? Ce matin, j'étais sur la commune de Lachapelle où 9 platanes sont tombés en travers de la route. Qu'ils soient haut ou bas, ils sont tombés. Quand il arrive un événement comme il est arrivé là, - nous le voyons tous à la télévision -, nous nous imaginons que cela arrive chez les autres, et n'arrivera pas chez nous. Je vous engage à aller voir la vallée de l'Arrats : Mansonville, Lachapelle. Nous y étions hier. Vous avez vu un agriculteur qui parlait. Je vous engage à aller voir jusqu'à Gramont ce que c'est. C'est l'apocalypse. Il y a des centaines d'arbres centenaires et plus que centenaires qui sont tombés. Il y en a sur tous le secteur là-bas.

Nous suivons les arbres, mais quand il arrive un problème comme cela, même un arbre qui a 100 ans, 200 ans ne tient pas. Il se fait arracher. Nous avons encore vu ce matin des pylônes électriques coupés à 5 mètres de hauteur. Quand on voit un pylône électrique sectionné, cela veut dire qu'il y a une puissance telle que nous pouvons faire n'importe quoi. Nous ne pouvons pas empêcher, malheureusement, un arbre de tomber dans ces conditions. Nous essayons de couper les branches. L'entreprise Carrère est en train de le faire en ce moment sur la route départementale n° 928, mais quand il arrive une catastrophe, car nous pouvons parler de catastrophe, je pense que, malheureusement, nous n'avons pas beaucoup de solutions pour empêcher cela.

**M. Baylet :** Je confirme ce que vient de dire M. Deprince. Même si l'auteur du film a considéré ne pas avoir à s'intéresser au secteur de Valence d'Agen, ce qui me pose quand même un petit problème, nous avons énormément d'arbres centenaires qui ont été arrachés et énormément de dégâts sur les bâtiments. Les parcs publics ont été saccagés. Tous les arbres, les cèdres, les arbres les plus importants, et les plus anciens sont par terre. J'en profiterai, même si nous ne les avons pas cités, pour rendre hommage aux pompiers de Valence d'Agen, ainsi qu'au personnel du Département, de la communauté de communes et de la commune qui ont fait un travail formidable. Ainsi, je complète l'information qui, apparemment, a échappé à certains.

**Mme Mauriège :** Puisque nous sommes sur le versant catastrophe de mardi soir, je voudrais compléter les informations données par M. Baylet. Ce n'est pas parce que Saint-Nicolas-de-la-Grave n'a pas été cité, cela n'est pas mon propos. Mais comme M. Deprince fait surtout allusion à une partie de notre canton, c'est la problématique des intercommunalités et des cantons qui sont dans les intercommunalités. Je ne revendique rien, mais je tiens à dire que tout hier, par téléphone ou sur le terrain, j'ai pu prendre contact quasiment avec les 29 maires des communes. Il y en a deux ou trois que je n'ai pas pu joindre. Je leur ai laissé des messages.

Je tiens à faire remonter ici, même si cela est de la répétition - mais c'est la meilleure des imprégnations - que tous les maires ont été très satisfaits des interventions des pompiers, que cela soit ceux de Lavit-de-Lomagne, ceux de Dunes, ceux de Saint-Nicolas-de-la-Grave, et ceux de Valence d'Agen. J'ai étendu aussi mes coups de téléphone, en dehors du canton. Je pense que cela était personnel.

Je tiens à dire aussi que tous les maires ont apprécié, même si vous, Président, vous l'avez dit au début de votre intervention, le travail de nos agents. Ils m'ont tous dit de bien le dire, donc je le fais. Je voudrais seulement ajouter que j'ai aussi eu des maires, mais eux c'est d'une autre dimension. Ils sont dans le désarroi, car ils sont aussi agriculteurs. Ils me disent : « il faudrait nous aider : catastrophe naturelle, déclaration. Comment déclare-t-on ? Que fait-on ? » Je ne sais pas, je tiens à le poser. Est-ce qu'il y a une cellule particulière ? C'est une des préoccupations.

Autre préoccupation, car hier soir et ce matin encore, certains étaient privés d'électricité, des problèmes de téléphone. Cela touchait aussi des personnes fragiles.

Voilà ce que j'avais à dire, comme témoignage du terrain. Merci.

**M. Astruc :** Je ne vais pas redire ce que Mme Mauriège vient de dire, mais pour compléter, dire comme l'a dit M. Deprince, qu'il s'agit bien d'une catastrophe sur le département. Une catastrophe qui s'est passée il y a deux ou trois jours, mais qui dure, d'après moi, depuis trois semaines, car cela fait déjà depuis trois semaines que nous avons des orages assez violents.

Il y a des secteurs sur lesquels cela était moins important, mais qui ont été touchés. Ceux qui ont perdu leur récolte ou certains bâtiments sont aussi malheureux que les autres, donc c'est une véritable catastrophe sur le département. C'est vrai que dans les interventions, ici autour de la table, nous n'allons pas faire au plus malheureux ou celui qui a été le plus touché. Je pense que c'est départemental.

Je voudrais dire que, par rapport aux bâtiments ou aux arbres centenaires qui sont tombés, auxquels tout le monde tient, cela est malheureux. Il y a aussi l'ensemble des récoltes où là, beaucoup d'agriculteurs n'ont pas d'assurance. C'est le revenu de l'année qu'ils vont perdre pour ceux qui ne se sont pas assurés. Cela sera une année difficile pour un bon nombre des agriculteurs de ce département.

**M. Deprince :** Pour compléter, par rapport à ce que vous avez dit, Mme Mauriège, ce matin, comme je vous l'ai dit, j'étais sur Lachapelle. Je suis allé voir les agents, c'est pour cela que j'étais en retard. J'avais donné rendez-vous au Sous-Préfet sur l'exploitation de M. Tagliaferri, que nous avons vu tout à l'heure à l'écran, afin de lui montrer les causes de ce qui était gravissime pour un jeune agriculteur. Il s'est installé l'année dernière et il a tout perdu.

Le département, du moins ce secteur, devrait passer en catastrophe naturelle sans problème, même si ce que vous venez de dire, M. Astruc, les agriculteurs n'ont pas d'assurance grêle, cela sera, donc automatiquement, pris en charge. Il n'y a pas de problème. La direction départementale des territoires et la Chambre d'agriculture sont missionnées, de suite, pour aller rencontrer les agriculteurs du secteur et leur faire remplir les premiers dossiers.

C'est ce que je voulais apporter comme précision. Cela est une garantie que m'a apportée M. le Sous-Préfet ce matin. Il y aura des documents qui seront envoyés dans toutes les communes et aux agriculteurs recensés du département.

**M. Albugues :** Juste si je peux me permettre, deux mots pour dire qu'avec Mme Delbreil, notre canton a été bien moins touché que sur la Lomagne ou en remontant vers Valence d'Agen et Moissac. Cela dit, nous avons aussi eu un couloir, avec des arrachages d'arbres assez impressionnants entre Lafrançaise et Durfort-Lacapelette, des inondations à Lauzerte. Nous souhaitons remercier les services, bien sûr, qui ont œuvré sans relâche pour rétablir les situations et les pompiers, bien évidemment, y compris ceux dans les casernes qui n'étaient pas forcément touchées de près. Je pense à Montaigu-de-Quercy qui est parti en soutien à Valence d'Agen, je crois.

Merci à l'ensemble des personnels et des sapeurs-pompiers.

**M. Cros :** Je peux rajouter quelque chose ? Concernant les services de secours et d'incendie, dès l'alerte, nous avons prépositionné des engins. Nous avons fait venir des engins d'un peu partout du département pour les pré-configurer sur les secteurs qui étaient potentiellement visés. Laguëpie est venu à Castelsarrasin. Le prépositionnement a été un élément important pour la rapidité et l'anticipation.

**M. Deprince :** Juste pour vous dire, puisque les services, de l'agriculture ont déjà travaillé, à première vue, autour de 27 000 hectares seraient sinistrés sur le département. À peu près 1 050 agriculteurs y sont concernés sur une perte de récolte de près de 28 millions d'euros. Il y a une évaluation de 5 millions de perte de fonds sur des vergers, filets et piquets. J'ai encore vu ce matin sur le haut de la commune de Merles un verger de deux ans complètement aplati par terre. Il n'est plus debout, chez M. Brun.

**M. Bésiers :** Également sur mon canton, côté Lizac, Les Barthes, cela a vraiment été touché au niveau des vergers. Tout est par terre.

**Mme Colombié :** Sur la Commune de Les Barthes, les soucis constatés sont les fruits abîmés sous filet. L'agriculteur n'a pas d'assurance grêle. Forcément, puisque vous êtes sous filet, mais, avec le poids du vent et de la grêle, les filets sont redescendus à terre et ont abîmé les prunes sous les filets. Cela est un massacre. Les prunes sont au sol.

J'espère qu'au niveau indemnisation... Malheureusement, n'ayant pas d'assurance grêle, je ne sais pas comment l'État va pouvoir... Nous souhaitons fortement que le Département soit classé en catastrophe naturelle. Merci.

**M. le Président :** Il y a des endroits où le vent s'est engouffré sous les filets. Ils n'ont pas été écrasés, ils ont été arrachés, y compris les poteaux en ciment. Il y en a un, je ne sais pas à quel endroit, qui avait mis des poteaux en ciment. Cela est une très belle installation. Il n'y a plus rien. Les filets ont fait arracher les poteaux dans la terre qui était molle.

**Mme Colombié :** La surveillance depuis mardi se fait en allant raccrocher les élastiques au niveau des filets pour éviter plus de dégâts.

**M. le Président :** Il faut que les communes se déclarent pour que M. le Préfet puisse faire le nécessaire et classer cette commune en zone de catastrophe naturelle. Je pense qu'il y a des assurances autres que l'assurance traditionnelle qui prendra en compte. Il vous a parlé des chiffres. Nous parlons de dizaines de millions d'euros. Je ne sais pas comment cela sera traité.

Pour le moment, il faut que chaque collectivité... Plusieurs maires ont appelé le sous-préfet hier pendant qu'il était avec moi, il leur répondait : « faites vos déclarations auprès de la Préfecture de manière à faire une liste, que personne ne soit oublié et que le village et le secteur puissent être pris en considération. »

Ils ne vont pas nous mettre la pression. Les experts, ont du travail, car au niveau des lignes électriques, des poteaux, des téléphones, cela est un véritable carnage. Il y a des habitations complètes qui sont démolies. Sur Lachapelle, des pans de mur sont tombés et les maisons sont démolies. Je ne sais pas comment cela est considéré.

Cela dépasse nos compétences, mais cela est vraiment très grave. C'est ce que nous voyions autrefois à la télévision et qui cette fois nous arrive à nous. Nous allons suivre cela de près, nous n'allons pas laisser tomber et nous verrons comment cela va se passer.

**Mme Nègre :** Je voulais juste dire que ce que vient de dire M. le Président est important. C'est à la commune à écrire au Préfet afin de demander la reconnaissance de l'État en tant que catastrophe naturelle pour sa commune. Cela est très important.

**M. le Président :** C'est ce qu'a dit M. le sous-Préfet hier à la caserne.

**Mme Nègre :** La procédure, c'est celle-là.

**M. le Président :** Il faut bien que les maires fassent la demande, sinon la commune ne sera pas classée et tout le monde en portera les conséquences.

**M. Baylet :** Il faut la faire vite, car la procédure autrefois calamiteuse, cela durait des semaines et des mois, a été déconcentrée vers les Préfets. C'est maintenant beaucoup plus rapide.

Pour votre information, nous avons encore un quart de la ville où nous n'avons pas encore d'électricité. Cela n'est pas rien de passer deux jours sans électricité dans les maisons et dans les foyers.

**M. le Président :** Vu les dégâts, Enedis n'arrivera pas à rattraper tout cela en une journée. Il y a des poteaux cassés et il faut en replanter des neufs. Il y a des fils dans tous les sens. Comme quand cela arrive ailleurs, nous le voyons bien, il y en a qui restent 20 ou 30 jours sans électricité. Nous allons tomber dans cette catégorie de personnes.

Nous reprenons le rapport n° 21, M. Vaissières.

**M. Vaissières :** Merci. Juste avant d'attaquer le rapport, je tiens quand même à dire que le long de notre domaine routier, nous avons beaucoup d'arbres. Nous en avons parlé. Nous sommes dans des conditions vraiment extrêmes et je crois que nous ne pouvons pas faire grand-chose, mais il faut savoir que chaque année, nous faisons passer une entreprise pour suivre l'état sanitaire de nos arbres et être dans le préventif. Nous sommes dans des conditions vraiment extrêmes.

Ensuite, tout au long de l'année nous formons nos agents des routes sur la connaissance et la façon d'entretenir les arbres et de les tailler. Cela est important aussi de le savoir. Malheureusement, dans des conditions extrêmes comme celles-ci, cela n'y fait pas grand-chose.

Je vais enchaîner sur l'avancement du programme de voirie. La réunion consacrée au vote de la décision modificative permet d'établir le bilan sur l'avancement des divers programmes de voirie départementaux.

Comme nous l'avions dit précédemment lors des précédentes réunions, les programmes antérieurs à 2021 ont tous été réalisés dans leur intégralité. Nous en sommes donc :

- sur le programme à cheval sur les années 2021-2022 avec 64 opérations terminées, il ne nous reste qu'1 opération en cours.

- sur le programme 2022-2023, nous avançons bien aussi, puisque nous en sommes à 63 opérations terminées, 11 opérations sont en cours de travaux et 4 opérations restent à lancer.

- sur le programme à cheval sur les années 2023-2024, 13 opérations sont terminées, 13 opérations sont en cours de travaux, 18 opérations sont lancées et il reste 27 opérations à lancer.

À savoir que c'est à partir du mois d'avril que nous travaillons le plus sur les routes puisqu'avant avril, il est difficile de faire avancer les chantiers par rapport aux conditions climatiques.

Il est proposé d'ajouter des opérations au programme initial qui concernent les routes départementales suivantes, sans augmentation de l'autorisation de programme, puisque nous avons réalisé des économies sur d'autres opérations : la route départementale n° 117, la route départementale n° 200, la route départementale n° 999 et la route départementale n° 820.

Nous vous proposons aussi d'ajouter des opérations avec augmentation de l'autorisation de programme initiale, à savoir la route départementale n° 65 dans l'agglomération de Nègrepelisse, et la route départementale n° 36 dans le cadre du passage du Tour de France féminin en 2023.

Il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme initiale de 2023 de 300 000 € et de la porter à 17,45 millions d'euros, de ratifier 7 millions d'euros de crédits de paiement pour la réalisation de ce programme 2023, en complément des 8 millions d'euros votés au budget primitif 2023.



Concernant les opérations spécifiques, il y a la construction du pont de Verdun-sur-Garonne. En avril 2010, un contrat de partenariat public/privé a été signé pour la construction du pont de Verdun-sur-Garonne, d'une durée d'exécution de 28 ans, avec VINCI Construction SPVG. Ce contrat prévoit que le titulaire établit un rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du partenariat public/privé et une analyse de la qualité du service pour l'année 2022. Sont présentées dans ce rapport, outre le rapport financier, les actions techniques menées par le titulaire.

Pour l'année 2022, nous avons eu un lavage complet de l'ouvrage, y compris des pylônes, la restauration de la bêche de bassin, le pompage des chambres et l'entretien des dispositifs de retenue.

Pour 2023, sont programmés un lavage complet, les reprises localisées des zones de la charpente corrodée et la reprise de l'étanchéité du fil d'eau sur les bordures.

Pour 2025 : la fixation des protections des fixations.

Pour 2026 : à nouveau un lavage.

Pour 2037 : la remise en peinture générale et le remplacement des joints de chaussée.

Nous devons mener, d'ici la fin de l'année, une inspection détaillée du pont.

Au niveau des intempéries et des réparations des dommages, nous parlons des intempéries passées, puisque nous parlons des intempéries des années 2021 et 2022. Nous avons la route départementale n° 18 à Le Causé qui a été réalisée fin 2021 et les travaux réalisés sur la route départementale n° 78 ont été finis début 2023.

Au niveau des itinéraires cyclables, sur la vélo voie verte Montauban-Montricoux, conformément à sa politique d'aménagement de voies structurantes pour les mobilités douces, après la réalisation des voies vertes du canal latéral de la Garonne, du canal de Montech et celle de la vallée du Tarn, le Département a décidé de créer une quatrième vélo voie verte, permettant de joindre Montauban à Montricoux.

Cela s'inscrit dans un itinéraire parallèle à la route départementale n° 115, dite « route touristique » se poursuivant vers Saint-Antonin-Noble-Val, et au-delà, à travers les Gorges de l'Aveyron. Nous sommes sur un trajet Montauban-Nègrepelisse-Montricoux.

En 2022, une autorisation de programme a été adoptée afin de relancer les études de cette infrastructure qui comporte, notamment, d'importants enjeux environnementaux et fonciers. Nous vous détaillons ce que nous avons fait. 99 parcelles privées et 60 propriétaires sont concernées par le tracé. Les crédits de paiement accordés au titre de 2022 ont permis de définir un état initial environnemental, notamment pour l'établissement du dossier d'avant-projet.

L'avant-projet a été présenté aux élus du comité de pilotage spécifique courant du mois de mai 2023. Maintenant, il convient de poursuivre les études et les diverses phases réglementaires préalables à la réalisation de ce projet qui est un véritable projet structurant : les études en matière de loi sur l'eau, les autorisations environnementales et l'enquête publique et parcellaire.

Pour les investissements divers en voirie - acquisition de matériels de signalisation :

Une dotation de 100 000 € a été votée au budget primitif 2023 pour l'acquisition de matériels de signalisation. En complément, la seconde phase du plan pluriannuel de rénovation de la signalisation verticale a été prévue au budget primitif 2023. Il est proposé de ratifier 100 000 € de crédits de paiement pour la mise en œuvre de ces opérations.

Au niveau des crédits d'entretien routier, à l'occasion du budget primitif 2023, le budget lié à l'entretien routier d'un montant de 3,1 millions d'euros a été voté comme suit :

- les fournitures de voirie pour les subdivisions : 225 000 € ;
- les fournitures de voirie pour les travaux en régie par l'unité d'exploitation et de travaux en régie : 700 000 € ;
- les fournitures de voirie pour la viabilité hivernale : 15 000 € ;
- l'entretien et réparation par les entreprises : 2 millions d'euros ;
- l'entretien et réparation par les entreprises pour tout ce qui est hivernal : 55 000 € ;
- le location d'engins : 115 000 €.

Il est proposé de compléter la dotation de crédits d'entretien routier pour la porter à 4 161 000 € avec :

- les fournitures de voirie pour les subdivisions : 55 000 € ;
- les fournitures de voirie pour les travaux en régie pour l'unité d'exploitation et de travaux en régie : 226 000 € ;
- l'entretien, la réparation par les entreprises : 750 000 € ;
- l'entretien, la réparation par les entreprises pour tout ce qui est hivernal : 5 000 € ;
- la location d'engins : 15 000 €.

Compte tenu de ce qui précède et conformément aux tableaux joints, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

Au titre du programme annuel :

- prendre acte de l'état d'avancement des programmes 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024,
- d'augmenter l'autorisation de programme 2023 de 300 000 € et de ratifier les crédits correspondants à hauteur de 7 millions d'euros.

Au titre des opérations spécifiques :

- prendre acte du rapport annuel 2022 relatif à l'exécution du partenariat public-privé du pont de Verdun sur Garonne,
- de prendre acte de l'état d'exécution et d'avancement des opérations spécifiques concernant les réparations des dégâts sur le patrimoine routier départemental suite aux intempéries de 2021 et de 2022,
- et de préciser que M. le Président est autorisé à signer et à déposer toute demande d'autorisation administrative et réglementaire concernant la réalisation de la vélo voie verte Montauban-Montricoux.

Au titre des investissements divers, nous vous proposons de ratifier 100 000 € de crédits de paiement pour la mise en œuvre des opérations d'acquisition de signalisation verticale et de ratifier en complément des crédits de paiement 1,051 million d'euros pour les crédits d'entretien routier.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Ce que je voulais vous dire, c'est qu'aujourd'hui nous ne connaissons pas exactement le montant des travaux, car nous aurons certainement de gros frais de travaux sur les routes pour reprendre tous les problèmes qui viennent d'arriver. Nous sommes en train d'y travailler.

D'abord, nous dégageons les routes et nous faisons tout ce qu'il faut pour que les personnes puissent circuler. Nous ferons un chiffrage et cela vous sera proposé. Le plus urgent sera réalisé. Ce qui est important, aujourd'hui, c'est de dégager les routes pour circuler. Après, nous ferons un chiffrage de tout cela et vous en serez informés. Je me doute que la note va être « salée ».

Je mets au vote ce dossier n° 21.

**M. Baylet :** Si nécessaire, le vote électronique n'interdit pas de faire un vote à mains levée.

**M. le Président :** Non, cela va marcher.

**Mme Sardeing :** Attendez, cela « bugue ».

**M. le Président :** Alors, nous le maintenons ainsi car il y a un suivi après de tous les dossiers et je ne veux pas qu'il y en ait la moitié à main levée et la moitié électronique. Nous avons les techniciens. Cela sera plus grave quand cela nous arrivera et que nous serons tout seul. Parce qu'après, nous ne l'aurions pas dans les registres. Allez, c'est bon vous pouvez voter.

Pour : 27

Contre : /

Abstentions : 2 (*Mme Morvan et M. Descazeaux*)

Adopté à la majorité.

**M. Descazeaux :** Nous nous sommes abstenus avec Mme Morvan, et nous pouvons vous apporter une petite explication. Cela vaut ce que ça vaut, mais vous savez, quand nous parlons de dérèglement climatique, nous en avons les conséquences. Nous sommes d'accord ou pas ? Certains seront peut-être nihilistes.

Nous nous disons que si, peut-être, dans nos déplacements, nous dépensions moins de gaz à effet de serre, donc de carburant, au lieu d'investir, par exemple 12 ou 13 millions d'euros sur les routes, nous pourrions investir en construisant un collège. En amenant un collège plus près des habitants, nous limitons tous les transports supplémentaires qui, bien entendu, génèrent les gaz à effet de serre. Ce que nous voulons dire par là, c'est que, bien évidemment il va falloir aider les agriculteurs et toutes les personnes ayant subi ces événements. Mais, si nous ne faisons pas de la prévention, je vais le redire certainement sur d'autres sujets, nous allons toujours intervenir sur les conséquences et non pas sur les causes. Reprenons, peut-être, certaines idées et faisons un peu plus de prévention.

**M. le Président :** Nous passons au dossier suivant.

**M. Vaissières :** Je vais juste répondre à M. Descazeaux concernant notre programme voirie. Je rappelle que nous y mettons la vélo voie verte. Cela est un point important à noter.

Au niveau de la transition énergétique, nous sommes obligés d'entretenir nos routes. Même si nous analysons, en permanence, les causes d'accident, pour nous, il est normal de penser qu'elles doivent être autres que l'état des routes. Effectivement, jusqu'à maintenant, quand nous analysons les causes d'accidents sur nos routes départementales, pour l'instant, « je touche du bois », cela n'est jamais lié à cause de l'état de nos routes. Mais, c'est un état que nous nous devons d'entretenir, au fur et à mesure, pour ne pas avoir, à un moment donné donné, à y mettre des millions d'euros dessus.

Au niveau de la transition énergétique, actuellement, quand nous faisons des routes nous utilisons des techniques et nous y travaillons de plus en plus avec les services, afin d'éviter tout ce qui est utilisation du bitume. Nous y travaillons. Je peux vous le certifier. Nous essaierons de nous améliorer aussi.

Nous allons juste lancer une autre vidéo sur la voirie. Elle est bien plus positive que la vidéo de tout à l'heure, puisque il s'agit de la création d'un important rond-point à Montauban. Apparemment, c'était une demande depuis de nombreuses années. Cela a permis de sécuriser les lieux autour d'un lycée. Nous allons vous montrer cette réalisation.

... (diffusion du film) ...

**M. Descazeaux :** J'ai appris que ce rond-point porterait le nom du conseiller départemental du canton, c'est cela ?

**M. le Président :** Oui, le rond-point « Descazeaux ».

0  
0 0  
0

## AVANCEMENT DU PROGRAMME DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT SUR LE PATRIMOINE BÂTI DU DÉPARTEMENT

---

**M. Vaissières (rapporteur) :** [Délibération avancement du programme des dépenses de fonctionnement patrimoine bâti du Département](#)

Pour rappel, le montant voté au budget primitif 2023 s'élève à 1 653 600 €.

Il s'agit des dépenses d'entretien, de maintenance, de frais divers et de frais de location pour l'ensemble des sites, y compris les collèges et les gymnases. Il est nécessaire de faire des ajustements au programme de fonctionnement :

- Entretien dans les bâtiments :

- + 30 500 € pour la fourniture de matériaux et de petits équipements pour les travaux en régie ;

- + 61 500 € pour les travaux d'entretien annuels tels que le nettoyage des fosses de relevages, les réparations de biens immobiliers ou mobiliers.

- Maintenance et frais divers dans les bâtiments départementaux :

- + 65 000 € pour la prise en compte les augmentations dues aux révisions de prix, aux contrats complémentaires (collèges) des divers contrats de maintenance (chauffage, ascenseurs, extincteurs, portails, ...) et de vérification et de contrôles réglementaires,

- + 500 € de frais de gardiennage complémentaires.

- Frais de locations immobilières et mobilières :

- + 32 000 € ajout du montant du loyer de l'antenne de Montauban, ainsi que l'augmentation des locations mobilières (nacelles, stockage, ...).

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- prendre acte de l'état d'avancement des programmes de fonctionnement 2023 pour les bâtiments départementaux,

- ratifier les crédits de paiement correspondants sur les différentes lignes budgétaires.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Nous passons au vote.

Vote à l'unanimité. Merci

0  
0 0  
0

## **AVANCEMENT DES PROGRAMMES IMMOBILIERS SUR LES COLLÈGES ET INSTALLATIONS SPORTIVES**

**M. Vaissières (rapporteur) :** [Délibération avancement des programmes immobiliers collèges et installations sportives ; Délibération avancement des programmes immobiliers collèges et installations sportives \(annexe\)](#)

Il est proposé à l'occasion de cette session budgétaire, de faire le point d'avancement sur les programmes de travaux annuels 2022-2023 et 2023-2024 pour les collèges publics du département, ainsi que dans les installations sportives.

Les propositions pour ce budget portent sur des ajustements financiers sur les travaux annuels établis sur la base des opérations réalisées, en cours ou prévisionnelles, puis actualisées pour certains programmes (création ou suppression d'opérations).

Ce rapport permet également de procéder à un point détaillé du plan pluriannuel d'investissement, validé lors de la session plénière du 23 juin 2022, avec 6 opérations programmées.

2 opérations de ce programme pluriannuel font l'objet de 2 rapports particuliers, à savoir la rénovation du chauffage au collège de Nègrepelisse et la rénovation du gymnase de Lauzerte.

L'avancement du projet de construction du gymnase de Verdun-sur-Garonne, ainsi que les travaux d'extension des collèges Vercingétorix à Montech et Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre font aussi l'objet de rapports particuliers.

Je vous indique que 2 nouveaux projets relatifs aux extensions des collèges Manuel Azaña à Montauban et Antonin Perbosc à Lafrançaise sont également présentés dans un rapport particulier.

À la lecture du rapport, vous avez un point détaillé portant sur :

- les programmes de travaux annuels dans les collèges,
- les programmes de travaux annuels dans les installations sportives du Département,
- les travaux structurants d'investissement dans les collèges et les installations sportives,
- les frais d'études.

### 1 - Qualité de l'air dans les collèges

Cette mission est confiée au groupement d'intérêt public « Public Labos » pour réaliser les mesures réglementaires dans les collèges. Pour 2023, les campagnes de mesure vont être menées dans plusieurs établissements, prenant en compte la nouvelle réglementation de janvier 2023.

### 2 - Réaménagement de l'ancien internat du collège Jean Rostand à Valence d'Agen

- autorisation de programme de 2022 : 70 000 €

L'étude d'opportunité a été réalisée, mettant en évidence le besoin d'aménager le rez-de-chaussée du bâtiment pour répondre au manque de salles de classe dans le collège. Le programme de travaux sera présenté lors d'une prochaine session.

### 3 - Patio du collège Jean Rostand à Valence d'Agen

- autorisation de programme de 2023 : 30 000 €

Le patio du collège Jean Rostand à Valence d'Agen présente depuis de nombreuses années des désordres importants (mauvais écoulement des eaux pluviales, inondation des salles attenantes, revêtements des sols très dégradés). Il est proposé de missionner une étude technique pour définir un projet global de rénovation de cet espace.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- prendre acte de l'état d'avancement des programmes de travaux annuels 2022-2023 et 2023-2024 dans les collèges et dans les installations sportives conformément aux tableaux joints,
- prendre acte de l'état d'avancement des travaux pluriannuels dans les bâtiments, les collèges et les installations sportives,
- approuver les augmentations et la création d'autorisations de programme, tel que détaillées dans le rapport,
- ratifier les crédits de paiement correspondants sur les différentes lignes budgétaires,
- autoriser le Président à solliciter les subventions relatives à ces programmes de travaux.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**Mme Sardeing :** Je vais tout d'abord vous remercier, mes collègues, car le fait d'avoir accepté que nous créions à la cellule immobilière une cellule spécifique collège c'est juste un pur bonheur. Nous avons des équipes qui sont très motivées et du coup la somme des travaux qui est faite dans les établissements est assez conséquente.

On vient de me donner ce qu'il va se passer cet été. Il y a 3 pages. Nous sommes obligés de faire un certain nombre de travaux durant les congés. Beaucoup de choses se passent dans les collèges. Je vous rappelle que nous mettons 2 millions par an de travaux plus 2 millions sur le plan pluriannuel d'investissements. Cela peut se faire, car il y a cette équipe qui est totalement dévouée aux travaux dans les collèges.

Nous avons quelques rapports spécifiques, dont nous allons parler un peu plus en profondeur tout à l'heure. Je tenais quand même à dire que ce qu'il se passe sur les collèges est quand même assez notable. Nous avons une très bonne adhésion et de très bons retours de la part des principaux des établissements. Cela rejaille sur l'ensemble des Conseillers départementaux.

**M. le Président :** Merci. Nous passons au vote.

Vote à l'unanimité, merci à tous.

0  
0 0  
0

## AVANCEMENT DES PROGRAMMES IMMOBILIERS SUR LES AUTRES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

---

**M. Vaissières (rapporteur) :** [Délibération avancement des programmes immobiliers autres bâtiments départementaux](#) ; [Délibération avancement des programmes immobiliers autres bâtiments départementaux \(annexe\)](#)

Cette session budgétaire est l'occasion de faire un point d'avancement des programmes de travaux annuels 2022-2023 et 2023-2024 pour les bâtiments départementaux (hors collèges publics et installations sportives).

Au titre de l'année 2022, 90 opérations étaient programmées :

- 73 opérations sont terminées,
- 17 opérations sont en cours de travaux.

Des ajustements budgétaires sont nécessaires. Je vous propose donc pour l'ensemble des travaux annuels 2022-2023 :

- d'augmenter l'autorisation de programme 2022 de 4 000 € ;
- de ratifier un crédit de paiement en 2023 de 217 508,04 € afin de terminer l'ensemble des travaux.

Pour l'année 2023, 93 opérations ont été votées pour un montant total de 1 990 000€, réparties ainsi :

- 32 opérations sont en cours de travaux
- 22 opérations sont terminées
- 37 opérations restent à lancer
- 2 opérations sont à annuler.

Ces opérations se déclinent comme suit :

Travaux structurants d'investissement dans les bâtiments départementaux :

- Bâtiments départementaux à caractère social :
  - Réfection du parking à la maison des solidarités de Montech
- Bâtiments départementaux à caractère culturel :
  - Gros travaux à l'Abbaye de Belleperche
  - Gros travaux à la médiathèque départementale
- Bâtiments administratifs départementaux :
  - Restructuration de la maison du Tordre
  - Création de locaux pour les jardiniers à l'Hôtel du Département
  - Centre universitaire



- Gendarmeries :

Le plan pluriannuel de travaux d'investissement (PPI), en vue de la rénovation des casernes de gendarmerie, voté au budget primitif 2019, se termine avec la réfection des menuiseries et les sécurisations de certains sites.

Frais d'études :

- Bâtiments départementaux à caractère social :

Une étude de programmation est en cours pour programmer la restructuration des maisons des solidarités de Moissac et de Valence d'Agen. De plus, la direction de l'immobilier réalise un diagnostic de l'ensemble des sites en lien avec les services du pôle des solidarités humaines.

- Bâtiments départementaux à caractère culturel :

- Restructuration des archives départementales

Afin de répondre aux besoins des archives départementales, une étude de diagnostic et de programmation est en cours d'élaboration.

- Restructuration de l'Abbaye de Belleperche

Afin de relancer l'étude de programmation fonctionnelle, technique et financière initiée en 2015 pour redonner à l'Abbaye et à son musée un attrait culturel et touristique, il convient en préalable de réaliser une étude archéologique et un diagnostic sanitaire du bâtiment.

- Subdivisions et antennes départementales :

Diverses études de maîtrise d'œuvre ont été lancées pour :

- la subdivision de Castelsarrasin ;
- l'antenne de Beaumont-de-Lomagne.

- Hôtel du Département :

- Restructuration du parvis et du Château :

Une étude de diagnostic et de programmation est en cours d'élaboration afin de lancer les études de rénovation du Château Montauriol.

Des études thermiques des bâtiments départementaux sont en cours. Cela est important par rapport à la transition énergétique.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- prendre acte de l'état d'avancement des programmes de travaux annuels 2022-2023 et 2023-2024 dans les bâtiments départementaux (hors collèges et installations sportives),

- prendre acte de l'état d'avancement des travaux pluriannuels dans les bâtiments départementaux (hors collèges et installations sportives),

- approuver les augmentations des autorisations de programme,
- ratifier les crédits de paiement correspondants sur les différentes lignes budgétaires.
- autoriser M. le Président à solliciter les subventions relatives à ce programme de travaux.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** S'il n'y a pas de question, je passe au vote.

Nous allons nous arrêter pour le repas à 13 heures. Pour ceux qui ont trop faim, je vous donne de l'espoir. Nous reprendrons à 13 h 30. Je vous regarde et j'ai tenté le coup pour voir, mais nous reprendrons à 14 h 30.

... (clôture du scrutin) ...

Merci adopté à l'unanimité. (28 pour, 2 absents : MM. Lopez et Astruc)

0  
0 0  
0

## **PROJET D'EXTENSION DU COLLÈGE VERCINGÉTORIX DE MONTECH APPROBATION DE L'AVANT PROJET DÉFINITIF**

**Mme Sardeing (rapporteur) :** [Délibération projet d'extension du collège Vercingétorix de Montech - approbation de l'APD](#)

Puisque nous n'allons pas manger tout de suite, nous voulons vous présenter un petit film sur l'opération « Restau'collège ».

... (Diffusion d'un film) ...

**M. Baylet :** Pour votre information complète, puisque Valence d'Agen est rayé de la carte cela était un repas au collège de Valence d'Agen.

**Mme Sardeing :** M. Baylet, cela est la première chose que j'allais dire que cela était quelque chose qui s'était, entre autre, passé à Valence d'Agen. Mme Le Corre était d'ailleurs présente. Cette opération s'est déroulée dans plusieurs établissements. C'est un chef, « un vrai chef » qui va rencontrer nos vrais chefs à nous dans les établissements scolaires. L'idée n'est pas de faire un repas qui sorte de l'ordinaire, mais de faire le repas du jour d'une façon différente. Cela marche très bien pour les chefs, pour les élèves et le personnel. Cela valorise énormément notre personnel en cuisine.

Nous avons eu, cette année, l'occasion de remercier l'un de nos plus anciens cuisiniers, à Nègrepelisse. M. Favarel est parti à la retraite. Il était cuisinier dans l'établissement depuis 1989 et avait fabriqué plus de 2 millions de repas pour nos élèves. Cela était un petit moment très sympathique et il y avait un dessert extraordinaire. Je n'en dirai pas plus.

Ce n'est pas de cela dont il faut que je vous parle mais de l'extension du collège de Montech. Vous savez que nous avons décidé et nous avons validé le fait d'agrandir deux collèges : celui de Montech et celui de Labastide-Saint-Pierre. Nous en sommes à la fin du début, à l'avant-projet définitif. Nous n'avons plus qu'à lancer les marchés et les travaux peuvent démarrer.

Concernant le collège de Montech, plusieurs choses sont à voir. Vous avez le projet qui n'est pas vilain cela est assez réussi. Nous ne voyons pas bien l'intérieur de la cour. Ces projets ont été travaillés, je vous l'avais déjà dit, en concertation avec tous les utilisateurs, ce qui nous a donné des projets validés à l'unanimité et cela n'est pas mal.

Le permis de construire est déposé. Je me tourne vers M. le Président, car nous allons certainement avoir besoin de toi. Il faudra que tu parles, gentiment, à notre nouveau Préfet, car les services de l'État sont un peu « pinailleurs ». Je vais dire cela pour rester politiquement correcte, notamment au titre de la loi sur l'eau. Nous devrions démarrer les travaux à l'automne 2023 à Montech. À l'issue de l'avant-projet définitif, le coût des travaux a été réévalué, comme tous travaux que nous lançons en ce moment, à hauteur de 2 744 052 €, puisqu'il a fallu un surcoût de chauffage du bâtiment des sanitaires et la création d'un accès pompiers à la demande des bureaux de contrôle. Vous savez que tous ces dossiers sont surveillés par des bureaux de contrôle mais également par nos pompiers qui, parfois, nous demandent des choses. Nous avons, bien sûr, prévu d'installer des panneaux photovoltaïques, ils sont prévus dans ce surcoût. Un abri vélos, des fondations spéciales rendues nécessaires par les études de sol. Cela est moins surprenant, car cela était déjà le cas pour le gymnase à côté, où il avait fallu faire des pieux.

Ce que nous vous demandons aujourd'hui, c'est d'approuver ce dossier, qui est au stade de l'avant-projet définitif et d'arrêter le coût prévisionnel des travaux à 2 744 052 €. Nous pouvons, peut-être, avoir de bonnes surprises, puisque nous partons sur le fait que tout augmente. Mais, nous pouvons, peut-être, avoir de bonnes surprises lorsque nous ouvrirons les marchés. Nous commençons à avoir des choses qui redeviennent un peu plus dans la norme.

L'idée est de démarrer ces travaux en septembre pour une ouverture, j'espérais beaucoup septembre de la rentrée, mais cela sera plutôt aux alentours de Noël. Nous allons essayer de le respecter. Je suis optimiste. Il faut l'être. Si on nous demande des pièces complémentaires, cela est sûr, nous ne tiendrons pas les délais. Mais nous ferons le maximum.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**M. Descazeaux :** Mme la Présidente de la commission, pardon, M. le Président ou Mme Sardeing-Rodriguez. Vous savez que je ne vais pas voter pour l'extension des collèges. Lorsque je proposais - ce n'est pas moi mais c'est l'étude qui le proposait, la création de collège, vous aviez donné comme argument, peut-être pas unique, mais essentiel, la diminution des effectifs dans le département. C'est cela ?

**Mme Sardeing :** Pas vraiment cela, M. Descazeaux.

**M. Descazeaux :** C'était souvent ce que vous aviez annoncé.

**Mme Sardeing :** Non. Expliquez-moi comment un collège à Montauban va régler la surpopulation à Labastide-Saint-Pierre.

**M. Descazeaux :** Cela est un autre sujet.

**Mme Sardeing :** Cela est le sujet. C'est ce que nous votons.

**M. Descazeaux :** Pas tout à fait. Sauf si nous raisonnons à court terme, entre le court terme, le moyen terme et le long terme. Vous disiez, je pense que cela doit être indiqué dans les rapports, que les effectifs étaient en baisse. Par hasard, je suis allé sur le site du Département et je lis :

« avec près de 25 000 élèves en maternelle et en primaire, plus de 13 000 collégiens, près de 7 000 lycéens et 2 000 étudiants, le Département de Tarn-et-Garonne fait de l'éducation une priorité - ceci dit, cela est parfait. Ces effectifs devraient continuer à augmenter dans les prochaines années, car le Tarn-et-Garonne se caractérise, selon l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), par une croissance démographique importante, une forte attractivité et l'importance de la jeunesse dans la population. »

La Majorité a assumé ce qui est sur ce site.

Excusez-moi, mais lorsque vous annonciez que l'étude et que les chiffres étaient en baisse et n'étaient pas les bons - nous reprendrons les rapports de la session du Conseil départemental en question - et que cela ne nécessitait pas la création de nouveaux collèges, il y a une contradiction dans vos propos. Est-ce que cela est pour faire de la communication et pour dire que nous nous occupons bien des élèves de notre département ? Vous indiquez que les effectifs sont en hausse.

Expliquez-moi la différence entre effectifs en baisse, que vous mentionnez, et effectifs en hausse écrits en document publicitaire sur le site du Département.

Merci beaucoup.

**Mme Sardeing :** M. Descazeaux, même si cela n'a rien à voir, cela a quand même à voir. S'il est écrit ce que vous êtes en train de dire, je ne sais pas où cela est écrit, cela est une bêtise. Je le dis clairement, car cela est faux. C'est plus que faux !

Je rappelle que depuis, la fameuse étude qui a été lancée et a été stoppée, et pour laquelle nous n'en avons payé que la moitié, puisqu'elle était sur des chiffres totalement faux... Peut-être qu'il y a deux ans - il me semble que cela fait deux ans que nous sommes élus - l'équipe précédente estimait que cela était en hausse, car on lui avait dit que cela était le cas. Les choses, nous ne les inventons pas. C'est pour cela que nous faisons appel à des bureaux d'études. Mais ce fameux bureau d'études qui s'appelait Cefuam était « foireux ». Je vous l'ai déjà dit : nous ne sommes pas en augmentation, mais en baisse. Je pense que, malheureusement, tous les élus autour de cette table qui doivent se battre pour le maintien de classes dans leur commune, en sont bien conscients.

Je ne vois pas comment, en créant un cinquième collège à Montauban, puisque c'est de cela dont vous parlez, cela permet de régler le problème de la surpopulation de Montech où nous avons aujourd'hui 5 algecos et comment cela permet de régler le problème de Labastide-Saint-Pierre où il y a aussi des algecos et pas suffisamment de places ?

En plus, je ne vois pas en quoi cela correspond à ce que vous avez dit il n'y a pas très longtemps, comme quoi il fallait essayer de moins se déplacer. Je veux bien tout, mais aujourd'hui, nous réglons une situation existante qui est celle d'avoir 5 algecos à Montech et 4 algecos à Labastide-Saint-Pierre.

Tout à l'heure, nous vous proposerons un rapport pour régler deux autres situations existantes : les collèges Manuel Azaña avec des algecos et un que nous allons rajouter cet été et Lafrançaise où il y a déjà 5 algecos.

Il n'a jamais été dit que nous n'évoquerions pas le fait de faire un collège supplémentaire, s'il y en avait besoin. Nous avons travaillé, avant de proposer l'extension d'Azaña, avec la Mairie de Montauban. Mme Heulland était présente. Nous avons revu la carte scolaire de Montauban qui n'avait pas été revue depuis 2009. Nous avons fait cette réunion avec la Mairie de Montauban, M. le directeur académique des services de l'Éducation nationale (directeur académique des services de l'Éducation nationale) et avec les principaux des établissements, ceux d'aujourd'hui et ceux qui arriveront demain. À l'unanimité, il a été dit qu'il n'y avait pas besoin d'un cinquième collège à Montauban.

Je veux bien tout, mais quand je ne sais pas, je demande à ceux qui savent. Je crois que nous avons demandé à ceux qui savaient et la réponse est claire. En revanche, si la situation venait à évoluer, bien évidemment, que nous nous repencherions sur la question de savoir s'il faut un cinquième collège et où le faut-il ? Bien sûr que nous en parlerions. Aujourd'hui, et pour les 7 ou 8 ans qui viennent, il n'y en a pas besoin.

**M. Descazeaux :** Tout à l'heure, M. le Président a évoqué une rencontre avec quelqu'un qui savait pour le déplacement de l'union nationale du sport scolaire. En fait, cette personne qui était censée savoir, ne savait pas. Donc, il faut parfois se méfier des gens qui disent qu'ils savent.

**Mme Sardeing :** Si le directeur académique des services de l'Éducation nationale ne sait pas, je suis perdue.

**M. Descazeaux :** Raisonçons peut-être en amont. C'est comme pour les événements climatiques, soit nous nous attaquons aux conséquences, soit nous nous attaquons aux causes. J'ai l'impression que nous sommes toujours, avec un train de retard, et que nous sommes toujours en train de « colmater » les conséquences de certaines décisions qui n'ont pas été prises.

Peut-être, Mme Sardeing, pas cette année ou peut-être les années précédentes mais les décennies précédentes qui ont amené, maintenant, à traiter des conséquences. Nous ne pouvons pas, je l'entends, laisser des élèves dans un algeco lorsqu'ils sont dans un établissement scolaire. Nous sommes bien d'accord, mais cela signifie que soit nous raisonnons à court terme, soit le politique prévoit à 10, 15, 20 ans ou peut-être davantage. La carte scolaire, nous ne la remodifierions pas tous les 3 ou 4 ans, en essayant d'ajuster au mieux.

Je vous connais, Mme Sardeing, je sais que vous faites cela dans l'intérêt de tout le monde. Excusez-moi, je vous fais un compliment, car je sais qui vous êtes. Mais, parfois il faut aller un peu plus en amont et anticiper. Encore une fois, cela est de la prévention. Cela est la même chose. Nous faisons de la politique afin de prévoir, non pas le département de demain matin, mais dans quelques années, quand nous ne serons sûrement plus là.

**Mme Sardeing :** Je vous rejoins tout à fait, M. Descazeaux. Il ne faut pas arrêter, car cela est un sujet très important. Effectivement, il faut le prévoir. Nous gérons aujourd'hui la situation. Il faut prévoir et c'est ce que nous avons voulu faire en faisant cette réunion, notamment avec la Commune de Montauban. Là, je peux laisser la parole à Mme Heulland, si elle le souhaite, la Ville est en perte d'effectifs. Aujourd'hui, dire qu'il faut un cinquième collège et qu'il le faut à Montauban ? Nous n'allons pas dire « un cinquième collège », mais un 19<sup>ème</sup> collège. Ne parlons même pas de Montauban. Oui, mais où ?

Nous sommes actuellement dans une espèce d'incertitude. Nous ne savons pas si la population dans le Tarn-et-Garonne va continuer à augmenter. Je vous rappelle, mes chers collègues, qu'elle augmente. Je sais qu'il y en a qui n'aiment pas quand je dis cela, mais elle augmente avec des personnes plus vieilles, en tout cas avec des gens qui ne sont plus en capacité d'avoir des enfants. Oui, nous gagnons de la population, mais nous ne gagnons pas d'enfant, ou alors ils les ont grands et ils n'en refont pas.

Aujourd'hui, comment savoir, qui peut dire qu'il faut un collège supplémentaire et où le faut-il ? Cela est impossible. Nous le suivons, nous le regardons, nous faisons des réunions régulières et nous sommes en lien avec le directeur académique des services de l'Éducation nationale. D'ailleurs, je vais vous envoyer un mail, dès la semaine prochaine, afin de vous questionner. Nous voulons regarder la carte scolaire. Nous avons déjà modifié certaines choses sur Castelsarrasin que nous avons faites en urgence. Nous avons modifié des choses sur Verdun-sur-Garonne. Nous modifions sur Montauban. Cela vous sera proposé à la rentrée du mois de septembre pour validation par le conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN), mais d'ores et déjà, nous allons vous envoyer un mail pour vous demander ce qui, dans vos territoires, mériterait une réflexion sur la carte scolaire.

Nous savons déjà qu'il y a une commune, vers chez M. Deprince, qui demande un rattachement dans un autre établissement. Je vais vous faire passer ce mail. Je vous demanderai de le répercuter sur les maires de vos cantons et de nous faire remonter l'information, de façon à ce que tout le monde puisse dire : « tel village, ils vont là, cela serait mieux qu'ils aillent là. » Ainsi, avec cela, nous regarderons ce que nous pouvons faire et si nous pouvons redéployer.

Sur Montauban, pour être tout à fait claire, ce que nous avons proposé et ce sur quoi nous sommes tombés d'accord, c'est de diminuer le nombre d'élèves du collège Olympe-de-Gouges. Car, 1 200 élèves à Olympe de Gouges, cela est énorme. Nous stabilisons les effectifs de celui de Jean Jaurès. Jean Jaurès était en perte importante d'effectifs. Je rappelle que Jean Jaurès fonctionne essentiellement avec les communes de Bressols et de Montbeton mais très peu d'écoles de Montauban. Azaña a une carte scolaire très petite, mais il se trouve que, dans ce secteur de Montauban, il y a une explosion en termes de constructions. Nous ne pouvons pas trop jouer sur Azaña. Nous savons que nous aurons des enfants supplémentaires, mais nous n'avons pas la place, donc il faut agrandir Azaña. Nous stabilisons aussi les effectifs du collège Ingres. Nous allons nous retrouver, en gros, avec deux collèges à 600 et deux collèges entre 900 et 1 000 élèves. Bien sûr que nous pouvons enlever 300 élèves à Ingres et 300 élèves à Olympe-de-Gouges pour faire un cinquième collège. Nous aurons 5 collèges à 600. Mais que faisons-nous des locaux ? Des bâtiments ? Il faut embaucher du personnel en plus. L'Éducation nationale mettra-t-elle les professeurs ?

Aujourd'hui, je suis en train de me bagarrer, entre guillemets, gentiment, avec M. le directeur académique des services de l'Éducation nationale pour l'ouverture d'une classe à Lauzerte. Il est tout à fait d'accord, mais comme il me dit gentiment : « Je n'ai pas un poste de professeur. » Nous, les bâtiments, nous pouvons les faire, cela n'est pas le plus compliqué, mais il y a beaucoup de paramètres. J'entends, M. Descazeaux, qu'il faut des petits collègues, mais ce n'est pas aussi simple que cela. Mme Heulland, excusez-moi.

**Mme Heulland :** Je rejoins Mme Sardeing puisque c'est vrai que nous avons envisagé cela, dès qu'elle et M. Pécou, avaient été à la Présidence de cette commission. Je leur avais dit qu'il y aurait peut-être un travail à faire sur la carte scolaire de Montauban, pour la simple et bonne raison, que nous avons des parents d'élèves qui se plaignaient des répartitions un peu aléatoires des écoles.

Nous l'avons bien retravaillé. Du fait de ma casquette d'adjointe au maire en charge des affaires scolaires, nous avons quand même une visibilité, malgré ce que vous pensez, à minima à 8 ans. Il va y avoir des départs, mais il y a aussi des arrivées. En général, cela se compense. Pour preuve, nos prévisions sur nos écoles de Montauban sont à 2 % tous les ans justes et bien réparties. Je pense que nous sommes dans une vision, sur 8 voire 11 ans, puisque nous avons aussi les naissances à Montauban. Effectivement, il y a un grand nombre de familles qui arrivent en Tarn-et-Garonne mais elles n'arrivent pas toutes à Montauban et ce ne sont pas toujours des jeunes comme l'a indiqué Mme Sardeing. Aujourd'hui, quelques collégiens arrivent, mais nous sommes davantage sur des lycéens voire plus âgés. C'est la Préfecture. Je vous vois faire non de la tête, mais je suis aussi en réunion au conseil départemental de l'Éducation nationale avec Mme Sardeing. Nous nous inquiétons de tout cela et nous nous en rapprochons.

J'entends aussi l'histoire du cinquième collège à Montauban. Je rejoindrais plus Mme Sardeing sur un 19<sup>ème</sup> collège. Vous n'êtes pas sans savoir, aussi, qu'il y a maintenant un an et demi on nous a annoncé l'arrivée du nouvel hôpital, et de la ligne grande vitesse (LGV). Le territoire du Grand Montauban va être retravaillé. Il y a vraiment pour nous urgence d'attendre de voir comment ce territoire va se profiler, pour voir où il y aurait une éventualité, s'il y en avait besoin, d'un énième collège. C'est mon point de vue et c'est aussi celui de la Ville et du Grand-Montauban communauté d'agglomération. Là-dessus, je ne crois pas trahir quiconque.

**M. le Président :** Merci. Nous allons arrêter là et nous allons le voter.

**M. Descazeaux :** Deux petites secondes encore ? Cela montre quand même les limites de la décentralisation. Ce que vous venez de dire, Mme Sardeing, c'est le fait que le Département soit un peu le « suppôt » de l'État qui va décider de l'implantation des postes de professeurs, etc. Cela veut dire que cela retire au Département une compétence qui est aussi de décider. Il nous faut des collèges supplémentaires, car nous avons une population spécifique et nous pouvons pas l'assumer.

Les résultats scolaires du département en Tarn-et-Garonne sont les plus mauvais de France. Nous faisons partie des 10 départements dont les résultats scolaires sont les pires de France. Nous avons une population qui se paupérise et qui est paupérisée. Personne ne peut le contredire. Même le rapport de la Cour des comptes le dit. J'entends que les chiffres disent : « Nous allons perdre 2 % d'effectifs. » Je ne dis pas « non » à cela. Je dis qu'il y a une différence entre la quantité d'élèves et la qualité de nos élèves qui est différente, qui évolue et qui n'évolue pas dans le bon sens.

Ensuite, nous allons faire, comme je le disais tout à l'heure - au lieu d'avoir fait de la prévention - nous allons nous offusquer et nous allons tous pleurer lorsque des problèmes arriveront dans les établissements scolaires. Ce n'est pas cela que nous voulons. Nous ne voulons pas réagir. Nous allons tous le faire. Nous allons faire du « pathos ». Nous dirons : « oui, nous allons nous offusquer, car il y a eu des événements tragiques et dramatiques. » Nous l'avons vu dans certains collèges ou lycées. Cela ne vient pas par hasard. Je dis qu'il est de notre rôle d'anticiper.

**M. le Président :** Terminé. Nous arrêtons là.

**Mme Sardeing :** Juste. J'entends ce que vous dites, M. Descazeaux, et je le partage.

En revanche, je pense qu'il y a des communes qui aimeraient avoir des écoles et qui ne souhaitent pas que des classes ferment. Ce ne sont pas eux qui ont la main. Nous sommes bien d'accord. Quand nous allons au conseil départemental de l'Éducation nationale, nous bataillons, nous bagarrons et nous votons contre, très clairement. Au final, nous nous « l'enquillons ».

Je veux bien faire des collèges partout. Cela n'est pas le plus difficile de construire un collège. Je pense que tout le monde est capable d'empiler des briques et de faire des collèges, même s'il faut y mettre 10 ou 12 millions d'euros. Nous pouvons le faire, mais nous n'avons pas les professeurs. Là où tu as raison, c'est que quelque part, on nous a donné la compétence pour la gestion des collèges avec le cadeau empoisonné de la carte scolaire. Mais, on ne nous donne pas les moyens d'avoir les professeurs. Je suis désolée, je l'ai dit déjà dit tout à l'heure, je suis socialiste. Ce sont les lois de décentralisation, avec Gaston Defferre et depuis Nicolas Sarkozy, les lois de décentralisation, cela est encore pire depuis qu'il y a Emmanuel Macron. Nous avons de moins en moins de marge. Si on me donnait les marges, il n'y aurait pas de problème.

**Mme Heulland :** Juste un mot. Je suis désolée, nous faisons, quand même, de la prévention quand nous rééquilibrions le nombre d'enfants dans les collèges.

**M. Le Président :** Nous passons au vote pour ce dossier n° 25.

Pour : 28

Contre : 1 (*M. Descazeaux*).

Adopté à la majorité.

Maintenant, j'invite tout le monde à manger, y compris les services et les personnes qui entourent dont la Presse. Merci. Nous reprenons à 14h30.

... (*suspension de la séance à 13h05*) ...

0  
0 0  
0

... (*reprise de la séance à 14h30*) ...



**PROJET D'EXTENSION DU COLLÈGE JEAN-JACQUES ROUSSEAU  
DE LABASTIDE-SAINT-PIERRE  
APPROBATION DE L'AVANT PROJET DÉFINITIF**

---

**M. le Président :** J'ouvre la séance, pile à l'heure, vous avez vu c'est 14h30. C'est bien, nous sommes à l'heure. Je passe la parole à Jean-Luc pour un petit rectificatif. Ce matin, il y a eu une petite erreur sur un chiffre. Nous allons vous le redonner.

**M. Deprince :** Ce matin, je vous ai annoncé le nombre de sinistrés. Je n'avais pas vu la phrase au-dessus, c'étaient les chiffres de 2015. Ce que disent les services, c'est que cela sera supérieur aux chiffres de 2015. Cela est rectifié. Mea culpa, je n'avais pas vu ce qu'il y avait écrit précédemment.

**M. Beq (rapporteur) :** [Délibération projet d'extension du collège Jean-Jacques Rousseau de Labastide-Saint-Pierre - approbation de l'APD](#)

Chers collègues, comme vous le savez, ce rapport n° 26 concerne la construction d'un nouveau collège à Labastide-Saint-Pierre. Comme l'a dit Mme Sardeing, ce projet d'extension a été un projet participatif, en associant le corps enseignant, l'administration du collège, nos services et les élus, bien évidemment.

Ce projet est porté par deux cabinets d'architectes, le « C+2B architecture » et le « B11 architecture ». Nous les connaissons sur d'autres projets départementaux. Initialement, nous étions à 2,1 millions d'euros HT. Aujourd'hui nous sommes 2 527 121 € HT exactement. Ce surcoût pour cet avant-projet définitif est dû, comme pour le lycée de Montech, à 2 principales raisons. L'une est due à l'augmentation du coût des matières premières. L'autre est liée à la réalisation des fondations, un peu particulières, afin de pouvoir accepter la surélévation de l'édifice.

Les consultations seront lancées au mois de septembre. Initialement, l'ouverture de cette extension, qui permettra de supprimer les 4 algecos que nous avons dans la cour, était prévue en septembre. Si ce n'est pas septembre, cela sera octobre. Si ce n'est pas octobre, cela sera novembre. Tout ce que nous demandons c'est que cette extension, qui est répartie pour 50 ou 60 ans, soit bien construite. Peu importe, nous ne sommes pas à 2 ou 3 mois près pour l'ouverture de ces travaux.

Ce qui vous est aujourd'hui proposé, chers collègues, c'est d'approuver le dossier au stade de l'avant-projet définitif, tel qu'il est, et d'arrêter le coût prévisionnel à 2 527 121 € HT pour cet agrandissement.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Merci. S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Pour les procurations, je les avais données ce matin. Rien n'a bougé. Si cela bouge, je vous le dirai.

Pour : 27

Contre : 1 (*M. Descazeaux*)

Adopté à la majorité.

## PROJETS D'EXTENSION DES COLLÈGES MANUEL AZAÑA À MONTAUBAN ET ANTONIN PERBOSC À LAFRANÇAISE

---

**Mme Sardeing (rapporteur) :** [Délibération projets d'extension des collèges Manuel Azaña à Montauban et Antonin Perbosc à Lafrançaise](#)

Nous en avons un peu parlé ce matin, nous vous proposons, tout simplement, l'extension du collège Manuel Azaña, qui est un collège de 400 élèves et dans lequel il y a environ 600 élèves. Nous proposons une extension pour faire un établissement qui accueille 600 élèves en dur, sans compter les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

Nous proposons également une extension du collège Antonin Perbosc à Lafrançaise. Il est d'un accueil théorique de 450 élèves. Dans peu de temps, ils seront 570. Il y a déjà 5 algecos.

Nous vous proposons d'agrandir ces deux établissements. Cela nous coûtera environ 2,5 millions d'euros chacun. Il vous est demandé de bien vouloir acter les extensions de ces collèges. Je vous ai donné les explications ce matin. Si vous avez besoin d'autres renseignements, je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**M. Descazeaux :** Excusez-moi, c'est encore sur le collège Azaña. J'y reviens, mais c'est un collège de 400 élèves et nous le poussons à 600. Déjà, un collège de 400 élèves est très compliqué. Il y a une population compliquée sur une zone difficile. Mme Heulland et M. Pécou peuvent vous le certifier.

D'ailleurs, beaucoup d'élèves qui ne peuvent pas aller à Azaña vont dans l'enseignement privé au collège Saint-Théodard. Cela est une autre problématique. Parfois, comme vous disiez tout à l'heure, Mme Sardeing, les parents font le choix d'aller dans le privé. Ce n'est pas tout à fait le cas. Là, ils ne font pas le choix : ils n'ont pas d'autre possibilité. Encore une fois, l'extension d'un collège déjà surchargé et avec les problématiques qui ont été évoquées... Je suis allé une fois en conseil d'administration. Autant les enseignants que les parents d'élèves ou la direction n'étaient pas favorables à ce projet.

**M. Albugues :** M. le Président ? Avec Mme Delbreil, nous voudrions vous remercier et nous féliciter du projet d'extension du collège de Lafrançaise, qui est effectivement, attendu depuis de nombreuses années. Nous sommes très heureux que ce projet se concrétise.

Merci.

**M. le Président :** Merci à vous.

**M. Baylet :** Merci M. Albugues de me remercier de l'avoir construit.

**M. Albugues :** Merci Dieu qui a tout fait sur ce Département : l'alpha et l'oméga ! Et, d'ailleurs, avec l'argent du contribuable. Merci au conseil général de l'époque.

**M. Baylet :** Oui et à son Président. Voyez-vous, je pensais que nous avions une petite qualité, qui était le sens de l'humour. Même pas !

**M. Descazeaux :** Finalement, nous nous rendons compte que lorsque M. Baylet décidait, à l'époque, de construire un collège à Lafrançaise, nous trouvions les professeurs et nous trouvions tout le monde. Vous voyez, autres époques, autres temps.

**M. Baylet :** Pour votre information, j'en ai quand même construit 6 !

**M. Gonzalez :** Merci de me laisser la parole. J'avais quand même levé le bras.

M. le Président, nous n'avons pas les mêmes fréquentations avec M. Descazeaux. Merci de respecter la parole vis-à-vis des parents d'élèves, des professeurs du collège Azaña et de l'association Issanchou. Ils ont œuvré pour que cet établissement voit le jour, puisse avancer et être dans de bonnes conditions pour recevoir les élèves.

Vous dire également, M. le Président, que cela est une zone en pleine explosion démographique. Je pense que, dans quelque temps, pas tout de suite, nous aurons l'occasion, comme l'a dit Mme Sardeing ce matin... Le moment venu, s'il faut vraiment réfléchir là-dessus nous le ferons. Nous ne le ferons pas seuls, mais nous le ferons avec la commune de Montauban pour voir exactement comment nous allons pouvoir réaliser un cinquième collège, s'il en était besoin. Je n'irai pas à l'encontre des principaux des collèges, qui disent qu'actuellement, cela n'est pas le cas et qu'il faut rester dans ce sens : et construire ces agrandissements, comme vous l'aviez prévu et pour lesquels vous vous y êtes engagé, M. le Président. Je vous en remercie.

C'est le message que je transmettrai aux professeurs, aux parents d'élèves et à toute la communauté scolaire de ce secteur lors du prochain conseil d'administration. Je n'ai pas l'habitude de raconter n'importe quoi. Quand je dis des choses, j'essaie d'avancer et d'aller dans le concret.

Comme j'ai été dans le concret, je le rappelle gentiment, sur l'histoire du gymnase d'Azaña qui nous coûte plus de 50 000 € à 60 000 € de chauffage aujourd'hui. Par rapport à cette belle opération qui devait soi-disant être magnifique et que tous les professeurs voulaient, en réalité, les professeurs n'en voulaient pas. J'avais en main, lors de la session où cela s'est passé, une pétition des professeurs de ce collège et des parents d'élèves pour nous dire que cela était une ânerie.

Maintenant, les choses sont passées. Il ne faut pas revenir en arrière, mais qu'on ne vienne pas nous dire que ce dossier n'est pas à faire. Au contraire, merci de le faire, de le réaliser et de respecter la parole que vous avez donnée. Merci M. le Président.

**M. Descazeaux :** Merci M. le Président, mais je m'adresse à M. Gonzalez qui m'a interpellé.

**M. le Président :** Vous n'allez pas prendre la parole. La parole, cela est une fois.

**M. Descazeaux :** M. le Président, dans votre introduction, vous avez dit que vous souhaitiez être écouté et entendu par le Président de la République. Admettez que je souhaite être entendu et écouté.

**M. le Président :** Vous n'êtes pas le Président de la République, vous.

**M. Descazeaux :** M. le Président, je m'adresse à M. Gonzalez qui dit : « je respecte, il faut, j'ai fait, j'ai ma parole. » Lors de la campagne électorale sur son canton, qui a souhaité que le cinquième collège soit construit et créé ? M. Gonzalez qui, dans son programme, a bien indiqué clairement qu'il souhaitait la construction d'un cinquième collège, avec Mme Cathy Bourdoncle.

Nous les avons loués puisqu'ils reprenaient notre programme, ce qui était louable et légitime, une partie, M. Gonzalez. Mais le cinquième collège, vous le savez puisque vous l'avez mis dans votre programme, est essentiel à Montauban et sûrement qu'il en nécessiterait d'autres.  
Merci.

**Mme Bourdoncle :** Nous n'avons jamais dit qu'un cinquième collège n'était pas essentiel. S'il y a besoin, évidemment que nous ferons tout ce qu'il faut pour mettre en œuvre la réalisation d'un cinquième collège au moment où il le faudra, en fonction des élèves des écoles de Montauban et de sa périphérie. S'il est nécessaire qu'un cinquième collège voit le jour à Montauban... Ne nous faites pas dire ce que nous n'avons pas dit. Vous êtes bien malin de faire parler les parents d'élèves de ce collège. Vous venez, encore, de nous dire que les parents d'élèves étaient opposés à l'agrandissement de ce collège, alors que cela est faux ! Les parents d'élèves, je les rencontre régulièrement et ils sont très contents que nous sortions les élèves des algecos. Évidemment qu'ils sont contents ! Qui ne serait pas content que son enfant soit logé correctement pendant sa période de classe ?

Deuxièmement, pour information, vous nous aviez fait aussi parler les parents d'élèves, les enfants et les professeurs lorsqu'il s'agissait du gymnase. Vous nous aviez dit qu'ils étaient très satisfaits de ce gymnase. Écoutez moi et laissez moi finir ! Aujourd'hui, nous avons les factures d'énergie de ce gymnase à plus de 46 000 € pour 4 mois de chauffage. Vous imaginez un petit peu ? Donc, en plus de l'agrandissement du collège, il faut aussi trouver des solutions pour chauffer ce gymnase, qui n'est pas chauffable, puisqu'il n'est pas isolé thermiquement. Il faut trouver d'autres solutions pour le chauffer. Arrêtez de faire parler les gens sans qu'ils n'aient dit ce que vous racontez.

**M. Descazeaux :** Cela est un problème qui a eu lieu, il y a quelques années, lorsque le Département était en froid avec la Mairie de Montauban qui, à l'époque, aurait dû financer 50 % du gymnase Azaña et ne l'a pas fait. Cela est toujours pareil. Ou nous traitons les conséquences ou nous parlons des causes ? Je vous parle des causes.

**M. Gonzalez :** À un moment donné, il va falloir que vous disiez quelle est votre véritable réflexion là-dessus et ne pas prendre en charge les parents d'élèves, les professeurs et la Mairie de Montauban, etc. Il faut arrêter.

Je me rappelle dans cette Assemblée, lorsque nous avons pris, avec M. Weill, la Présidence de cette institution, on nous a fourni les effectifs à Montauban, ceux-ci se sont avérés complètement faux. C'est pour cela qu'avec Mme Bourdoncle nous avons dit que si vraiment il fallait construire un cinquième collège, s'il y a les effectifs pour cela, nous réfléchissons à ce que nous pouvons faire ou ne pas faire. Nous n'avons jamais dit que nous étions pour un collège immédiatement, cela n'est pas vrai.

Quand vous me dites : « vous prenez la parole pour parler à la place des professeurs. » Cela est dommage, il y en a un qui était là qui n'est plus là. Il était derrière vous. Il assiste aux séances. Les professeurs ainsi que les parents d'élèves, cela n'est pas vrai. Je suis arrivé en séance avec deux pétitions : une pétition des parents d'élèves et une pétition des professeurs, en train d'hurler, contre la politique menée à l'époque. Ne venez pas me « raconter des salades ».

Arrêtez, car vous transformez ! Vous voulez tellement en faire une tribune, pour quelqu'un qui, pendant 6 ans, n'a jamais pris la parole pour défendre un dossier sur le département. Si nous devons faire le détail des heures où vous êtes intervenu, ici en séance, et les interventions que vous avez actuellement en séance, depuis 2021, cela est la nuit et le jour.

Je vous en prie, arrêtez, nous nous connaissons trop M. Descazeaux. Arrêtez de dire des bêtises !

**M. le Président :** Nous coupons court à cela.

**Mme Sardeing :** Non, nous ne coupons pas court ! Je voudrais juste vous dire une chose.

**M. le Président :** Il faut arrêter, sinon nous n'avancons pas sur les dossiers.

**Mme Sardeing :** Nous ne sommes pas pressés.

**M. le Président :** Si, j'ai un « timing » à tenir.

**Mme Sardeing :** Tu le tiendras. Juste pour dire que là où vous vous trompez, M. Descazeaux... Il n'y a pas assez de places à Azaña, il faut leur donner des locaux adaptés, je crois que, là-dessus, nous sommes tous d'accord, même si nous faisons abstraction du cinquième collège. En revanche, quand on dit que les élèves ne peuvent pas aller à Azaña et qu'ils vont, les pauvres, dans le privé, cela est faux ! Il y a 77 % d'élèves qui sortent de primaire et qui rentrent au collège Azaña en 2017. L'année dernière il y en a 94 %. Cela veut dire qu'il y a 20 % de plus d'élèves qui préfèrent le collège public que d'aller dans un collège privé. Donc, oui, il y a besoin de places à Azaña.

**M. Descazeaux :** Socialement, ils ne peuvent pas se permettre d'aller dans un collège privé.

**Mme Sardeing :** Comment pouvez-vous dire, vous, professeur dans un collège public, que cela les arrange de mettre des enfants dans le privé ? Jamais vous ne devez dire cela, M. Descazeaux. Excusez-moi, je ne peux pas vous suivre.

**M. Astruc :** Il y en a beaucoup qui défendent le collège public alors qu'ils mettent leurs enfants dans un collège privé.

**Mme Sardeing :** De quoi ?

**M. Astruc :** Il y en a qui mettent leurs enfants dans les collèges privés et qui, en séance défendent parfois le collège public.

**Mme Sardeing :** Oui, mais alors là, c'est un boulevard. J'ai mis mes enfants à l'Institut familial, contrainte et forcée par mon ex-mari et je n'ai pas honte de le dire. Mais, je n'ai jamais rien demandé, ni une carte de bus, et j'ai payé. Cela est un choix. Quand on fait des choix, on les assume.

**M. le Président :** Dernière prise de parole.

**Mme Sardeing :** M. Descazeaux, je vais vous montrer mon bulletin de paye en mairie. Vous verrez si je les ai les moyens.

**Mme Heulland :** Non pas pour en rajouter, mais comme nous avons été cités avec M. Pécou, en tant qu'élus du Département sur la ville de Montauban, je vais un peu me répéter. Pour nous, il apparaît nécessaire, effectivement, d'agrandir ce collège de Manuel Azaña, qui va être sur un effectif de collège tout à fait classique, à savoir 600 élèves. Nous aussi, dans notre campagne, nous avons envisagé un cinquième collège en fonction de la répartition. Il fallait se poser les bonnes questions en fonction des effectifs. C'est tout ce que je souhaitais apporter.

**M. le Président :** Merci. Je mets aux voix le dossier n° 27.

Pour : 27

Contre : 1 (*M. Descazeaux*),

Abstention : 1 (*Mme Morvan*).

Adopté à la majorité.

0  
0 0  
0

## PROJET DE RÉNOVATION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE DU COLLÈGE JEAN-HONORÉ FRAGONARD À NÈGREPELISSE - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

**M. Vaissières (rapporteur) :** [Délibération projet de rénovation du système de chauffage du collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse - modification du plan de financement](#)

Lors de la séance consacrée au vote du budget primitif 2023, une augmentation de l'autorisation de programme du projet de rénovation du système de chauffage du collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse a été exposée afin de prendre en considération les augmentations liées à des prestations de travaux supplémentaires.

Le permis de construire a été accordé par la commune de Nègrepelisse le 9 décembre 2022. Les travaux ont débuté en avril 2023 et seront achevés avant la période hivernale 2023-2024.

La consultation des marchés de travaux a mis en évidence des surcoûts liés à la conjoncture économique. Il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme 2021 à hauteur de 200 000 € pour prendre en compte ces augmentations de prix et d'affecter les crédits de paiement correspondants sur 2024.

Par ailleurs, il est rappelé que ce projet a fait l'objet d'une aide financière de l'État à travers la dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID). Il est proposé de solliciter une seconde tranche de co-financement de l'État à travers la DSID, selon le plan détaillé dans le rapport.

Compte tenu de ce qui précède je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver, dans le cadre du projet de rénovation du système de chauffage du collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse l'augmentation de l'autorisation de programme 2021 à hauteur de 200 000 € ,
- affecter les crédits de paiement correspondants sur 2024,
- approuver le plan de financement complémentaire, tel qu'exposé,
- autoriser M. le Président à solliciter les subventions de l'État selon ce plan de financement.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Merci. Je mets aux voix.

Je signale en même temps que Mme Mauriège a donné pouvoir à M. Astruc.

Unanimité. Merci.

0  
0 0  
0

## CONSTRUCTION DU GYMNASSE DE VERDUN-SUR-GARONNE - DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE - LANCEMENT DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - PLAN DE FINANCEMENT

**M. Deprince (rapporteur) :** [Délibération construction du gymnase de Verdun-sur-Garonne - Délégation de maîtrise d'ouvrage - Lancement du concours de maîtrise d'oeuvre plan de financement](#)

Le collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne a été ouvert lors de la rentrée scolaire de septembre 2020. Le Département souhaite compléter cet équipement par la construction d'un gymnase pour répondre aux besoins des élèves et, dans la mesure du possible, à ceux des associations sportives locales. L'utilisation du futur équipement sera donc mutualisée avec la Commune de Verdun-sur-Garonne.

### 1- Programme de l'opération

Les caractéristiques principales du futur équipement sont les suivantes :

- une grande salle multisports (environ 44 mètres x 24 mètres),
- des vestiaires et des locaux de stockage,
- une salle de jeux tranquilles (Dojo et gymnastique).

Lors de la réunion du comité de pilotage du 19 avril 2023, en présence des élus du Département et de la commune, ainsi que des représentants du collège les éléments de décision sur les prestations à retenir ont pu être présentés.

En outre, afin d'inscrire cet équipement dans un mode de construction durable et en cohérence avec la stratégie nationale bas carbone, le programme prévoit :

- l'installation de panneaux photovoltaïques permettant d'aller vers une neutralité énergétique du bâtiment,
- la possibilité d'utiliser la géothermie en source de chaleur renouvelable.

En termes de calendrier, les grandes étapes de ce projet sont :

- lancement du concours d'architecture : juillet 2023
- notification du marché de maîtrise d'œuvre : juillet 2024
- consultation des entreprises : avril 2025
- début des travaux : septembre 2025
- fin des travaux : fin 2026 pour la rentrée scolaire 2027.

## 2 - Délégation de maîtrise d'ouvrage

Il est rappelé que le Département est maître d'ouvrage de l'opération. Il est proposé de confier la réalisation de cette opération à un mandataire, la société publique locale (SPL) ARAC Occitanie et de conclure un contrat de quasi régie, en application des dispositions de l'article L.2511-1 du code de la commande publique.

Les missions déléguées à la SPL ARAC sont détaillées dans le rapport.

## 3 – Coût et financement de l'opération

Le coût total de l'opération est de 5 666 667 € HT (soit 6 800 000 € TTC), comprenant le coût des travaux, les honoraires et une provision pour révisions de prix et aléas.

Il est prévu de solliciter le soutien financier de l'État avec la dotation de soutien à l'investissement des Départements.

Une convention de co-financement sera établie avec la commune de Verdun-sur-Garonne, laquelle financera à hauteur de 1 716 667 € le bâtiment, y compris, à leur demande, le financement des tribunes.

Le plan de financement de l'opération est détaillé dans le rapport.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux correspondant au programme précité est donc fixée à 4 286 000 € HT (valeur en avril 2023).

## 4 – Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre

Préalablement au lancement de cette opération, il y a lieu pour faire le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre, de lancer un concours restreint d'architecture et d'ingénierie en application des dispositions des articles L.2172-1, R.2172-2, R.2162-15 à R.2162-26 du code de la commande publique. Ce concours sera d'un niveau de prestations Esquisse. Nous choisirons sur la première esquisse qui aura été donnée et après, nous verrons ce qu'ils nous proposent réellement en finition.



Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver le programme de l'opération de construction du gymnase de Verdun-sur-Garonne tel que présenté supra et le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux fixé à 4 286 000 € HT (valeur en avril 2023),
- approuver les modalités d'organisation sous mandat de maîtrise d'ouvrage à la société publique locale ARAC Occitanie en application de l'article L.2511-1 du code de la commande publique,
- augmenter l'autorisation de programme de 2020 de 2 012 000 € et ratifier 227 000 € de crédits de paiement en 2023, 3 823 000 € en 2024, 1 356 000 € en 2025 et 1 394 000 € en 2026,
- autoriser le lancement de la procédure de concours selon les modalités et les caractéristiques décrites ci-dessus, en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence,
- approuver le montant de la prime de 20 000 € HT versée aux candidats admis,
- approuver le montant des indemnités de participation au jury des maîtres d'œuvre qualifiés,
- autoriser M. le Président à solliciter les subventions de l'État, selon le plan de financement de l'opération.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**M. Descazeaux :** M. le Président, une autre intervention rapide. Vous vous doutiez bien que j'allais parler du mur d'escalade. Sur une salle 44 mètres x 24 mètres.

**Mme Sardeing :** Vous allez encore être obligé de me dire « merci ». 2 fois aujourd'hui !

**M. Descazeaux :** Allez-y, dites moi comment est mis en place ce mur d'escalade ?

**Mme Sardeing :** Je vous explique. J'ai même retrouvé ce que vous aviez dit la dernière fois. M. Descazeaux avait remarqué qu'il fallait 9 mètres pour le mur d'escalade. Nous ne les avons pas. Effectivement, je rappelle la politique : nous faisons un gymnase standard qui correspond à ce que demande l'Éducation nationale pour les activités sportives. Tout ce qui est rajouté ou voulu par une commune est payé par la commune.

Un gymnase standard c'est 7 mètres. Il n'y a pas de mur d'escalade et il n'y a pas de tribune. Nous avons proposé à la commune de Verdun-sur-Garonne de le prendre en charge. Financièrement, ils ne pouvaient pas. Nous avons beaucoup retravaillé le sujet lors des réunions globales, y compris avec les Conseillers départementaux concernés. En regardant, dans le programme de l'Éducation nationale, il y a des activités de pleine nature. C'est soit de la course d'orientation, soit je ne sais plus quoi, soit de l'escalade. Il n'y avait pas moyen de faire cela à Verdun-sur-Garonne. Il fallait faire de l'escalade. Donc, le Département a dit : « nous prenons à notre charge le toit à 9 mètres et le mur d'escalade. » C'est nous qui le payons. La salle est agrandie pour permettre de faire de l'escalade en même temps qu'autre chose, M. Descazeaux et séparée avec ce qui va bien.

Du coup, la commune de Verdun-sur-Garonne a dit : « puisque vous faites cet effort significatif, nous prenons en charge les tribunes. » Tout ceci est rendu possible puisque, par ailleurs, comme M. Deprince vient de vous l'expliquer, nous avons un plan de financement. Effectivement, nous sommes sur un budget important. Mais, à l'arrivée nous allons être un peu plus cher qu'Azaña qui nous a coûté 2,5 millions d'euros et ce que nous y mettons maintenant. Nous avons doublé les panneaux pour chauffer, nous avons dû changer le transformateur. Nous payons des « douilles » de chauffage électrique.

Nous sommes aussi allés chercher des subventions, ce qui fait, qu'en gros, le prix du gymnase est divisé par deux. Le reste sera payé par des subventions que nos services sont allés chercher. Cela permet aussi à la ville de Verdun-sur-Garonne de pouvoir participer aux tribunes et de pouvoir mettre à disposition un équipement, qui est quasi celui que vous aviez demandé, lors de la dernière session plénière.

**M. Descazeaux :** Et pour répondre à M. Gonzalez, ce que j'avais déjà demandé, il y a quelques années à l'ancien Président. Merci.

**M. le Président :** Nous passons au vote.

Merci, à l'unanimité.

0  
0 0  
0

## **PROJET DE RÉNOVATION DU GYMNASSE DE LAUZERTE - COMPLÉMENTS DE PROGRAMME - PLAN DE FINANCEMENT**

---

**M. Sardeing (rapporteur) :** [Délibération projet de rénovation du gymnase de Lauzerte - compléments de programme - plan de financement](#)

Vous savez qu'à Lauzerte nous avons des choses un peu particulières. Il y a une salle des fêtes qui appartient au Département et un gymnase qui appartenait à la Mairie. Cela est un peu surréaliste. Nous avons gardé la salle des fêtes qui s'appelle « la salle des jeux tranquilles » et nous avons acquis le gymnase. Ce gymnase est dans un état de vétusté qui le rend totalement impraticable. Il a été décidé de le remettre aux normes. Il faut tout refaire. Le toit est en amiante, cela ne va pas. Le sol est crevé, cela ne va pas.

Nous vous avons demandé de vous engager sur ces travaux. Il se trouve que, comme à chaque fois que nous rénovons quelque chose d'ancien, nous avons rarement de bonnes surprises et nous en avons plutôt des mauvaises. Il faut augmenter le montant des travaux qu'il va falloir faire sur ce gymnase. Nous avons un coût prévisionnel de travaux de 676 472 € HT. Là aussi, des subventions de l'État sont recherchées afin de diminuer sensiblement la dépense. Nous pourrions espérer avoir 540 000 € de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement des Départements. C'est ce qui a été négocié pour avoir ce gymnase.

En même temps que ce gymnase pourra être mis à la disposition des élèves - nous l'espérons, peut-être pas au mois de septembre, mais pour Noël de cette année, puisque les travaux vont se faire cet été - il faut aussi que nous remettions en sécurité la salle d'à côté. Nous arrivons à être sur un complexe. Cela est quelque chose que j'ai appris, qui fonctionnait et sur laquelle il y avait un accord favorable lors de visites de sécurité, du moment où nous déposons un permis de construire pour modifier des choses, il faut changer plein de choses.

Tout ce qui n'était pas tout à fait aux normes doit le devenir, ce qui explique les plus-values. C'est aussi ce qui explique des plus-values sur le collège de Labastide-Saint-Pierre, comme l'a annoncé tout à l'heure M. Beq.

Nous vous proposons de bien vouloir accepter d'augmenter l'autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants pour mettre le gymnase de Lauzerte aux normes et à disposition des élèves au plus tôt. Actuellement, les élèves fonctionnent dehors.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Merci. Il faut savoir qu'en même temps, nous avons solutionné des problèmes autour de ce collège de Lauzerte. Il y avait des terrains qui s'entrelaçaient aux nôtres. Il y en avait qui étaient à la Mairie, d'autres au Département. Nous avons fait repasser le géomètre. Tout est clair. Tout est net. Il y a eu un accord favorable du maire de Lauzerte sur le prix d'achat. Si nous y ajoutons les terrains que nous avons pris, cela était un prix correct. Je pense que cela sera une très belle opération.

Je le mets aux voix.

**M. Albugues :** C'est vous, M. Baylet, qui avez fait construire le collège de Lauzerte ?

**M. Baylet :** Oui, M. Albugues, ainsi que le gymnase. J'en ai fait des choses, contrairement à ce que vous pensez, et des choses utiles, y compris pour le territoire que vous représentez.

**M. le Président :** À l'unanimité. Merci. Tout le monde a voté.

0  
0 0  
0

## **LIGNE À GRANDE VITESSE - GRAND PROJET DU SUD-OUEST (LGV-GPSO) AVENANT N°1 AU PLAN DE FINANCEMENT DU 18 FÉVRIER 2022**

**M. Deprince (rapporteur) :** [Délibération LGV - GPSO avenant n°1 au plan de financement](#) ; [Délibération LGV-GPSO avenant n°1 au plan de financement \(annexe 1\)](#) ; [Délibération LGV-GPSO avenant n°1 au plan de financement \(annexe 2\)](#)

M. Albugues, simplement pour vous dire qu'une solution a été trouvée aussi pour la subdivision de Lauzerte avec M. Vaissières et M. Benech. Je pense que vous serez au courant prochainement de ce que nous allons faire.

**M. Albugues :** Cela est une excellente nouvelle.

**M. Deprince :** Ne rêvez pas, nous ne construisons pas, mais vous serez bientôt au courant. Ne rêvez pas trop, mais nous avons trouvé une solution qui convient à tout le monde.

Le présent rapport porte sur le projet d'avenant à la convention financière du 18 février 2022, ainsi que sur la convention de financement 2023 permettant le versement de la première annuité à la société du grand projet du Sud-Ouest (GPSO).

1- Projet d'avenant à la convention financière du 18 février 2022 :

Cet avenant a pour unique objet d'intégrer la communauté d'agglomération du Grand Dax à la société du grand projet du Sud-Ouest. Il n'entraîne donc aucune modification financière telle que le coût global du projet ou les clés de répartition entre les partenaires.

2- Convention financière 2023 :

Exceptionnellement, cette année 2023, le montant de la première annuité (sur les 40 à venir) a été baissée de 50 % par rapport au montant initialement prévu.

Il s'agit d'une décision du conseil de surveillance de la société du grand projet du Sud-Ouest, qui, considérant que l'année 2023 était une année de transition, essentiellement destinée à réaliser des études, des acquisitions foncières et des travaux préparatoires, a décidé, le 13 décembre 2022, à l'unanimité, d'appeler la moitié du premier du quarantième prévu au plan de financement du 18 février 2022.

Ainsi, le montant de la première échéance due par le Département, au titre de l'année 2023, s'élève à 1,06 million d'euros (au lieu des 2,12 millions d'euros initialement prévus).

Compte tenu de ces éléments il est proposé à l'Assemblée Départementale :

- d'approuver l'avenant n° 1 au plan de financement à conclure avec l'ensemble des partenaires du GPSO,

- d'approuver le projet de convention de financement au titre de l'année 2023, entre le Département de Tarn-et-Garonne et la société du grand projet du sud ouest,

- autoriser M. le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, l'avenant n° 1 et la convention de financement 2023.

**Avis de la commission :** Favorable à la majorité (2 abstentions).

**M. le Président :** Il n'y a pas d'incidence financière sur ce dossier, c'est pour cela que je ne pose pas la question pour les finances.

**M. Vaissières :** Nous, au vote de la commission il y avait 2 abstentions. C'était M. Bésiers et M. Bertelli.

**M. le Président** : Nous passons au vote.

Il y en a qui n'ont pas voté là.

Pour : 21

Contre : /

Abstentions : 8 (*Mmes Castagné, Colombié, Mauriège, Morvan et MM. Astruc, Bertelli, Bésiers et Descazeaux*)

Adopté à la majorité.

0  
0 0  
0

## PACTE D'ENGAGEMENT DES ACTEURS DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ

**M. Deprince (rapporteur)** : [Délibération pacte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilité](#) ; [Délibération pacte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilité \(annexe\)](#)

À partir de 2009, les acteurs des infrastructures de mobilité ont signé une convention d'engagement volontaire, déclinée dans 57 Départements, autour d'un ensemble d'objectifs opérationnels en faveur du développement durable.

La prise en compte des transitions (climatiques, écologiques et numériques) que vit notre société réinterroge les pratiques et les conduites des politiques publiques d'aménagement ou de gestion des infrastructures. Ces transitions conduisent les acteurs des infrastructures à s'engager ensemble, dans la concrétisation d'un nouvel engagement collectif, autour d'objectifs de travail communs et partagés, avec la volonté d'impliquer tous les territoires.

Ce pacte d'engagement, à l'horizon 2030, doit permettre de porter une vision commune de l'avenir des infrastructures de mobilité et d'apporter des réponses, concrètes et soutenables pour les gestionnaires, aux enjeux posés par les transitions que connaît notre société.

Le Département de Tarn-et-Garonne, la fédération régionale des travaux publics d'Occitanie, le syndicat des routes de France, l'association ingénierie de l'Occitanie Midi Pyrénées, l'union nationale des industries de carrières et de matériaux de construction et le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement et l'aménagement souhaitent aujourd'hui répondre aux enjeux posés par ces transitions, en proposant des solutions concrètes, innovantes et conformes aux engagements inscrits dans le pacte d'engagement national.

Au niveau de notre Département, il nous est proposé de nous engager à :

- poursuivre la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2030 par l'augmentation des enrobés tièdes ou à moindre température dans les travaux routiers,
- réduire de 40 % les émissions des usines d'enrobage et atteindre un taux de certification des outils industriels de 100 %,
- réemployer 100 % des matériaux géologiques naturels excavés sur les chantiers à l'horizon 2030 et préserver les ressources non renouvelables, notamment par l'accroissement du recyclage des excédents et d'autres déchets de chantiers,
- augmenter le taux de réutilisation des matériaux bitumineux issus de la déconstruction routière,
- recourir au retraitement en place par des techniques aux liants bitumineux ou régénérant d'origine naturelle,
- privilégier l'utilisation des solutions d'entretien à base d'émulsion de bitume,
- inscrire les nouvelles infrastructures dans les transitions climatiques et écologiques,
- utiliser la transition numérique au profit de la maintenance des infrastructures.

À ce stade de la démarche, un projet de pacte d'engagement, explicitant en particulier ceux qui s'imposent à notre collectivité, est soumis à votre réflexion et au débat de principe.

Dans un deuxième temps, les autres signataires, seront consultés sur la base de ce texte qu'il leur sera demandé d'enrichir et de développer suivant leurs propres axes d'engagement et les opportunités d'innovation qui s'ouvrent à eux et qui vous sera proposé.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver le principe d'inscrire le Département dans le processus décisionnel d'adoption du pacte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilité ; étant précisé que sa version définitive sera soumise à votre approbation ultérieurement.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Je passe au vote.

Merci. Unanimité.

0  
0 0  
0

## ADHÉSION AU CENTRE D'ÉTUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, LA MOBILITÉ ET L'AMÉNAGEMENT (CEREMA)

---

**M. Vaissières (rapporteur) :** [Délibération adhésion au CEREMA](#) ; [Délibération adhésion CEREMA \(annexe\)](#)

Le centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement est un établissement public à la fois national et local. Le CEREMA intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises afin de les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique.

L'adhésion au CEREMA permettrait notamment au Département de Tarn-et-Garonne :

- de s'impliquer et de contribuer à renforcer l'expertise publique territoriale. En y adhérant, le Département participe directement ou indirectement à la gouvernance de l'établissement (par le biais de ses éventuels représentants au conseil d'administration, au conseil stratégique, aux comités d'orientations régionaux et aux conférences techniques territoriales).
- de disposer d'un accès privilégié et prioritaire à l'expertise du CEREMA. La quasi-régie conjointe autorise les collectivités adhérentes à attribuer des marchés publics au CEREMA, par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence.
- de bénéficier d'un abattement de 5 % sur ses prestations.
- de rejoindre une communauté d'élus et d'experts et de disposer de prestations spécifiques.

La période initiale d'adhésion court jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine. Le montant annuel de la contribution est de 2 500 €.

Compte tenu des objectifs et des problématiques du Département, notamment dans le domaine routier, de ses dépendances, de son environnement géologique et topographique, il est proposé d'adhérer au CEREMA et de désigner le représentant du Département dans le cadre de cette adhésion.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver l'adhésion du Département auprès du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion soit le 31 décembre 2027, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction,
- approuver la contribution financière annuelle due d'un montant de 2 500 €,
- autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion,
- de procéder à la désignation d'un représentant du Département au titre de cette adhésion.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Je dois élire quelqu'un pour aller à ces réunions.

Le CEREMA est un organisme qui vient en appui pour les études sur les chaussées. Je propose, si vous êtes tous d'accord, la candidature de quelqu'un en charge des routes. Je propose M. Deprince, car M. Vaissières est quand même pas mal pris par son travail. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures pour aller au CEREMA ? Non.

Nous passons au vote à main levée. Qui est contre la candidature de Jean-Luc Deprince ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

Je passe au vote pour l'adhésion.

Unanimité.

0  
0 0  
0

## AIDES AUX COMMUNES POUR L'AMÉNAGEMENT DES "MOBILITÉS DOUCES"

---

**M. Vaissières (rapporteur) :** [Délibération aides aux communes pour l'aménagement des "mobilités douces"](#) ; [Délibération aides aux communes pour l'aménagement des "mobilités douces" \(annexe 1\)](#) ; [Délibérations aides aux communes pour l'aménagement des "mobilités douces" \(annexe 2\)](#) ; [Délibération aides aux communes pour l'aménagement des "mobilités douces" \(annexe 3\)](#)

La forte poussée démographique et le développement urbain important que connaît le département, de nouvelles pratiques de mobilités, des besoins anciens et réels, liés, par exemple, à l'accès aux points d'arrêt de transports publics et scolaires, mettent en évidence le besoin de créer les infrastructures appropriées au confort et à la sécurité des usagers.

La création, puis la gestion des trottoirs et d'autres voies de mobilités "douces", pour les piétons et les cycles sont compétences des communes en agglomération.

Par délibération du 9 mars 2020, l'Assemblée départementale a adopté la politique d'aide aux communes et aux intercommunalités, qui prendraient l'initiative de la création de telles infrastructures hors agglomération, le long des routes départementales avec les conditions suivantes.

- la commune ou l'intercommunalité doit être maître d'ouvrage des études et des travaux,
- la commune ou l'intercommunalité doit avoir obtenu du Département, gestionnaire de la voirie départementale et de ses dépendances, une permission de voirie attestant du respect des prescriptions techniques cohérentes avec le règlement départemental de voirie, en vue de préserver la qualité et la sécurité du réseau routier.



L'aide jusqu'alors donnée prenait la forme d'une subvention d'investissement, correspondant à un montant fixe par mètre linéaire créé, soit 35 € le mètre linéaire avec des conditions techniques bien particulières notamment pour la gestion des eaux de ruissellement.

La gestion et l'entretien des pistes ainsi créées revenaient aux communes et aux intercommunalités maîtres d'ouvrage.

Compte tenu de la modération du taux de l'aide apportée, cette nouvelle politique s'est révélée, mis à part quelques rares dossiers, insuffisamment incitative. Il vous est proposé de reconsidérer le niveau de cette aide, afin de la rendre plus attractive.

Il vous est proposé de distinguer deux cas de subventionnement, correspondant pour chacun à une configuration, une consistance et une complexité technique particulières. Nous vous avons mis des schémas en annexe.

#### Type n° 1 :

L'aménagement du cheminement doux ne nécessite pas de busage de fossé.

Il vous est proposé de maintenir le niveau de l'aide départementale à 35 € par mètre linéaire, ce qui conduit à un taux de subvention théorique de 50 % du coût estimé des travaux d'aménagement.

#### Type n° 2 :

L'aménagement du cheminement doux comporte un busage de fossé, des avaloirs ou des regards à grille, etc.

Dans ce cas, il vous est proposé d'élever l'aide départementale à 70 € par mètre linéaire d'infrastructures créées, ce qui conduit à un taux de subvention théorique de 39 % du coût estimé des travaux d'aménagement.

Il vous est proposé un double plafonnement correspondant à 1000 mètres linéaires d'infrastructures créés par an et par commune.

Compte tenu de ce qui précède je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver la nouvelle politique d'aides aux communes pour l'aménagement des « mobilités douces » dont la fiche d'intervention est détaillée en annexe n° 1.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**M. Astruc :** Juste une remarque, la configuration n° 1 est bien moins sécuritaire que la configuration n° 2. Car, d'après le plan, il se trouve que la chaussée est à 40 centimètres, de la partie cheminement. En termes de sécurité, cela est quand même beaucoup plus dangereux que la configuration n° 2, qui me paraît beaucoup plus sécuritaire. C'était la remarque que je voulais faire.

Deuxièmement, si une commune ou une communauté de communes souhaitent faire plus de 1 000 mètres dans un village, y-a-t-il moyen de prendre 2 ans, 3 ans et d'anticiper ?

**M. le Président :** Quand on m'en a parlé, j'ai trouvé que cela était bien de buser les fossés, car il faut savoir que cela retient l'accotement de la route. Cela évite que la route se fende et parte sur les côtés avec le poids qui y passe. Dans la mesure, où, nous faisons des opérations comme cela, les épaveuses n'ont plus besoin d'y passer, car ce sont des voies piétonnes. Nous gagnons cela en travail. Je crois que cela est assez porteur que d'aider un peu plus, car avec la subvention qu'il y avait avant, cela ne payait pas grand-chose. Les tuyaux ont beaucoup augmenté. Je crois que cela est une bonne opération. C'est mon point de vue personnel, je l'ai beaucoup réalisé sur ma commune. Je trouve que cela est bien.

**M. Astruc :** Moi aussi, je suis bien d'accord avec vous Président. Je privilégierai la solution n° 2 à la n° 1. Le busage des fossés tient la route et par rapport à l'entretien du fossé, cela est plus facile. Cela est plus sécuritaire, car si vous avez une voie départementale avec les automobilistes qui ne passent pas très loin des piétons ou des cyclistes, je pense qu'il faudrait plutôt mettre l'accent sur la partie busage des fossés.

Pour la commune qui souhaite éventuellement faire plus de 1 000 mètres car bien souvent, si nous avons la chance d'avoir une commune ou une communauté de communes qui veut faire du cheminement doux, autant l'aider et ne pas regarder les 1 000 mètres.

**Mme Bourdoncle :** Le profil en travers que nous avons mis en exemple, le petit trait noir, ce n'est pas la représentation d'une chaussée. C'est le reste du terrain. Effectivement, cela peut être au bord d'un chemin communal et cela peut être au bord d'une route. Mais, si cela est une voie départementale, évidemment qu'elle est beaucoup éloignée du cheminement piéton. Je ne vois pas pourquoi vous avez dit que cela n'était pas sécuritaire. Évidemment que cela est sécuritaire. Nous n'allons pas faire un cheminement piéton en bordure d'une route passagère.

**M. le Président :** Cela s'est fait à Montech. Le cheminement piéton est en bordure de route.

**M. Deprince :** Simplement, tu dis que le schéma n° 2 est mieux que le n°1. Mais, je vous rappellerez que le schéma n° 1, c'est votre politique pendant votre mandat. Je tenais à le préciser.

**M. Astruc :** À l'époque, nous avons présenté le busage des fossés. Je n'ai pas dit que cela n'était pas bien. J'ai dit que le busage des fossés est la meilleure solution proposée, pour moi, en termes de sécurité et en termes de tenue de la chaussée.

**M. le Président :** Allez, M. Beq une dernière intervention.

**M. Beq :** Quand nous avons voté cette politique lors de l'ancien mandat, je crois que cela avait fait l'unanimité. Nous ne savions pas quoi y mettre. Il fallait mettre quelque chose, car quantité de communes sont embêtées pour faire du cheminement doux. Cela n'est pas pour se faire plaisir, mais pour des problèmes sécuritaires : des petits qui vont à l'arrêt de bus. Nous étions tous à peu près d'accord là-dessus : il fallait une politique pour faire quelque chose.

Ce que nous avons dit à l'époque c'était « nous mettons 35 € HT. Nous verrons ce que cela donne et s'il faut le remonter, nous le remontons. » Ce que nous voyons aujourd'hui, raison de plus avec l'augmentation des matières, c'est qu'avec 35 €, nous ne faisons pas grand-chose. Il est proposé d'améliorer cette politique. Je pense que nous pouvons tous nous retrouver là-dessus. Toutes les communes qui ont des soucis de sécurité seront contentes que le Département mette un peu plus « la main à la poche » pour les aider à résoudre ces problèmes sécuritaires. C'est très bien que nous fassions cela.

**M. Deprince** : Nous doublons le budget.

**M. Descazeaux** : M. le Président , pardon. À partir de quel montant ? Vous avez dit tout à l'heure que 35 € cela n'était pas incitatif. Pouvons-nous dire que 70 € seraient incitatifs ? Est-ce que nous avons d'autres exemples dans d'autres Départements ?

**M. le Président** : Nous avons regardé les devis qui étaient en train de se faire.

**M. Descazeaux** : Sur 1 000 mètres, le delta est quand même important, puisqu'il y a 130 000 € pour la commune de reste à payer, si nous sommes sur un subventionnement à 70 € le mètre.

**M. le Président** : C'est bon ? Je mets aux voix.

Unanimité.

Avant de passer à la cinquième commission, si cela ne vous dérange pas, je vais vous proposer le dossier n° 45 parce que M. Baylet doit nous quitter. Nous allons faire passer son dossier, comme ça cela ne nous freinera pas tout à l'heure et nous ne l'aurons pas demain matin.

0  
0 0  
0

## **6<sup>ème</sup> COMMISSION – Aménagement, innovation numérique, ruralité, contractualisation**

### **TARN-ET-GARONNE AMÉNAGEMENT – MODALITÉS DE FINANCEMENT DE LA RESSOURCE EN EAU**

**M. Baylet (rapporteur)** : [Délibération Tarn-et-Garonne Aménagement - modalités de financement de la ressource en eau](#)

Merci M. le Président et merci à l'Assemblée départementale. Effectivement, il faut que je retourne à Valence d'Agen pour des raisons que vous comprendrez les uns et les autres. Je vous ai demandé si nous pouvions avancer le dossier dont je suis le rapporteur et je vous suis gré de l'avoir accepté.

À la suite de notre décision du mois de décembre dernier, je vous avais fait part, lors de l'examen du budget primitif, des différentes étapes que nous avons à mener pour organiser, le plus rapidement possible, l'exercice de cette nouvelle compétence. Je ne vous cache pas que cela est un parcours du combattant administratif : tant les lois qui se sont empilées que la manière dont l'administration a été tatillonne sur ces sujets, ont été autant d'obstacles à surmonter et nous ont fait perdre pas mal de temps et d'énergie. Nous avançons bien. Ce sont ces avancées que je veux présenter aujourd'hui, devant vous, à l'occasion de ce rapport.

En premier lieu, sur le plan institutionnel, l'engagement de Tarn-et-Garonne aménagement dans la maîtrise d'ouvrage de la charte vise à associer les intercommunalités aux côtés du Département, en leur proposant d'adhérer à ce dispositif.

Sur ce plan, je vais vous faire un état des lieux. Les choses avancent bien puisque 6 intercommunalités ont engagé le processus de modification statutaire d'adhésion à Tarn-et-Garonne aménagement, donc à la politique que nous avons présentée. Il s'agit de Pays de Serres, des Deux Rives en février, de pays de Lafrançaise en mars, de Quercy Vert-Aveyron en avril, de Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron en mai et de la Lomagne Tarn-et-garonnaise au mois de juin. 3 intercommunalités nous ont fait savoir qu'elles ont programmé leur modification statutaire : le Quercy caussadais, Grand Sud Tarn-et-Garonne, dont la Présidente est là, et Terres des Confluences. Qu'elles l'aient programmée, cela ne veut pas dire qu'elles adhéreront, mais elles ont décidé d'organiser le débat et le vote. Je sais que certaines d'entre elles en ont déjà discuté.

Une intercommunalité a formulé le souhait de ne pas prendre part à nos nouvelles politiques. Il s'agit du Grand-Montauban, qui conduira donc, puisqu'il le souhaite, sa propre feuille de route. Je veux bien préciser ici que, le Grand-Montauban fait le choix de renoncer aux dispositifs et à ses financements par l'Agence de l'eau. Je répète, Montauban fait le choix de renoncer à ce dispositif et à ses financements par l'Agence de l'eau, puisque ce dernier étant exclusivement réalisé sous la maîtrise d'ouvrage départementale de Tarn-et-Garonne aménagement. L'Agence de l'eau vient avec Tarn-et-Garonne aménagement et ne vient pas dans d'autres projets. Ils l'ont confirmé et l'ont dit très officiellement.

Je vous rappelle, par ailleurs, que bien qu'elles s'adressent aux irrigants, ces nouvelles politiques sortent du cadre des aides économiques en faveur du monde agricole. Là aussi, il faut être précis. J'ai entendu et lu beaucoup de choses là-dessus. Ces nouvelles politiques ne s'inscrivent pas dans le cadre des aides économiques au monde agricole qui existent ou que nous pourrions créer. Elles visent plus largement, c'est ce qui est intéressant dans ce projet, l'intérêt général que revêt un meilleur débit de nos cours d'eau, non réalimentés durant l'étiage. C'est ce qui explique que nous avons obtenu des taux de subvention très élevés, mais cela implique des contreparties : une maîtrise publique des opérations et des ouvrages. Cela ne marche pas avec des privés. Il faut une maîtrise d'ouvrage publique et vous avez décidé, je vous remercie de votre confiance, de confier cette maîtrise d'ouvrage publique à Tarn-et-Garonne aménagement.

Deuxième sujet, le plan budgétaire. Nous avons avec les membres du conseil syndical de Tarn-et-Garonne aménagement, que je remercie pour leur implication... Ils s'impliquent beaucoup dans ce projet tellement important pour notre Département. Nous avons conduit, avec l'Agence de l'eau, main dans la main et dans la confiance, l'ensemble des travaux afin de formaliser les niveaux d'intervention. Cela vous a été adressé dans le projet de délibération que je vous présente avec des règles que nous avons voulu simples.

D'une part, pour la mise en œuvre des projets, une partie de l'Agence de l'eau couvre 50 % des dépenses d'exploitation et 70 % des dépenses d'investissement. Toujours pour la mise en œuvre des projets, une part de l'exploitant bénéficiaire, limitée quoi qu'il en soit à 20 % des dépenses d'exploitation ou d'investissement, avec un reste à charge, et c'est l'objet de cette délibération, variant de 10 %, pour ce qui relève de l'investissement, à 30 % pour ce qui relève de l'exploitation, répartis pour trois quarts par le Département de Tarn-et-Garonne et un quart par les communautés de communes adhérentes, sur lesquelles est porté le projet.

Bien sûr, il faut que les communautés de communes soient adhérentes et il faut, pour que nous portions les projets, que les projets soient sur le territoire de ces communautés de communes.

D'autre part, pour les charges de personnel et les frais assimilés : 50 % par l'Agence de l'eau, 50 % par le Département. S'agissant du personnel et comme je vous l'avais annoncé lors de notre dernière réunion, 2 postes ont été créés : un poste d'ingénieur hydraulicien, dont le recrutement n'est pas encore terminé, mais il est en cours et un poste de juriste, pourvu au 1<sup>er</sup> juillet. Naturellement, Tarn-et-Garonne numérique, désormais Tarn-et-Garonne aménagement n'avait pas les compétences, ni le savoir-faire, parmi son personnel pour gérer ce genre de problèmes. Il fallait que nous allions chercher de la matière grise et des compétences.

Pour en finir avec le volet budgétaire, notez que le nouveau budget relatif à la maîtrise de l'eau du syndicat a été établi jusqu'à la fin du programme de l'Agence de l'eau, c'est-à-dire fin 2024, et dans les limites de l'enveloppe de 2 millions d'euros que l'Agence de l'eau a consentie et sur laquelle nous adossons nos politiques. Même s'ils nous ont clairement dit, mais pas officialisé, que lorsque ces 2 millions d'euros seraient engagés, ils n'hésiteraient pas à nous accompagner au-delà.

Ce budget s'équilibre à hauteur de 3 225 000 €, dont plus de 3 millions d'euros sont dédiés directement au projet. La participation du Département à ce budget s'élève quant à elle à 480 000 € au total, déclinée dans les 2 autorisations de programme qui vous sont soumises et qui correspondent aux charges de fonctionnement et d'exploitation d'une part, et à l'investissement d'autre part.

Enfin, concernant l'avancement opérationnel de ce nouveau programme d'intervention, en accord avec l'ensemble de nos partenaires, c'est-à-dire la Chambre d'agriculture, mais également l'Agence de l'eau, je viens de le dire, il y a aussi les services de l'État qui nous accompagnent activement et positivement. Je le souligne, car cela n'est pas toujours le cas. Nous menons deux démarches distinctes. La première vise à qualifier l'ensemble des sollicitations en cours, qu'il s'agisse d'opérations de curage, de création ou d'extension de retenues.

Aujourd'hui, nous avons près de 80 dossiers à l'étude. Il reste à déterminer ceux qui répondent aux critères des interventions visées dans la charte. J'ai réuni, ici même, les signataires de la charte.

La seconde démarche, que nous menons, vise à appliquer la dimension d'intérêt général du dispositif, je le répète, par opposition à l'aide économique, telle que je l'ai mentionnée tout à l'heure. À ce titre, nous ne souhaitons pas positionner nos politiques dans un nouveau guichet pour l'exploitant irrigant, mais mener une campagne afin d'inciter tous les bénéficiaires potentiels à s'en saisir. Pour cela, nous analysons, actuellement, les listes des irrigants issues des 6 arrêtés d'homologation des plans annuels de répartition des prélèvements, correspondant aux 6 bassins versants du Département.

D'ici la fin de l'été, notre objectif est d'avoir pris l'attache avec tous les irrigants titulaires de droits de prélèvement durant l'étiage dans les cours d'eau non alimentés, afin que chacun d'entre eux puisse saisir l'opportunité de transformer ces droits de prélèvement en stock pérenne, après une étude au cas par cas.

Comme vous le voyez, ce dossier prend forme et bien forme. Je vous présenterai régulièrement son état d'avancement, sachant que notre objectif de faire émerger les premiers projets d'ici à la fin de l'année n'a pas changé. En terminant, je veux remercier Pierre Coyaud, notre Directeur, qui fait un travail formidable dans tous les sens du terme, de relations, de compétences et l'ensemble des services de Tarn-et-Garonne aménagement.

Compte tenu de ce que je viens de vous dire, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et approuver, au titre de l'exercice 2023, les contributions départementales que je viens d'évoquer au financement de Tarn-et-Garonne aménagement, telles que détaillées dans le rapport.

**Avis de la commission :** Favorable à la majorité (4 abstentions).

**Avis de la commission des finances :** Favorable à la majorité (2 contre et 2 abstentions).

**M. le Président :** Je mets aux voix.

**M. Astruc :** Juste, vous rappeler que lors de la réunion consacrée au vote de la décision modificative, il y avait l'urgence de récupérer 2 millions d'euros de l'Agence de l'eau, alors qu'aujourd'hui vous nous demandez de voter 20 000 € de crédits de paiement, soit une valeur de 1 % du montant à récupérer auprès de l'Agence de l'eau, sachant que comme l'a précisé M. Baylet, cela se termine en 2024. Cela veut dire que fin 2024, il faudra présenter les factures.

Concernant les retenues collinaires de substitution, j'ai une question à vous poser. Pouvez-vous nous préciser quels sont les agriculteurs pouvant en bénéficier ? Sur la base de quels volumes stockés sera attribuée la subvention de l'Agence de l'eau ? Les travaux de réalisation de la retenue collinaire se feront-ils par appel d'offres du syndicat ? J'ai cru comprendre que oui. Si tel est le cas, le coût des travaux sera bien plus élevé, ce qui se traduira par un gaspillage de l'argent public et des financements des agriculteurs.

Par exemple, dans le Lot-et-Garonne, vous avez tous entendu parler du lac de Caussade réalisé en régie par la Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne. Il a coûté 1 million d'euros, alors que lorsqu'il y avait l'arrêté du Préfet et que tout avait été mis en place avec les subventions et autres, cela était un projet à 3 millions d'euros. Je n'ai rien contre par rapport à ces retenues de substitution, car à l'époque, c'était moi qui avais initié et j'avais fait signer la charte. Nous pensions que cela était quelque chose d'intéressant. Pourquoi cela n'est pas intéressant ? Ce n'est pas intéressant, car l'agriculteur, lui-même, ne réalise pas la retenue. Il ne réalise pas la retenue, donc cela va lui coûter bien plus cher, ce que je viens de dire, en faisant référence à l'appel d'offres. D'autant plus qu'il ne sera pas maître. Je l'avais demandé lors de la réunion du mois de décembre ou de novembre. J'avais demandé quelle était la marche à suivre, comment cela allait se passer par rapport à l'agriculteur ?

Si j'interviens, cela n'est pas pour être contre des retenues collinaires. Ce qui m'intéresse, c'est que l'agriculteur paye le moins cher possible.

La deuxième question porte sur quelle base de volume stocké sera attribuée l'attribution de l'Agence de l'eau ? Cela veut dire qu'il sera regardé, sur un certain nombre d'années, la quantité d'eau pompée par l'agriculteur sur les rivières et sur les ruisseaux non réalimentés. La subvention de 70 % sera au prorata du volume qu'il a pompé. S'il a pompé 10 000 mètres cubes et qu'il veut réaliser 30 000 mètres cubes, la subvention de 70 % ne portera que sur les 10 000 mètres cubes.

Si je dis tout cela, c'est que je m'en étais occupé dans le passé et que j'avais demandé, à l'époque, au ministère de l'Agriculture et de l'Environnement de déroger et que l'agriculteur perçoive directement la subvention. C'est là que cela était intéressant. Ils m'ont dit que non, pour la bonne raison, que c'était l'Europe et qu'ils ne pouvaient pas faire autrement et y déroger à cause de l'Europe.

Si j'interviens et si j'ai l'air de batailler un peu par rapport à ce sujet, ce n'est contre personne, mais c'est juste pour l'intérêt des agriculteurs.

**M. le Président :** Nous ne pouvons pas se baser sur celui du lac de Caussade, il est en fait dans l'illégalité.

**M. Astruc :** Cela était un exemple pour des travaux réalisés directement.

**M. le Président :** Ils se le sont fait eux-mêmes et ils sont dans l'illégalité. Un de ces jours, s'il y a un accident, ils iront tous en prison.

**M. Astruc :** Mais l'agriculteur, lorsqu'il réalise sa retenue, son lac de moins de 40 000 mètres cubes - il y en a plein qui en ont faits, j'en ai fait un chez moi - de toute manière ils prennent leur responsabilité. Il y a une étude qui est faite au préalable. Il y a un avant-projet, un projet et des travaux qui sont suivis, même quand l'agriculteur réalise la retenue.

Sauf que, quand il réalise la retenue, c'est lui qui va voir « Pierre, Paul et Jacques », les entreprises et qui négocie le prix, pour moi cela est différent. Le coût de l'opération est quand même différent. Je dis qu'il vaut mieux que l'agriculteur dépose un dossier dans le cadre du fonds européen de développement régional. À ce moment-là il va percevoir 40 %, 50 % ou 60 %. C'est lui-même qui va réaliser sa retenue et cela coûtera bien moins cher à tout le monde.

**M. le Président :** D'autre prise de parole ?

**M. Albugues :** M. le Président, simplement pour dire que notre Groupe s'abstiendra, en cohérence avec notre vote lors de la précédente Assemblée, et au cours de laquelle nous avons refusé la délégation de compétence. Nous ne sommes pas contre les projets. Nous ne votons pas contre. En revanche, nous nous abstenons. Si je crois avoir bien compris l'explication de M. Astruc, finalement cela n'est pas si intéressant que ça pour l'agriculteur.

**M. le Président :** Nous le verrons à la sortie. Aujourd'hui, nous ne savons pas. Nous verrons

**M. Albugues :** En revanche, M. Le Président, si M. Baylet peut nous fournir des documents ou des informations officielles sur le fait que le Grand Montauban ne pourra pas prétendre aux subventions de l'Agence de l'eau, nous sommes preneurs dans la mesure où, je vous le rappelle, nous nous étions, nous-mêmes directement, renseignés auprès de l'Agence de l'eau.

On nous a expliqué, on nous a apporté tous les justificatifs et les délibérations de l'Agence de l'eau : tous les porteurs de projets peuvent prétendre au financement, que cela soit le syndicat, mais le Département aurait parfaitement pu y prétendre ou même directement l'agriculteur. Pourquoi, aujourd'hui, le Grand-Montauban ne pourrait pas le demander ? D'où sort cette information ?

**Mme Heulland :** Juste pour rajouter que nous n'avons absolument pas eu ces informations de la part de la Présidente du Grand-Montauban, Mme Barèges, il y a seulement deux jours à ce sujet. Sur ce que vous avez dit, à savoir que nous ne pourrions pas prétendre à des aides.

**M. Albugues :** Ils n'ont pas eu cette information.

**Mme Heulland :** Nous n'avons pas du tout eu cette information. Peut-être que vous ne rencontrez pas les mêmes personnes ? Je ne sais pas.

**M. le Président :** Il n'y a pas d'autre prise de parole ? Sinon, j'apporte la réponse.

**M. Baylet :** Je ne vais pas polémiquer avec M. Astruc. Il nous parle du lac de Caussade. Effectivement, c'est un lac qui a été fait dans l'illégalité et sans aucune autorisation. Ce n'est pas ma manière de mener l'action publique. Nous ne sommes pas dans la même vision des choses. Je l'ai dit tout à l'heure, nous voulons appliquer la dimension d'intérêt général du dispositif. M. Astruc veut des aides économiques directes, qui ne sont pas permises par la loi NOTRe, dont nous avons beaucoup parlé ici, ce n'est pas une référence pour moi.

Deuxièmement, nous sommes dans une vision publique et surtout dans une vision où nous ferions des aides économiques directes qui ne sont pas autorisées. Nous ne sommes pas sur la même vision des choses.

Sur la seconde question, l'Agence de l'eau a clairement dit qu'elle ne travaillerait sur ces sujets qu'avec Tarn-et-Garonne aménagement. Le Grand-Montauban veut mener ses propres politiques, il les mènera. Laissez-moi finir, vous vous agitez.

Les débats ici, cela est incroyable. Nous ne pouvons pas aller au bout d'une réponse, sans que tout le monde ne s'agite, invective. Le débat, c'est le débat. Si vous n'êtes pas d'accord avec moi, vous le direz, mais laissez-moi aller au bout. Vous m'interpellez, je vous réponds. Vous ne me laissez même pas aller au bout tous les deux. Vous commencez à gesticuler et à vous agiter. Restons dans le calme.

Je vous dis ce que dit l'Agence de l'eau. À partir du moment où le Grand-Montauban - ce qui est son choix - n'adhère pas à Tarn-et-Garonne aménagement, il ne sera pas concerné par les politiques que je viens de présenter, cela est logique. Maintenant, si le Grand Montauban veut négocier d'autres manières de faire avec l'Agence de l'eau, qu'il le fasse. Il y arrivera ou il n'y arrivera pas, mais il ne peut pas prétendre aux politiques de Tarn-et-Garonne aménagement, à partir du moment où le Grand Montauban n'a pas voulu y adhérer. Tout n'est pas polémique et tout n'est pas compliqué.

Enfin, je prends acte, M. Albugues, que vous êtes passé d'une opposition tenace à une abstention plus mesurée, mais j'en comprends les raisons. Chez vous, les gens sont totalement pour. D'ailleurs, la communauté de communes est totalement partie prenante de tout cela.

Voilà, M. le Président, ce que je comptais répondre.

**M. Albugues :** La question - il y a répondu ou pas d'ailleurs - était de savoir si nous pouvions avoir des documents officiels, une information officielle de la part de l'Agence de l'eau précisant que le Grand-Montauban ne le pouvait pas.



**M. le Président :** Il faut la demander.

**M. Deprince :** il faut la demander, cela n'est pas compliqué.

**M. Albugues :** D'accord. Mais quand on vient nous donner une information en Assemblée et que nous demandons la source, nous pouvons raisonnablement penser qu'on va nous la fournir. Nous irons la demander nous-mêmes à l'Agence de l'eau, comme nous l'avions fait en fin d'année 2022, où nous étions allés nous-mêmes, demander les délibérations qui démontraient, concrètement que tous les porteurs de projets pouvaient solliciter une subvention.

Aujourd'hui, vous dites l'inverse ! Nous irons le demander de notre côté. Je n'ai absolument pas changé de position - mais il ne m'écoute pas - et d'opposition sur la délégation de compétence à un maître d'ouvrage, en l'occurrence Tarn-et-Garonne aménagement. Si vous voulez, nous refaisons le débat, je suis prêt. Ne venez pas dire que je suis passé d'une opposition stricte à une abstention molle. Il se trouve que nous ne votons pas aujourd'hui une délégation de compétence mais nous votons de l'argent. Nous étions contre la délégation. Vous l'avez votée et vous l'avez actée. Nous l'avons dit et nous avons voté contre. Maintenant, cela est fait. Nous ne nous opposons pas totalement au budget, même si en cohérence, nous nous abstenons. Vous comprenez parfaitement notre vote, car vous êtes un bon politicien. Ne faites pas semblant de ne pas comprendre.

**M. Baylet :** Je comprends très bien que vous vous êtes rendu compte, sur le terrain que cela n'était pas si impopulaire que ça. Je me souviens du vote. Vous étiez le premier contre. Cela est plus modéré dans vos propos, tant mieux. Cela prouve que vous êtes en train d'ouvrir les yeux. Quant au Grand-Montauban, je vous dis ce que nous a dit l'Agence de l'eau. Nous avons ces politiques, mais je ne peux pas parler au nom du Grand-Montauban. Si le Grand-Montauban arrive à trouver une entente avec l'Agence de l'eau, tant mieux, mais de mes informations, cela n'est pas tout à fait ainsi. Peu importe, je suis là pour Tarn-et-Garonne aménagement et pas pour parler du Grand-Montauban. Je n'ai aucune compétence et aucun pouvoir pour ce faire.

**M. Albugues :** M. Baylet, ne parlez pas à la place des gens sur le terrain. Ne parlez pas à la place des gens de mon canton. Je me garderai bien, de mon côté, de répéter ici tout ce qu'ils peuvent penser de Tarn-et-Garonne aménagement et de la façon dont vous récupérez les compétences du Département pour essayer de tirer le maximum de « manettes ». Ne revenez pas sur ce débat.

**M. Baylet :** Je dis ce que j'ai à dire et ce que je constate, voilà. Cela est la vérité.

**M. Astruc :** L'Agence de l'eau participera à financer Montauban, car l'Agence de l'eau finance les syndicats, les associations syndicales autorisées (ASA) et les collectivités qui ont la compétence économique. Il n'y a pas de problème si Montauban veut réaliser des retenues. C'est le directeur de l'Agence de l'eau qui me l'a dit. Nous en avons suffisamment discuté, en son temps. Ils ne demandent qu'une chose, c'est d'avoir des retenues.

Ensuite, je demandais quels sont les agriculteurs qui peuvent en bénéficier ? Personne ne m'a répondu. Les agriculteurs pouvant en bénéficier, ce n'est pas une politique qui va en direction de tous les agriculteurs. Il s'agit d'une politique qui va en direction, seulement, des agriculteurs ayant des autorisations de pompage dans des rivières et des ruisseaux non réalimentés. Je le redis.

Ces agriculteurs ne pompent pas des quantités très importantes, notamment sur les rivières et les ruisseaux non réalimentés. Car, avec les années de plus en plus sèches, ils ne peuvent plus pomper, donc ce ne sont que des volumes très petits. L'agriculteur, vous lui faites « miroiter » qu'il va faire la retenue. Il va vouloir faire une retenue de 30 000 mètres cubes. Quand l'Agence de l'eau va regarder les mètres cubes d'eau pompés dans la rivière, ils vont s'apercevoir qu'il n'a, peut-être, pompé que 10 000 mètres cubes.

La subvention sera en fonction de la quantité d'eau pompée par le passé. Entre les agriculteurs, certains auront une subvention plus importante, d'autres moins. La politique qui va être mise en place est celle-là. Je vous le dis, car l'intérêt principal c'est l'intérêt de l'agriculteur.

Quand je dis qu'aujourd'hui les agriculteurs peuvent déposer des candidatures sur le fonds FEDER pour faire des retenues, n'importe quel agriculteur, qu'il pompe dans une rivière ou qu'il ne pompe pas dans une rivière peut avoir une subvention de 40 % quand c'est un agriculteur, de 50 % quand c'est un jeune agriculteur, de 60 % quand c'est un agriculteur « bio ». C'est lui-même qui trouve une entreprise, qui réalise la retenue et qui perçoit la subvention. Pour moi, cela est différent.

Quand vous dites que sur Montaignu-de-Quercy et par ailleurs, il y a des candidats, quand ils auront bien tout pesé et tout regardé, peut-être y aura-t-il moins de candidats. C'est pour cela que je vous alerte là-dessus et que je suis tout à fait défavorable. Si l'agriculteur pouvait percevoir 70 % des subventions directes, cela n'est pas pareil... Mais, compte tenu qu'il faille passer par un appel d'offres, cela n'est plus la même chose.

**M. le Président :** Nous allons passer au vote. Vous dites tous pareil. C'est la dernière prise de parole.

**Mme Heulland :** Si nous nous sommes permis de rebondir, c'est parce que M. Baylet a commencé par dire que le Grand-Montauban n'aurait rien. Nous n'avons rien demandé. Nous savons que le Grand-Montauban ne veut pas rentrer dans Tarn-et-Garonne aménagement. Madame Barèges l'a d'ores et déjà annoncé en Préfecture, fin juillet l'année dernière. Cela était écrit et elle a maintenu sa position. Elle aurait pu en changer. Elle n'a pas changé. Elle nous a dit que le directeur de l'Agence... Elle nous a exactement dit ce que M. Astruc vient de dire que cela serait en fonction des projets et que les intercommunalités, les syndicats ou tout le monde pouvait le porter. C'est tout ce que je voulais ajouter.

**M. le Président :** Nous verrons ce que cela donnera. Nous passons au vote, s'il vous plaît.

Pour : 16

Contre : 8 (*Mmes Castagné, Colombié, Mauriège, Morvan et MM. Astruc, Bertelli, Bésiers, Descazeaux*)

Abstentions : 5 (*Mmes Delbreil, Delcher, Heulland et MM. Albugues, Pécou*)

Adopté à la majorité.

0

0 0

0

## 5<sup>ème</sup> COMMISSION – Solidarité, santé, habitat

### FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT BILAN COMPTABLE ET FINANCIER BILAN D'ACTIVITÉ 2022

---

**Mme Bourdoncle (rapporteur) :** [Délibération FSL](#) ; [Délibération FSL \(annexe 1\)](#) ; [Délibération FSL \(annexe 2\)](#) ; [Délibération FSL \(annexe 3\)](#) ; [Délibération FSL \(annexe 4\)](#) ; [Délibération FSL \(annexe 5\)](#) ; [Délibération FSL \(annexe 6\)](#) ; [Délibération FSL \(annexe 7\)](#)

Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan comptable et financier du fonds de solidarité pour le logement (FSL) ainsi que le bilan d'activité, établis pour l'année 2022 par la caisse d'allocations familiales. Ces bilans ont été approuvés par le comité de pilotage du FSL qui s'est réuni le 23 mai 2023.

Dans un contexte économique marquée par une forte inflation et une hausse du coût de l'énergie, le bilan d'activité du fonds de solidarité pour le logement, au titre de l'année 2022, enregistre une forte hausse des dossiers déposés (+17 % pour les dossiers gérés par le Département de Tarn-et-Garonne et + 9 % pour les dossiers relevant du Grand Montauban-communauté d'agglomération).

Les dossiers relatifs aux impayés de loyers enregistrent une augmentation de + de 50 %, et ceux relatifs aux impayés d'énergie enregistrent une évolution significative concernant le gaz en particulier, avec + 74 % de demandes sur le territoire du Département de Tarn-et-Garonne.

Le niveau global de charges sur 2022 est supérieur au niveau global des produits, générant un déficit d'exercice de 272 638,41 €.

Pour autant la trésorerie, à la clôture de l'exercice, reste encore élevée à hauteur de 638 709,43 €. Ce montant sera versé par la caisse d'allocations familiales à l'union départementale des associations familiales, nouveau gestionnaire du fonds de solidarité pour le logement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Au 31 décembre 2022, le bilan du fonds de solidarité pour le logement s'équilibre à 1 852 945,81 €.

Compte tenu de ces éléments, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver le bilan comptable et financier du fonds de solidarité pour le logement 2022 tel que figurant dans les annexes n° 1 à n° 7 du présent rapport,
- affecter le résultat négatif de l'exercice 2022 de 272 638,41 € au compte « report à nouveau » du fonds de solidarité pour le logement.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Avant de passer au vote, je signale que M. Beq vient de nous quitter et qu'il a donné son pouvoir à Mme Ducassé.

Je mets aux voix.

J'ai annoncé que nous étions au rapport n° 35. Nous avons repris la cadence normale et j'ai indiqué que c'était la cinquième commission. Nous sommes en train de voter le premier dossier de la cinquième commission qui est le n° 35. Attendez un petit peu, ils vont lancer le bon rapport. C'est bien que nous mettions des complications, comme cela nous voyons si cela fonctionne.

**M. Deprince :** Tout cela est fait pour voir si vous suivez. Ces tablettes c'est bien, mais, cela était mieux quand nous levions le doigt.

**M. Descazeaux :** Président, tant que nous parlons du logement, en commission permanente, j'avais demandé le coût pour le Département de la politique du logement social. Vous m'aviez dit que vous nous donneriez une réponse.

**M. le Président :** M. Albugues vous n'avez pas voté. Tu auras une réponse lors de la réunion de la décision modificative n° 2.

**M. Descazeaux :** À la décision modificative n° 2 d'accord.

**M. le Président :** Vote à l'unanimité. Merci.

0  
0 0  
0

## TRAVAUX DE MODERNISATION À LA MAISON D'ACCUEIL RURAL POUR PERSONNES ÂGÉES "PAYS DE SERRES" À MONTAIGU DE QUERCY

**Mme Sinopoli (rapporteur) :** [Délibération travaux de modernisation à la maison d'accueil rural pour personnes âgées "pays de serres" à Montaigu de Quercy](#)

Le présent rapport concerne une demande de subvention présentée par le Président du syndicat intercommunal du « Pays de Serres » à Montaigu-de-Quercy pour financer la modernisation de la maison d'accueil rural, pour un montant d'opérations de 1 083 750 €.

3 tranches de travaux sont programmées dans le cadre de cette opération de modernisation et d'extension de la structure existante portant la capacité de 23 à 30 places d'hébergement, comme prévu au schéma départemental gérontologique.

Cette demande s'inscrit dans le cadre de la politique du fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées (FAMEPA), qui prévoit l'attribution de subvention à hauteur de 20 % du coût TTC des travaux et dans la limite de 30 500 € de subvention par opération.

Compte tenu de ces éléments, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver l'attribution d'une subvention départementale de 91 500 € à verser au syndicat intercommunal du Pays de Serres pour la réalisation de travaux de modernisation à la maison d'accueil et de résidence pour personnes âgées à Montaigu-de-Quercy,
- approuver l'autorisation de programme correspondante d'un montant de 91 500 €, étant précisé que les crédits de paiement seront inscrits ultérieurement, en fonction de l'avancée des travaux des différentes tranches.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité. Il est précisé qu'un projet d'agrandissement est en cours et nécessitera une nouvelle demande de subvention.

**M. le Président :** M. Baylet nous quitte et donne le pouvoir à Mme Le Corre.

**M. Deprince :** Encore une fois, après le collège, le gymnase. Là maintenant, c'est cela. Ça suffit pour le coup !

**M. Albugues :** Merci pour cette subvention. Effectivement il y a un projet d'agrandissement qui est en cours. Il nous a été présenté, la semaine dernière, lors de l'assemblée générale de l'ASPAM qui gère la maison d'accueil et de résidence pour personnes âgées. Ils sont en train de finaliser le dossier et ils vont vous le faire parvenir prochainement.

**M. le Président :** Il y avait un problème de zone inondable non ?

**M. Albugues :** Oui.

**M. le Président :** Nous passons au vote. Mme Morvan vous n'avez pas voté ?

Si ça y est. Unanimité, merci.

0  
0 0  
0

## TRAVAUX DE SÉCURITÉ ET DE MODERNISATION DE L'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES PUBLIC DE BEAUMONT-DE-LOMAGNE

**Mme Nègre (rapporteur) :** [Délibération travaux de sécurité et de modernisation de l'EHPAD public de Beaumont de Lomagne](#) ; [Délibération travaux de sécurité et de modernisation de l'EHPAD de Beaumont de Lomagne \(annexe 1\)](#)

Le présent rapport concerne une demande de subvention présentée par l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes public de Beaumont-de-Lomagne en vue de financer des travaux de sécurité incendie et de modernisation de la cuisine et de la zone logistique, pour un montant d'opérations de 74 847,59 €.

Cette demande s'inscrit dans le cadre de la politique du fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées (FAMEPA) qui prévoit l'attribution de subvention à hauteur de 20 % du coût TTC des travaux et dans la limite de 30 500 € de subvention.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver l'attribution d'une subvention départementale de 14 969,52 € à verser à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes public de Beaumont-de-Lomagne pour les travaux de sécurisation et de modernisation.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget départemental de l'exercice en cours.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Merci. Je passe au vote.

Ce vote, ne marche pas si mal que cela.

À l'unanimité. Merci.

0  
0 0  
0

## RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE RESTAURATION DE L'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES DES 2 RIVES À VALENCE D'AGEN

**Mme Sinopoli (rapporteur) :** [Délibération réaménagement de la salle de restauration de l'EHPAD des 2 Rives à Valence d'Agen](#)

Le présent rapport concerne une demande de subvention présentée par le centre hospitalier des 2 rives à Valence d'Agen pour financer des travaux d'adaptation de la salle de restauration de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et de l'unité de soins de longue durée, ainsi que du système de sécurité incendie, pour un montant d'opérations de 385 930,53 €.

Cette demande s'inscrit dans le cadre de la politique du fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées (FAMEPA) qui prévoit l'attribution de subvention à hauteur de 20 % du coût TTC des travaux et dans la limite de 30 500 € de subvention.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver l'attribution d'une subvention départementale d'un montant de 30 500 € à verser à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes des 2 Rives à Valence d'Agen.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget départemental de l'exercice en cours.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Nous passons au vote.

Unanimité.

0  
0 0  
0

**SUBVENTION EN ANNUITÉS - ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT  
POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES RÉSIDENCE MUTUALISTE  
"LES 3 LACS" À MONCLAR DE QUERCY - EXTENSION DE 12 PLACES  
EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE UNITÉ POUR PERSONNES  
DÉSORIENTÉES ET RÉHABILITATION DU BÂTIMENT EXISTANT  
AVEC LA CRÉATION D'UNE EXTENSION NEUVE**

**Mme Ducassé (rapporteur) :** [Délibération subvention en annuités - EHPAD "Les 3 lacs" à Monclar de Quercy](#)

Le présent rapport concerne une demande de subvention en annuités présentée par la résidence mutualiste les 3 Lacs à Monclar-de-Quercy en vue de la création d'une unité pour personnes désorientées de 12 places, opération comprenant également la réhabilitation du bâtiment existant pour un coût global de 6 151 552 €.

Cette demande s'inscrit dans le cadre de la politique du fonds d'aide pour la réalisation d'opérations structurantes de construction ou d'extension de maison de retraite qui prévoit l'attribution de subvention à hauteur de 20 % du coût TTC des travaux et dans la limite de 305 000 € de subvention.

Le plan pluriannuel d'investissement concernant cette opération a fait l'objet d'une validation par courrier de M. le Président du Conseil départemental du 21 septembre 2022.

Compte tenu de ces éléments, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver l'attribution d'une subvention départementale d'un montant de 305 000 €, à verser en annuités, à la résidence mutualiste les 3 lacs de Monclar-de-Quercy.

Les crédits correspondants seront imputés au budget départemental.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité. Il est précisé que ce dossier était prévu au schéma départemental 2017-2021 et que le nouveau schéma est en préparation.

**M. le Président :** Nous passons au vote.

Unanimité. Merci.

0  
0 0  
0

## SUBVENTION EN ANNUITÉS - EHPAD "LE PARC ET L'OSTAL DE GARONA" DE MONTECH/ESCATALENS – TRAVAUX D'EXTENSION EN VUE DE RESTRUCTURER ET DE RÉALISER LE DÉDOUBLEMENT DE 10 CHAMBRES

**Mme Sinopoli (rapporteur) :** [Délibération subvention en annuités - EHPAD "le parc et l'ostal de garona" de Montech/Escatalens](#)

Le présent rapport concerne une demande de subvention en annuités présentée par l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Montech/Escatalens pour des travaux d'extension afin de restructurer et de réaliser le dédoublement de 10 chambres, pour un montant d'opérations de 1 579 483,33 €.

Cette demande s'inscrit dans le cadre de la politique du fonds d'aide pour la réalisation d'opérations structurantes de construction ou d'extension de maison de retraite qui prévoit l'attribution de subvention à hauteur de 20 % du coût TTC des travaux et dans la limite de 305 000 € de subvention.

Le plan pluriannuel d'investissement concernant cette opération a été validé par courriers du 30 juillet et du 16 septembre 2022.



Compte tenu de ces éléments, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver l'attribution d'une subvention départementale d'un montant de 305 000 €, à verser en annuités, à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Montech/Escatalens.

Les crédits correspondants seront imputés au budget départemental.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Je mets au vote.

... (clôture du scrutin) ...

Merci adopté à l'unanimité. (28 pour, 2 absents : MM. Lopez et Deprince)

0  
0 0  
0

## ACTUALISATION DU FONDS D'ACCÈS OU DE RETOUR À L'EMPLOI (FARE82)

**Mme Sinopoli (rapporteur) :** [Délibération actualisation du FARE82](#) ; [Délibération actualisation du FARE82 \(annexe\)](#)

Le présent rapport a pour objet d'actualiser le règlement intérieur du fonds d'accès ou de retour à l'emploi (FARE 82), dispositif créé par délibération de la commission départementale du 26 septembre 2017. Ce dispositif permet d'attribuer des aides aux bénéficiaires du revenu de solidarité active en vue de lever les freins à la reprise d'emploi ou au suivi de formations qualifiantes.

Sur les 3 dernières années, les principales aides concernent la mobilité et les frais de garde et ont concerné 268 personnes.

Les évolutions proposées ont été validées lors d'une réunion de travail le 16 février 2023 avec les élus concernés de la collectivité. Ils portent principalement sur un élargissement du public éligible en intégrant les personnes bénéficiant d'un accompagnement global pour un retour à l'emploi, ainsi que sur une revalorisation des aides liées à la mobilité en particulier.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver les modifications apportées au dispositif du fonds d'accès ou de retour à l'emploi (FARE82),
- approuver, en conséquence, le nouveau règlement intérieur du fonds.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Merci. Je mets aux voix.

Il manque Mme Sardeing.

**Mme Nègre :** Elle n'est pas là.

**M. le Président :** C'est bon je passe au dossier suivant.

... (clôture du scrutin) ...

Merci adopté à l'unanimité. (27 pour, 3 absents : Mmes Rabault, Sardeing et M. Lopez)

0  
0 0  
0

## CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE - ACTIONS COLLECTIVES – CRÉDITS 2023

---

**M. Gonzalez (rapporteur) :** [Délibération conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie](#) ; (annexe 1) ; (annexe 2) ; (annexe 3) ; (annexe 4) ; (annexe 5)

Le présent rapport a pour objet d'attribuer les crédits 2023 alloués par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie au Département, dans le cadre de la mise en place des actions collectives de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

3 appels à projets ont été initiés au titre de l'exercice 2023 et 47 actions ont été retenues par les membres de la conférence des financeurs lors de la réunion plénière du 6 mars 2023.

Le montant global de ces actions s'établit à 578 932,43 €.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver l'attribution des subventions départementales aux opérateurs retenus par la conférence des financeurs,
- approuver les conventions types à conclure avec les porteurs de projets concernés,
- autoriser M. le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, lesdites conventions avec chacun des organismes privés ou des établissements publics désignés.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Je mets aux voix.

... (clôture du scrutin) ...

Merci adopté à l'unanimité. (26 pour, 3 absents : Mmes Rabault, Sardeing et M. Lopez, ne prend pas part au vote : Mme Nègre)

## LA PROTECTION DE L'ENFANCE, UN SECTEUR IMPACTÉ PAR INSUFFISANCE DES MOYENS DE LA POLITIQUE DE SANTÉ

---

**M. le Président (rapporteur) :** [Délibération protection de l'enfance, un secteur impacté par insuffisance des moyens de la politique de santé](#)

Ce présent rapport a pour objet d'alerter les autorités compétentes en matière de politique de santé (agence régionale de Santé et ministère de la Santé) sur l'impact du manque de moyens de la pédopsychiatrie et du médico-social sur la politique de la protection de l'enfance menée par le Département.

I/ Le Tarn-et-Garonne enregistre un taux d'évolution de placements judiciaires à l'aide sociale à l'enfance 3 fois supérieur à la moyenne nationale

Pour rappel, les Départements ont une compétence générale en matière de prévention et de protection de l'enfance. Chefs de file de cette politique, ils sont aujourd'hui en grande difficulté pour assurer ces missions légales, confrontés à la massification du nombre d'enfants et d'adolescents à protéger et de l'insuffisant engagement de l'État et des agences régionales de santé dans l'accompagnement de publics relevant également de leur compétence, au titre du soin.

Des constats inquiétants peuvent être faits aujourd'hui en Tarn-et-Garonne. Ces constats, certes partagés pour la plupart au niveau national, sont globalement plus accentués en Tarn-et-Garonne. Nous enregistrons en particulier :

- une augmentation importante du nombre d'enfants suivis par l'aide sociale à l'enfance (ASE) : +32,40 % de placements judiciaires à l'ASE de 2017 à 2021 contre +10,09 % au niveau national,

- une évolution des profils des enfants accueillis : les enfants pris en charge présentent de plus en plus souvent une double vulnérabilité, puisqu'au-delà des besoins d'assistance éducative, ces jeunes confiés présentent très souvent un handicap reconnu par la maison départementale des personnes handicapées : globalement, 30 % des enfants placés présentent un handicap reconnu par la maison départementale des personnes handicapées, ce taux atteint 34 % des enfants accueillis en familles d'accueil dans le Tarn-et-Garonne.

- une évolution importante du budget alloué par la collectivité départementale à cette politique : en 2022, le budget de l'aide sociale à l'enfance s'élevait à 19 426 046,26 € (hors dépenses de personnel et hors protection maternelle et infantile (PMI)) contre 16 730 890,54 € en 2021, soit une augmentation de +16,10 %.

Les professionnels et les établissements qui accueillent ces enfants de l'aide sociale à l'enfance (et en particulier les familles d'accueil qui représentent + de 70 % des capacités d'accueil dans le Tarn-et-Garonne et 300 professionnels au total), sont confrontés aux difficultés suivantes :

- augmentation du nombre d'enfants à accueillir dans un contexte de difficultés de recrutement de nouveaux professionnels (la dernière campagne départementale de promotion du métier et de recrutement a été un échec faute de candidatures),

- un épuisement des professionnels face à l'évolution des profils dans un contexte d'accès au soin difficile pour les enfants en relevant.

II/ Une situation particulièrement critique en Tarn-et-Garonne, au vu d'une démographie médicale très défavorable et d'une offre sanitaire et médico-sociale insuffisante

Si les Départements sont « chefs de file en matière de prévention et de protection de l'enfance », c'est l'État via les agences régionales de santé qui a la responsabilité sur les moyens pour la santé et le financement de la politique nationale inclusive en matière de handicap.

En ce qui concerne la pédopsychiatrie, nous constatons :

- un difficile recours aux soins psychiatriques lié à un sous-équipement important concernant les professionnels de la psychiatrie ou de la santé mentale (une démographie départementale de psychiatres libéraux de 3,5 pour 100 000 habitants contre 9,5 au niveau régional et 9,3 au niveau national). En complément des 9 psychiatres libéraux en activité aujourd'hui en Tarn-et-Garonne (aucun pédopsychiatre), ce sont 15 nouveaux professionnels qui manquent à l'échelle du département pour rattraper la densité moyenne régionale.

- des difficultés d'accès à des hospitalisations complètes liées à un nombre de lits d'hospitalisation en pédopsychiatrie trop faible (capacité figée à 8 lits dans le département sans évolution depuis plus de 15 ans). À l'instar des initiatives lancées par l'agence régionale de santé dans plusieurs départements d'Occitanie, il conviendrait d'installer un dispositif de lits de crise pour 6 places supplémentaires, afin de répondre aux besoins des enfants et des adolescents qui décompensent ou traversent des crises majeures, dont la gestion relève de plus en plus par déport des équipes de l'aide sociale à l'enfance.

Ces situations actuelles de crises non-gérées conduisent à l'épuisement des professionnels de la protection de l'enfance (assistants familiaux et équipes des maisons d'enfants à caractère social) avec des phénomènes d'arrêts d'activité particulièrement inquiétants pour la pérennité des missions de protection incombant à la collectivité.

En ce qui concerne les moyens du secteur médico-social pour les enfants handicapés, au nom de la politique nationale « inclusive », un phénomène de « désinstitutionnalisation » du secteur entraînant des déports majeurs sur la protection de l'enfance est enregistré.

Ce phénomène se traduit par un « gel » des créations de places en établissements spécialisés, tels que les instituts médico-éducatifs et les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques dont le taux d'équipement départemental est deux fois moins important que la moyenne régionale.

En conséquence, un nombre de plus en plus élevé d'enfants handicapés confiés à l'aide sociale à l'enfance ne bénéficie de prises en charges spécialisées que partielles ou inexistantes, contribuant ainsi à la dégradation de leur santé et/ou à la manifestation accrue de leurs troubles.

Ce sont 55 places qui manquent en instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques pour rattraper le taux d'équipement régional, soit la création d'un second établissement dans le département, revenant quasiment à doubler la capacité actuelle de 60 places.

S'agissant des instituts médico-éducatifs, les listes d'attente actuelles pour des enfants bénéficiant déjà d'une notification de la maison départementale des personnes handicapées justifient que nous créons 100 nouvelles places en établissement.

### III/ Des propositions de renforcement de l'offre de santé en réponse aux besoins des enfants et des adolescents fragilisés

Afin d'améliorer la réponse en termes de prévention et de protection de ces enfants vulnérables, la collectivité départementale a actionné un certain nombre de leviers qui se traduisent notamment par :

- des alertes répétées auprès de l'agence régionale de santé et des Ministères compétents (dont la motion votée par l'Assemblée départementale le 27 octobre 2021 dernier),

- la recherche de leviers auprès de l'État et de l'agence régionale de santé, visant la consolidation de l'offre, par l'intermédiaire de la contractualisation engagée dans le cadre de la déclinaison de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Cette dynamique s'est notamment traduite par la création d'un dispositif expérimental de 60 places pour les « sortants de l'aide sociale à l'enfance » et la création de 12 places pour les « cas complexes »,

- la consolidation des outils de formation des professionnels du social et du médico-social à l'échelle du territoire départemental via les démarches « référents de parcours » et « développement du pouvoir d'agir »,

- la facilitation de la fidélisation des futurs professionnels du secteur grâce à l'accueil au sein du Département d'apprentis travailleurs sociaux (10 apprentis éducateurs spécialisés accueillis au sein du pôle des solidarités humaines à compter du mois de septembre 2022).

Toutefois, certains leviers ne relèvent pas de la compétence propre de la collectivité départementale et il est proposé que notre Assemblée puisse appuyer une démarche en direction des autorités compétentes et en particulier s'agissant de la question des difficultés d'accès aux soins.

Le Département de Tarn-et-Garonne souhaite que cette mobilisation puisse répondre aux besoins de la population tarn-et-garonnaise mais défend, au-delà, une position visant à garantir le réajustement d'une politique générale au service des concitoyens de l'ensemble des départements. L'accès à la santé pour nos populations doit rester un bien commun.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- m'autoriser à solliciter auprès des autorités nationales et régionales compétentes :

- 1/ la prise en compte du manque crucial de professionnels psychiatres et pédopsychiatres en Tarn-et-Garonne et la création des conditions d'une meilleure répartition de ces ressources à l'échelle du territoire qui devrait se traduire par la venue de 15 nouveaux professionnels psychiatres en vue de rattraper le niveau régional.

- 2/ le renforcement, de façon urgente, des moyens de la pédopsychiatrie garantissant l'équité territoriale d'accès au soin des enfants, avec une prise en charge adaptée incluant une perspective de création de nouveaux lits d'hospitalisation de crise (+ 6 lits), à l'instar des installations récentes sur les départements de l'Hérault, de la Haute-Garonne et des Pyrénées-Orientales.

3/ le renforcement des moyens de la politique médico-sociale (secteur des établissements spécialisés pour les enfants handicapés) devant se traduire par l'installation, à court terme, de nouvelles places d'instituts médico-éducatifs (+100 places) afin de répondre aux listes d'attente connues sur le département et + 55 places en instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques pour se conformer à la moyenne régionale.

4/ l'inscription de ces moyens nouveaux dans le futur projet régional de santé (PRS) qui est en cours d'élaboration et dont le pilotage est confié à l'agence régionale de santé.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Là-dessus, je voulais « tirer la sonnette d'alarme » car nous avons un très gros souci. Je pense qu'aujourd'hui, au niveau du Département, c'est certainement un de nos plus gros problèmes. Nous avons des enfants qui sont « cabossés », les pauvres, qui ont souffert, ou qui ont assisté à des scènes, peut-être, qu'il ne fallait pas qu'ils voient. Nous les avons là et nous ne savons pas trop qu'en faire. Les personnes nous les ramènent, car ils ne peuvent pas les garder. Cela devient très compliqué.

Au niveau du département, je pense que cela est un des problèmes les plus importants. Il y a les problèmes de l'eau. Il y a les problèmes de tempête et il y a tout cela, mais quand vous n'avez pas loin de 900 enfants dans le département qui sont par-là, dont 12 à l'hôtel, vous voyez un petit peu que cela porte vraiment à réflexion. C'est pour cela que j'ai souhaité vous le présenter et vous dire qu'il y a vraiment un très gros souci.

**M. Descazeaux :** Ce sont des élèves que nous rencontrons, tous les jours, dans les collèges, d'où mes interventions fréquentes.

**Mme Sinopoli :** Quand ils sont scolarisés ! Car, parfois leur état ne leur permet même plus de les scolariser dans un établissement classique.

**M. le Président :** L'un après l'autre. Allez y, Mme Heulland.

**Mme Heulland :** Cela est une question. Nous y sommes favorables et il faut vraiment que le national prenne cela en marche. L'autorité régionale de santé aussi. Vous savez mon combat. M. Gonzalez le sait aussi pour siéger avec nous sur le conseil de surveillance de l'hôpital. Nous avons vécu un dernier conseil de surveillance de l'hôpital terrible, eu égard aux événements, notamment dont ceux que vous avez pu parler ce matin par rapport à différentes personnes. Là, nous sommes sur des adultes. Mais, malheureusement, pour les enfants, cela est un peu la même chose.

Je pense que le public accueilli est souvent déscolarisé. Nous tentons de les rescolarisé, comme le disait Mme Sinopoli, une ou deux heures par jour, trois heures, quatre heures si nous pouvons. J'avais juste une question. La délibération dit : « la prise en compte du manque crucial de professionnels psychiatres et pédopsychiatres en Tarn-et-Garonne et la création des conditions d'une meilleure répartition. », que laisse entendre cela? Demander que ...

**M. le Président :** Nous n'arrêtons pas de demander.

**Mme Heulland :** Non, mais cela veut dire demander à des psychiatres... Psychiatres, pédopsychiatres sont tous des médecins libéraux. Aujourd'hui, ils s'installent où ils veulent. Nous en manquons au niveau national, mais est-ce que cela laisse entendre qu'un courrier va partir du Département ?

**M. le Président :** C'est la répartition qui est mal faite.

**Mme Heulland :** Il faut une loi pour cela. Pour l'instant, il n'y a pas de loi qui impose une répartition. Cela était juste pour savoir si j'avais bien compris. Est-ce que cela laisse entendre de demander, éventuellement, la mise en place d'une loi ?

**M. le Président :** Oui. Il faudrait surtout qu'il y ait une meilleure répartition. Quand nous avons reçu le directeur de l'hôpital... Il faudrait que le soir, quand nous avons un souci avec ces enfants, quand ils sont en crise, nous puissions les hospitaliser. Nous ne pouvons même pas les hospitaliser. Que faisons-nous ?

**Mme Heulland :** Oui. Il y a des demandes de lits supplémentaires, je suis d'accord. Je parle des 15 nouveaux professionnels psychiatres pour rattraper le niveau. Je sais que nous en manquons. Le directeur de l'hôpital fait ce qu'il peut. Ce que je veux dire c'est qu'aujourd'hui, il n'y a pas de loi en France qui impose à un médecin de s'installer dans une région plus qu'une autre.

**M. le Président :** Ce que nous souhaitons, c'est de nous rapprocher de la moyenne. Je ne comprends pas pourquoi ici, en Tarn-et-Garonne, nous en avons moins qu'ailleurs.

**Mme Heulland :** Dernièrement, cela incombe à plein de choses.

**M. le Président :** Nous sommes peut-être proches de Toulouse et nous avons davantage d'enfants qui nous arrivent, donc, obligatoirement la moyenne n'est pas bonne. Peut être ?

Cela est un vœu. Nous savons très bien que nous n'allons pas les découvrir comme ça. S'ils n'existent pas, nous aurons du mal. Il faut quand même que nous le sachions et que vous le sachiez. Je pense qu'il y a des conversations qui se créent. Il y a des structures qui viennent s'installer de Toulouse avec des enfants comme ça. Ils ne savent pas où les mettre à Toulouse. Ils sont venus s'installer en bas du boulevard. Il y en a un petit paquet. Ce n'est pas nous qui les gérons. Ils sont gérés par une structure de Toulouse, mais nous en avons déjà assez sur le département. Quand ils traînent en Ville, on croit que ce sont les nôtres mais ce n'est pas toujours le cas.

**Mme Heulland :** Je n'aurais pas ma réponse. J'ai une question sur les leviers qui ont été mis en place, notamment sur la création du dispositif expérimental de 60 places pour les sortants. Avons-nous un retour ou pas ? Cela est intéressant de savoir.

**Mme Laques (*directrice générale adjointe chargée de la solidarité*) :** Merci M. le Président. Oui. Cela est un dispositif qui est conjoint avec l'agence régionale de santé, plutôt l'aide à la décision en santé publique (ADeSP). Cela est copiloté. C'est dans le cadre de la stratégie prévention et protection de l'enfance que nous avons pu obtenir des financements. En une année, nous avons pu monter en charge très rapidement sur ce dispositif, qui est réalisé à partir de 3 opérateurs que sont l'association Soliha, les Apprentis d'Auteuil et l'Union départementale des associations familiales (UDAF).

Aujourd'hui, nous sommes quasiment pleins. Au moment où je vous parle, sur les 60, il y a eu presque 50 orientations. Le besoin était réel et il nous permet de créer un peu de fluidité, là où nous n'avons plus de place en famille d'accueil, ni dans les maisons d'enfants à caractère social (MECS).

**Mme Heulland :** Sur les cas dits complexe ?

**Mme Laques :** Sur les cas complexes, cela est un peu plus compliqué. Il n'y avait que 12 situations qui pouvaient être prises en charge. Elles sont tellement complexes que parfois elles ne relèvent plus de ce dispositif expérimental que nous avons essayé de monter. C'est effectivement sur ce dispositif que nous sommes en cofinancement avec l'agence régionale de santé. 12 places cela est totalement insuffisant. Mais, même ces 12, nous avons du mal à les mettre en place, tellement que le niveau de soin que nous avons devrait être supérieur à celui que nous avons prévu.

**Mme Heulland :** Où sont les places ?

**Mme Laques :** Ce n'est pas un lieu d'accueil unique pour les 12 cas complexes. C'est une équipe, un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) qui se déplace là où, dans les familles d'accueil, nous avons repéré ces cas complexes afin de les soutenir.

**Mme Heulland :** En fait, cela est la gestion, par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile, des cas complexes.

**Mme Laques :** Exactement, auprès de notre hébergement, côté Département.

**Mme Heulland :** Est-ce que nous avons une idée du nombre de mineurs non accompagnés (MNA) ?

**M. Le Président :** Nous avons 100 mineurs non accompagnés pris en charge.

**M. Gonzalez :** Président, je voudrais vous remercier d'avoir lu, intégralement, cette délibération, étant donné, comme vous l'avez souligné, la situation difficile que nous vivons dans ce département.

Je le dis souvent. Moi-même, je n'étais pas au courant qu'il y avait un tel déficit et une telle situation dramatique, concernant ces jeunes dans le département. Vous avez fait part de vos souhaits et je suis entièrement d'accord. Évidemment, je vais voter cette délibération. Mais, je voudrais, à travers cette délibération, remercier l'ensemble du personnel et la directrice générale adjointe, car je peux vous dire que cela est un énorme travail et très difficile, qu'elle mène depuis des mois et des mois.

D'abord, pour accompagner ces enfants, Mme Sinopoli est là. Elle est au courant, autant que moi, pour les placer dans les familles d'accueil, ce qui n'est pas évident. Quand ils en trouvent, car parfois il est impossible de les trouver. Cela devient un « parcours du combattant ». Je peux vous dire que le personnel s'investit comme ce n'est pas possible. Je tenais à les remercier. Mme la directrice, je voudrais que vous en fassiez part à votre personnel, car je le dis et je le répète, ils font un travail admirable, difficile et, j'allais presque dire, jour et nuit.

**M. le Président :** Et bientôt dangereux.



**M. Gonzalez :** Et bientôt dangereux ! Je tenais à les féliciter et à les remercier. J'espère qu'au niveau national, ils vont nous entendre, ils vont nous écouter, et ils vont essayer de trouver les moyens de nous permettre de travailler, comme il se doit, pour sauver et accompagner ces enfants en grande difficulté.

Merci M. le Président.

**M. le Président :** S'il n'y a plus de prise de parole, je le mets aux voix.

Unanimité.

**M. Descazeaux :** Je voulais simplement dire, M. Gonzalez, tu fais bien de le rappeler, comme tout le monde l'a rappelé ici. Nous ne nous étonnons pas. Parfois, peut-être, le Président s'étonne de la situation des enfants et du personnel. Nous avons confié, il me semble, à certains organismes, comme la Sauvegarde, ou d'autres organismes, cette mission, à l'intérieur desquels les personnels sont en grande difficulté.

Avons-nous les moyens de rendre ces métiers plus attractifs ?

Je cite juste un exemple. Un personnel de ces services, un travailleur social avait, il y a quelques années, 12 enfants à suivre, ce qui est déjà énorme. En ce moment, ils en ont 20, donc cela est impossible. Cela veut dire que la personne qui s'occupe de ces enfants arrive épuisée à une situation complexe. C'est ce que vous avez dit. Quels sont les moyens que nous avons, hormis le fait de demander à l'État ?

Tout à l'heure, c'est ce que disait Mme Heulland, cela est un vœu, mais, nous, en tant qu'entité du Conseil départemental, quels sont les moyens que nous avons à disposition ?

**M. le Président :** Nous n'en avons pas beaucoup. Quand ils ont demandé le Ségur, nous leur avons donné. Nous avons mis de l'apprentissage qui vient un peu en soutien. Tout en les formant, ils sont avec eux, et parfois cela peut aider. Il n'y a pas longtemps, cela a aidé sinon la personne pouvait prendre un coup de couteau dans le dos.

Mais après, les aides sont comme ça. Elles se limitent. Nous n'en sommes même pas là. Nous en sommes qu'il faudrait soigner ces enfants. Ils sont malades. Ils sont « cabossés ». Nous pouvons trouver les meilleures familles d'accueil, nous pouvons avoir toutes les personnes qu'il faut pour les garder, cela ne suffit pas. Il faut les soigner, ce n'est pas de leur donner de la vitamine ou de « l'aspirine »,. Certains devraient être internés. Il faut faire ce qu'il faut pour qu'ils redeviennent des enfants normaux. Ils ont vu des choses pas belles.

**M. Descazeaux :** Ce que tu dis, c'est hors de compétence du personnel qui en a la charge.

**M. le Président :** Voilà !

**M. Descazeaux :** Quand je parle de financement, par exemple de la Sauvegarde, cela se présente comment ? Comment finançons-nous cette structure ?

**Mme Laques :** Comme tous les établissements médico-sociaux, nous les finançons avec un prix de journée qui fait l'objet, tous les ans, d'une analyse budgétaire. Cela est de la tarification. La Sauvegarde est un partenaire très important. Je n'ai pas en tête le chiffre, mais je peux le trouver. Ils bénéficient d'une tarification annuelle.

Nous avons, cette année, décidé d'augmenter, considérablement, les taux tenant compte de l'inflation et du paiement du Ségur. Nous sommes entre 4,5 % et plus de 5 % d'augmentation des tarifs en 2023.

**M. Descazeaux :** Est-ce que cela est un frein pour la Sauvegarde, par exemple, pour recruter du nouveau personnel ? Ne pas mettre en danger la structure avec, peut-être, des salaires plus élevés ou des indemnités plus élevées, cela ne se résout pas à cela, nous sommes d'accord.

**Mme Laques :** La délibération qui vous a été lue était longue, mais cela n'est rien à côté du rapport et de l'annexe qui ont été travaillés par les services. Je les en remercie aussi. Vous verrez qu'effectivement, il y a un état des lieux qui est fait. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, il y avait 30 % d'absentéisme dans le secteur. Nous n'arrivons pas à recruter dans ce secteur, malgré les mesures du Ségur.

**M. le Président :** Cela n'est plus une question d'argent mais que les gens ne veulent plus faire ce travail, car cela devient trop pénible. Cela est très compliqué.

**M. Gonzalez :** Nous avons fait des appels à candidatures. Nous n'en avons pas eu. Cela est compliqué.

**M. le Président :** Je ne veux pas être plus long là-dessus, mais ce que je voulais c'est que vous sachiez que nous avons ce gros problème au Département. Si vous en entendez parler autour de vous, vous pouvez répondre. Je pense que cela est le plus gros souci que nous ayons ici aujourd'hui. Cela touche l'humain, cela touche des enfants. C'est important. Je trouve cela catastrophique qu'il n'y ait personne qui se penche davantage là-dessus. Nous avons fait de petites choses pas trop mal, mais cela ne règle pas le problème. Nous avons fait des petites maisons à Vazerac, Puycornet, des lieux de vie où les quelques-uns qui y sont, sont très heureux. Cela règle le problème d'une dizaine, mais ce n'est pas une dizaine. Il faudrait en mettre partout. Seulement, il faut du monde 24 heures sur 24. Il faut s'occuper d'eux.

**M. Descazeaux :** Certes, les conditions de travail sont sûrement un frein, mais regardez dans le domaine de la restauration. Il y a quelques mois, le secteur se plaignait de ne pas trouver de serveurs ou de personnel de cuisine. Lorsqu'il est payé 1 400 €, ils n'en trouvaient pas. Ils les payent maintenant 2 000 € avec parfois le logement compris et ils en trouvent. C'est sûr que l'argent ne règle pas tout. Cela n'est pas la même compétence, j'en conviens. C'est pour cela que ma question était : est-ce que c'est un frein ?

**M. le Président :** Non, je ne crois pas que cela soit un problème d'argent.

**Mme Sinopoli :** Aux remerciements qu'apporte M. Gonzalez à tous nos agents, je voudrais aussi souligner le travail des familles d'accueil. Franchement, pour certaines, elles accueillent des enfants qui sont, comme tu le disais, vraiment « cabossés ». Souvent ce n'est pas qu'un seul enfant. Elles ont 3 ou 4 enfants. Bravo ! Je pense qu'il y a des gens qui méritent des médailles.

**Mme Heulland :** Ils ne sont pas très bien payés. Nous sommes bien d'accord, que cela soient les travailleurs sociaux dans les centres. Je parle des personnels.

**M. le Président :** Je vais vous donner les salaires, les familles d'accueil. Cela n'est pas un problème de salaire. Mme Laques, pouvez-vous annoncer le salaire ? Cela est trop important pour ne pas que nous en parlions.

**Mme Laques :** Le salaire en particulier, je ne vais pas vous le dire, mais le Ségur que nous avons appliqué sur le secteur a considérablement fait augmenter le niveau des salaires. Pour autant, cela ne reste pas attractif, car cela est très compliqué. Le niveau des profils qui sont accueillis aujourd'hui n'a rien à voir avec ceux d'il y a 10-15 ans en arrière. C'est-à-dire que les cas complexes que nous avons aujourd'hui, cela devient la majorité. Ce sont des jeunes qui ne sont pas dans des établissements spécialisés relevant du handicap et avec un plateau technique adapté. Ils se retrouvent des journées entières chez des dames qui sont des familles d'accueil, qui n'ont pas de psychologue à leurs côtés ou d'éducateur spécialisé. Elles sont seules. Cela est pareil en établissement. Dans un groupe de 10, avant nous aurions eu une situation complexe. Aujourd'hui, cela est quasiment le profil de tous les enfants.

**Mme Heulland :** En fait, nous manquons cruellement de place en institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) pour qu'ils puissent avoir du soin. C'est ce que vous demandez.

**M. le Président :** Je sais que le salaire est correct, cela n'est pas une histoire d'argent. J'en ai parlé avec les familles. Cela n'est pas un problème d'argent. À un moment donné, tu n'en peux plus.

**Mme Heulland :** Une dernière chose, si vous permettez M. le Président, car parfois, ces jeunes sont violents aussi.

**M. le Président :** C'est ce que j'étais en train de dire tout à l'heure. Le métier devient dangereux. Je l'ai dit tout à l'heure.

**Mme Heulland :** Est-ce qu'il ne serait pas intéressant de demander la création de centres de placement immédiats ou de centres éducatifs fermés ?

**M. le Président :** C'est ce que nous faisons. Mais, nous n'en trouvons pas. La demande en fait partie.

**Mme Heulland :** Je ne l'ai pas vue. Cela pourrait aussi contribuer.

**M. le Président :** Nous allons nous arrêter là. Je le mets au vote. Je voulais que vous ayez cette information, car elle est très importante.

**M. Descazeaux :** Cela n'est qu'une information : je vois le salaire net en début de carrière. Il est entre 1 560 € et 1 750 € brut.

**M. le Président :** Non, cela n'est pas cela.

**M. Descazeaux :** Un assistant social peut gagner entre 1 800 € et 2 000 € brut par mois.

**M. Albugues :** M. le Président ? Pendant la fin du vote, je voudrais juste faire une petite remarque. Avec Mme Delbreil, nous voulions évoquer avec vous la situation des établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes. Hier après-midi, nous avons le conseil d'administration de l'EHPAD de Lauzerte. Vous êtes parfaitement au courant de ce qui se passe dans nos établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et de la situation financière en particulier.

Nous tenons vraiment à saluer le travail de la direction de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Lauzerte, direction commune avec l'hôpital de Valence d'Agen et l'EHPAD de Lamagistère. Mme Le Corre, je suis sûr que tu partages ?

Heureusement, nous avons un technicien hors pair à la tête de cet établissement. Ils nous ont fait part, hier, de leur grande préoccupation financière, et un budget qui a été voté avec un lourd déficit. À moins d'avoir un retournement de situation incroyable, dans 15 jours, la banque va activer la caution pour rembourser le prêt auprès du Département qui est cautionnaire et de la Mairie de Lauzerte. Cela mettra la Mairie de Lauzerte en grande difficulté, car ils ont provisionné une échéance, mais pas deux. Nous sommes ressortis de ce conseil d'administration un peu catastrophés quant à la situation de nos établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Je ne dis pas que nous avons une solution miraculeuse, je sais qu'il n'y en a pas, mais je pense que cela est un problème qu'il faut avoir à l'esprit. Cela va coûter, dans les prochains jours, au Département.

**M. le Président :** Cela a déjà coûté, car il faut savoir que nous leur avons donné un treizième mois. Nous avons donné 4,5 % de plus et nous venons de redonner 600 € par lit. Il y a quand même une histoire de gestion dans les maisons de retraite. Si nous devons « passer à la toise » pour financer quelque chose de plus, nous allons, peut-être, missionner quelqu'un pour aller voir comment cela est géré. Il y en a qui fonctionnent très bien, il y en a qui fonctionnent moins bien. Tous sont avec des crédits. J'en ai une à Montbeton, c'est moi qui l'ai faite construire, je viens de l'agrandir pour faire 14 lits supplémentaires Alzheimer. Je rembourse mes crédits, cela marche bien et je n'ai pas de souci.

**M. Albugues :** La nouvelle direction à Lauzerte a hérité d'une situation difficile. Aujourd'hui, ils font le maximum. Heureusement que nous les avons, mais cela reste, à mes yeux, une situation très difficile en termes de gestion avec des paramètres qu'ils ne maîtrisent pas, à Lauzerte en tout cas, en termes de prix de journée applicable et de charges en face. Je pense que dans peu de temps ils vont faire appel à nous.

**M. le Président :** Aujourd'hui, je pense que nous, de notre côté, nous avons vraiment fait ce qu'il fallait depuis le début de l'année. Nous avons bien compris qu'il y avait un souci. Nous avons fait ce qu'il fallait pour « redresser la barre ». Maintenant, il faudra que l'agence régionale de santé « mette aussi la main à la poche ».

**M. Deprince :** L'État.

**M. Albugues :** Aux yeux de la banque, dans l'immédiat, les cautionnaires sont le Département et la Mairie.

0  
0 0  
0

## **6<sup>ème</sup> COMMISSION – Aménagement, innovation numérique, ruralité, contractualisation**

### **AVENANT À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC "MA SANTÉ MA RÉGION"**

---

**Mme Bourdoncle (rapporteur) :** [Délibération avenant à la convention constitutive du GIP "Ma Santé Ma Région"](#) ; [Délibération avenant à la convention constitutive du GIP "Ma Santé Ma Région" \(annexe\)](#)

Avant ce rapport relatif à l'avenant à la convention du groupement d'intérêt public « ma santé ma Région » et toujours en lien avec nos problématiques de santé bien sûr, je voulais partager avec vous une petite vidéo qui retrace le week-end du 17 et 18 juin dernier au cours duquel nous avons accueilli des internes en médecine dans les gorges de l'Aveyron. Un week-end en lien avec notre politique mise en œuvre pour lutter contre les déserts médicaux et pour notre attractivité médicale.

... (*diffusion du film*) ...

**M. le Président :** Bravo, Mme Bourdoncle.

**Mme Bourdoncle :** Par délibération du 14 février 2022, l'Assemblée départementale a approuvé le principe d'adhésion, en tant que membre fondateur, de notre collectivité au groupement d'intérêt public (GIP) de lutte contre les déserts médicaux mis en œuvre par la Région Occitanie.

Il est rappelé que ce groupement d'intérêt public a pour objet d'ouvrir des centres de santé dans des territoires en manque de médecins généralistes, en recrutant et en employant des professionnel(les) de santé, principalement les médecins généralistes installés dans des centres de santé dont il est gestionnaire.

M. le Président du Conseil départemental a signé la convention constitutive du groupement d'intérêt public « ma santé ma Région » de lutte contre les déserts médicaux le 23 juin 2022.

Lors de l'assemblée générale du 21 janvier 2023, le groupement d'intérêt public a proposé d'intégrer de nouveaux partenaires (collectivités retenues pour l'ouverture d'un centre de santé, et personnes morales contribuant au GIP en tant « qu'experts »). Les membres de l'assemblée générale ont validé cette intégration.

Cette action modifie « l'article 5 : membres » de la convention constitutive du groupement d'intérêt public. Il est proposé de bien vouloir prendre connaissance de la liste des nouveaux partenaires qui intègrent le groupement d'intérêt public, soit :

- au titre du collège 3 (collectivités mettant à disposition les locaux médicaux) : les communes de Mazamet, Bordères-sur-Echez, Livinhac-le-haut, Saint-Hilaire de Brethmas, Fourques, Verdun-sur-Garonne, Castelsarrasin, La-Ville-Dieu-du-Temple et Saint-Porquier et les communautés de communes de Beaucaire Terre d'Argence, Pays d'Uzès, Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron,
- au titre du collège 4 (personnes morales « experts ») : conseil régional de l'ordre des médecins, conseil régional de l'ordre des sages-femmes, l'association France Assos santé, le groupement des infirmiers en pratique avancée (IPA) d'Occitanie (GIPOc).

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et approuver l'avenant n° 2 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public « ma santé ma Région », lequel porte sur l'intégration de nouveaux partenaires au sein des collèges 3 et 4.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Merci.

**Mme Bourdoncle :** Si je peux rajouter ? Aujourd'hui, un an après l'ouverture du groupement d'intérêt public, nous avons donc 11 centres de santé ouverts sur la Région Occitanie. Cela a généré 50 000 consultations. Nous avons 44 médecins généralistes salariés, 1 sage femme, 20 secrétaires médicales, 1 assistante médicale et l'équipe qui compose la « team » du groupement d'intérêt public est composée de 17 personnes.

**M. le Président :** Très bien. Merci. Je le passe au vote.

Merci. Adopté à l'unanimité.

0  
0 0  
0

**MISE EN ŒUVRE DES NOUVELLES POLITIQUES TERRITORIALES  
CONTRACTUELLES : ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT AU TITRE  
DES CONTRATS TERRITORIAUX OCCITANIE ET DES CONTRATS  
BOURG-CENTRE POUR LA PÉRIODE 2022/2028 ET ADOPTION  
DES PREMIERS CONTRATS AVEC LE PETR DU PAYS MIDI-QUERCY,  
LE PETR GARONNE-QUERCY-GASCOGNE, LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU GRAND MONTAUBAN ET LES COMMUNES  
DE LAVIT-DE-LOMAGNE, CAYLUS ET SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL**

---

**Mme Delbreil (rapporteur) :** [Délibération mise en œuvre des nouvelles politiques territoriales contractuelles](#) ; [\(annexe 1\)](#) ; [\(annexe 2\)](#) ; [\(annexe 3\)](#) ; [\(annexe 4\)](#) ; [\(annexe 5\)](#)

Le Département est un partenaire historique des dispositifs de contractualisation à l'égard des territoires, portés par la Région Occitanie. Ces contractualisations permettent de faire converger les différentes interventions des partenaires financiers et techniques, autour d'un projet concerté de territoire.

Pour la période 2022-2028, 2 dispositifs sont reconduits sur le territoire régional :

- un dispositif à l'égard des territoires de projet : le contrat territorial Occitanie. Pour rappel, en Tarn-et- Garonne, il existe 3 territoires de projet que sont le pôle d'équilibre territorial et rural Midi-Quercy, le pôle d'équilibre territorial et rural Garonne Quercy Gascogne et l'agglomération du Grand-Montauban,
- un dispositif à l'égard des communes reconnues pour leurs fonctions de centralité : le contrat bourg-centre.

Pour chacun de ces dispositifs renouvelés, il vous est proposé que le Département soit un partenaire signataire. Dans ce sens, la collectivité :

- contribue aux réflexions quant aux stratégies de développement adoptées sur ces territoires en déclinaison du pacte vert régional,
- veille à la bonne complémentarité des interventions sur les territoires et à l'égard des politiques départementales,
- s'engage à mobiliser ses propres dispositifs de soutien autour des actions qui s'inscrivent dans les priorités et les compétences de la collectivité départementale, étant précisé que cet engagement est assis sur une portée d'ordre général.

En effet, en aucun cas, la signature de ces contrats par le Département ne vaut attribution de subventions et n'exonère les collectivités locales du respect des procédures formalisées de saisine du Département.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver le principe de participation du Département à la signature des contrats territoriaux Occitanie et des contrats « bourg-centre » pour la période 2022-2028,
- approuver les contrats territoriaux Occitanie des 3 territoires de projet,
- approuver le contrat « bourg centre » de la commune de Lavit-de-Lomagne et l'avenant au contrat 2018 « bourg-centre » des communes de Caylus et de Saint-Antonin-Noble-Val,
- autoriser M. le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, lesdits contrats territoriaux Occitanie des 3 territoires de projet et lesdits contrats «bourg-centre »,
- donner délégation à la commission permanente pour l'approbation des autres contrats « bourg-centre » des communes éligibles au dispositif et qui se porteraient volontaires.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Nous passons au vote.

Merci. Unanimité.

**Mme Delbreil :** Excusez-moi, M. le Président. En tant que Présidente de la commission, je suis heureuse d'avoir été invitée à l'événement pour le groupement d'intérêt public. C'était juste tout ce que j'avais à dire.

0  
0 0  
0

## **7<sup>ème</sup> COMMISSION – Agriculture, agroalimentaire, irrigation, circuits courts**

### **FONDS DE SOUTIEN SÉCHERESSE 2022 EN FAVEUR DES ÉLEVEURS**

---

**M. Deprince (rapporteur) :** [Délibération fonds de soutien sécheresse 2022 en faveur des éleveurs](#)

Le Tarn-et-Garonne a connu une sécheresse sévère en 2022, principalement entre les mois de mai et octobre, avec un déficit de pluies de 53,5 %, et des températures excédentaires de + 4,4 °C.

Les éleveurs soumis à de lourdes pertes de production de fourrages, ont dû recourir à des solutions d'urgence, comme la décapitalisation des cheptels ou l'utilisation anticipée des stocks de fourrages hivernaux.

Le Département, sollicité par les représentants de la profession, propose de créer un fonds de soutien à l'attention des éleveurs, qui ne bénéficient ni de l'indemnisation de l'État (au titre des calamités agricoles) ni de l'aide exceptionnelle de la mutualité sociale agricole, et qui justifieraient d'une situation économique difficile.

L'identification précise des bénéficiaires pourrait être assurée par un comité de pilotage composé de représentants du Département, de la direction départementale des territoires et de la mutualité sociale agricole, sur la base de critères socio-économiques, similaires à ceux retenus pour verser les fonds gel de 2021 et de 2022.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et :

- acter la création d'un fonds départemental de soutien sécheresse 2022 en faveur des éleveurs avec une enveloppe de 200 000 €,
- inscrire les crédits afférents au budget,
- donner délégation à la commission permanente pour valider la liste des bénéficiaires et les montants alloués dans une limite maximale de 2 000 € par bénéficiaire, afin de procéder au versement des aides.



**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**M. Astruc :** Lors de la réunion de la décision modificative du 27 octobre 2022, un amendement avait été déposé par le Groupe « Tarn-et-Garonne d'abord ». Notre Groupe avait proposé de mettre en place un fonds de soutien pour les éleveurs et les producteurs d'ail, considérant qu'ils avaient subi des pertes importantes, comme vous le savez, au même titre que les arboriculteurs. L'amendement avait été voté à l'unanimité. Les producteurs d'ail n'ont pas été épargnés en pertes de volume de production liées à la sécheresse auxquelles se cumulent des pertes de qualité liées aux désordres physiologiques. À ce jour, ils ont obtenu la reconnaissance en tant que calamité agricole. M. le Président, que comptez-vous faire pour le soutien auprès de ces producteurs d'ail ?

**M. le Président :** Pour le moment, je crois qu'il n'y a rien de prévu pour l'ail.

**M. Deprince :** Ils sont soutenus dans le cadre des calamités agricoles. Les dossiers sont en cours. Je ne sais pas ce qu'ils toucheront. Ce que nous voyons pour les éleveurs, c'est parce qu'ils ne peuvent pas prétendre aux calamités agricoles. C'est pour cela que nous abondons en ce sens.

Aujourd'hui, ils ont déposé des dossiers. Ils ont été reconnus par la direction départementale des territoires, par l'État du moins et ils ont déposé des dossiers de calamités agricoles. Je ne peux pas dire, aujourd'hui, s'ils ont touchés ou pas, mais ceux qui étaient impactés ont déposé les dossiers. Après, je ne sais pas.

**M. Astruc :** Au même titre que les éleveurs l'ont obtenu pour les calamités agricoles, les producteurs d'ail vont obtenir, également, de la part de l'État. Mais, les éleveurs qui n'ont rien perçu des calamités agricoles disposent d'une enveloppe que nous sommes en train de voter. Qu'en est-il pour les producteurs d'ail qui, éventuellement, ne bénéficieraient pas des calamités agricoles ? Cependant, en ce qui concerne le gel, les arboriculteurs, même s'ils percevaient au titre des calamités agricoles, avaient perçu une aide du Département.

**M. le Président :** Un complément.

**M. Astruc :** Un complément de la part du Département.

**M. le Président :** Quand nous connaissons les aides pour l'ail, nous voterons certainement quelque chose afin de venir en complément. Pour le moment, nous n'avons pas eu de demande, nous ne connaissons pas le résultat.

**M. Deprince :** En sachant que la plus grosse partie produite en ail, c'est quand même dans le Gers. Cela n'est pas en Tarn-et-Garonne. Nous n'avons pas la production d'ail que nous avions avant. Je ne sais pas si nous pouvons évaluer cela à une centaine de producteurs sur le département, contrairement à avant, où il y en avait 400 ou 500. Nous verrons bien, mais à ce moment-là, je proposerai au Président de voter une enveloppe, justement, pour suppléer ceux qui n'auront pas pu avoir quelque chose.

**M. le Président :** D'abord, que nous connaissions le dossier. Pour le moment, nous n'avons pas de dossier comme nous en avons eu pour l'élevage. Nous les avons reçus. Je n'ai jamais, encore, reçu les producteurs d'ail. Ils ne sont jamais venus me demander quoi que ce soit.

**M. Deprince :** En sachant, qu'ici dans le Tarn-et-Garonne, qu'il n'y a pas eu beaucoup de dossiers déposés à la direction départementale des territoires.

**M. le Président :** S'ils viennent, nous les recevrons et nous étudierons la question. Je n'ai aucune demande pour l'ail.

**M. Deprince :** L'association nationale interprofessionnelle de l'ail (Aniaïl) n'est pas venue.

**M. Astruc :** Président, lors de la dernière réunion, concernant l'aide aux éleveurs, vous aviez évoqué l'aide à l'abattoir, ce dernier rencontrant des problèmes à hauteur de Montauban. Avez-vous des précisions ou des informations à nous donner à ce sujet ?

**M. le Président :** Sur l'abattoir, pour le moment, nous avons eu quelques problèmes, en cours de route, et nous sommes en train d'essayer de les régler. Déjà, vous savez que l'abattoir, nous n'avions pas à y mettre « notre nez ». Cela ne nous regardait pas du tout. J'ai souhaité essayer de sauver l'abattoir de Montauban, car je me doute, que si nous n'avons pas d'abattoir, nous allons être très mal. Aujourd'hui, vu comment la situation se déroule, je ne garantis pas que j'y arrive. Des factures arrivent de partout. Il y a eu une mauvaise gestion. Au fur et à mesure que nous avançons, et nous avons trouvé une solution, une facture importante tombe. Il faut à nouveau tout remettre en question et réussir à l'avalier.

Je suis en discussion avec Mme Barèges afin de reprendre l'abattoir, car elle ne veut plus le garder. Elle veut le vendre. Je l'ai encore vue la semaine dernière ou il y a une dizaine de jours. Nous en avons rediscuté, en tête à tête. Non, Mme Laymajoux était avec moi. Nous essayons de faire le maximum avec l'aide des éleveurs qui sont avec nous et qui nous accompagnent.

Cela n'est pas un dossier facile. Il est même très compliqué. Nous avons un directeur qui a fait des bêtises avant de partir. Il est parti sans nous prévenir. Cela est un dossier très compliqué. Nous avons voulu y mettre les doigts, nous allons y aller jusqu'au bout, mais nous ne sommes pas sûrs de la réussite. Je lance le vote.

Cela est voté à l'unanimité.

Mme Heulland a laissé un pouvoir à M. Pécou.

0  
0 0  
0

## 8<sup>ème</sup> COMMISSION – Transition écologique, eau, déchets

### FEUILLE DE ROUTE SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

---

**Mme Bourdoncle (rapporteur) :** [Délibération feuille de route sur la transition énergétique](#)

Nous allons lancer un petit diaporama, qui va étayer mon propos.

**M. le Président :** Vous faites du cinéma, vous !

**Mme Bourdoncle :** Oui, j'ai décidé de mettre de la couleur dans votre après-midi. Pour information, les données du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur le réchauffement climatique en Occitanie ne sont pas réjouissantes. Les prévisions pour 2025-2044, annoncent + 2,5 degrés Celsius. Nous avons une forte augmentation de la consommation d'énergie, 80 % d'énergie fossile utilisée. Or, l'énergie fossile est limitée, vous le savez.

C'est le contexte général en Occitanie, mais le contexte énergétique du département de Tarn-et-Garonne, sur les données 2020, n'est pas non plus très réjouissant : 5 100 gigawatts par heure consommés. Ce sont les études du syndicat départemental d'énergie (SDE) et de la direction départementale des territoires qui donnent ces chiffres. C'est de l'énergie consommée pour le chauffage, l'électricité, les carburants, l'habitat, les transports et l'industrie.

En Tarn-et-Garonne, nous produisons 980 gigawatts par heure. Cela est principalement une production sur le bois et l'hydroélectricité. Nous sommes loin du compte et il faut effectivement réagir.

Les objectifs du Département, sont qu'effectivement, nous sommes dans une région qui veut s'inscrire dans une démarche à énergie positive, dans l'objectif du plan climat, air, énergie territoriale des établissements publics de coopération intercommunale. Diviser la consommation par 2 et multiplier par 3 notre production, est ce qu'il faudrait faire pour essayer de faire fléchir cette mauvaise courbe, qui vous a été présentée sur la première diapositive.

À travers tous ces constats, nous avons rédigé un rapport sur la stratégie transition énergétique du Département.

- Premièrement, réduire notre consommation énergétique, cela est peut-être le plus facile. Effectivement, consommer moins.
- Produire des énergies renouvelables, cela est un peu plus compliqué. Il faut mettre en œuvre des investissements et faire en sorte que nous puissions produire l'énergie que nous consommons.
- Développer une mobilité plus durable et moins consommatrice et peut-être, aussi, faire infléchir nos participations et nos régimes d'aides aux collectivités afin que la transition énergétique soit davantage étayée.

En ce qui concerne ces orientations, nous visons à déployer des actions sur l'ensemble du territoire, pour conforter tous les acteurs dans une dynamique plus vertueuse. Elles seront également déclinées dans l'ensemble des services du Département, pour répondre à l'obligation d'exemplarité que porte toute la collectivité, et participer à un développement ambitieux et maîtrisé des énergies.

Le Département travaillera au chantier de cette transformation en organisant une commission d'élus spécifique chargée de valider les actions et de voter les budgets. Cette commission, qui sera transversale, aura des représentativités dans chaque commission d'études afin de structurer, de consolider cette feuille de route pour la transition énergétique ainsi que de préciser le contenu des orientations stratégiques.

Je vous demanderai de bien vouloir délibérer sur les propositions d'accepter que cette commission ad hoc soit composée de chaque membre des commissions d'études. Cette commission devra pour la session consacrée aux orientations budgétaires 2024, développer les 4 axes de travail que je vous ai cités plus haut et définir les conditions de pilotage de ce projet. Cette commission devra, pour le budget supplémentaire 2024, définir des actions et mettre en œuvre un plan pluriannuel.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Merci. S'il n'y a pas de question, je mets au vote.

Je précise que Mme Colombié a donné un pouvoir à M. Bésiers à partir de ce vote.

M. Deprince est décompté absent car il a éteint l'ordinateur avant la fin.

... (clôture du scrutin) ...

Merci adopté à l'unanimité. (28 pour, 2 absents : MM. Lopez et Deprince)

0  
0 0  
0

## **DISSOLUTION DE L'INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE DU PLAN DE GESTION DES ÉTIAGES DU BASSIN DE L'AVEYRON**

**M. Belloc (rapporteur) :** [Délibération dissolution de l'institution interdépartementale du plan de gestion des étiages du bassin de l'Aveyron](#)

Le 27 juin 2005 une structure interdépartementale, constituée des Départements de l'Aveyron, du Tarn et du Tarn-et-Garonne, a été créée pour gérer les étiages du bassin de l'Aveyron.

Suite au retrait du département de l'Aveyron, par délibération du 25 septembre 2006, de l'institution, dès 2007 cette structure n'a plus eu d'activité.

Du fait de l'intérêt d'un pilotage interdépartemental et de la volonté d'afficher un partenariat solide entre les 2 Départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne, il avait tout de même été souhaité de maintenir cette structure.

Avec la création, en juin 2022, de l'association interdépartementale de gouvernance pour la gestion quantitative élargie au bassin du Tarn-Aveyron dont l'objet est similaire à celui de l'institution, le maintien de l'institution n'est plus nécessaire. L'institution n'a plus de budget depuis 2007, ni aucun passif et ni actif.

De même, elle n'emploie personne et ne dispose d'aucun bien mobilier ou immobilier. Enfin, elle n'a pas de contrat en cours.

En accord avec le Département du Tarn, à l'appui des conditions énumérées ci-dessus, la dissolution de l'institution interdépartementale est envisagée, tel que le prévoit l'article R.5421-12 du code général des collectivités territoriales. Sa mise en œuvre sera effective au 31 juillet 2023.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé de bien vouloir délibérer et :

- approuver la dissolution de l'institution interdépartementale du plan de gestion des étiages du bassin de l'Aveyron, au 31 juillet 2023, étant précisé que le Département du Tarn délibérera également pour acter, en concordance, cette dissolution,
- autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette opération.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** M. Deprince donne son pouvoir à Mme Ius à partir de celle-là (n° 49). Nous passons au vote.

Vous savez que nous avons annulé celle-là,. Nous avons recréé une autre association avec l'Aveyron. Nous avons recréé une autre, en y mettant l'Aveyron dedans.

**M. Albugues :** Sinon, cela se passe avec le Département de l'Aveyron ?

**M. le Président :** Oui, cela va mieux. Cela n'est pas facile mais cela va mieux. Le fait qu'il y ait les trois Préfets a bien arrangé les choses. C'est le Préfet de l'Aveyron qui a trouvé la solution, en disant qu'il n'y avait que comme ça que cela pouvait marcher.

Vote à l'unanimité pour le rapport n° 49.

0  
0 0  
0

**MOBILISATION DES RÉSERVOIRS HYDROÉLECTRIQUES  
DU COMPLEXE DU LEVEZOU À DES FINS DE SOUTIEN  
DES ÉTIAGES DE LA RIVIÈRE AVEYRON –  
CONTRAT TECHNICO-FINANCIER 2023-2024**

---

**M. Belloc (rapporteur) :** [Délibération mobilisation des réservoirs hydroélectriques du complexe du Levezou à des fins de soutien des étiages de la rivière Aveyron ; Délibération mobilisation des réservoirs hydroélectriques du complexe du Levezou à des fins de soutien des étiages de la rivière Aveyron \(annexe\)](#)

Afin de soutenir les étiages de la rivière Aveyron, depuis 2003 le Département de Tarn-et-Garonne, pour le compte des Départements de l'Aveyron et du Tarn, contractualise avec Électricité de France pour réserver 5 millions de mètres cubes depuis les ouvrages du Levezou (barrage de Pareloup et de Pont de Salars).

Le contrat joint précise les conditions de mobilisation des volumes d'eau ainsi que la tarification pratiquée.

Le plan de financement est le suivant :

- EDF : 10 %,
- Agence de l'eau Adour-Garonne : 50 %,
- Département : 40 %.

La répartition entre les 3 Départements est principalement en fonction des prélèvements constatés : 78 % pour le Tarn-et-Garonne, 12 % pour l'Aveyron et 10 % pour le Tarn.

Il est à noter que compte tenu de la volatilité grandissante des coûts de l'énergie, du manque de lisibilité des tarifs proposés au titre de la tarification jusqu'ici appliquée, dite « du préjudice énergétique », une nouvelle méthode de tarification a été instaurée, dite « du partage des charges », sous l'impulsion des services de l'État.

Sur le principe, les charges totales annuelles sont partagées avec EDF, au prorata de la fraction des volumes réservés pour le soutien des étiages, au niveau de chaque barrage et des aménagements concernés.

Suite à une réunion, qui s'est tenue le 12 juin dernier, entre les 3 Présidents des Départements de l'Aveyron, du Tarn et du Tarn-et-Garonne, ainsi que les 3 Préfets, il a été décidé que l'association interdépartementale de gouvernance pour la gestion quantitative du bassin Tarn-Aveyron soit signataire de la convention, en 2023, et en assure la maîtrise d'ouvrage, dès 2024.

Ainsi, la convention a dû être modifiée en conséquence. Le Président a adressé aux élus départementaux la nouvelle convention.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver les termes de ce contrat à conclure avec Électricité de France, l'Agence de l'eau et l'État,
- autoriser M. le Président à signer ce contrat, au nom et pour le compte du Département,
- approuver le plan de financement, sachant que les crédits correspondants ont été inscrits au budget départemental de l'exercice en cours.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Donc, je le mets au vote.

Si nos réserves ne sont pas pleines, elles sont à un peu plus de la moitié dans le Département. Dans l'Aveyron, tout est bien plein, sauf le barrage de Saint-Géraud qui fait 15 millions de mètres cubes lorsqu'il est plein. La semaine dernière, il était à 9,3 millions. 9,6 millions ou 9,3 millions, il n'est pas plein. L'année dernière, nous avons attaqué la sécheresse avec tout plein partout, ici et là-bas.

Unanimité. Merci.

0  
0 0  
0

## **MAINTIEN DES ARBRES ET DES HAIES DANS LE DÉPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE**

---

**M. Vaissières (rapporteur) :** [Délibération maintien des arbres et des haies dans le département du Tarn-et-Garonne](#) ;

Face aux nombreuses pressions que sont le changement climatique et la perte de la biodiversité, le Département souhaite conduire une politique ambitieuse de protection et de développement des arbres et des haies sur son territoire.

En complément de l'ensemble des actions déjà engagées, le Département souhaite renforcer sa politique en faveur de la reconquête de la biodiversité et lance de nouvelles actions en faveur de la protection et de la valorisation des arbres, des haies et des espaces naturels. Nous proposons donc :

- la replantation de 3 arbres pour chaque arbre d'alignement abattu pour des raisons sanitaires en bordure de voirie,
- la valorisation de la dimension paysagère de l'arbre sur notre territoire,
- le travail avec les collèges sur les plantations de haies,
- le conventionnement avec l'association « Campagnes vivantes » pour planter à proximité des bâtiments publics du Département : collèges, maisons des solidarités, gendarmeries,
- la promotion d'une filière du bois, locale et durable, en s'appuyant sur le syndicat départemental des déchets pour la valorisation des déchets liés au bois.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et:

- prendre acte des actions déjà engagées par notre collectivité en faveur des arbres et des haies,
- adopter une stratégie départementale en faveur des arbres et des haies au travers des actions citées,
- approuver la politique de replantation de 3 arbres pour chaque arbre abattu, pour des raisons sanitaires.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Je le mets aux voix.

... (clôture du scrutin) ...

Merci adopté à l'unanimité. (28 pour, 2 absents : MM. Lopez et Gonzalez)

0  
0 0  
0

**M. le Président :** Il en est fini pour la huitième commission. Nous passons à la neuvième commission. Nous faisons les trois rapports de la neuvième et nous remettons tout le reste à demain matin, 9h30.

## **9<sup>ème</sup> COMMISSION – Culture, patrimoine, langue occitane**

### **CONVENTION DE COOPÉRATION AU PROGRAMME VITAM-VAS POUR L'ARCHIVAGE DÉFINITIF DES DONNÉES PUBLIQUES DANS LE DÉPARTEMENT**

**Mme Ducassé (rapporteur) :** [Délibération convention de coopération au programme VITAM-VAS](#) ;  
[Délibération convention de coopération au programme VITAM-VAS \(annexe\)](#)

La conservation à long terme des documents électroniques produits ou reçus par toutes les administrations et les organismes chargés d'une mission de service public au niveau départemental, est un enjeu auquel notre collectivité se doit de répondre.

En effet, il s'agit en effet d'une de ses compétences obligatoires, qu'elle assume à travers son service départemental d'archives, aussi bien en ce qui concerne les archives papier que les archives électroniques.



Le Département de Tarn-et-Garonne a fait le choix, lors de la commission permanente du 17 janvier 2023, de devenir membre du club utilisateurs du programme « Vitam » (valeurs immatérielles transmises aux archives pour mémoire) afin de pouvoir tester la solution libre d'archivage, développée par l'État.

Ces tests s'étant révélés concluants, je vous propose aujourd'hui de confirmer notre choix.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver la convention de coopération entre pouvoirs adjudicateurs sur l'usage du système d'archivage électronique « Vitam accessible en service », à conclure avec le ministère de la Culture, représenté par le directeur du programme VITAM ;
- autoriser M. le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ladite convention, d'une durée de 3 ans.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Je mets aux voix.

... (clôture du scrutin) ...

Merci adopté à l'unanimité. (28 pour, 2 absents : MM. Lopez et Gonzalez)

0  
0 0  
0

## POLITIQUE D'AIDE AUX TRANSPORTS CULTURELS

---

**Mme Ducassé (rapporteur) :** [Délibération politique d'aide aux transports culturels](#) ; [Délibération politique d'aide aux transports culturels \(annexe 1\)](#) ; [Délibération politique d'aide aux transports culturels \(annexe 2\)](#)

Ce rapport expose les modalités de l'accompagnement financier proposé par le Département, depuis de nombreuses années, à destination des collèges dans le développement d'actions culturelles qui sont inscrites dans leurs projets d'établissement. Il précise également le soutien apporté aux écoles, aux collèges, aux lycées privés et publics du département dans leurs déplacements vers les lieux culturels, en participant, forfaitairement, au coût de ces transports.

Avec le déploiement du dispositif « collègue au cinéma » aux 18 collèges publics, le Département prévoit la prise en charge de 3 déplacements liés au dispositif, venant en supplément des 2 déplacements annuels vers les autres structures culturelles.

Pour cela, il est proposé d'ajouter les cinémas partenaires du dispositif à la liste des destinations culturelles, ainsi que 3 nouveaux lieux du territoire à la liste des destinations culturelles, soit :

- le site de l'Arène Théâtre à Coutures ;
- le Muséum d'histoire naturelle Victor Brun à Montauban ;
- le Rallye citoyen.

Une enveloppe de 27 500 € consacrée à cette politique est inscrite au budget primitif 2023.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver l'ajout des 3 lieux partenaires aux destinations culturelles pour lesquelles le Département accorde une participation forfaitaire sur le coût des transports ;
- approuver l'évolution de la politique départementale des transports culturels, et y ajouter les cinémas partenaires dans le cadre du dispositif « collègue au cinéma » .

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Je le mets au vote.

C'est bon tout le monde a voté. À l'unanimité. Merci.

0  
0 0  
0

## **BILAN DE L'EXPÉRIMENTATION "COLLÈGE AU CINÉMA" ET ÉLARGISSEMENT DU DISPOSITIF AUX 18 COLLÈGES PUBLICS**

---

**Mme Le Corre (rapporteur) :** [Délibération bilan de l'expérimentation "Collège au cinéma" et élargissement du dispositif aux 18 collèges publics](#)

Ce rapport rappelle la décision du Département de lancer une expérimentation du dispositif « collègue au cinéma » dans 7 collèges du territoire, en proposant le visionnage d'un film au cours du troisième trimestre de l'année scolaire 2022-2023, pour 5 classes de chaque établissement.

Le comité de pilotage local, qui rassemble les différents partenaires du dispositif, s'est chargé, avec le comité technique, de la mise en œuvre opérationnelle de l'expérimentation. 34 classes, de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, ont ainsi participé à cette expérimentation, soit un total de 901 élèves pour un coût total de 6 300 € (4 000 € pour les transports et 2 300 € pour les billets d'entrée au cinéma).

Vous voyez que le transports arrive, maintenant, à coûter plus cher que nos billets. C'est pourquoi nous continuons notre politique de transports et d'aide au transports.

Au vu de l'intérêt grandissant porté à ce dispositif, il est proposé de le déployer sur l'ensemble des 18 collèges publics de Tarn-et-Garonne, pour le premier trimestre de l'année scolaire 2023-2024.

Pour cela, il sera nécessaire d'augmenter l'enveloppe des transports culturels de 10 000 € et d'augmenter l'enveloppe dédiée aux billets d'entrée au cinéma de 8 000 €, pour un budget global de 18 000 € pour le premier trimestre de l'année scolaire 2023-2024.

Si ce déploiement s'avérait concluant, au niveau de la fréquentation et de l'intérêt pédagogique, et afin de consolider la participation active de l'ensemble des partenaires, une convention annuelle pourrait être signée entre la collectivité, les établissements scolaires et les cinémas.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver le bilan de l'expérimentation du dispositif « collège au cinéma » pour le troisième trimestre de l'année scolaire 2022-2023 ;
- approuver le déploiement du dispositif « collège au cinéma » tel que détaillé supra aux 18 collèges publics pour le premier trimestre de l'année scolaire 2023-2024 ;
- approuver l'augmentation de 10 000 € de l'enveloppe d'aide aux transports culturels collèges, au regard du déploiement du dispositif « collège au cinéma » aux 18 collèges publics pour le premier trimestre de l'année scolaire 2023-2024 ;
- approuver l'augmentation de 8 000 € pour l'achat des billets d'entrée au cinéma dans le cadre du déploiement du dispositif « collège au cinéma »,
- préciser que, selon les conclusions au niveau de la fréquentation et de l'intérêt pédagogique et afin de consolider la participation active de l'ensemble des partenaires, une convention annuelle pourra être soumise à votre approbation.

Pour avoir participé à une des séances, je veux juste vous dire que les élèves impliqués étaient plus de 100 à Valence d'Agen. Et surtout, 6 professeurs ont assisté. Ils étaient ravis de cette nouvelle opération.

**M. le Président :** Merci.

**Mme Le Corre :** On me précise également sur Caussade.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Je le mets au vote.

Nous amenons, aussi, les professeurs au cinéma. Cela n'est quand même pas mal.

**Mme Le Corre :** Ils ont un travail pédagogique en amont et en aval.

**M. le Président :** Nous arrêtons là. Demain matin, nous ré-attaquons à 9h30 avec toute la partie restante en attendant notre Présidente de la commission des finances. Puis, ce seront les Finances pratiquement tout le long.

**M. Albugues :** M. le Président, j'ai une question.

**M. le Président :** Attendez, je n'ai pas donné le résultat. À l'unanimité. Excusez-moi.

**M. Albugues :** Nous nous doutons que ce soir vous allez à l'inauguration de « Montauban en Scène ». Nous sommes un peu surpris, car le Département octroie 90 000 € de subventions pour ce Festival. Nous savons que la Mairie de Montauban donne plusieurs centaines de places au Département. Nous nous étonnons que les élus de l'opposition n'aient pas le droit, cette année, d'avoir des places. Nous nous doutons que vous vous les êtes partagées entre les élus de la majorité. Nous le regrettons.

**Mme Sardeing :** Je ne sais pas si le service de la communication est là, mais tu fais bien de poser la question. À titre personnel, j'ai reçu un mail me demandant de choisir une soirée et d'avoir 2 places. Je pense que cela est pareil pour mes collègues. Je ne sais pas si vous avez reçu ce mail ou pas ? Si vous ne l'avez effectivement pas reçu à titre personnel, je le regrette, car je ne trouve pas cela normal.

Nous n'avons pas pléthore de places puisque nous avons le droit à une soirée. Je voudrais savoir, effectivement, combien avons nous de places et à qui elles sont données ? J'espère qu'elles sont données soit à notre personnel ou soit à des enfants de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Qui peut nous répondre sur cette question judicieuse de M. Albugues ?

**M. le Président :** Il y a 40 places à peu près par jour. Il y en a 10 qui vont à l'aide sociale à l'enfance, aux enfants, comme nous l'avons fait l'année dernière, puis au personnel. J'y vais ce soir. Après, je n'y vais plus. Je fais comme tout le monde. Je ne vais pas tous les soirs à « Montauban en Scène ». Je ne me suis pas particulièrement occupé de la distribution. C'est le service de la communication qui gère cela, mais cela a été géré comme l'année dernière. Nous pouvons le justifier.

**Mme Sardeing :** Donc, il y a 40 places par jour, dont 10 pour l'aide sociale à l'enfance.

**M. Albugues :** Ce sont 10 par soir à l'aide sociale à l'enfance ?

**M. le Président :** Oui et 2 pour les adultes qui les accompagnent.

**M. Gonzalez (chef de service du Cabinet du Président) :** Nous avons fait 20, 20, 15 et 15.

**M. le Président :** Nous amenons l'aide sociale à l'enfance, là, et nous les amenons aussi à Bruniquel. C'était l'année dernière et cela recommencera certainement cette année.

Demain matin à 9h30, nous rouvrirons la séance.

**M. Astruc :** M. le Président, mes chers collègues, nous avons eu le plaisir, aujourd'hui, d'avoir une personne handicapée qui assiste à notre séance. Afin de lui témoigner notre reconnaissance, M. le Président, est-ce que pourriez-vous nous présenter cette personne ?

**M. le Président :** Cette personne est un stagiaire chez nous au service de la communication. Sa maman travaille dans nos murs, car il faut s'en occuper et le porter. Il s'appelle M. Nichanian.

... (*Applaudissements*) ...

**M. Le Président :** Autrefois, malheureusement, il a perdu son papa. Son papa était le patron de la société Alufer. Sa maman travaille ici dans nos services, à la direction des moyens généraux. Nous l'avons déjà pris un peu l'année dernière et cette année, nous l'avons repris. Il est vraiment au travail. Il est fou d'informatique. Il a fait partie des personnes embauchées. Il est assidu.

**M. Albuges :** M. le Président, je crois que cela est plus beau et plus juste de dire « en situation de handicap ». Cela n'est pas lui qui est handicapé mais c'est le contexte autour qui fait que.

0  
0 0  
0

**M. le Président :** Vous pouvez y aller. Demain matin, ouverture de la séance à 9h30.

... (*suspension de la séance à 17h39*) ...

0  
0 0  
0

## Séance du 23 juin 2023

---

... (reprise de la séance à 9h35) ...

**M. le Président :** Essayons de commencer à prendre place, s'il vous plaît, c'est l'heure. Tout le monde prend place afin que nous puissions respecter les horaires.

J'ouvre la séance. Je vais commencer par vous donner les procurations.

- M. Lopez a donné procuration à M. Albugues,
- Mme Ducassé a donné procuration à M. Beq,
- Mme Delcher a donné procuration à Mme Delbreil,
- M. Astruc a donné procuration à Mme Mauriège,
- M. Baylet a donné procuration à Mme Le Corre,
- Mme Colombié, pour le moment, a donné procuration M. Bésiers. S'il n'est pas arrivé, les procurations changeront car il a des soucis dans sa maison, suite aux inondations. Il se peut qu'il ait du retard. Donc, je vais vous lire la seconde version.

**M. Bertelli :** M. Bésiers me donne la procuration en attendant qu'il arrive.

**M. le Président :** Alors, je prends la seconde version.

**M. Bertelli :** Mme Colombié donne procuration à Mme Castagné.

**M. le Président :** M. Bésiers donne procuration à M. Bertelli, si retardé, nous allons marquer. Mme Colombié donne procuration à Mme Castagné parce que M. Bésiers risque d'être retardé.

Voilà, ce sont les procurations dont je dispose. J'ouvre la séance par le dossier de la dixième commission avec le n° 55.

0  
0 0  
0

## 10<sup>ème</sup> COMMISSION – Économie, emploi, insertion, tourisme

### MISE EN PLACE DE LA TAXE ADDITIONNELLE DÉPARTEMENTALE (TAD) EN DIRECTION DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES ET D'UN OUTIL POUR LA GESTION DES TAXES (TAXE DE SÉJOUR, TAXES ADDITIONNELLES RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE)

Mme Ius (rapporteur) : [Délibération mise en place de la TAD](#)

En vertu de l'article L.3333-1 du code général des collectivités territoriales, les Départements sont autorisés à prélever une taxe additionnelle départementale (TAD) représentant 10 % de la taxe de séjour votée par les territoires.

L'intérêt est de collecter des recettes issues de la contribution des touristes, lesquelles sont orientées par le texte de loi, vers des actions de communication et de promotion, ainsi que des projets départementaux issus du schéma touristique.

En Occitanie, seuls 4 Départements sur 13 ne collectent pas cette taxe : l'Aveyron, le Gers, la Lozère et le Tarn-et-Garonne.

Techniquement, cette taxe s'ajoute à la taxe de séjour instaurée par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du département.

En Tarn-et-Garonne, les 2 intercommunalités restantes les « Deux Rives » et « Grand Sud Tarn-et-Garonne » vont délibérer prochainement pour la mise en application de la taxe de séjour sur l'ensemble de leur territoire.

Les EPCI ou les communes jouent un rôle de « collecteur » de la taxe additionnelle départementale auprès des hébergeurs, selon les mêmes modalités que la taxe de séjour.

Pour une mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il convient de délibérer sur sa mise en œuvre avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Elle viendra s'ajouter à la taxe additionnelle régionale (TAR) issue de l'application de la loi n° 2022-1726 de finances pour 2023 du 30 décembre 2022.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver l'instauration, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, de la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour,
- approuver le lancement d'une réflexion sur la mise en œuvre d'un outil de gestion et de collecte des taxes au niveau départemental (taxe de séjour, taxe additionnelle départementale et taxe additionnelle régionale) et, en conséquence, d'inscrire des crédits de paiement d'un montant de 36 000 € TTC.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Défavorable à la majorité (2 pour, 5 contre et 1 abstention)

**Mme Rabault :** Bonjour à toutes et à tous, la commission des finances a voté contre cette délibération pour deux raisons. La première c'est qu'il a été souhaité que, si une taxe départementale est votée, elle s'applique à tout le département. Or, la taxe de séjour est prélevée par les communautés de communes et nous rajoutons 10 % sur la taxe prélevée par les communautés de communes.

À ce jour, il y a deux communautés de communes qui ne l'appliquent pas. Cela veut dire que cette taxe, à l'instant T, ne peut pas être appliquée puisque nous ajoutons à une taxe déjà prélevée. C'est la communauté de communes des Deux Rives et celle de Grand Sud Tarn-et-Garonne. Cela était la première raison. Il a été dit, après la commission, que ces deux communautés de communes allaient mettre en place la taxe de séjour. Cela résout ce point par rapport à ce qui a été abordé lors de la commission des finances.

Le deuxième point qui a été soulevé - je parle sous le contrôle de toutes celles et de tous ceux qui sont membres de la commission des finances - c'est que prélever cette taxe coûte 36 000 €. Il faut acheter un nouveau logiciel. Déjà, il y a une grande question qui a été posée. Comme les communautés de communes la prélèvent déjà, cela veut dire qu'elles ont déjà l'information du nombre de nuitées. Il y a déjà un canal qui permet de la prélever. Pourquoi y a-t-il besoin de racheter un nouveau logiciel à 36 000 € ? Si c'est l'agence de développement touristique qui la perçoit, pourquoi c'est le Département qui paye ? Là aussi, cela a été résolu, puisque ce sera au Département. Nous verrons ce que fait la recette. La recette attendue est de 54 000 € par an.

**M. le Président :** Les 36 000 € ne sont qu'une fois.

**Mme Rabault :** Les 36 000 € ne sont qu'une fois, mais la question qui a été posée, c'est comme les communautés de communes la perçoivent déjà, ce logiciel existe déjà dans les communautés de communes. Ne peut-il pas y avoir une mutualisation ? Cela est confirmé sur le Grand-Montauban. Pourquoi payer encore 36 000 € ? Cela fait des frais. Ce n'est pas totalement un logiciel. Ce sont aussi des frais de consultant pour le mettre en place. C'est pour ces deux raisons qu'il y a eu un avis négatif, sachant que le premier est levé, car nous comprenons que la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne et la communauté de communes des Deux Rives vont appliquer la taxe de séjour. Cela est très bien, car il n'y a pas de raison que la taxe de séjour ne s'applique pas. Sur le deuxième point, nous souhaitons qu'il puisse y avoir davantage de mutualisation et que nous ne payons pas deux fois des logiciels qui pourraient par ailleurs exister.

**Mme Heulland :** Merci M. le Président. Bonjour à tous. Juste pour rebondir, une question qui ressort du Grand-Montauban, c'est qu'a priori, vous allez proposer un nouvel outil. Or, il y a déjà des intercommunalités qui fonctionnent avec un outil. Cela va leur imposer de changer d'outil. Je sais qu'il y a des discussions en cours.

**M. le Président :** Qui a la réponse ? Je n'ai pas suivi ce dossier.

**Mme Ius :** Concernant l'outil de gestion, cela est un outil qui sera mutualisé sur l'ensemble des intercommunalités. Nous allons pouvoir récupérer la donnée et éviter des doubles saisies pour les intercommunalités. Il faut savoir que cet outil de gestion de collecte a été discuté avec toutes les intercommunalités, de façon à pouvoir collecter et faciliter cette collecte au niveau du département. Je dis bien que c'est le Département qui percevra les recettes. Par conséquent, à nous, Assemblée délibérante, de choisir comment nous ré-affecterons ces recettes.



**M. Cros :** Je peux rajouter quelque chose concernant cet outil de gestion. Dans notre étude et quand nous sommes allés voir les intercommunalités, nous nous sommes aperçus qu'à certains endroits ils n'arrivaient pas à aller récupérer la taxe de séjour, notamment avec « Airbnb », où il n'y avait pas la possibilité d'aller la chercher. Avec cet outil de gestion, nous pourrions aller partout et dans tout le territoire. Cela est une des raisons.

**Mme Heulland :** Ce qui embête le Grand-Montauban, la « collectivité » que nous représentons, c'est qu'ils utilisent déjà un outil et que nous allons leur imposer un nouveau alors qu'il y a un certain nombre d'intercommunalités qui n'a pas d'outil. Donc, cela leur est égal de prendre tel ou tel outil. Je sais que cela est en cours de discussion, mais nous ne pourrions pas voter la délibération en l'état.

**M. le Président :** Pensez-vous que mettre un nouveau logiciel qui harmonisera le système de l'ensemble du département n'est pas une bonne chose ? Les 36 000 €, si j'ai bien compris, c'est pour l'ensemble du département et tout le monde sera harmonisé. Tout le monde pourra encaisser la taxe. Cela sera payé quelque part par le Département, car de toute façon l'agence touristique vit avec l'argent du Département. Nous payons une fois et tout le monde est harmonisé.

Je ne sais pas si vous y voyez un inconvénient, mais cela est peut-être une bonne chose de pouvoir encaisser toutes les taxes. « Airbnb », je n'y connais rien. Je ne l'utilise pas. Je n'ai jamais payé de taxe nulle part. Je dors chez moi. Je la paye certainement quand je vais à l'hôtel.

En tout cas, s'il n'y a pas d'autre question, je le mets aux voix. Je passe au vote.

**Mme Sardeing :** Cela est toujours embêtant d'avoir une délibération qui est un peu remise en cause. Est-ce que nous ne pouvons pas scinder cette délibération ? Je comprends bien qu'il faille maintenant arrêter le principe de la taxe de séjour pour pouvoir la percevoir à partir du 1<sup>er</sup> janvier. Ne pouvons-nous pas nous donner un peu de temps pour régler ce problème de logiciel, puisqu'il en interpelle certains ?

**M. le Président :** Il n'interpelle plus personne du moment que tout le monde le prend.

**Mme Sardeing :** Non, M. Weill, cela n'est pas ce que nous te disons. Nous te disons qu'il y a des intercommunalités qui ont un logiciel et qui ne vont pas vouloir pas changer de logiciel.

**M. le Président :** Nous allons le leur fournir.

**Mme Sardeing :** Peu importe ! Fournir un logiciel, cela n'est pas le plus compliqué. Se former dessus et transférer les données, cela est souvent le plus pénible. Cela est peut-être un tout petit peu moins urgent. Nous arrêtons le principe de la taxe, et peut-être donnons-nous un peu de temps pour regarder comment nous faisons.

Effectivement, peut-être que nous pouvons conventionner avec les intercommunalités. Je ne sais pas. Je propose. Nous votons sur deux choses un peu différentes et il ne faudrait pas que l'une entraîne le rejet de l'autre.

**M. le Président :** Mme Ius, allez-y.

**Mme Ius :** De toute façon, il y a une réflexion menée avec toutes les intercommunalités pour une mise en application de cette taxe de séjour départementale (TAD). Les discussions sont en cours. Il y a un cahier des charges prévu pour un groupement de commandes avec les intercommunalités. Des discussions sont menées avec les intercommunalités. Pour moi, il n'y a aucun souci.

Cependant, effectivement, il faut que nous prenions une délibération pour ces 36 000 € et pour le lancement de ce logiciel. Cela est juste un investissement sur cette première année. Il sera amorti très rapidement sur les prochaines années.

**Mme Rabault :** Je vais rendre compte des discussions totales lors de la commission des finances. Il avait été suggéré que chaque communauté de communes continue à faire son prélèvement et que nous puissions lui donner le taux du Département. Comme elle le fait déjà, cela fait un transfert ou un conventionnement entre les communautés de communes pour lesquelles cela marche déjà. Par exemple, le Grand-Montauban communauté d'agglomération, et le Département. Ce qui n'exige pas que le Département impose un logiciel à tout le monde, alors que cela marche déjà ailleurs, dans d'autres communautés de communes. Cela est le sujet qui est en jeu.

Nous pouvons très bien dire le Grand-Montauban... Je ne sais pas combien vous percevez de taxe de séjour ? 139 000 € ? Vous rajoutez 10 % pour le Département. Cela représente 13 900 €. Il peut y avoir un conventionnement entre le Grand-Montauban et le Département et vous vous engagez. Vous percevrez 139 000 et 13 900. Cela va faire un montant X et vous recevez les 13 900 au Département plutôt que d'imposer un nouveau logiciel. C'est cela qui a été abordé lors de la commission des finances. Cela faciliterait peut-être la vie de beaucoup.

**Mme Ius :** De ce que j'ai comme connaissance, ce logiciel permet d'éviter une double saisie à tous les offices de tourisme, s'il y a une récupération des données qui se fait à travers ce logiciel. Cela permet d'éviter de saisir à nouveau. Cela a été travaillé entre les équipes du Département et toutes les intercommunalités.

Vous votez comme vous voulez. Je pense qu'avec M. Cros nous vous avons donné toutes les informations que nous avons en notre possession. Cela est vraiment pour faciliter la récupération de la collecte des 10 % pour le Département.

**M. Bertelli :** Personnellement, logiciel ou pas logiciel, je suis un peu allergique à des impôts nouveaux, si petits soient-ils...

**M. Deprince :** D'une manière ou d'une autre, ce seront les offices de tourisme qui le feront quand même payer. Cela est juste un logiciel qui regroupe tout le monde, de manière à payer. Cela existe et cela continuera d'exister.

**M. Bertelli :** Tu rajoutes une taxe.

**M. Deprince :** Mais non !

**Mme Ius :** Nous rajoutons 10 %. Sur 1 €, il y a la taxe de séjour régionale (TAR)... Il y a une chose dont nous n'avons pas parlé : la Région, pour le projet de la ligne à grande vitesse (LGV) met en place, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, une taxe de 34 %. Cela est obligatoire pour le projet de la ligne à grande vitesse. Sur 1 €, cela représente 34 % pour la Région. Nous, cela représente 10 centimes d'euros sur le projet.

C'est pour cela que nous avons souhaité mettre en place, de manière homogène, et en même temps entre la Région et le Département, pour que cela soit mis en place à la même date. Effectivement, M. Bertelli, vous avez raison. Cela est bien une taxe qui s'élèvera à 10 % pour les projets du tourisme en Tarn-et-Garonne. Au tourisme, c'est notre choix. Je te laisse la parole.

**M. Cros :** Ce que je veux rajouter, c'est que cette taxe prélevée va revenir dans les territoires. Nous sommes bien d'accord, elle revient dans les territoires afin de pouvoir faire des investissements. Je suis d'accord avec le Grand-Montauban. Si cela doit causer des problèmes, il faut que nous ayons une discussion avec eux. Je vais être très clair, ce ne sont pas les remontées que nous avons des équipes de tourisme du Grand-Montauban.

Je prends acte et vous savez que nous sommes toujours dans la coopération dans cette explication. Nous nous retournerons vers le Grand-Montauban afin de voir ce que nous pouvons faire et ce qui mérite d'être fait. Si je peux dire quelque chose, je m'engage à faire cela, comme je l'ai fait depuis le début.

**Mme Sardeing :** Combien d'intercommunalités ont un logiciel à ce jour ? Est-ce qu'il n'y a que le Grand-Montauban ? Il y en a 3. Et les 3, 3 différents, je suppose ? 2 ont les mêmes et un autre.

**Mme Rabault :** Ce sont des gros montants.

**Mme Sardeing :** Des gros montants ?

**Mme Rabault :** Principalement, les taxes viennent des nuitées à Montauban. C'est là où il y a les hôtels. Il y a même un hôtel 4 étoiles. La taxe est indexée sur le nombre d'étoiles d'un hôtel. « Le gros » vient de Montauban.

**Mme Sardeing :** Ce que je vous propose, mes chers collègues, quand je lis la délibération c'est d'approuver le lancement du projet pour la mise en place d'un outil de gestion, et par conséquent inscrire les crédits de paiement. Approuver le lancement du projet ne veut pas dire que nous achetons un logiciel. Nous pouvons toujours le voter. Nous mettons l'argent de côté et si nous ne l'utilisons pas, nous le reverserons.

Deuxième solution, nous faisons un vote coupé. Nous votons la taxe. Si nous ne votons pas la taxe, cela est certain que nous ne pourrions pas la percevoir.

**Mme Ius :** Si nous n'avons pas l'outil de gestion pour le mettre en place au 1<sup>er</sup> janvier 2024, cela sera compliqué pour récupérer les données. Cela est juste la mise en place, comme vous venez de le rappeler, Mme Sardeing, c'est le lancement du projet qui a été évalué à cette enveloppe là.

**Mme Rabault :** Nous pouvons le voter en indiquant un amendement disant qu'il doit y avoir une concertation avec les communautés de communes, qui sont déjà les plus gros préleveurs. Je rejoins ce que dit le Grand-Montauban. Ils l'ont déjà mis en place depuis quelque temps. Ce sont eux qui rapportent le plus gros des recettes. Il ne s'agit pas de leur imposer un nouveau logiciel.

**Mme Heulland :** Aujourd'hui, nous ne voterons pas là-dessus, puisque nous attendons que tout cela soit négocié, selon comment se passe l'écriture des conventions. Nous allons nous abstenir, car il est bien écrit « taxe de séjour mutualisée ». Ce que je voulais ajouter par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure, les informations que j'ai c'est que ce problème a été soulevé quand il y a eu des réunions techniques. Quand vous faites ce type de réunions, je suis aussi à la commission tourisme, vous pouvez me convier. Cela me permettra d'entendre les débats.

**Mme Rabault :** Comme la Région va le mettre en place au 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour le Grand-Montauban, comment faites-vous avec la Région ? La Région met en place pour le financement de la ligne à grande vitesse. L'idée était de s'associer à ce que fait la Région, qui rajoute sur la taxe de séjour, 33 % pour le financement de la ligne à grande vitesse. Comment faites-vous avec la Région ?

**Mme Heulland :** Je n'ai pas la réponse. Je peux la demander. Je pense qu'il y a une convention et une réversion. En général, c'est comme cela que nous fonctionnons. Cela reste juste général. Je vais tout de suite me renseigner et je vous donnerai la réponse tout à l'heure.

**M. le Président :** Nous le mettons aux voix ou vous voulez encore discuter ?

**Mme Ius :** Je viens de revoir avec les services qui viennent de me dire que la discussion avec le Grand-Montauban était effectuée et que l'outil permettra la collecte au niveau départemental, et que cela est bien discuté avec toutes les intercommunalités. Vous avez une version. Nous en avons une autre. Nous allons passer au vote, M. le Président.

**M. le Président :** Nous allons passer au vote, puis vous vous mettez au point. Nous n'allons pas rester tout ce matin à discuter sur une histoire...

Je lance le vote.

- 14 pour,
- 7 contre (*Mmes Castagné, Colombié, Mauriège, MM. Astruc, Bertelli, Bésiers et Descazeaux*),
- 9 abstentions (*Mmes Delbreil, Delcher, Heulland, Morvan, Sinopoli, MM. Albugues, Lopez, Pécou et Vaissières*).

Adopté à la majorité. Merci.

**M. Cros :** Comme je m'y suis engagé, nous continuerons, nous allons reprendre les discussions et Mme Heulland, nous vous ferons venir.

0  
0 0  
0

## SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DURABLE 2023-2028 ET PLAN D' ACTIONS

---

**Mme Ius (rapporteur) :** [Délibération schéma Départemental du tourisme durable 2023-2028 et plan d'actions](#) ; [Délibération schéma Départemental du tourisme durable 2023-2028 et plan d'actions \(annexe\)](#)

Ces dernières années, le secteur touristique connaît une véritable remise en question avec les crises sanitaires et géopolitiques et l'influence des défis climatiques qui s'imposent à nos sociétés. Les pratiques et les attentes évoluent et il est apparu nécessaire de se réinterroger sur le positionnement, les enjeux et les objectifs touristiques, au regard des démarches établies précédemment, notamment celles du dernier schéma, document de planification d'actions plus qu'une véritable stratégie de développement touristique.

Le choix d'un accompagnement par un bureau d'étude spécialisé dans l'élaboration du nouveau schéma du tourisme a été voté, à l'unanimité, par l'Assemblée départementale le 14 février 2022.

Le bureau d'études « Voltere », lauréat de la consultation (53 700 € d'étude) a apporté une méthodologie de travail et une hiérarchisation des données. Les travaux se sont déroulés entre les mois de juillet 2022 et avril 2023 et ont permis de mener une véritable consultation de l'ensemble des parties prenantes, traduisant la volonté de co-construire cette stratégie touristique avec l'ensemble des acteurs de la filière.

Cette concertation s'est formalisée par un état des lieux, un diagnostic précis du département et la définition de 4 axes stratégiques forts :

- Axe 1 : Renforcer l'attractivité et la visibilité du département,
- Axe 2 : Qualifier l'offre touristique départementale,
- Axe 3 : Faire du Tarn-et-Garonne une destination accessible pour tous,
- Axe 4 : Piloter le projet stratégique pour répondre aux nouveaux défis.

Il est précisé que toute décision à venir relative au financement des actions des 4 axes de travail (fiches actions) figurant en annexe de ce rapport, sera soumise à l'arbitrage de l'Assemblée départementale.

Dans ce cadre, au titre de l'année 2023, ce sont 6 actions prioritaires qui sont proposées :

- Action 1 : réflexion autour de l'attractivité touristique territoriale en cohérence avec l'identité et les valeurs du département. Pour ce faire, 40 000 € sont fléchés pour le démarrage de cette action.
- Action 2 : réflexion avec les établissements publics de coopération intercommunale compétents pour mettre en œuvre la gestion de la collecte des taxes au niveau départemental. Pour ce faire, il est proposé de provisionner 36 000 € de budget. Ce point fait l'objet d'un rapport particulier.
- Action 3 : il est proposé d'accompagner les collectivités dans la mise en place d'aires de services, en lien avec les comités d'itinéraires (véloroutes, vélo-voies vertes et randonnées pédestres) et de débiter cette année par la véloroute « la Vagabonde » (V87) avec un budget estimé à 50 000 € TTC.

- Action 4 : le Département n'étant pas doté de topoguide départemental de randonnées pédestres, il est proposé de lancer les travaux pour le créer. Pour ce faire, il est demandé de provisionner un budget estimé à 40 000 € TTC.

- Action 5 : lancement des travaux de rédaction d'une charte de signalisation d'information locale touristique (SIL), en collaboration avec la direction départementale de la voirie et l'appui d'un cabinet spécialisé. Cet outil nous permettra de réglementer les conditions d'obtention, d'utilisation et d'implantation des panneaux touristiques sur le réseau routier. Le montant estimé est de 20 000 € TTC.

- Action 6 : il est proposé que l'agence « Tarn-et-Garonne tourisme » engage des échanges avec le réseau des offices de tourisme, au travers du club des directeurs, mis en place en 2022, afin de les mobiliser autour de problématiques communes et partagées dans le cadre des travaux menés sur le nouveau schéma départemental touristique.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver le schéma départemental du tourisme durable pour la période 2023-2028,
- adopter au titre de l'exercice 2023, le budget des premières actions à programmer en 2023 sur les lignes budgétaires suivantes :
  - une augmentation de l'enveloppe d'un montant de 40 000 € en crédits de paiement pour les travaux de réflexion à mener pour l'attractivité touristique territoriale,
  - une autorisation de programme d'un montant de 50 000 € et l'inscription des crédits de paiement de 15 000 € pour 2023 pour l'accompagnement des collectivités dans la mise en place d'aires de services à installer le long de la véloroute « la Vagabonde » (V87),
  - une autorisation de programme d'un montant de 40 000 € (les crédits de paiement seront inscrits en 2024) pour la création du topoguide départemental de randonnées pédestres,
  - une autorisation d'engagement de 20 000 € avec 10 000 € de crédits de paiement pour la rédaction de la charte de signalisation d'information locale (SIL).

**Avis de la commission :** Favorable à la majorité (2 abstentions et 1 non exprimé).

**Avis de la commission des finances :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Avant de mettre cela aux voix, je signale le retour de M. Jean-Philippe Bésiers qui reprend sa place avec la procuration de Mme Véronique Colombié. Merci.

**M. Albugues :** Merci M. le Président. Quelques mots sur ce schéma.

Dans la présentation, vous évoquez la réunion avec les élus du 21 avril, ici même, dans cette salle. Je voudrais donc revenir un peu dessus, car au cours de cette réunion, pour laquelle nous étions invités pour assister à une présentation normalement complète du schéma. Mon Groupe a été amené à poser quelques questions qui ont pu, je crois, agacer et vexer, ce que je ne comprends pas.

Au cours de cette réunion, les objectifs et les axes forts de ce schéma nous ont simplement été présentés sans le plan d'action. Après, au cours de cette réunion, nous expliquons que nous ne comprenons pas. Nous sommes venus pour que l'on nous donne des grandes phrases et des grands objectifs, un peu flous parfois. Nous nous attendions à du concret. Effectivement, nous n'avons pas eu le plan d'action. On ne peut pas nous reprocher de poser ces questions. J'ajoute que l'on nous a dit que, dès le lendemain, on allait nous envoyer le plan d'action ; cela n'a pas été fait. Nous l'avons eu la semaine dernière, comme tout le monde, vous me direz.

Enfin, ce plan d'action, malheureusement, je le regrette, n'a pas été fait avec les élus. Il est clairement précisé que pour la première phase élargie et le diagnostic, les élus ont été associés, mais pas pour la phase 2, le plan d'action : ce sont les 10 offices de tourisme et des réunions collectives avec les services du Département.

Je me réjouis que les offices de tourisme et les services du Département aient été associés pour la rédaction de ce plan d'action, mais les élus n'ont pas été interrogés. Je le regrette, car sur le terrain, je pense qu'il y a un certain nombre d'actions concrètes pouvant être menées. Peut-être avons-nous quelques idées sur la question.

Comme la lecture de ce schéma, je regrette de le dire, est un peu indigeste, je voudrais, si vous me le permettez, reprendre quelques axes forts.

Il est donc rappelé la méthode : avec des rencontres préparatoires avec les professionnels du tourisme et les élus - en tout cas en première phase - qui ont été consultés et mis à contribution pour la réflexion autour de priorités. Les différents travaux ont permis la réalisation d'un diagnostic complet mettant en exergue les forces et les faiblesses du tourisme en Tarn-et-Garonne.

Vous en dégagez les axes stratégiques : l'eau, l'itinérance douce et les activités de pleine nature - vous appelez cela le « slow » - le tourisme de terroir, les produits et saveurs, le patrimoine. Vous appelez cela « du champ à l'assiette ». Vous voulez notamment vous appuyer sur le tourisme des familles et les ambassadeurs du département, que sont les Tarn-et-Garonnais, développer des offres touristiques adaptées, soutien à la restauration de terroir, soutien à la mise en réseau et aux animations, réalisation d'aménagements... Ainsi, un plan d'action est proposé.

Premièrement :

- définir une marque de territoire et fédérer l'ensemble des acteurs du département,
- favoriser l'appropriation du territoire par les habitants et les rendre ambassadeurs - c'est un mot qui revient - du département, avec l'ensemble des acteurs, des habitants, des élus, des professionnels et développer la mise en réseau des prestataires et leur rôle de conseil et l'organisation des séjours de leurs clients.

L'organisation d'un événement annuel, type journée du tourisme, ou journée de lancement de la saison touristique, une communication spécifique auprès des nouveaux arrivants... Vous insistez là-dessus, avec les nouvelles technologies que sont un portail web, etc.

Vous parlez du fait qu'il faut renforcer les outils de connaissance, de mesure et d'évaluation, d'observation et de veille. Là-dessus, il y a tout un chapitre.

- Doter les acteurs du tourisme en Tarn-et-Garonne d'outils de connaissance et d'aide à la décision concrets et partagés. Vous insistez là-dessus.

- Suivi et animation des résultats de fréquentation, connaissance des clientèles, développement de nouveaux outils de connaissance, veille, mise en place d'une gamme d'indicateurs - vous insistez aussi là-dessus - suivi régulier dans le temps avec une diffusion périodique aux acteurs du département...

Vous parlez de démarche de tourisme durable. Effectivement, vous insistez beaucoup là-dessus. Il y a plusieurs chapitres et cela revient souvent.

Vous parlez de l'Abbaye de Belleperche : il y a tout un tableau de plan d'action. Lieu majeur, d'après vous. Les activités de pleine nature sur lesquelles vous insistez beaucoup : nature et itinérance. Vous parlez notamment du vélo, du pédestre, de l'équestre et du fluvial.

Vous continuez sur le sujet de l'eau, en disant que vous voulez un programme de valorisation environnementale et touristique des bases de loisirs et poursuivre la politique de mise en navigation du Tarn. Vous insistez là-dessus. Le soutien aux opérations visant à renforcer la qualité des eaux, rentre dans le développement durable, mais vous insistez là-dessus.

Bien sûr, vous parlez du canal, de la pêche, de Saint-Nicolas-de-la-Grave. Ensuite, vous parlez de signalétique touristique. Vous voulez répondre au besoin d'orientation de la clientèle touristique, en évitant toute pollution visuelle. Vous insistez là-dessus. Rendre plus visibles et compréhensibles les offres touristiques dans le département par la création d'une signalisation touristique et la définition d'une charte. Vous insistez là-dessus.

Vous voulez développer l'accessibilité en créant une offre accessible aux personnes en situation de handicap.

J'en termine, vous voulez renforcer l'organisation partenariale, développer la mise en réseau, travailler les outils de formation, de connaissance, travailler avec les clubs - on parle de plusieurs clubs : le club des directeurs, le club des sites, et j'en passe - et travailler avec les offices du tourisme.

Est-ce que nous sommes d'accord ? Je ne me suis pas trompé, cela est un bon résumé du schéma ?

**M. le Président :** Je le trouve très bien.

**M. Albuges :** Merci M. Le Président. Je le trouve très bien aussi. Je ne sais pas s'il faut en rire ou en pleurer, car en fait, cela n'est pas un résumé du schéma qui vient de nous être présenté, que je viens de vous faire, mais c'est un résumé du schéma 2009-2013, qui avait été voté ici même, dans cette Assemblée il y a 15 ans. Je le tiens à votre disposition.

Quand je vous ai dit, à plusieurs reprises, que je ne comprenais pas pourquoi nous prenions un cabinet d'études. En tout cas, quand je vous ai dit, le 21 avril, que nous n'apprenions rien de nouveau dans votre schéma « vous avez fait des bonds d'un mètre » et vous ne compreniez pas le sens de ma remarque. Je vous ai expliqué que cela n'était pas la première fois que nous voyions un schéma. Vous m'avez dit : « nous n'avons jamais voté un schéma dans notre Département, cela est le premier. Il n'y a jamais eu de concertation. »



Pourtant, l'introduction dans ce schéma de 2009 porte sur les grandes rencontres entre les élus, les professionnels du tourisme, les réunions préparatoires, plusieurs centaines de personnes rencontrées. Bref, vous n'avez rien inventé.

De surcroît, ils n'avaient pas pris un cabinet d'études qui a coûté 50 000 €, de mémoire. Tout cela, pour reprendre un schéma qui existe déjà ! Vous avez, effectivement, rajouté un paragraphe sur les mobilités durables. Là-dedans, il y avait un paragraphe sur la qualification des hébergements. À ce détail près, j'aurais pu l'écrire. D'ailleurs, le schéma de 2009, ce sont les élus qui l'ont écrit. Cela est écrit dans le premier paragraphe.

Je regrette donc que nous ayons dépensé 50 000 € pour un cabinet sur un travail que nous aurions pu faire nous-même. Si M. Baylet était là, il me dirait comme il m'a dit hier. Il me dirait : « Ce schéma de 2009, c'est moi qui l'ai fait. » Je lui répondrais : « oui, vous avez raison, il n'est pas mal mais il démontre quand même, si nous sommes obligés de le reprendre 15 ans plus tard, l'échec de votre politique. » Quels ont été les résultats à l'époque ? Visiblement aucun. Je dis que nous n'étions pas obligés de prendre un cabinet à 50 000 € pour écrire un schéma qui date d'il y a 15 ans.

Ensuite, si vous voulez bien reprendre quelques éléments.

Vous parlez des priorités pour l'année 2023. Pour l'année 2023, je ne trouve pas transcendantes vos priorités. Vous parlez d'abord de la création d'une marque. Je suis dans une explication de vote. Cela est un schéma important jusqu'en 2028. Il me semble qu'il y a des choses à dire. Je vous signale qu'il fait, quand même, près de 70 pages. Il y a matière à débattre. Je comprends que cela ne vous fasse pas plaisir. Laissez moi parler, si cela ne vous fait rien. Cela n'est pas grave. M. Deprince, vous êtes pressé peut-être ? Vous donnerez une procuration. Moi non plus je ne suis pas pressé.

Pour l'année 2023, vous dites que l'une des priorités est de définir une marque. Là-dessus, nous sommes parfaitement d'accord. Cependant, vous écrivez qu'il s'agit de fédérer les acteurs départementaux. Attention, il ne s'agit pas de fédérer les acteurs départementaux. Il s'agit de trouver une marque qui renvoie notre image à l'extérieur. Il s'agit de cibler une accroche et de donner envie aux touristes de venir dans notre département. Je pense qu'il ne faut pas se tromper là-dessus.

Attention aussi au fait que des marques existent déjà dans certains territoires et qu'il va falloir s'associer avec eux pour ne pas multiplier les marques. Il faut, au contraire, travailler avec les territoires pour faire en sorte qu'ils puissent se l'approprier, et que nous ayons une marque unique qui puisse vraiment nous permettre de rayonner et bénéficier à tous.

Vous parlez encore, pour l'année 2023, des panneaux et de la rédaction d'une charte signalisation d'information locale (SIL). Il ne faudrait pas faire les choses à l'envers. Il est important, je crois, d'abord d'avoir la marque, sa charte graphique, et ensuite la décliner, sur tous les supports de communication, les panneaux. Cela est même dommage de ne pas avoir eu la marque avant de créer le plan d'action. Car, éventuellement le plan d'action peut découler de la marque.

J'ajoute, sur d'autres sujets, en suivant : vous parlez de l'Abbaye de Belleperche. Je suis désolé, l'Abbaye de Belleperche est effectivement très belle. Mais, quand vous aurez compris que l'Abbaye de Belleperche n'est pas le phare patrimonial de notre département, je pense que nous aurons fait un grand pas en avant. Quand vous aurez compris que le musée de la vaisselle ne fait pas rêver et que ce n'est pas l'Abbaye de Belleperche qui fait venir les touristes, je pense que nous aurons rédigé un plan d'action plus performant.

Il faut comprendre que les deux phares touristiques de notre département ce sont les villes de Montauban et Moissac, en tout cas au niveau patrimonial. Et Beaulieu aussi. Ensuite, il y a les territoires qui peuvent bénéficier de ce flux touristique, mais quand vous dites : « prendre appui sur les sites culturels majeurs du département », vous les citez tous. Je pense que vous n'avez voulu vexer personne : Musée Ingres Bourdelle (MIB) à Montauban, cloître de Moissac, j'en conviens. Vous continuez : château de Bruniquel, Gramont, Abbaye de Beaulieu, Belleperche, Pente d'Eau à Montech, conservatoire des métiers d'autrefois à Donzac, épopée chapelière, maison de la mémoire et de la Mounière, espace Firmin Bouisset, Lamothe-Cadillac... J'en passe. Nous nous noyons car il n'y a pas de véritable phare. Vous passez à côté des deux ou trois piliers touristiques sur lesquels il faut s'appuyer dans notre département. Malheureusement, nous sommes complètement perdus dans un amas d'informations et, finalement, nous ne savons plus vers quel axe nous allons nous tourner.

Vous parlez de Tarn-et-Garonne en famille. Je voudrais dire qu'il faudrait, peut-être, revoir nos supports de communication. Voici la couverture du catalogue tourisme en famille de notre département. Je n'ai pas l'impression que cela donne envie de venir faire du tourisme en famille. J'ai plutôt l'impression que cette pauvre dame va s'endormir pendant longtemps au paradis. Ici, vous avez celui du Tarn. Vous avez un véritable catalogue qui donne envie aux familles de venir, qui est probablement développé et distribué à des milliers d'exemplaires. Là, vous avez un catalogue intéressant.

J'ajoute, si je peux me permettre, que dans l'édito, dont je ne comprends pas pourquoi celui-ci n'est pas signé par vous, M. Le Président ? Celui de cette année est signé par une personnalité, soi-disant, ancien rédacteur tarn-et-garonnais de la Dépêche du Midi. Génial ! Je reprends celui de l'année dernière. Qui a signé l'édito de l'année dernière ? Laurent Jalabert ; J'aime beaucoup Laurent Jalabert. Quelle est la première phrase ? Laurent Jalabert est né dans le département voisin du Tarn. Cela donne donc envie d'aller plutôt dans le Tarn. Vous continuez sur un tableau suivant.

Pardon, vous osez parler de « Clé Vacances ». Je suis un peu gêné quand vous parlez de « Clé Vacances », car vous avez arrêté de vous occuper de cet organisme en interne sans en prévenir l'Assemblée départementale. Je le dis avec l'autorisation de la personne concernée. Vous avez licencié la personne qui s'occupait de « Clé Vacances » et qui vous a mis aux Prud'hommes. J'ai là toutes les lettres qui concernent ce licenciement. Elles ont été signées par M. Le Président, Michel Weill, et par Mme Anne Ius. Je regrette que nous n'ayons eu aucune information. Dans ces lettres à cette personne, vous dites qu'il s'agit, avec « Clé Vacances », d'une perte de notoriété du label et d'un mauvais positionnement en gamme des logements. Je trouve un peu ironique que dans votre plan d'action, cette année, vous parliez de « Clé Vacances ».

Enfin, j'en termine en disant que je suis très surpris quand nous regardons le pilotage de chacune des 13 fiches actions. 15 pilotages sur 17 c'est le Département. Parfois, dans peu de cas, c'est en binôme avec l'agence « Tarn-et-Garonne tourisme ». 15 fois sur 17, le pilotage est donné au Département.

Je vous pose une question : quel est le rôle de « Tarn-et-Garonne tourisme » ? Quel est le rôle de notre agence départementale jusqu'en 2028 ?

**Mme Mauriège :** M. le Président, cela sera rapide. J'aimerais plutôt que nous fassions, au niveau culturel, des additions. Que nous fassions Beaulieu plus Belleperche et que nous fassions Montauban plus Moissac. Nous aurions comme ça, au niveau culturel, une bonne notion de tout ce qu'il y a sur notre département. Merci.

**M. Gonzalez :** Président, ce que je voudrais dire, pour information, parce que nous circulons un peu dans le département, M. Albugues. Il y a un circuit qui se fait à Montauban, en Tarn-et-Garonne pour les touristes. J'ai rencontré beaucoup de touristes, notamment espagnols. Ils font un circuit de Montauban avec les visites du musée Ingres, de la place nationale, tous ces bijoux de la ville de Montauban ; Ils vont à Moissac et ils vont ensuite à l'Abbaye de Belleperche. Je les ai retrouvés à l'Abbaye de Belleperche.

Quand vous me dites que tout le monde s'en fiche, je peux vous dire que sur ces touristes, ils ont un circuit sur lequel ils se promènent et ils participent ; Ils viennent visiter ces bijoux. J'en ai rencontré. Je n'y suis pas tous les jours. Je ne prends pas le « casse-croûte » pour aller me mettre devant l'Abbaye de Belleperche et savoir qui vient ou ne vient pas. Je vous dis que cela existe. Combien de fois y êtes vous allé ? Comment savez-vous tout ce que vous venez de dire ? Depuis que vous êtes là, qu'avez-vous fait en tant qu'élus ? Cela est tellement positif que nous en rêverions. Alors, arrêtez de critiquer sans arrêt.

**Mme Rabault :** J'ai pris note de ce que vient de dire M. Albugues. Je voudrais apporter deux-trois points. Si le plan évolue, c'est parce qu'il y a aussi des évolutions dans notre patrimoine. Il y a eu la pente d'eau à Montech qui a été rénovée. Cela n'était pas le cas en 2009. Surtout, il y a Beaulieu. Je suis une grande fan de l'Abbaye de Beaulieu. Vous le savez. Beaulieu a fait passer son nombre d'entrées depuis la rénovation de 8 000 à 32 000. Je le dis, car j'ai l'habitude de dire ce que je pense et je regrette que Beaulieu ne soit pas dans le film de l'agence de tourisme, qui est sorti il y a 4 jours.

Beaulieu est passé de 8 000 à 32 000 entrées. Cela est quasiment comme le cloître à Moissac. Cela est moins que le musée Ingres-Bourdelle à Montauban. Je pense que l'époque est aussi à la création de chemins thématiques. C'est-à-dire qu'il peut y avoir un chemin thématique. Beaulieu, c'est la deuxième collection, après le Centre Pompidou à Paris, de l'école de Paris. Cela est énorme. C'est toute la période 1950-1970. Nous avons accueilli, il y a deux semaines, Johan Créten, qui est le sculpteur emblématique sur la céramique. Il ne serait jamais vu en Tarn-et-Garonne s'il n'y avait pas eu Beaulieu. Nous avons une chance extraordinaire, car Beaulieu est payé à 100 % par l'État. Il y a eu 11 millions d'euros d'investissement. 100 % par l'État, et les frais de fonctionnement sont aussi payés par l'État. Ne pas s'appuyer sur Beaulieu est, pour moi, une erreur magistrale.

Je sais que M. Cros est d'accord, car il est conseiller départemental de Beaulieu. Donc, il y va souvent et il mène aussi, sur toute la communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, une politique où il y a un hôtel qui va pouvoir accueillir. Il a fait mettre une place de parking afin que les bus puissent y arriver. Tout cela est pensé et inscrit. Cela doit être une route de l'art moderne ou contemporain, qui part des Abattoirs, qui remonte au musée Ingres Bourdelle, qui visite le château à Nègrepelisse - fait par le Cabinet RCR Architectes et qui va avoir une nouvelle vie - qui remonte à Beaulieu et ensuite qui part à Rodez.

Là, cela s'inscrit aussi dans ce que mène la Région. Je crois qu'il y a deux conseillers régionaux qui sont dans le public ? Ce sont vraiment des chemins thématiques qui permettent à des touristes qui viennent d'avoir une identification. Il y en a qui aiment l'art. Il y en a d'autres qui aiment le vélo. Je pense qu'il faut que ce soit très identifié sur ce point. Si le schéma est refait, je cite Beaulieu, mais il y en a d'autres qui n'existaient pas en 2009 qui sont apparus, et il est très important de les intégrer. Il faut vraiment les intégrer et, avec tout le respect que j'ai pour Belleperche, cette abbaye ne peut pas être mise sur le même plan que celle de Beaulieu. Beaulieu est un musée national d'art moderne, le deuxième derrière Pompidou et Paris. J'aime beaucoup l'art de la table, mais nous ne pouvons pas les mettre sur le même plan.

**Mme Mauriège :** Je suis tout à fait d'accord avec toi, Valérie. Je voulais que nous ajoutions nos différences. Cela est une richesse. À l'Est, nous avons Beaulieu. Moi aussi je défends Beaulieu, pas dans l'opposition, mais plutôt dans les ajouts. Voilà ce que je veux dire. Le plus.

**M. Deprince :** Simplement, dire que vous avez cité tout cela. Peut-être que, pour M. Albugues tous ces monuments, n'ont pas d'importance. Mais, je tiens à vous rassurer, M. Albugues, à partir de 2024, il y aura la maison Fermat à Beaumont-de-Lomagne. Aujourd'hui, ce sont 16 000 personnes qui la visitent par an. Nous avons espoir d'arriver à 30 000 avec la réfection totale. Le musée sera installé.

Cela n'a sans doute, pas d'importance pour vous, mais pour les gens qui habitent la Lomagne la Maison Fermat est une chose importante. Il s'agit d'une personnalité reconnue mondialement. Je crois que cela amènera du tourisme en Tarn-et-Garonne. Cela peut être en lien avec Moissac, Montauban, Belleperche et Beaulieu. Nous avons la chance d'avoir ces richesses dans le département. Il ne faut pas tout dénigrer.

**M. Le Président :** Nous allons prendre la prise de parole de M. Bertelli, puis nous arrêterons.

**M. Albugues :** Je n'ai dénigré aucun patrimoine. Je dis que nous ciblons mal les actions, cela n'est pas pareil. Ne me caricaturez pas, comme vous le faites souvent.

**M. Bertelli :** Juste un point technique. J'ai entendu parler de la « Vagabonde ». Il y a des cyclistes qui sont intéressés. Je me suis intéressé à la question, mais je n'ai pas été capable de trouver le circuit et le tracé exact. Il faut absolument que ce circuit figure dans les dépliants et en même temps qu'il y ait une « trace GPS » qui soit marquée.

**M. le Président :** M. Cros, dernière prise de parole et après nous passons au vote.

**M. Cros :** Je vais reprendre dès le début. Je veux bien avoir des attaques, mais je veux aussi répondre. Quand on me dit que j'ai été agacé ou vexé, M. Albugues : agacé certainement, vexé pas du tout. Je travaille pour l'ensemble des Tarn-et-Garonnais et vous en faites partie. Nous avons essayé, du moins, de mettre tout le monde en concertation. Cela est le premier point que je voulais vous dire. Avant de dire des choses, venez me rencontrer, venez me voir. Hier soir, vous m'avez dit que j'étais vexé. Pas spécialement. Agacé certainement. Agacé, car quand nous mettons de l'énergie pour faire des choses et qu'en face nous n'avons que de l'opposition, cela est un peu embêtant. Cela est mon premier point. Vous me répondrez après. Vous avez vu, je vous ai laissé parler. J'ai tout écouté et surtout tout noté.

Concernant cette marque de territoire, elle est pour moi essentielle. Je ne dénigre surtout pas ce qui est fait dans les territoires, car dans les territoires il y a eu du travail. Il y a eu du travail conséquent. C'est ce que nous sommes allés écouter. Si nous n'avons pas une marque de territoire forte, nous ne nous en sortirons pas. Pourquoi ? Parce qu'en face de nous, nous avons le Gers et le Lot. Il y a 2 marques de territoire, très importantes et qui se démarquent par rapport à celle du Tarn-et-Garonne, alors que nous avons une richesse incroyable.

Vous l'avez dit, M. Albugues, vous avez tout cité. Nous avons une richesse, incroyable. Je rejoins Mme Rabault sur Beaulieu, mais je rejoins aussi M. Deprince sur la Maison Fermat. Je rejoins le Grand-Montauban sur le Musée Ingres Bourdelle. Je rejoins Saint-Nicolas-de-la-Grave. Je rejoins tout le monde. Nous avons une richesse incroyable. La pente d'eau, excusez-moi. Cela serait peut-être bien de tous faire comprendre que nous avons cette richesse. Le tourisme, c'est ça.

C'est nous qui vendons le tourisme. Ce sont les habitants, ce sont les Conseillers départementaux et ce sont les élus. Nous vendons le tourisme, cela est le plus important. Après, que nous ne soyons pas d'accord, j'en conviens, cela est le combat politique. Il y en a et il y en aura toujours.

**M. le Président :** Merci. Nous passons au vote. Cela est terminé.

**M. Albugues :** Non, M. le Président, si je peux me permettre ? Cela n'est même pas une question de combat politique et cela n'est pas une question de droite ou de gauche. Je ne dénigre absolument aucun patrimoine culturel et architectural dans notre département. Au contraire !

Je regrette que nous n'ayons pas été associés à la rédaction du plan d'action, car je pense qu'il aurait été différemment rédigé. Mme Rabault vient de préciser, et vous êtes d'accord avec elle, que l'Abbaye de Beaulieu est peut-être la grande oubliée de ce schéma. Sur tous les sites que vous venez de nommer, je suis parfaitement d'accord avec vous, malheureusement, je pense que nous nous y prenons mal pour avoir une stratégie visant à faire venir des touristes chez nous, qu'en s'appuyant sur 2 ou 3 ou 4 sites particulièrement éloquentes et forts, pour ensuite irriguer tout le territoire. Il ne s'agit pas de s'enfumer en citant tout et j'allais dire, n'importe quoi ! Non, mais en citant tout jusqu'au fin fond du territoire de Tarn-et-Garonne, qui est très beau à visiter, mais qui n'est, peut-être, pas le phare le plus attractif.

**M. le Président :** Allez, cette fois-ci je le dis bien, cela est la dernière intervention.

**Mme Ius :** Face au constat que les politiques touristiques de l'ancien schéma ne correspondaient plus aux besoins des territoires et n'étaient plus en cohérence avec les attentes du terrain, nous avons fait le choix, avec M. Cros, de mener une large concertation sur plusieurs mois avec les territoires, les services du Département et les habitants pour donner de l'ambition à la politique touristique départementale en cohérence avec les remontées du terrain et ses besoins.

M. Albugues, quand vous dites que vous n'avez pas été associé, vous avez été associé à trois reprises. Tout ce que vous avez dit était faux. Vous nous dites qu'aucun élu n'a été associé. Cela n'est pas vrai. Vous avez été associé au forum du tourisme et nous vous avons invité à trois reprises. Donc, une large concertation a été menée avec les intercommunalités. Pour que vous soyez convaincu de notre action avec M. Cros, je vous invite à comparer le schéma présenté en 2017. Il est très intéressant. Je peux parler ? Vous avez été long. Nous n'avons pas pu nous exprimer. Nous allons terminer. Ce document de 2017 est très intéressant et instructif. Ce nouveau schéma vous l'avez voté, le 14 février 2022, à l'unanimité sur l'action de prendre un bureau d'études. Maintenant, vous venez nous le reprocher ? Le coût était estimé à 80 000 € alors que cela n'a coûté que 53 000 €. Tout ce que vous avez énoncé était faux.

Je continue. Vous pouvez donc, M. le conseiller départemental du canton de Pays de Serres, être - une fois n'est pas coutume - satisfait, car il a été tenu compte de votre souhait exprimé en février 2022. Je vous cite : « notre département a besoin d'affirmer son identité et d'améliorer sa notoriété. » Cela est l'objet même de l'axe 1 : « renforcer l'attractivité et la visibilité du département ».

J'en termine, et je pense que, M. le Président, vous pouvez passer au vote de ce dossier.

**M. le Président :** Nous passons au vote. Terminé ! C'est moi qui décide. Non, tu ne réponds pas et nous passons au vote.

**M. Albugues** : Elle m'a cité !

**M. le Président** : Vous n'avez pas la parole.

**M. Albugues** : Non, elle m'a cité, je dois pouvoir répondre.

**M. le Président** : Cité ? Tu parles depuis une demi-heure. Arrêtez !

**M. Albugues** : Mais, qu'elle arrête de me mettre en implication.

**M. le Président** : Mais, elle a le droit de le faire. C'est toi qui a commencé.

**M. Albugues** : Mais moi, je dois pouvoir répondre !

**M. le Président** : Cela peut durer toute la journée.

**M. Albugues** : Ensuite, j'arrête. Je dois pouvoir lui répondre.

**Mme Ius** : Vous avez eu la parole en tout début.

**M. Albugues** : Non.

**Mme Ius** : C'est moi qui ai droit à la parole.

**M. Albugues** : Vous aviez droit à la parole, vous l'avez eu. Maintenant, je dois pouvoir répondre. Non, je suis désolé M. le Président, j'en ai pour 20 secondes. Quand vous dites que nous avons voté à l'unanimité, le fait de prendre un cabinet externe, évidemment. Prendre un cabinet externe, cela est bien, mais il faut que cela soit utile. Si nous mettons 50 000 € sur la table, c'est pour avoir quelque chose de totalement innovant, nouveau et que nous ne reprenions pas le schéma de 2009. Je ne l'ai pas comparé à celui de 2017. Je l'ai comparé à celui de 2009. Excusez-moi, mais 50 000 € sur la table pour avoir le même schéma qu'il y a 15 ans, je suis désolé mais cela est décevant. C'est le sens de mon propos.

**M. le Président** : Le vote est ouvert.

Pour : 16,

Contre : 1 (*M. Descazeaux*)

Abstentions : 13 (*Mmes Castagné, Colombié, Delbreil, Delcher, Heulland, Mauriège, Morvan, MM. Albugues, Astruc, Bertelli, Bésiers, Lopez et Pécou*)

Adopté à la majorité.

Merci. Nous continuons.

0  
0 0  
0

## TARN-ET-GARONNE TOURISME - AVENANT À L'ANNEXE FINANCIÈRE 2023 DE LA CONVENTION POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DU TOURISME

---

**M. Cros (rapporteur) :** [Délibération Tarn-et-Garonne Tourisme - avenant à l'annexe financière 2023](#) ; [Délibération Tarn-et-Garonne Tourisme - avenant à l'annexe financière 2023 \(annexe\)](#)

Par délibération du 13 février 2023, l'Assemblée départementale a approuvé l'annexe financière pour le plan d'actions 2023 confié à « Tarn-et-Garonne tourisme ». Le plan d'actions nécessite une réactualisation de l'annexe financière, ainsi que le vote de budgets supplémentaires pour la mise en œuvre des actions suivantes :

- participation du Département de Tarn-et-Garonne sur le stand régional au « salon international de l'agriculture » à Paris les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2023, pour un montant de 4 600 €,
- participation au « congrès national des pompiers » à Toulouse du 4 au 7 octobre 2023, avec l'installation d'un stand départemental de 150 m<sup>2</sup>, valorisant l'engagement des pompiers volontaires. Cela permettra une action de promotion touristique et de produits locaux avec notamment la présence d'agriculteurs pompiers volontaires. Le montant est estimé à 36 100 €,

Tant que tout le monde est présent, je vous invite au congrès national des sapeurs pompiers Midi-Pyrénées à Toulouse du 4 au 7 octobre, pour vous rencontrer sur le stand départemental.

- participation au programme d'actions de communication mutualisées du chemin GR 36 Conques-Toulouse afin d'accroître la notoriété de ce chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, dont le montant est estimé à 3 500 €,
- opération de substitution de l'opération « Bordeaux fête le vin » initialement prévue du 22 au 25 juin 2023 et où les Départements, hors Nouvelle Aquitaine, ne sont plus invités. Cette nouvelle action se traduira par une campagne de « communication multi support numérique (campagne télévision ou réseaux sociaux) sur Bordeaux et sa région » pour un montant équivalent à 8 000 €.

Ces actions visent à conforter la notoriété et l'attractivité du Tarn-et-Garonne et sont reportées dans l'avenant à l'annexe financière.

Ainsi, le budget global au titre des actions de promotion départementale attribué à « Tarn-et-Garonne tourisme » pour l'année 2023 est abondé de 44 200 €, soit un budget des actions au titre de l'année 2023 réactualisé à hauteur de 371 808 €.

L'agence « Tarn-et-Garonne tourisme » siège au comité de pilotage de l'itinéraire GR 36 aux côtés du Département du Tarn-et-Garonne. Dans ce cadre, la désignation d'un élu est attendue pour la représentation de M. le Président. Cette désignation fait l'objet d'un rapport particulier.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver l'avenant à l'annexe financière à la convention de partenariat pour les actions 2023 à conclure avec « Tarn-et-Garonne tourisme »,
- autoriser M. le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ledit avenant.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Avis de la commission des finances :** Favorable à la majorité (2 abstentions et 6 pour).

**M. Bertelli :** Si j'ai bien entendu, c'est bien 36 000 € pour aller au congrès des pompiers tenir le stand ?

**M. le Président :** Oui, pourquoi ?

**M. Bertelli :** Je trouve que cela est excessivement cher.

**M. le Président :** Cela est un congrès national.

**M. Bertelli :** Même si cela est un congrès national ! Nous allons à Paris pour 4 000 € et là, 36 000 € pour aller à Toulouse.

**M. Deprince :** Cela est un stand régional. Nous avons, quand même, un nombre important de pompiers sur le département. Cela est le prix. Nous ne pouvons pas faire autrement que d'y être.

**M. le Président :** Surtout quand il se fait en Occitanie.

**M. Deprince :** Cela aussi par respect pour les pompiers.

**M. le Président :** Il me semble.

**M. Cros :** Ce sont les 9 Départements et c'est la contribution du Tarn-et-Garonne pour l'organisation du congrès, cela en fait partie. Sauf que là, cela sera tenu par des pompiers volontaires qui pourront vendre leurs produits du terroir.

**M. le Président :** Je passe au vote. Le vote est lancé.

Pour : 24,

Abstentions : 5 (*Mmes Castagné, Mauriège, MM. Astruc, Bertelli et Descazeaux*),

Ne prend pas part au vote : 1 (*Mme Ius*).

Adopté à la majorité.

Je saute le dossier relatif aux 2 désignations. Nous les ferons à la fin. Nous passons au dossier n° 60 et à la première commission : commission des finances.

0  
0 0  
0



## 1<sup>ère</sup> COMMISSION – Finances

### INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE - ÉTAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES (ERRD) 2022

---

**M. Gonzalez (rapporteur) :** [Délibération IMEP -ERRD 2022](#) ; [Délibération IMEP - ERRD 2022 \(annexe\)](#)

Ce projet d'état réalisé des recettes et des dépenses 2022 (ERRD) fait apparaître un excédent de fonctionnement de 117 945,85 €. Il est en parfaite concordance avec le compte de gestion de M. le payeur départemental.

Il est proposé à l'Assemblée départementale d'approuver :

- le compte de gestion 2022 de M. le payeur départemental,
- l'état réalisé des recettes et des dépenses 2022,
- l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2022 au financement de l'investissement 2023.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Je lance le vote.

À l'unanimité. Je vous remercie.

*... (Conformément aux dispositions de l'article L.3312-5 du code général des collectivités territoriales et avant de démarrer l'examen des rapports propres au compte administratif, la présidence est assurée par Mme Nègre, Première Vice-Présidente. M. le Président sort de la salle) ...*

0  
0 0  
0

### CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

---

**M. Gonzalez (rapporteur) :** [Délibération CDEF CA 2022](#) ; [Délibération CDEF - CA 2022 \(annexe 1\)](#) ; [Délibération CDEF CA 2022 \(annexe 2\)](#)

Ce compte administratif de l'exercice 2022 fait apparaître un excédent global de 1 018 922,02 € après financement des restes à réaliser 2022 qui s'élèvent à 44 424,43 € en dépenses et à 134 166,30 € en recettes.

Le résultat de la clôture 2022 en investissement s'élève à 738 961,87 € et à 190 218,28 € en fonctionnement.

Suite à la modification réglementaire du traitement comptable des intérêts courus non échus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, et à la débudgétisation de certains comptes (la constatation des intérêts courus non échus devant être neutre budgétairement), il convient de modifier le résultat d'investissement reporté en décision modificative 2023. Ce résultat est corrigé à hauteur de 728 736,80 € en concordance avec le compte de gestion de M. le Payeur départemental.

Il est proposé à l'Assemblée départementale d'approuver :

- le compte de gestion 2022 de M. le payeur départemental,
- le compte administratif 2022,
- l'affectation des résultats de l'exercice 2022.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Mme Nègre :** Y a-t-il des questions sur ce compte administratif ? Pas de question, j'ouvre donc le vote.

Le vote est clos. À l'unanimité.

0  
0 0  
0

## **LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

---

**Mme Nègre (rapporteur) :** [Délibération laboratoire vétérinaire départemental - CA 2022 ;  
Délibération laboratoire vétérinaire départemental - CA 2022 \(annexe\)](#)

Ce compte administratif de l'exercice 2022 fait apparaître un excédent global de 175 139,30 € après financement des restes à réaliser 2022 qui s'élèvent à 41 002,07 €.

Le résultat de la clôture 2022 s'élève en investissement à 183 917,62 € et à 32 223,75 € en fonctionnement. Il est en parfaite concordance avec le compte de gestion de M. le Payeur départemental.

Il est proposé à l'Assemblée départementale d'approuver :

- le compte de gestion 2022 de M. le Payeur départemental,
- le compte administratif 2022,
- l'affectation des résultats de l'exercice 2022.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Mme Nègre :** Je lance le vote.

**Mme Sardeing :** Petite information : Quand vous n'avez pas le vote qui apparaît, puisque nous remarquons que cela se passe de temps en temps, vous sortez de l'application et vous y reentrez. Normalement, miraculeusement, cela apparaît. Voilà.

**Mme Nègre :**

... (clôture du scrutin) ...

Merci adopté à l'unanimité. (28 pour, 1 absente : Mme Rabault)

0  
0 0  
0

## BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

**Mme Sardeing (rapporteur) :** [Délibération base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne - CA 2022](#) ; [Délibération base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne - CA 2022 \(annexe\)](#)

Les chiffres, vous savez les lire aussi bien que moi.

Déficit en investissement : - 80 000 € et en fonctionnement : + 124 000 €.

La base accueille un certain nombre de personnes : plus de 10 000 personnes en ce qui concerne les groupes scolaires et sportifs. Les enfants encadrés sont plus de 8 500 pour faire du vélo, du canoë ou notre fameux parcours ornithologique. Nous accueillons toujours sur la base environ 1 000 collégiens qui entrent en sixième, pour les activités d'intégration.

- Les journées du goût pour les classes de maternelle. D'ailleurs, je tiens à vous préciser que nous venons d'obtenir l'agrément pour les maternelles. Nous sommes le premier centre départemental à pouvoir accueillir autant de petits.

- Les tests de natation pour le savoir nager, que nous continuons à proposer et qui rencontrent un vif succès.

Pour le tout public, la base a accueilli, l'année dernière, quasiment 12 000 personnes pour participer à des séances sportives et à toutes les animations qui sont proposées sur la base.

Au niveau des investissements, il y a eu des remplacements de luminaires. Car, dans la droite ligne de notre politique, nous remplaçons tout ce que nous pouvons par des lumières LED.

Des stores ont été rajoutés à la salle de réunion. Cela paraît anecdotique mais cela ne l'est pas tant que ça, car cette salle de réunion, dorénavant, est une véritable salle où nous pouvons faire du visionnage. Quand nous accueillons des clubs sportifs, nous savons qu'ils fonctionnent beaucoup avec de la vidéo. Ils se repassent les choses. Maintenant, tout ceci est acté. Un peu de changement au niveau du parc informatique a été fait.

Le camping groupe prend de l'ampleur, puisque nous avons maintenant des tentes collectives pour accueillir les colonies. Cela marche très bien. Les enfants aiment être dans des tentes plutôt que dans du dur. Rénovation du réseau électrique, des travaux d'accessibilité... Tout ceci pour dire que les dépenses s'élèvent à 654 298 €, 323 000 € de remboursement d'emprunt et 216 000 € de travaux.

En fonctionnement, ce sont les charges à caractère général qui représentent 40 % des dépenses, en augmentation, bien évidemment, à cause de l'augmentation générale des fluides et des autres fournitures. Les charges de personnel ont également augmenté. Mais, nous vous dirons tout à l'heure que, paradoxalement, elles ont aussi baissé, car nous avons nos équipes de la base qui se substituent à des départs qui, pour l'instant, ne sont pas remplacés. Des économies conséquentes ont pu être faites.

Sur les recettes de fonctionnement, 344 000 €, soit 20 % des dépenses réelles. Elles sont en augmentation par rapport aux années précédentes. Nous retrouvons l'étiage d'avant la covid-19.

La participation du Département est en baisse, mais se monte tout de même à 1,3 million d'euros, de recettes diverses.

Tout ceci pour vous dire que l'on nous demande :

- d'approuver le compte de gestion conforme à celui de M. le Payeur départemental,
- d'approuver le compte administratif qui fait apparaître un excédent global de 43 782,49 € et d'affecter les résultats de l'excédent d'investissement. La couverture des besoins de financement est de 80 000 € et l'excédent de fonctionnement est de 43 783 €.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Mme Mauriège :** Un petit sourire, chère collègue, ce n'est pas la base de loisirs de Saint-Nicolas-de-la-Grave, mais du Tarn et de la Garonne, avec ce que j'ai dit tout à l'heure pour le tourisme.

Merci.

**Mme Sardeing :** Vous avez raison. Je l'ai écrit : « base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne ». Elle est à Saint-Nicolas-de-la-Grave. Je suis désolée, je dis que cela est la base de Saint-Nicolas-de-la-Grave qui appartient au Département. Qui plus est, nous avons d'excellentes relations avec M. le Maire de Saint-Nicolas-de-la-Grave. Il est toujours présent sur la base, mais Mme Mauriège vous avez raison,.

**Mme Nègre :** C'est avec ce nom qu'elle est connue : La base de Saint-Nicolas-de-la-Grave, tout le monde l'appelle ainsi. Le vote est ouvert.

... (clôture du scrutin) ...

Merci adopté à l'unanimité. (28 pour, 1 absente : Mme Rabault)

## SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT DES EFFLUENTS ET AU SUIVI DES EAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

---

**Mme Sardeing (rapporteur) :** [Délibération SATESE - CA 2022](#) ; [Délibération SATESE - CA 2022 \(annexe\)](#)

Je vais vous donner les chiffres, mais je voulais plutôt, comme je le fais régulièrement, vous reparler du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux. Depuis 1992, le service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux suit la qualité des cours d'eau du département. Je vous invite à aller sur le site du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux. Vous avez ce bilan à l'écran. Vous avez aussi le bilan que je vais maintenant vous expliquer c'est-à-dire celui sur la qualité des eaux.

Il y a aussi tout ce que fait le service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux dans le cadre de la cellule d'animation territoriale rivières et zones humides, etc. Tout cela est sur le site du SATESE. Ce sont des documents fort intéressants qui, je sais, intéressent beaucoup les communes et les intercommunalités ayant recours au service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux.

Le SATESE suit la qualité des cours d'eau depuis 1992. Il s'agit de l'une des missions qui est confiée à ses 10 agents que je remercie pour leur implication, tout comme leur directrice présente dans la salle, Karine Verdier. Elle dirige très bien le SATESE et, en plus, au niveau de la gestion elle est plus qu'efficace. Vous verrez, tout à l'heure, que cela est une des rares à arriver à nous rendre de l'argent, tout en préservant un service d'une grande qualité pour les communes et les intercommunalités. Je pense que cela est à souligner.

Sur la qualité des eaux, il y a 24 stations réparties sur 20 cours d'eau de notre département. Elles sont gérées par nos services, en plus des 73 gérées par l'Agence de l'eau. Sur la carte, en rouge, c'est nous qui faisons les mesures et les prélèvements et en bleu c'est l'Agence Adour-Garonne qui le fait. Cette année, il y a eu 142 prélèvements, en 2021, puisque pour la qualité des eaux, nous sommes souvent en année N +1,5. 142 prélèvements effectués pour, entre autres, juger de l'état écologique et chimique de nos masses d'eau. Inutile de vous dire que nous n'avons pas de quoi nous mettre une médaille. Ces mesures se font directement dans les cours d'eau ou il y a des prélèvements qui sont faits, qui sont analysés par notre laboratoire départemental.

Concernant l'état écologique, nous regardons la biologie, c'est-à-dire les toutes petites algues, qui s'appellent des « diatomées » afin de voir s'il y en a beaucoup ou pas beaucoup. Nous regardons s'il y a des plantes plus grosses pour voir s'il n'y a pas trop d'eutrophisation dans l'eau. Nous regardons s'il y a des petites bêtes invertébrées. Nous regardons s'il y a des poissons. Nous regardons s'il y a des polluants. Et nous faisons des bilans sur l'oxygène, la température, etc.

Cela nous donne des couleurs. Elles donnent le définitif que nous pouvons appliquer à un cours d'eau. Sachant que cela n'est pas à un instant T. Nous prenons plusieurs mesures et pas qu'à un seul endroit. Car, cela peut être pollué à un endroit et moins à un autre. Il y a une savante compilation de tout cela.

Avec l'état chimique, nous recherchons 54 substances. Une fois que nous avons croisé tout cela, voilà les résultats.

Au niveau biologique, nous avons 15 % de bon, 54 % de moyen et 31 % de médiocre. Je vous laisse réfléchir à ces résultats. Concernant la chimie, cela est un peu mieux, heureusement : nous avons 47 % de bon, 34 % de moyen, et 18 % de médiocre. Il y a encore du travail pour essayer d'avoir des cours d'eau de meilleure qualité.

Si vous voulez avoir le bilan complet, le détail par cours d'eau, à côté de chez vous ou un peu plus loin, je vous invite à aller voir le rapport complet sur le site du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux.

Concernant le compte administratif, l'exercice est sur 2022. Je vous rappelle qu'en 2022, nous avons eu une grosse crue en début d'année, puis une grosse sécheresse. L'assistance technique du SATESE auprès des collectivités porte sur les ouvrages collectifs, la préservation et l'amélioration de nos rivières et de nos zones humides. Il y a donc du travail.

L'évolution du réseau départemental sur la qualité et le débit des cours d'eau et une animation qui se fait en matière d'assainissement non collectif. C'est ce que l'on appelle les services publics d'assainissement non collectif (SPANC).

Les dépenses d'investissement se décomposent comme suit : 47 000 €. Essentiellement, avec l'achat d'un petit camion pour se déplacer et mettre tout le matériel dedans, du matériel informatique, un peu de mobilier de bureau et bien sûr du matériel technique.

Les recettes d'investissement montent à 44 496 €, avec essentiellement des écritures d'ordre.

En dépenses de fonctionnement, 649 760 €, qui sont les frais à caractère général soit 24 %. Cela est en augmentation et ils sont constitués, en grande partie, par les frais d'analyse du laboratoire, dont je vous parlais tout à l'heure, des prélèvements qui sont faits.

Ensuite, il y a les charges de personnel qui s'élèvent à 466 000 €, en légère augmentation, puisque vous savez qu'un certain nombre de salaires ont été réévalués, y compris pour les conventions collectives.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 661 000 €. Il y a les recettes d'activité, c'est-à-dire les visites qui se font dans les stations et les prestations de service. Les dotations et les subventions pour 627 000 € : avec les communes et les intercommunalités qui participent à hauteur de 67 000 €, l'Agence de l'eau Adour-Garonne qui nous verse une recette qui correspond à 52 % de nos recettes réelles pour 344 000 €, et la dotation du Département à hauteur de 215 000 €.

Il nous est demandé d'approuver ces comptes de gestion, conformes à ceux du payeur, d'approuver le compte administratif qui fait apparaître un excédent de 152 063 € et d'affecter ces résultats comme suit : un excédent d'investissement reporté de 139 176 € et un excédent de fonctionnement de 47 494 €.

Je vous le rappelle, il y a effectivement un fort excédent d'investissement au SATESE que nous ne pouvons pas utiliser. Il y a de l'argent, mais cela est de l'argent pour investir. Une fois que le service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux a acheté un véhicule, voire deux, s'ils ont envie de se faire plaisir, ils ne font pas des dépenses inconsidérées... Il y a donc un report régulièrement et cela a interpellé lors de la commission des finances.

Mme Rabault a soulevé cette question. Cela est tout à fait normal, car cela est quand même de l'argent qui dort et que nous ne pouvons pas utiliser. Cela est un peu dommage. Hormis ceci, je vous demande de bien vouloir voter ce compte administratif, à moins que vous vouliez ajouter quelque chose, Mme Rabault, pour expliquer cela.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Mme Nègre :** Merci pour tout cela. Je lance le vote.

Rapport voté à l'unanimité.

0  
0 0  
0

## RESTAURANT UNIVERSITAIRE - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

---

**Mme Sardeing (rapporteur) :** [Délibération restaurant universitaire - CA 2022](#) ; [Délibération restaurant universitaire -CA 2022 \(annexe\)](#)

Notre restaurant universitaire qui n'est pas un « restau U », mais cela est écrit comme ça, est en fait un restaurant administratif, conventionné avec le centre régional des œuvres universitaires et scolaires. C'est un restaurant pour les universitaires, mais également pour d'autres personnes, dont notre personnel.

Ce restaurant universitaire, puisque c'est comme ça que nous l'appelons, fait apparaître un excédent global de 66 000 €, 1 800 € en investissement et 64 000 € en fonctionnement.

Sur les dépenses d'investissement, un logiciel de caisse et deux terminaux de paiement, ont été achetés essentiellement pour une somme de 18 000 €.

Les recettes d'investissement correspondent à des excédents de fonctionnement capitalisés aux fameuses écritures d'ordre.

Pour les dépenses de fonctionnement d'un montant de 546 000 €, 70 % correspondent à l'achat de nourriture pour la confection des repas. Cela représente plus de la moitié des dépenses et nous savons qu'elles ont quelque peu augmenté. Ensuite, il y a les charges de personnel pour 262 000 €.

Les recettes de fonctionnement sont :

- les recettes d'activité pour 170 000 €, 29 % des recettes réelles,
- les participations extérieures, c'est-à-dire celles du centre régional des œuvres universitaires et scolaires puisque le CROUS vient participer sur le restaurant universitaire à hauteur de 70 000 € et celle du Département, qui verse une subvention de 348 000 € sur cette ligne.

Durant l'année, il est à noter que la fréquentation de notre restaurant universitaire a retrouvé et a même dépassé le chiffre de 2019. Il y a eu 54 391 rationnaires. Je vous laisse calculer le nombre de repas, mais il y a eu pas mal de monde.

Voici le détail de ces repas :

- 31 975 étudiants,
- 17 830 personnes pour nos agents du Département,
- 3 134 universitaires,
- 1 452 personnes extérieures puisque nous pouvons avoir accès au restaurant universitaire avec un tarif qui n'est, bien évidemment, pas le même que celui des étudiants.

Je rappelle qu'une partie d'entre eux peut déjeuner pour 1 € : les étudiants boursiers. Les autres sont à 3,30 €. Je vous remercie, encore, pour le fait que tous nos étudiants mangent à 3,30 €, ce qui n'était pas le cas. Cela est une très bonne chose que nous avons pu le voter à l'unanimité. Merci encore pour eux.

Vu ce qui précède, je vous expliquerai après ce qui est un peu dans les tuyaux, il faut approuver ce compte de gestion du payeur départemental. Il faut approuver l'excédent global de 66 085,25 € et affecter les résultats, l'excédent d'investissement reporté pour 1 896 € et l'excédent de fonctionnement reporté pour 64 188 €.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Mme Nègre :** Je lance le vote.

Rapport voté à l'unanimité, 29 voix.

0  
0 0  
0

## **TARN ET GARONNE CONSEILS COLLECTIVITÉS – COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**M. Gonzalez (rapporteur) :** [Délibération TGCC - CA 2022](#) ; [Délibération TGCC - CA 2022 \(annexe\)](#)

Ce compte administratif de l'exercice 2022 fait apparaître un excédent global de 14 961,78 €, après financement des restes à réaliser 2022 qui s'élèvent à un montant de 3 878,28 €.

Le résultat de clôture 2022 s'élève à 3 175,59 € en investissement et à 15 664,47 € en fonctionnement. Il est en parfaite concordance avec le compte de gestion de M. le Payeur départemental.



Il est proposé à l'Assemblée départementale d'approuver :

- le compte de gestion 2022 de M. le Payeur départemental,
- le compte administratif 2022,
- l'affectation des résultats de l'exercice 2022.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**Mme Nègre :** Sur ce rapport, je lance donc le vote.

Rapport voté à l'unanimité à 29 voix pour. Merci.

0  
0 0  
0

## INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE DU BARRAGE DE SAINT-GÉRAUD - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET BUDGET PRIMITIF 2023

---

**Mme Rabault (rapporteur) :** [Délibération Institution interdépartementale du barrage de Saint-Géraud - CA 2022 et BP 2023](#)

Sur ce compte administratif pour le barrage de Saint-Géraud, cela est une institution interdépartementale, où chaque année nous versons une contribution correspondant à une convention qui a été signée. Je ne sais plus en quelle année, mais cela était avant 2015.

La question qui s'était posée en commission des finances, ce rapport a été adopté à l'unanimité, c'est de savoir quand l'argent allait être utilisé. Pour l'instant, le Conseil départemental a déjà versé 1 million d'euros. Je rappelle que c'est pour rehausser d'un mètre ce barrage. Pour différentes raisons sans doute, mais c'est pour le rehausser d'un mètre pour que la retenue ait plus de capacité. Nous nous sommes interrogés, il y a une convention qui fait que nous versons un peu chaque année, cela permet de réaliser l'investissement. Pour autant, il serait important que les travaux puissent commencer rapidement. On nous dit qu'ils vont commencer fin 2023 et 2024, nous l'espérons.

Voilà les discussions qui ont eu lieu en commission des finances qui a adopté ce rapport à l'unanimité. Je rappelle que nous versons 100 000 € en investissement par an et 40 000 € en fonctionnement, donc nous versons 140 000 €.

**Avis de la commission :** Acte pris.

**M. Cros :** Sur le barrage de Saint-Géraud, puisque je suis les travaux sur ce barrage, je veux vous dire que nous avons des contraintes très drastiques mises par l'État. Je serai très heureux que nous puissions faire les travaux en 2024, mais quand nous cherchons la « grenouille avec les yeux verts et le lézard avec une queue rouge », cela devient compliqué.

**Mme Nègre :** Nous avons l'habitude de ce type de...

**M. Bertelli :** Je voulais dire la même chose, mais il l'a bien dite.

**Mme Nègre :** Je ne suis pas tout à fait d'accord avec la couleur. Mais sur tous les dossiers cela est la même problématique. Nous sommes habitués à ce type d'exigence de la part des services de l'État.

**M. Beq :** Cela fait 1 million d'euros, si j'ai bien compris, que le Département a versé au barrage de Saint-Géraud. Personnellement, je ne compte pas que nous continuions à verser 100 000 € et 40 000 €. Au bout d'un moment, cela se fait ou cela ne se fait pas. Si cela ne se fait pas, nous récupérons. 1 million d'euros, cela n'est pas une paille quand même.

**M. Cros :** Je rappelle que cela est un barrage essentiel pour l'étayage. J'entends le fait que nous continuons à verser, ou que nous ne continuons pas à verser, mais quand nous reprenons 4 fois les mêmes études pour le même lézard, cela devient compliqué. Nous venons d'acheter de la compensation de terres.

**M. Beq :** Je ne suis pas contre l'utilité du barrage de Saint-Géraud, bien au contraire. Et si nos anciens ont fait des retenues, tant mieux que nous en profitons aujourd'hui. S'il faut les rehausser, nous les rehaussons, mais cela fait 5 ou 6 ans que la remontée de la digue a été délibéré autour de cette Assemblée. Sauf que chaque année, ce sont 40 000 € en fonctionnement, 100 000 € qui partent pour n'avoir rien de plus. Ou alors il y a une volonté de l'État que cela ne se fasse pas ? Ils nous mettent « des bâtons dans les roues » qu'ils le disent clairement : « nous ne le voulons plus, vous arrêtez tout » et nous récupérons l'argent. Ou alors « oui nous voulons que vous le fassiez. » Et nous le faisons.

**Mme Nègre :** Merci pour toutes ces explications. Ce compte administratif 2022 et ce budget primitif 2023 ayant été adoptés par le conseil d'administration de l'institution interdépartementale du barrage de Saint-Géraud, lors de sa séance du 28 mars 2023 à Montauban, il est juste demandé à l'Assemblée départementale de prendre acte de la communication de ces documents (compte administratif et budget primitif).

Nous ne le votons pas. Merci.

0  
0 0  
0

**INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL  
DE TARN-ET-GARONNE - ÉTAT RÉALISÉ DES RECETTES  
ET DES DÉPENSES (ERRD) 2022**

---

**Mme Nègre :** Pardon, je reviens sur le rapport n° 60 concernant l'institut médico-éducatif et professionnel du Tarn-et-Garonne avec l'état réalisé des recettes et des dépenses 2022. M. le Président était présent lors de ce vote. Pour régulariser l'approbation de cette délibération, il convient d'annuler le vote qui a été fait sur ce rapport numéro n° 60 et de procéder à un nouveau vote en son absence.

Je mets à nouveau ce rapport au vote.

Le vote est clôturé merci. Il est adopté à l'unanimité avec 29 voix pour.

0  
0 0  
0

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE  
ADMINISTRATIF**

---

**Mme Rabault (rapporteur) :** [Délibération Conseil départemental - budget principal - CA 2022](#) ; [Délibération Conseil départemental - budget principal - CA 2022 \(annexe 1\)](#) ; [Délibération Conseil départemental - budget principal - CA 2022 \(annexe 2\)](#)

Si vous m'y autorisez, je vais passer un petit PowerPoint. Vous avez l'abbaye de Beaulieu. Cela sera une présentation entièrement avec Beaulieu. Je vous invite à y aller, car cela est magnifique. De toute façon, je n'ai mis que des photos de Beaulieu sur cette présentation.

J'ai choisi plusieurs axes pour aborder cette question budgétaire. D'abord, une exécution budgétaire est de savoir si le budget a été exécuté par M. le Président, qui est sorti, de manière conforme, à ce que nous avons voté. Cela est la première question à se poser.

Je rappelle les étapes du budget 2022 tel que nous l'avons construit. Car, comme nous le votons tôt, nous votons un budget supplémentaire au mois de juin. Cela n'était pas le cas précédemment. La première partie, en vert, est ce que nous votons dans le budget primitif. Nous rajoutons, il y a quasiment 91 millions d'euros, c'est ce que nous avons voté en juin 2022. 4 millions d'euros, c'est la partie qui a été votée en octobre. Ce sont des réajustements. Cela faisait un budget à 451 millions d'euros. Cela est quasi un demi-milliard d'euros qui sont gérés par le Département. Cela est beaucoup d'argent.

Je vais passer un graphe. En bleu, c'est ce que nous avons voté en sommant tous les budgets et en vert, c'est ce que nous avons exécuté. Les recettes sont conformes à ce que nous avons voté. Nous additionnons le fonctionnement et l'investissement. Nous avons dépensé un peu moins que ce que nous avons voté, car nous essayons toujours d'être prudents sur les dépenses en disant : « nous ne savons jamais ce qu'il peut se passer. » Sur cette partie, le budget est précautionneux et conservateur.

Le taux de réalisation des dépenses et des recettes : En recettes, nous avons eu 104 % par rapport au budget. En fonctionnement, nous sommes quasiment à 100 % et sur l'investissement ce sont 75 %. Vous allez me demander pourquoi ? C'est toujours comme cela. Je vous ai mis les taux de réalisation des crédits d'investissement depuis 2014. Tout simplement parce que sur la partie investissement, nous engageons des crédits. Les dépenses sont engagées, mais vous pouvez le payer sur le début de l'année 2023. C'est ce qu'il se passe.

Je remercie l'ensemble des services et les services des travaux, car dans un contexte où il y a à la fois de l'inflation, les prix ont été réhaussés, il y a vraiment eu un « boost ». Cela est factuel. C'est du compte administratif. Cela n'est pas de la projection. C'est vraiment ce qui est réalisé.

Sur les subventions, pourquoi sommes-nous à 75 % ? Tous les arrêtés correspondants aux crédits ouverts ont été pris. Par exemple, quand nous disons à des communes : « nous allons vous subventionner à hauteur de 12 %, 20 %, 15 % sur vos projets », c'est quand la commune le sollicite. Nous ne payons pas si elle n'appelle pas. Cela est assez logique. C'est pour cela qu'il y a ce petit décalage.

Sur les investissements directs, je pense que vous l'avez vu hier avec M. Vaissières, tous les programmes votés sont en cours de réalisation. Sur les programmes départementaux, hors collèges, tous les programmes votés sont en cours de réalisation. Le seul endroit où cela n'est pas totalement en cours de réalisation est sur les extensions déployées aux collèges de Montech, Labastide-Saint-Pierre et pour le gymnase de Verdun-sur-Garonne. Mme Sardeing en a aussi parlé hier.

Maintenant, lorsque nous regardons les recettes de fonctionnement, je reviendrais sur celles là après, nous avons la fiscalité directe. C'est ce nous votons, c'est-à-dire les taux que nous votons. Sur 390 millions d'euros de recettes de fonctionnement, nous n'en votons que 31 millions d'euros. Nous n'avons à notre main que 10 % des recettes de fonctionnement. Tout le reste, c'est l'État qui décide pour nous.

La fiscalité indirecte, là c'est l'État qui décide pour nous : les dotations, c'est l'État qui décide pour nous. Cela est toujours une question que nous nous posons, car il suffit qu'il change les règles pour que nos recettes varient aussi. C'est ce qui, effectivement, invite à faire attention.

Par rapport à ce que nous avons voté : 373 millions d'euros de recettes, nous en avons eu 390 millions d'euros. Cela fait un différentiel de 17 millions d'euros de recettes de fonctionnement en plus par rapport à ce que nous avons voté. Sur les 17 millions, vous en avez 13 millions d'euros qui se décomposent en quasiment :

- 6 millions d'euros de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) encaissée en plus que ce que nous avons anticipé.
- 3,8 millions d'euros sur la taxe spéciale, sur les conventions d'assurance. C'est ce qui va au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et c'est ce qui permet de le financer.
- 3,4 millions d'euros de plus sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) que ce que nous avons budgétisé.

- Un autre volet vient sur la compensation de l'aide personnalisée d'autonomie (allocation personnalisée d'autonomie) : 2 millions d'euros. Nous avons encaissé 2 millions d'euros de plus. Cela est assez factice, car nous sommes facteurs. Nous encaissons 2 millions d'euros, mais nous les dépensons de l'autre côté. Cela apparaît quand même dans nos recettes. C'est une écriture.

Sur nos dépenses, nous avons voté un budget à 311 millions d'euros. Nous avons dépensé 296 millions d'euros.

Sur les charges à caractère général, nous avons dépensé un peu moins que ce que nous avons voté.

Sur les dépenses de personnel, c'est en ligne.

Sur le revenu de solidarité active (RSA), aide personnalisée d'autonomie, nous avons dépensé moins. Il y a eu une baisse du nombre d'allocataires au revenu de solidarité active.

Sur toutes les dotations et les participations, j'y reviendrai, car je ferai un gros focus dans la partie budgétaire sur la protection de l'enfance. Le Président a présenté hier une délibération, mais budgétairement, c'est ce qui explose. Il faudra que nous en reparlions.

Les charges financières, ce sont les intérêts que nous payons, c'est-à-dire 5 millions d'euros par an.

L'excédent est ce qui revient de l'année précédente.

La principale dépense que nous avons, qui a été sous-estimée sur l'aide personnalisée d'autonomie... Nous avons mis un budget à 32 millions d'euros. Nous en avons exécuté 33,5 millions d'euros. Mais, si vous vous souvenez du diaporama d'avant, nous avons eu 2 millions d'euros de plus qui correspondaient à l'avenant n° 43 c'est-à-dire les revalorisations. C'est la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) qui nous en verse une partie.

Le gros des dépenses que nous avons surestimées sont l'électricité. L'estimation que nous avons mise dans notre compte de résultat est celle qui nous a été fournie par la direction régionale d'Électricité de France. Nous avons pris leurs chiffres, tels qu'ils nous les ont donnés. Nous avons indiqué, en octobre dernier, que nous n'avons toujours pas les factures du mois d'avril 2022. Tout cela a été un cheminement assez long. J'ai fait un petit schéma sur la partie réalisée. Grosso modo, nous allons récupérer 4 millions d'euros sur l'exercice 2022 de trop prévu, qui sont déjà dans les dépenses engagées, sur l'électricité. Cela est plutôt une bonne nouvelle.

Sur les recettes d'investissement, nous sommes en ligne avec ce que nous avons voté. Il n'y a pas eu véritablement de surprise, sauf sur la partie des subventions versées. Nous avons encaissé 11 millions d'euros ce qui était plus qu'anticipé. Là aussi, nous avons été prudents dans le budget, en se disant que, parfois, il y avait des retards de paiement. Il y a eu un principe de prudence.

Sur les dépenses d'investissement, nous sommes aussi en ligne, mais j'y reviendrai sur la partie exécution, en vous donnant le détail. Comme je le disais, le principal écart sur les dépenses d'investissement par rapport au budget voté vient des subventions versées aux communes, puisque ce sont elles qui font appel. Nous avons 21,3 millions d'euros qui ont été payés et 23,7 millions d'euros engagés.

La deuxième question qui se pose est quelle est l'exécution 2022 par rapport à l'exécution 2021 ?

La première partie c'est de savoir est-ce que le budget a été exécuté, conformément au vote de l'Assemblée départementale ?

La deuxième question est de voir comment est-ce que cela évolue par rapport à l'année 2021 ?

Vous avez en bleu la partie investissement, en orange la partie fonctionnement et en vert les restes à réaliser, c'est-à-dire les dépenses déjà engagées et pas payées. C'était sur les recettes, et vous voyez sur les dépenses, la même évolution.

Ce graphique montre l'excédent, c'est-à-dire quel est notre excédent de fonctionnement ?

Il a augmenté en 2022. Il n'a jamais été aussi élevé. Il a été à 44 millions d'euros. Cela s'explique de plusieurs façons. Nous avons eu des bonnes nouvelles sur les recettes qui ne vont, sans doute, pas se retrouver cette année. C'est pour cela qu'il faut être un tout petit peu prudent.

La partie bleu clair, ce sont nos recettes de fonctionnement. Par rapport à 2021, elle s'est totalement effondrée en 2022 et elle continue à s'effondrer en 2023, puisque nous ne percevons plus la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), qui a été annulée, et que l'État nous compense par une fraction de taxe sur la valeur ajoutée. Cela fait que la partie en orange, qui est la partie fiscalité indirecte, grossit. Aujourd'hui, la taxe sur la valeur ajoutée représente quasiment le tiers de nos dépenses de fonctionnement. Si les recettes de taxe sur la valeur ajoutée n'évoluent pas dans un sens favorable, cela affecte notre structure de recettes de fonctionnement.

La partie bleu clair c'est la fiscalité directe. En vert, vous avez l'excédent de l'année N-1. Quand vous regardez les chiffres dans le détail, la fiscalité directe est passée de 108 millions d'euros à 30 millions d'euros que l'État nous compense, via une fraction de taxe sur la valeur ajoutée dans la fiscalité indirecte qui, elle, a suivi un chemin inverse. Elle est passée de 93 millions d'euros à 183 millions d'euros.

La différence entre 2021 et 2022, c'est que nous avons eu 19 millions d'euros de plus de fiscalité indirecte par rapport à 2021. Au total, nous avons eu 33 millions d'euros de plus de recettes de fonctionnement qu'en 2021. Cela est une variation importante qui ne se retrouvera, sans doute pas, dans les années à venir.

Sur les 33 millions d'euros, il y en a 19 millions d'euros qui viennent de la fiscalité indirecte, quasiment 5 millions d'euros de plus qu'en 2021 sur les droits de mutation à titre onéreux, c'est ce que vous dites M. Beq. 5 millions d'euros de plus sur la fameuse taxe sur les assurances et 8 millions d'euros de plus sur la taxe sur la valeur ajoutée. Cela est vraiment significatif. Si nous avions gardé le foncier bâti, comme cela était le cas avant, il n'y aurait pas eu 8 millions d'euros. Il y aurait eu 2 fois moins. Effectivement, ce sont des recettes qui ont été très dynamiques cette année. Attention ! Cela ne veut pas dire que cela va se reproduire.

Nous avons eu 9 millions d'euros d'excédent de plus, car nous avons eu un excédent supérieur qui se voit aussi dans nos recettes de fonctionnement.

Nous avons eu 3 millions d'euros de dotations en plus, ce sont les 2 millions d'euros que j'ai mentionnés sur l'aide personnalisée d'autonomie. Mais, cela est un effet facteur : c'est-à-dire que nous les reversons de l'autre côté.

La dotation globale de fonctionnement de l'État n'a pas du tout bougé, alors que les charges de l'État augmentent. À titre personnel, j'ai fait un amendement qui n'a pas été voté pour qu'elle soit revalorisée avec l'inflation. Cela est autre chose.

Si nous passons aux dépenses de fonctionnement : Vous avez en orange le personnel, en bleu, c'est ce que nous appelons les charges à caractère général (vous achetez des stylos, vous payez votre électricité). En gris, c'est la partie revenu de solidarité active, avec l'aide personnalisée d'autonomie. En bleu foncé, c'est la partie relatives aux charges financières et en jaune, c'est la partie des subventions et des dotations. Je vais revenir là-dessus, car ce sont, notamment, les nuitées pour l'accompagnement de la protection de l'enfance, les subventions que nous versons au service départemental d'incendie et de secours, etc. Cela vous donne la répartition par différentes fonctions.

Cela est la même chose, mais en format tableau. Les charges générales ont augmenté de 9 millions d'euros par rapport à 2021. Je vais revenir sur ce retraitement. Sur les 9 millions d'euros, vous en avez 6 millions sur l'énergie. Sur ces 6 millions d'euros, sur l'énergie, nous allons récupérer 4,5 millions d'euros. C'est là où nous avons pris l'estimation d'Électricité de France, qui a été revue à la baisse, car vous savez qu'ils continuent à renvoyer les factures. J'ai fait un retraitement. Si j'enlève les 4,5 millions d'euros, cela vous donne la partie jaune. En rouge au bout, vous avez les différentes variations et nos dépenses de fonctionnement ont augmenté comme l'inflation. L'inflation de l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) est à 5,4 % et cela a augmenté de 5,49 %, en retraçant cette partie qu'Électricité de France nous a dit ne pas refacturer. Si cela n'est pas clair, n'hésitez pas à m'interrompre.

Sur le personnel, il y a 4 millions d'euros de plus par rapport à 2021 : 3,5 millions d'euros pour le personnel du Département, à la fois la revalorisation du point d'indice, le Ségur pour une partie et les revalorisations envisagées. 500 000 € pour les assistants familiaux, avec les revalorisations prévues par le Gouvernement. Si vous avez un assistant familial qui accueille 2 enfants, il a eu une augmentation de 300 € par mois, passant de 2 700 € à 3 000 € par mois.

Sur l'aide personnalisée d'autonomie, il y a plus 2 millions d'euros qui sont liés à l'avenant n° 43, mais cela fait partie des 2 millions d'euros de recettes, que nous avons eues en plus et sur le revenu de solidarité active, il y a une baisse de 600 000 €, par rapport à l'année 2021, puisqu'il y a eu 81 bénéficiaires de moins.

Le gros est cette partie sur les subventions, les participations et les dotations. Vous voyez que les frais d'hébergement pour l'accueil des mineurs et l'accompagnement que nous faisons, a augmenté de 2,7 millions d'euros. Ce sont des dépenses, qui depuis 2016, au total, sur tout le volet de la protection de l'enfance ont augmenté de 24 millions d'euros. Nous sommes face à une explosion, à mon avis, qui est problématique. J'en reparlerai tout à l'heure dans la partie budgétaire.

Nous avons fait un découpage sur ces dépenses de fonctionnement. La partie due aux décisions de l'État représente 1,5 million d'euros. C'est le point d'indice et le Ségur. La partie due à des décisions que nous avons prises ce sont 2,5 millions d'euros avec les revalorisations salariales, que nous avons décidées. 1,4 million d'euros, pour le complément indemnitaire annuel et 280 000 € pour l'apprentissage et les frais de déplacement des agents, il y en a plus qu'en 2021. En 2021, il y avait encore du covid et nous ne nous déplaçons pas beaucoup. Près de 700 000 € pour la revalorisation des assistants familiaux. 9 ont été recrutés en 2022.

Un point, car cela pose des questions, sur l'écart entre les engagements de l'État et la réalisation. Nous avons déboursé sur la prestation de compensation du handicap (PCH), sur l'aide personnalisée d'autonomie et sur le revenu de solidarité active 84,6 millions d'euros en 2022. L'État nous en a remboursé 40,1 millions d'euros. Cela fait un taux de compensation de 47,4 %.

Quand le revenu de solidarité active a été créé, l'État avait dit : « Vous serez compensé à 100 %. » Nous sommes compensés à 52,1 %. Quand l'aide personnalisée d'autonomie a été créée, l'État nous a dit : « Vous serez compensé à 50 %. » La compensation est de 40,2 %. Nous sommes en deçà. Oui, n'hésitez pas à interrompre ?

**M. Beq :** Si je peux me permettre, nous parlons de 47 % de compensation. Cela est uniquement sur les prestations qui sont versées et de l'argent qui nous est donné. Mais, si nous voulons calculer le vrai coût, il faut rajouter l'ensemble du personnel affecté à traiter le revenu de solidarité active et pour lequel nous sommes compensés à 0, ainsi que l'ensemble des bâtiments, avec leurs frais de fonctionnement et d'investissement. Là également nous sommes compensés à 0.

**Mme Rabault :** Ceci est tout à fait exact. Je ne parlais que de la partie des prestations. Sur la prestation de compensation du handicap, cela est pareil. Nous devons avoir une compensation à 100 %. Elle est de 52,3 %. Cela vous donne le fait que nous avons 40 millions d'euros, à la charge totale du Département.

**M. Descazeaux :** Ce qui veut dire que l'État, aucun Gouvernement, depuis plusieurs décennies, n'est revenu sur ce financement. Nous avons eu une décroissance de l'aide de l'État au fur et à mesure, et jamais, il n'y a eu une inversion de cette tendance. Cela pèse sur les finances du Département. Lorsque hier, Mme Rabault vous n'étiez pas là, nous discutons sur le social avec la crise sociale et le financement que nous pouvions mettre sur le social, nous voyons que nous sommes « pendus ». L'État ne joue pas son rôle et ne l'a pas joué depuis quelques décennies.

**Mme Rabault :** Voilà pour cette partie.

Sur les dépenses d'investissement, je vous avoue que les histoires de comptes d'ordre ne sont pas mon « truc ». Je vais vous parler d'économie. Nous avons eu un grand débat en commission des finances, puisque vous savez que nous décidons de verser une partie de notre excédent de la section de fonctionnement, pour financer l'investissement. Nous pouvons faire des reports l'année suivante sur une partie. Cela est un choix de gestion. Vous avez des comptes d'ordre qui interviennent entre les 2.

Pour moi, l'investissement ce sont 3 choses : nous remboursons la dette, nous faisons les travaux (c'est la partie en bleu, ce sont les investissements directs du Département) et nous subventionnons les communes pour leur investissement. (c'est la partie en vert). Nous sommes à un peu plus de 55 millions d'euros. 57 millions d'euros sur l'année 2022, ce qui est le montant le plus élevé de l'histoire du Département avec 35 millions d'euros sur les programmes départementaux, c'est la partie en bleu, et un peu plus de 21 millions d'euros sur la partie en vert. Cela fait du Département le premier partenaire financier des communes, puisque l'État via la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) (ex-DSIL) est autour de 13 millions d'euros. Cela n'est vraiment pas négligeable sur cet investissement.

Un point sur la dette. Cela est toujours Beaulieu avec une roseraie, créée exprès pour Beaulieu, je vois que M. Cros est content. Il la reconnaît. Il a une rose à son nom, vous pourrez la trouver dans le jardin. C'est peut-être celle-ci ?

Cela est l'encours de la dette. Nous avons deux parties : la dette classique, pour laquelle nous faisons des emprunts auprès des banques et la dette du partenariat public/privé pour le pont de Verdun-sur-Garonne, qui maintenant doit être intégrée dans les comptes du Département.



Il y a une décroissance puisqu'elle a baissé de 4 millions d'euros en 2023. Les intérêts payés, 5 millions d'euros, c'est l'évolution des intérêts payés qui pèsent sur nos charges de fonctionnement.

C'est toujours Beaulieu avec une sculpture posée sur le mur de l'Abbaye et vous avez l'évolution de l'épargne brute et nette.

S'il fallait que je résume ce budget : une exécution 2022 conforme au vote du budget 2022. M. le Président n'est pas là, mais c'est son exécution que nous jugeons. Des recettes de fonctionnement qui ont été dopées par la taxe sur la valeur ajoutée et les droits de mutation à titre onéreux. Ce sont 12,5 millions d'euros de plus en 2021. Ce sont 9 millions d'euros de plus que nous avons budgétisés. Cela ne va pas se reproduire cette année, il ne faut pas se mentir.

Des dépenses de fonctionnement retraitées des 4,5 millions d'euros sur Électricité de France que nous récupérerons et qui sont en ligne avec l'inflation de l'institut national de la statistique et des études économiques. Un niveau d'investissement qui n'a jamais été atteint pour le Département. Un résultat à 44 millions d'euros et une réduction de la dette à 4 millions d'euros en 2022. L'épargne nette est ce que nous avons dans nos caisses.

Voilà, pour la présentation de ce compte administratif.

**Mme Nègre :** Merci Valérie pour toutes ces précisions. Cela est vrai que cette présentation nous permet de mieux comprendre tous ces chiffres, qui nous dépassent un peu, surtout à l'échelle de nos petites communes. Y a-t-il des questions ?

**M. Albugues :** Merci Mme Rabault, Madame la Présidente de la commission des finances pour ces explications claires. J'ai une petite question un peu technique. Mais hier, dans son discours de début de journée, M. le Président a dit, je ne veux pas me tromper, que la dette était réduite de 20 millions d'euros et là, ce sont moins 4 millions d'euros.

**Mme Rabault :** Il y a ce que nous remboursons et ce que nous empruntons. J'ai fait du net. Je pense que M. le Président a dit : « nous avons poursuivi un effort de remboursement de 20 millions d'euros. » Mais nous avons emprunté, c'est le net. La dette a baissé.

**M. Bertelli :** Vous m'excuserez, mais je vais être obligé de reprendre exactement ce qu'a dit Mme Rabault. Ce que j'avais préparé, c'est exactement ce qu'elle a dit.

Cette année 2022 se termine bien, alors qu'avec la crise, il aurait pu en être tout à fait différemment. Elle se termine bien par un excédent budgétaire conséquent, mais il ne faut pas que M. le Président s'en attribue tout le mérite, comme il l'a fait dans son discours introductif. Elle se termine bien et nous nous en réjouissons, car, depuis 3 ans, nous avons des recettes particulièrement dynamiques.

Nous avons, en 2022, plus de 24 millions d'euros de recettes en plus par rapport à 2021. Nous en avons 34 millions d'euros de plus par rapport à 2020. Nous en avons 40 de plus par rapport à 2019. Cela n'est pas rien. Cela est énorme. Avec cela, nous pouvons faire un peu plus de choses. Je vais tempérer ce que j'ai écrit avec l'histoire de l'électricité.

Malheureusement, les dépenses ont suivi le même rythme puisque si nous ne retraitons pas le problème électrique, nous avons eu plus de 20 millions d'euros de dépenses en plus par rapport à 2021. Ce qui faisait un solde sur l'année de 4 millions d'euros. La crise a eu, cela est certain, un impact sur les dépenses, mais pas seulement. Je ne parle pas du retraitement de l'électricité. Les charges générales sont passées de 15,7 millions d'euros à 24,8 millions d'euros. Cela faisait 57 % d'augmentation. Il faudra quand même, à l'avenir, mettre la « pédale douce » sur le train de vie.

Autre point de vigilance, ce sont les charges de personnel. Elles augmentent de 5,7 %. Cela n'est pas tenable, à terme, si les recettes viennent à stagner ou à diminuer. Nous pouvons agir sur les dépenses, mais nous ne pouvons pas grand-chose sur les recettes. Nous les subissons. Nous avons, tout de même, cet excédent de 4 millions qui augmente l'épargne nette de la même somme. Nous sommes passés à 36 millions d'euros et c'est tant mieux.

Autre remarque, je serai un peu plus désobligeant. On nous a grandement invectivés sur notre gestion en « bon père de famille » avec la constitution d'excédents. Or, ils n'ont jamais été aussi élevés que cette année. Même si nous nous en réjouissons, cela est dommage que nous ayons été agressés sur ce point.

On nous a aussi reproché d'emprunter sans besoin. Dans cette logique, en 2021, l'emprunt prévu n'a pas été réalisé. Cependant, en 2022, il y a eu cet emprunt de 13 millions d'euros qui a été contracté, avec des taux bien supérieurs que l'année précédente, malgré les excédents. Le discours a changé. Vous avez critiqué notre gestion. Mais, finalement, cela est la même chose qui a été faite.

En ce qui concerne la dette, elle a baissé de 20 millions d'euros. Elle est passée, avec le pont de Verdun-sur-Garonne, à 180 millions d'euros. Les recettes dynamiques l'ont permis, mais si j'ai parlé de tsunami au budget primitif, c'est, car à côté, il ne faut pas oublier que nous avons un engagement de 85 millions d'euros qui n'apparaissent pas dans les comptes. Mais, il faudra les honorer.

Voilà pour les remarques. Je reprends exactement ce que vous avez dit, Mme Rabault. Vous vous en doutez, nous ne voterons pas le compte administratif, mais nous nous abstenons.

**Mme Nègre :** Merci. Pas d'autre intervention ? Pardon, Mme Rabault.

**Mme Rabault :** Je vais juste préciser, car nous avons eu une année très dynamique sur les recettes de fonctionnement. Nous avons eu + 9 % sur les recettes de fonctionnement. Sans retraiter l'aspect dépenses de fonctionnement, nous sommes à + 7 %. De toute façon, nous sommes en dessous. En retraitant, nous sommes à 5,4 % c'est-à-dire « pile poil » l'inflation institut national de la statistique et des études économiques. Cela est une augmentation. Nous sommes d'accord, cela est toujours de l'argent sonnante et trébuchant, mais il n'y a pas de dérapage. Cela est très important.

**M. Bertelli :** Effectivement, je n'avais pas ces chiffres au départ.

**Mme Nègre :** Par rapport au personnel et aux dépenses croissantes du personnel, je voudrais ajouter avec les dernières annonces gouvernementales en termes de point d'indice, salaire, prime du pouvoir d'achat, il faut s'attendre à ce que ces dépenses augmentent encore. Il faut que tout le monde en ait conscience. Indépendamment de la révision du régime indemnitaire des agents, le gros chantier sur lequel nous allons nous attaquer à l'automne, il y a également toutes les prestations sociales qu'il faut revoir, dépoussiérer déjà, puis voir ce qu'il est possible de faire. Attention, cela est un article qui va considérablement augmenter. Je tiens à le dire, et qui va peser lourd.

Nous sommes vigilants, bien évidemment, mais ensuite, quand il y a surtout des effets rétroactifs sur des augmentations, tels que nous les avons connus en 2022, je ne sais pas trop comment pouvons-nous faire. Si vous avez un secret pour ne pas les appliquer, il faut nous le dire.

S'il n'y a pas d'autre intervention ? Oui ?

**Mme Morvan :** Hier, il a bien été dit qu'il manquait de personnel dans le social, pour le secteur de la petite enfance. Vu les difficultés, nous avons du mal à trouver des personnes. Je connais des psychologues qui refusent de travailler dans ces milieux, tellement cela est compliqué. Pour moi, l'augmentation du personnel n'est pas un problème. S'ils sont bien ciblés et s'ils correspondent aux postes dont nous avons besoin, oui cela est une charge, mais cela n'est pas grave.

**Mme Nègre :** Je ne parle pas du nombre. Je parle des augmentations financières prévues par l'État en termes de revalorisation du point d'indice. Même si d'un point de vue social, la prime pouvoir d'achat et d'autres, cela est très bien, mais cela a aussi une incidence budgétaire. Je n'ai pas toute la liste là, mais si vous voulez, je peux vous la détailler. Actualités sur lesquelles nous n'avons pas de précision aujourd'hui, puisque les décrets ne sont pas encore parus. Mais, il faut savoir qu'il va déjà y avoir des augmentations, qui vont sans doute s'appliquer courant de l'année 2023.

**Mme Sardeing :** Je ne vais pas répondre ni à Mme Rabault ni à M. Bertelli : Tout le monde connaît mes compétences en finances. Juste, basiquement, constater que nous avons mandaté, nous avons dépensé 57 millions d'euros, et cela n'était jamais arrivé. Dans ces 57 millions d'euros, 21 millions d'euros vont vers les communes. Quand nous donnons de l'argent aux communes, nous savons que nous faisons travailler les entreprises locales. Cela n'est quand même pas rien.

Pour ce qui est des 36 millions d'euros que nous avons dépensés, nous-mêmes, au Département, nous avons mis beaucoup d'argent sur la voirie. Vous savez que je trouve que nous mettons toujours trop d'argent sur la voirie, mais nous avons de quoi les mettre. Nous devons, certainement, en rajouter après les intempéries de ces derniers jours.

Nous avons, quand même et surtout, tous ensemble pratiquement, validé l'extension de 4 collèges, la construction d'un gymnase et la rénovation d'un autre. Cela n'est pas rien. Il y a des choses conséquentes qui sont faites à destination de nos collégiens, je le rappelle, suite à la demande de M. le Président qui souhaite que l'éducation soit « le fer de lance » de son mandat. Nous nous y appliquons.

Merci à nos services de « s'être bougés » pour pouvoir mandater tout cela et faire les travaux. Cela n'est pas tout de le dire. Derrière, faut-il suivre pour y arriver. Le rythme est parfois infernal. Sur le personnel, des questions se poseront puisque l'État prend des mesures que nous ne pouvons que partager. Je suis fonctionnaire et si on m'annonce que j'aurais 1,5 de plus du point d'indice et, éventuellement, une prime pouvoir d'achat, car il faut gagner moins de 3 200 €, je vous rassure j'en suis bien loin. Cela me fait dire, entre parenthèses, que nous ne sommes pas si mal au Département. J'ai regardé les bulletins de salaire, le mien par rapport à des agents ici. Je ne sais pas s'il ne vaut pas mieux être catégorie C au Département que A dans une collectivité. Je referme la parenthèse.

Cela est une question qu'il faudra se poser, Mme Morvan, car effectivement à un moment, les charges de personnel vont augmenter. Que faisons-nous ? Nous supprimons des postes pour pouvoir augmenter les autres ? Cela ne sera pas tenable comme ça. Tous nos agents qui sont ici travaillent. Nous avons, bien évidemment, besoin d'eux. Les budgets, nous pourrions les augmenter tant que nous aurons de l'argent. Mais, à un moment, il faudra, sans doute, faire des choix. Ce que nous mettrons dans les augmentations du personnel, qu'il faut faire, au-delà de l'obligation, nous ne le mettrons pas dans de l'investissement. Ce sont des débats que nous devons avoir sans doute. Comme le dit Mme Rabault, ce qui s'est passé cette année ne va sans doute pas se reproduire. Nous savons, d'ores et déjà, que nous avons une baisse des droits de mutation à titre onéreux, car les gens achètent moins pour plein de raisons. Ils ont moins d'argent, car tout a augmenté et les banques prêtent moins.

Nous avons beaucoup de facteurs que nous ne maîtrisons absolument pas. Pour revenir à la discussion que nous avons un peu abordée hier, oui, effectivement, nous sommes bien loin de l'époque de la décentralisation et de la compensation. Que nous le voulions ou pas, cela était une politique de gauche. Nous l'avons perdue et nous nous retrouvons avec des compensations à moins de 50 % et avec, maintenant, de l'argent que nous donne l'État. Si demain il décide de ne plus nous le donner, je ne sais plus trop ce que pourra faire le Département, à moins que cela soit la chronique d'une mort annoncée des collectivités territoriales de proximité.

**M. Bésiers :** Entre ce qu'a dit Mme Nègre et ce qu'a dit Mme Sardeing, le point de vigilance qu'il faudra avoir est par rapport à l'augmentation de toutes ces charges qui va, de facto, amoindrir les épargnes des communes et amoindrir leurs investissements. Elles pourront faire des demandes, si elles veulent, de subventions au niveau du Département, de la Région, à qui ils veulent, mais si elles n'ont pas les moyens de pouvoir lever des fonds sur leur capacité de financement, par elles-mêmes, il faudra se poser des questions de savoir comment cela va fonctionner pour la suite.

Je veux dire par là que l'autofinancement va devenir compliqué pour la partie qui les concerne. Même si le Département applique des politiques qui sont offensives en faveur des communes, cela sera, à mon avis, compliqué. Il faut voir aussi quel sera le volume des subventions qui sera versé aux communes. Car, si elles n'ont pas la capacité d'autofinancer le restant, elles n'iront pas demander des subventions. Attention à ce point !

Là-dessus, les augmentations successives que j'entends parfaitement et que nous avons eues l'an dernier, avec tout ce qui s'est passé, plus la crise énergétique, Mme Rabault, heureusement que nous récupérons 4,5 millions d'euros sur l'électricité. Soyons très prudents. Attendons de voir les comptes administratifs des communes et de toutes les collectivités à la fin de l'année 2023. Je pense que beaucoup de choses vont bouger.

**Mme Rabault :** Je suis complètement d'accord avec toi, c'est pour cela que nous divisons en deux la partie investissement : celle sur laquelle nous avons la main, les travaux que nous lançons, et celle des subventions aux communes qui dépendent de, si finalement elles font le projet. Nous sommes bien obligés de l'inscrire dans le budget. C'est que nous faisons, mais ensuite nous n'avons plus la main. Ce sont les communes qui décident d'appeler ou pas.

C'est pour cela que, quand je dis que le différentiel, le taux de réalisation est à 75 %, la grosse partie vient essentiellement de ce que les communes demandent ou pas. Nous n'avons pas la main. C'est pour cela que nous sommes obligés de l'inscrire au budget, mais nous n'avons plus la main pour en faire la demande.

**M. Descazeaux :** Depuis hier, nous avons parlé d'urgence et d'urgence climatique. Le Département et les collectivités ont été aidés, le Conseil départemental, les collectivités avec le contrat de relance de transition énergétique pour pratiquer des politiques différentes, mais vraiment. Mme Rabault, certains qui sont intervenus parlent de prospective et qu'il va falloir réfléchir à ce que demain nous ne puissions pas faire les mêmes choses.

Depuis hier, l'impression que cela me donne, c'est que nous continuons les mêmes politiques que nous faisons avant. M. Albugues, tout à l'heure, a évoqué le rapport de 2009 sur le tourisme. Il a été repris et un peu édulcoré avec une teinte « durable ». Que cela soit pour le logement ou pour les collèges, j'ai l'impression que nous faisons toujours la même chose. Par exemple, nous allons agrandir les collèges. Cela est sûrement utile, mais j'ai l'impression que nous ne faisons pas une politique vraiment différente.

Est-ce que nous devons attendre que d'autres phénomènes climatiques et autres arrivent pour colmater les dégâts ? Ou faut-il se projeter, je l'ai encore redit hier, sur 20 ans, 30 ans, 40 ans et sûrement beaucoup plus loin et imaginer une autre politique ? Nous avons utilisé des cabinets d'études qui rendaient ponctuellement des rapports sur telle et telle politique. Certains ont remis en place les mêmes. Mais, je pense qu'il faut, peut-être, innover dans l'investissement que nous devons faire pour des choses autrement. Faisons appel à notre créativité pour ne pas reproduire les mêmes choses qui amèneront les mêmes conséquences, ou au contraire, vont augmenter les dangers.

Je ne suis pas pessimiste, mais je crois qu'il faut, peut-être, réfléchir à cela : Prendre le temps de réfléchir. Peut-être faire venir des experts ou bien utiliser des idées qui ont cours dans d'autres Départements pour ne pas reproduire les mêmes choses. Le cas symptomatique du tourisme est, peut-être, le reflet de ce que nous continuons à faire.

**Mme Sardeing :** M. Descazeaux, je suis d'accord que nous réfléchissions, que nous phosphorions, etc. Rien ne dit et il n'a jamais été dit que nos politiques, quels que soient les Présidents qu'il y a eu à la tête de cette institution, aient été mauvaises. Nous ne sommes pas d'accord sur certains points et sur certains dossiers, mais je rappelle que la plupart du temps, grosso modo, 90 % des dossiers sont votés à l'unanimité.

**M. Descazeaux :** Je nous remet en cause.

**Mme Sardeing :** Je suis d'accord avec toi mais ce n'est pas nous qu'il faut remettre en cause. Le fait que l'État ne compense pas et le fait que l'État change sa politique. Si demain nous avons quelqu'un, quelqu'une, je n'en sais rien, qui décide de redonner un peu de mou sur les collectivités locales... Sauf que là, nous ne sommes absolument pas maîtres. Je ne vois pas en quoi le fait de dire que nous donnons de l'argent aux communes pour faire des projets ou que nous agrandissions tel collège, cela n'est pas une mauvaise chose. Que nous le fassions, excusez-moi M. Descazeaux, en rose, en bleu, en vert, avec ou sans panneaux, cela ne change rien à ce que l'État nous reverse ou ne nous reverse pas.

**M. Descazeaux :** Je me suis sûrement mal exprimé, pardon. Ce que vous expliquez, Mme Sardeing, c'est que nous avons le budget qui est contraint, nous sommes d'accord. Mais, ce sont les mêmes choses que nous reproduisons, que nous faisons. Nous sommes fiers de remettre 120 millions d'euros sur les routes. Certainement qu'il faut les mettre, mais, peut-être, pouvons-nous nous dire que 30, 40, 50 millions d'euros pourraient être consacrés à autre chose, sur un mandat, ou plus loin pour que l'impact sur l'environnement ne soit plus le même.

Je ne suis pas un écologiste de la première heure. Ce n'est pas moi qui ai écrit le rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Il faut s'inspirer de ce rapport et des idées qui se dégagent pour faire autre chose. Cela n'est pas en disant : « nous allons donner un peu d'argent aux maires ». Eux, ensuite, ils seront confrontés et ils feront, peut-être, les mêmes choses ou pas. Est-ce qu'il y aura des maires novateurs qui feront autre chose ? Faut-il les encourager ?

Cela est un débat beaucoup plus large, excusez-moi, cela est un débat plus large qu'il faudrait avoir. Cela peut prendre un peu de temps, mais des idées circulent et il faut peut-être les reprendre. C'est nous. Ce n'est pas vous, excusez-moi, majorité qui êtes responsable seulement. Je n'attaque pas la majorité. Je nous mets en cause, nous les dirigeants, les élus, tout simplement.

**Mme Nègre :** Je voudrais quand même rappeler qu'hier nous avons... Peut-être que cela n'est rien, mais la feuille de route votée hier concernant toute la transition énergétique et toute cette partie en matière de développement durable. Je pense que cela est une orientation que nous avons souhaitée prendre et cela n'est pas que du « papier ». Derrière, il y aura des actions concrètes. Nous avons commencé. En ce qui concerne la voirie, nous avons X kilomètres de voirie départementale et il faut l'entretenir.

**M. Descazeaux :** Ce sont des choix.

**Mme Nègre :** Mme Bourdoncle, vous vouliez intervenir ? Après, je le fais voter.

**Mme Bourdoncle :** Sur ce que tu viens de dire, par rapport au dossier que nous avons voté sur la transition énergétique, qui va se poursuivre, et très vite, je l'espère, vers la transition écologique du Département. Il faut démarrer.

Sur ces sujets, je voulais aussi dire, M. Descazeaux, que franchement, les communes sont déjà en ordre de marche par rapport à la transition énergétique et à la transition écologique. Pour rencontrer des maires très régulièrement, il y a beaucoup de choses qui sont faites. Aujourd'hui, les appels qu'ils nous font pour demander des financements sur des projets, ce sont des projets réfléchis et avec, évidemment, ces orientations-là.

Aujourd'hui, nous voyons dans beaucoup de communes des réhabilitations de bâtiments à l'intérieur des villages. Nous avons tout un dispositif pour améliorer les centres-bourgs, où effectivement, la population pourra être mieux accueillie dans les villages, avec justement cette problématique de mobilité, afin d'éviter des kilomètres faits pour rien. Il y a beaucoup de choses qui sont faites.

L'État, qui est un partenaire financeur a aussi lancé sa feuille de route, avec le fond vert, sur laquelle nous avons accroché un gros nombre de financements corrélés. Nous avons « Tarn-et-Garonne conseil aux collectivités » qui agit et qui a « mis les bouchées doubles » en accompagnant les petites communes sur des dossiers en pointe, par rapport aux contrats d'environnement.

Vraiment les choses sont lancées. Il ne faut pas dire que chacun fait comme avant. Non, les choses ne se font plus comme avant. Nous construisons des chaufferies bois, nous lançons de gros programmes à énergie positive sur des bâtiments et nous refaisons tout l'éclairage public, effectivement avec des systèmes de LED qui consomment beaucoup moins. Vraiment beaucoup de choses sont faites aujourd'hui pour se projeter vers un équilibre écologique plus vertueux.

**Mme Nègre :** M. Bertelli, mais rapidement.

**M. Bertelli :** Très rapide. Je n'ai pas parlé des investissements, mais pour répondre à Mme Sardeing, cette année ils sont très importants. Ils n'ont jamais été aussi importants. Depuis 4 ans, les investissements directs se situent entre 33,3 millions d'euros et 35,6 millions d'euros cette année. Les subventions aux communes, depuis 4 ans, se situent entre 20 millions d'euros et 21,3 millions d'euros cette année. C'est juste pour dire en conclusion, que chacun fait ce qu'il peut.

**Mme la Présidente :** Merci. Mme la Présidente de la commission des finances, l'avis de la commission ?

**Avis de la commission :** Favorable à la majorité (pour : 5, contre : 2, abstentions : 2)

**Mme Nègre :** Je lance le vote de ce compte administratif.

Le vote est terminé.

Pour : 15

Contre : 1 (*M. Descazeaux*)

Abstentions : 13 (*Mmes Castagné, Colombié, Delbreil, Delcher, Heulland, Mauriège, Morvan, MM. Albugues, Astruc, Bertelli, Bésiers, Lopez et Pécou*)

Adopté à la majorité.

... (retour de M. le Président dans la salle) ...

**Mme Nègre :** M. le Président revient, je lui cède bien sûr et avec grand plaisir la Présidence.

0  
0 0  
0

**INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE  
TARN-ET-GARONNE - DÉCISION MODIFICATIVE 2023 DE L'ÉTAT  
PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES**

---

**M. le Président :** M. Deprince donne procuration à Mme Ius.

**Mme Rabault (rapporteur) :** [Délibération IMEP de Tarn-et-Garonne - DM 2023 de l'EPRD](#)

Nous attaquons les budgets supplémentaires. Celui-ci concerne l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne avec une décision modificative. Il n'y a aucune différence sur l'investissement par rapport à ce qui avait été initialement voté, mais je rappelle que sur cet institut, c'est l'agence régionale de santé qui verse chaque année 2,7 millions d'euros sur le fonctionnement. Cela est une dotation dont nous connaissons le montant en cours d'année.

Par cette actuelle décision modificative, nous augmentons les prévisions de recettes de 8 000 €, et les prévisions de dépenses de 41 000 €, ce qui fait un déficit prévisionnel d'exploitation de 32 000 €. Je rappelle que ceci à la fin termine à l'équilibre, puisque le gros financeur de l'institut médico-éducatif et professionnel est l'agence régionale de santé d'Occitanie.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Merci. Je le mets aux voix. Nous passons au vote.

... (clôture du scrutin) ...

Merci, adopté à l'unanimité. (26 pour, 4 absents : Mme Ducassé, MM. Albugues, Beq et Lopez)

0  
0 0  
0

## CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - 2023

---

**Mme Rabault (rapporteur) :** [Délibération CDEF - DM - 2023](#)

Nous vous demandons de voter un budget de plus 1,289 million d'euros qui est en quasi-totalité en investissement, puisqu'il y a 1,255 million d'euros en investissement dans la partie recettes et à la fois dans la partie dépenses, avec des constructions en cours et des travaux. 400 000 €, cela n'est vraiment que de l'investissement supplémentaire.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Merci. Je mets aux voix. Nous passons au vote. Il y a des absents.

... (clôture du scrutin) ...

Merci, adopté à l'unanimité. (25 pour, 5 absents : Mme Ducassé, MM. Albugues, Beq, Bertelli et Lopez)



## LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

---

**Mme Rabault (rapporteur) :** [Délibération laboratoire vétérinaire départemental - BS 2023](#)

C'est un budget supplémentaire à hauteur de 320 000 €, mais il intègre la reprise des résultats. Quand nous avons voté les budgets primitifs, les comptes 2022 n'étant pas arrêtés, il n'y avait pas la reprise des résultats. Le budget supplémentaire est à 222 000 € et il intègre une augmentation de la participation du Département à hauteur de 22 000 €.

Comme nous avons une délibération qui vient sur un sujet connexe, je pense que nous aurons l'occasion d'y faire référence, puisqu'il y a des charges d'électricité qui augmentent. Tout ceci est lié avec la délibération suivante.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Merci. Je passe au vote.

... (clôture du scrutin) ...

Merci, adopté à l'unanimité. (28 pour, 2 absents : MM. Albugues et Lopez)

0  
0 0  
0

## LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL – RESTES À RECOUVRER - ADMISSIONS DE CRÉANCES EN NON-VALEUR

---

**Mme Rabault (rapporteur) :** [Délibération laboratoire vétérinaire départemental - restes à recouvrer - admissions de créances en non-valeur](#)

Ce sont des budgets, il y en a un principalement et un deuxième débiteur qui sont sans doute insolubles. Le temps que nous faisons les réclamations, nous plaçons ces valeurs en restes à recouvrer. Il y en a pour 24 000 €.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Merci. Je passe au vote.

... (clôture du scrutin) ...

Merci, adopté à l'unanimité. (28 pour, 2 absents : MM. Albugues et Lopez)

## LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL – REPRISE SUR PROVISIONS

---

**Mme Rabault (rapporteur) :** [Délibération laboratoire vétérinaire départemental - reprise sur provisions](#)

Ce sont des créances que nous avons provisionnées dans l'espoir de les recouvrer. Nous en avons recouvré une partie. Sur les 124 000 €, il y avait une provision qui avait été constituée. Nous avons réussi à recouvrer 25 092 €. Il faut les sortir de cette partie de provisions.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Merci. Nous passons au vote.

*... (clôture du scrutin) ...*

Merci adopté à l'unanimité. (28 pour, 2 absents : MM. Albugues et Lopez)

0  
0 0  
0

## SITUATION DU LABORATOIRE SITE DE MONTAUBAN AU SEIN DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC "PUBLIC-LABOS"

---

**Mme Rabault (rapporteur) :** [Délibération situation du laboratoire site de Montauban au sein du GIP "Public-labos"](#)

Cette délibération est un gros morceau. Il y a plusieurs Conseillers et Conseillères départementales qui sont effectivement impliqués, parce qu'ils ont assisté au conseil d'administration. Je vais essayer de refaire la chronologie.

En 2013, 4 Départements se disent qu'ils ont peut-être intérêt à se regrouper : le Lot, le Gers, le Tarn-et-Garonne et le Tarn, afin d'essayer de rationaliser les fonctions de leurs laboratoires vétérinaires respectifs.

En 2019, cette Assemblée a voté la création d'un groupement d'intérêt public (GIP) dont les missions étaient les suivantes. Nous les rappelons :

- le maintien d'un service public de proximité ;
- la qualité et la sécurité des données alimentaires ;
- l'analyse et la qualité des eaux ;
- la prévention des maladies animales ;
- la surveillance et la préservation de l'environnement.

Sur ceci, des prestations peuvent être réalisées pour des tiers privés. Le Préfet de Région a approuvé la création du groupement d'intérêt public le 17 janvier 2020.

Lors de la première réunion de la Commission des finances qui s'est réunie de cette nouvelle Assemblée, en juillet 2021, nous avons posé un certain nombre de questions, car les comptes 2020 du groupement d'intérêt public n'étaient pas disponibles.

Il y a eu plusieurs interventions qui sont rappelées dans la délibération, que ce soit M. Albugues, M. Gonzalez sur cette question des comptes.

Vous-même, M. le Président, vous avez reçu le 14 janvier 2022 le directeur, la Présidente du groupement d'intérêt public n'était pas présente.

Suite à une nouvelle réunion de la commission des finances, j'ai adressé un mail pour poser un certain nombre de questions sur les comptes du groupement d'intérêt public, notamment, je voulais connaître la contribution des 4 Départements puisque nous gardons un site à Montauban.

Le directeur du groupement d'intérêt public n'a pas souhaité répondre en expliquant qu'il n'y avait pas de compte séparé entre le Tarn, le Lot, le Tarn-et-Garonne et le Gers. J'ai considéré que cette réponse était inacceptable et le 27 octobre 2022, nous avons voté une motion à l'unanimité disant que nous voulions avoir des comptes lisibles pour tout le monde et que nous sachions qui contribue à hauteur de combien.

Le 21 mars dernier, nous avons voté, lors de la plénière, une délibération qui renouvelle la mise à disposition des agents du Conseil départemental au sein du groupement d'intérêt public dans l'attente d'une décision de notre Assemblée départementale. Afin d'objectiver et d'éclairer la démarche, le cabinet KPMG a été mandaté pour une étude globale des comptes.

L'objet de la délibération est la présentation du résultat de cette étude. Nous avons essayé de le faire de manière synthétique.

D'abord, nous constatons que les objectifs, tels qu'ils ont été signés dans la convention, c'est l'Assemblée générale du 20 mai 2021, n'ont pas été atteints. Sur la partie recettes de prestations, il devait y avoir entre 6,1 et 6,4 millions pour l'année 2022 de recettes. Par exemple, pour l'année dernière, nous sommes à 5,1 millions. Il manque 1 million d'euros de recettes de prestations. Le deuxième sujet qui est la contribution aux obligations de service public, là aussi, l'objectif était à 1,6 million et nous sommes entre 1,1 million et 1,2 million.

Deuxième volet, s'il y a eu la création du groupement d'intérêt public c'était pour optimiser nos ressources c'est-à-dire que cela nous coûte moins cher. Est-ce que cela a été le cas ou pas ? C'est la deuxième question que nous nous sommes posés.

Grand 1 : objectifs pas atteints,

Grand 2 : est-ce que cela nous coûte plus ou moins cher ?

Sachant que notre contribution est double : il y a le budget annexe du laboratoire que nous venons de voter et il y a la contribution que verse le Conseil départemental au groupement d'intérêt public « Public Labos ».

Vous avez en page n°4 de la délibération ce que nous payions en 2019. Le laboratoire nous coûtait 1,3 million d'euros. En 2020, il est exact que cela a baissé, car 4 agents sont partis.

En revanche, depuis 2020 ce que nous versons au groupement d'intérêt public augmente chaque année. En 2020, nous avons versé 732 000 €, en 2022 nous avons versé 929 000 €, donc 200 000 € de plus. Cela fait une hausse de 26 %. Quand nous regardons au coût global pour nous, nous sommes à un peu plus de 2 fois l'inflation. Cela est une hausse conséquente.

Cela porte sur le point « est-ce que nous avons moins payé ? » ; au départ, oui, car des personnes sont parties et n'ont pas été remplacées, mais la contribution a augmenté de 26 % sur 2 ans.

Il se trouve, qu'en 2020 et 2021, il y a eu la covid-19. Le site de Montauban avait développé et avait maintenu, en 2016, une expertise extrêmement reconnue sur la capacité à faire des analyses PCR. Ils ont été capables de défendre cela. C'est-à-dire qu'il n'y avait que Montauban et Toulouse qui savaient le faire. Ils ont fait beaucoup de traitements, cela a généré des recettes. Nous sommes autour de 6 millions d'euros de recettes, uniquement sur le site de Montauban, mais celui-ci est intégré au groupement d'intérêt public. Face à cela, vous avez des dépenses, car il faut du matériel, 2,7 millions d'euros. Quand vous faites la différence entre les recettes et les dépenses, vous êtes à 3,7 millions d'euros de marge nette pour le site de Montauban. C'est ce qu'a mis à jour KPMG et c'est ce qu'on ne voulait pas nous montrer. Pour cause.

S'il n'y avait pas eu le groupement d'intérêt public, ces 3,7 millions d'euros étaient pour le Département de Tarn-et-Garonne. Ces chiffres, je parle sous le contrôle du directeur général des services, ont été présentés au directeur du groupement d'intérêt public par KPMG. Il lui a envoyé des mails en disant : « voilà ce que nous trouvons. » Donc le Tarn-et-Garonne a généré 6 millions d'euros de recettes et avait, face à cela, 2,3 millions d'euros de dépenses, ce qui fait 3,7 millions d'euros de marge nette.

Là-dessus, les autres Départements nous disent : « nous avons apporté des clients. » Mais s'il n'y avait pas eu la technologie PCR du Tarn-et-Garonne, il ne se serait rien passé. Il n'y aurait eu aucune analyse de faite. Évidemment, personne ne pouvait prévoir le covid-19, nous sommes bien d'accord, mais ces recettes supplémentaires existent. Je ne suis pas d'accord, que comme cela est sur le site de Montauban, qu'il n'y ait pas une comptabilité permettant de le prouver. Cela a pris 4 mois. Cela n'est pas normal. Je vous le dis comme je le pense, cela n'est pas normal.

Quand nous demandons au directeur ce qu'il va faire de ces 3,7 millions d'euros de marge nette, il dit : « nous allons faire du financement sur des sites et cela va prendre en charge l'augmentation structurelle des charges d'exploitation. » Il a encore recruté. Il a augmenté les frais de structure qui vont être à 400 000 €. Tout le monde se demande bien pourquoi et moi la première. Je vais revenir sur la comptabilité, car il y a un deuxième problème qui se pose là-dessus.

Quatrième constat, les coûts de la structure ont fortement augmenté sans qu'il n'y ait aucune justification. Nous vous avons mis le détail des chiffres.

Cinquième point qui nous pose un problème pour notre responsabilité, c'est que nous avons des interrogations sur les comptes. Quand nous versons une contribution de 922 000 €, nous devons trouver 922 000 € dans le compte d'exploitation du groupement d'intérêt public. Nous ne les trouvons pas. Nous trouvons 543 000 € et le différentiel est mis directement dans le compte de résultat, c'est-à-dire qu'il y a une sorte de réserve qui s'est créée. Une sorte de « cagnotte » qui, aujourd'hui, avoisine les 2,2 millions d'euros.

Nous nous interrogeons sur le traitement comptable de cette « cagnotte », car quand vous passez par un compte de résultat, à la fin, si cela est bénéficiaire, vous payez de l'impôt dessus. Ce sont des questions qui ont aussi été posées. Nous avons des interrogations. Pourquoi ces 922 000 € ont été divisés en 2 ? Une partie part dans le compte de résultat et l'autre part directement dans le bilan. Nous estimons qu'il y a une gestion financière qui manque de clarté et de transparence.

Dernier point, quand nous demandons au directeur comment il veut répartir ces investissements, le Tarn-et-Garonne, page n° 7 de la délibération, n'a que 10,8 % de l'investissement, alors que c'est lui qui rapporte beaucoup.

Enfin, la discussion qui a eu lieu avec KPMG est de dire : « est-ce que la structure d'un groupement d'intérêt public répond bien aux obligations de la loi ? » Cela peut être une sorte d'appréciation, mais cela a soulevé un certain nombre d'interrogations pour lesquelles il peut y avoir des appréciations diverses.

Dernier point, non négligeable, sur les 22 agents qui ont été mis à disposition par le Département auprès du groupement d'intérêt public, 17 ont indiqué qu'ils ne voulaient pas y retourner.

Quand vous mettez tout cela bout à bout, les perspectives qui sont envisagées, M. le Président, je vais peut-être vous laisser le dire si vous le souhaitez, sont de dire que, comme la convention le permet, nous souhaitons nous retirer du groupement d'intérêt public et reprendre « nos billes ». Cela est l'article 8, alinéa 2 de la convention. Évidemment, si vous essayez de récupérer cet argent des 3,7 millions d'euros, cela sera une négociation.

**Avis de la commission :** Favorable à la majorité (pour : 4, contre : 3).

**M. le Président :** Y a-t-il des questions ?

**M. Bertelli :** Je m'excuse, mais cela est un rapport qui est très long. Je vais moi aussi être long. Je pense que cela est important. Ce groupement d'intérêt public a débuté son exploitation le 1<sup>er</sup> février 2020. Il a débuté avec les premiers cas de covid-19, ce qui n'a pas été facile, vous vous en doutez, tant au niveau administratif qu'au niveau du fonctionnement, avec certains agents en télétravail, en particulier le personnel d'accueil, ou en maladie. Donc une difficulté au départ de fonctionnement.

La comptabilité est un peu « touffue », cela est sûr. Mais, depuis 2020, elle a évolué pour être, à mon avis, transparente. Il y a 2 budgets.

Il y a un budget annexe, c'est celui que nous votons ici. Cela est presque un budget « fantôme » puisque le Département est propriétaire des locaux alors que le groupement d'intérêt public est locataire. Chacun assume ses responsabilités. Il y a le remboursement des frais du personnel mis à disposition par le Département. C'est le groupement d'intérêt public qui le rembourse. Si nous prenons, par exemple, le budget 2023 du budget annexe, sur 1 230 000 € que va faire ce budget avec le budget supplémentaire, il y a 1,1 million d'euros qui sont des charges de personnel, 80 000 € qui sont de l'électricité et du gaz qui sont payés par le Département, car il y a encore des contrats qui sont en cours. Tout cela est remboursé. Il y a simplement 32 000 € qui restent au Département pour les contrôles légaux et ne sont pas remboursés. Ce budget n'est pas « fantôme », mais presque. Je pense que les autres Départements n'en ont pas.

Ensuite, il y a le budget du groupement d'intérêt public. Effectivement, cela est une fusion, donc il n'y a qu'une comptabilité et une unique gouvernance. À peu près tous les documents ont été transmis. Mme Rabault, vous dites que sur la « cagnotte » cela n'était pas clair. Nous savions très bien qu'elle y était, cette « cagnotte ». Elle est globalement sur les comptes. Est-ce qu'elle n'a pas été écrite dans le bon compte ? Je n'en sais rien, mais il y a un comptable et il y a un commissaire aux comptes. Je pense que cela est légal.

Sur les charges du groupement d'intérêt public, bien sûr, sa mise en place a engendré des charges. Il a fallu des outils communs. Des laboratoires étaient en Windows, d'autres en Mac. Il a fallu des logiciels compatibles, mettre en place des outils communs et prendre une directrice des ressources humaines (DRH) pour gérer le personnel. Quand c'est le laboratoire indépendant, il est fait par le Département. Cela ne se voit pas dans les comptes. Mais, ce sont quand même des charges. Tout cela en période de covid-19, avec des personnels indisponibles. Il a fallu faire appel à des ressources extérieures pour faire certaines choses.

Dans les recettes, il y a eu des recettes exceptionnelles qui font « briller les yeux », elles ont été permises par le laboratoire de Tarn-et-Garonne, mais au départ c'est le Département du Gers qui l'a initié. C'est le Gers qui a fait tout le travail pour le mettre en place et c'est le Gers qui a apporté tous les échantillons. La grande majorité des échantillons qui ont été apportés, provenaient du Gers et non pas du Tarn-et-Garonne.

Sans le groupement d'intérêt public, il n'y aurait eu ni ces recettes exceptionnelles, ni cette contribution à la santé humaine. Même si je veux défendre le Tarn-et-Garonne, il est, à mon avis, exagéré de vouloir que toutes ces recettes lui reviennent.

Nous connaissons ce bilan financier du groupement d'intérêt public, mais nous ne connaissons pas celui qui aurait été du budget annexe, si nous étions restés indépendants pendant cette période. Vous l'avez dit, la contribution départementale a augmenté. Mais, depuis 2019 où elle était à 1 350 000 €, elle n'est pas encore revenue à cet état. Elle est plus faible qu'avant le groupement d'intérêt public. Vérifiez le.

En ce qui concerne le personnel, il y a un problème. Cela est sûr, c'est un problème important. Il faut l'entendre et il faut le comprendre. Au départ, 9 agents ont refusé la mise à disposition dans le cadre de la création du groupement d'intérêt public. Certains, comme cela est fréquent par les temps qui courent, ont aspiré à changer de vie. Cela est légitime. Cela est embêtant pour le Département, car il faut les reprendre et utiliser des compétences qui, a priori, ne sont pas celles qu'il faut au Département. La plupart de ceux, qui au départ, sont venus au Département ont réussi cette reconversion et ce reclassement. Ces personnes réussissent très bien. Elles s'épanouissent. Pour d'autres, les motivations de refuser la mise à disposition étaient différentes.

Il y a ceux qui sont restés au laboratoire. Je tiens à leur rendre hommage et à les féliciter pour leurs compétences, leur engagement et le dévouement dont ils ont fait preuve pendant cette période au cours de laquelle ils n'ont pas ménagé leurs efforts dans les moments de surcharge et en particulier avec la covid-19. Avec les analyses, ils ont été obligés, quelquefois, souvent même, de travailler fort tard le soir. Car, les analyses et les échantillons devaient être rendus le lendemain matin. Il y a encore des incompréhensions et des malaises puisque cela ne va pas. C'est contrairement aux autres Départements, car sur les 3 autres, tout le monde a accepté la mise à disposition.

Je pense qu'avant de prendre la décision de sortir du groupement d'intérêt public, il aurait été plus judicieux d'en discuter avec nos partenaires et s'il fallait changer de directeur, il fallait le faire.

**M. le Président :** Cela a été fait. La solution de changer de directeur a aussi été faite. J'ai quand même fait tout ce travail. Je suis allé les rencontrer à Albi et j'en ai parlé avec les directeurs généraux des services et les Présidents de chaque Département.

**M. Bertelli :** Il fallait peut-être, avant de se retirer... En ce qui concerne les investissements, Mme Rabault dit qu'ils sont insuffisants pour le laboratoire de Tarn-et-Garonne. Je rappelle que les investissements du bâtiment, propriété du Département, sont interdits. Ils ne sont pas possibles par le groupement d'intérêt public. Le groupement d'intérêt public ne peut investir que sur du matériel.

**M. le Président :** Nous l'avons bien compris.

**M. Bertelli :** D'accord, mais je le rappelle. Ces investissements doivent répondre aux besoins de l'exploitation actuels ou futurs. Pour une bonne gestion, une répartition identique dans chaque Département, à mon avis, cela est une erreur. Cela ferait des investissements excédentaires dans certains laboratoires et insuffisants sur d'autres.

Sur cette sortie du groupement d'intérêt public, j'ai lu que certaines modalités restent à définir. Cela est écrit. Est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux en connaître la teneur exacte, avant d'acter la sortie plutôt que d'acter et de voir ensuite ? Qu'en sera-t-il du matériel et des logiciels ayant été achetés par le groupement d'intérêt public ?

Il faut savoir qu'une partie du matériel que nous avons au laboratoire de Tarn-et-Garonne était à renouveler et les logiciels également. Car, avant, nous avons une personne qui s'occupait des logiciels dans le laboratoire. Elle n'y était plus. Ce sont des questions.

Ensuite, il y a cet avenir du laboratoire. D'un point de vue financier, après la sortie du groupement d'intérêt public, il n'y aura pas de souci. Le budget annexe sera toujours en équilibre par la contribution départementale, quel que soit le bilan, des investissements à refaire ou tout le fonctionnement à revoir. Il faudra « redétricotier » tout ce qui a été tricoté. Financièrement cela ne sera pas neutre.

D'un point de vue du fonctionnement, il faut connaître comment le laboratoire fonctionne. Il équilibre son activité avec environ 25 personnes polyvalentes et qui peuvent changer de « paillasse » en fonction des échantillons qui arrivent, et surtout en fonction des saisons. Il y a des saisons où ils sont plutôt sur la santé animale et d'autres où ils sont ailleurs.

Dans ce laboratoire et au groupement d'intérêt public en général, nous fournissons plusieurs sortes de prestations. Il y a la santé animale qui représente plus de la moitié, sur le Tarn-et-Garonne : c'est plus de la moitié de l'activité. Pour conserver cette activité, il faut des tarifs compétitifs que le groupement d'intérêt public pouvait fournir. Les utilisateurs clients ne sont pas des philanthropes. Ils n'accepteront pas de payer plus cher que ce qui est fait par la concurrence privée ou publique. C'est pour cela que la majorité, presque la totalité des laboratoires départementaux se sont regroupés dans le pays. C'est pour cette raison, tout simplement. Cette partie de la santé animale, nous pouvons la perdre, en grande partie ou en petite partie. À moins que nous la subventionnions, ce qui a ses limites budgétaires et peut-être réglementaires.

Ensuite, nous faisons de l'hydrologie. L'hydrologie c'est le contrôle sanitaire de l'eau potable. Cela est un marché Agence régionale de santé signé avec le groupement d'intérêt public. Qu'en sera-t-il de ce marché ? Est-ce que nous pourrions le conserver ? Cela n'est pas garanti, loin de là et je pense que nous allons le perdre.

Ensuite, nous faisons d'autres analyses. Il y a des analyses de sol qui sont faites par le Gers et des analyses de santé végétale qui sont faites par le Lot. Ces services sont au catalogue de public-labos pour les Tarn-et-Garonnais. Qu'en sera-t-il de ces prestations ?

Nous faisons aussi de la radioprotection avec une réflexion qui est en cours pour la continuité de ce service. Puis, il y a d'autres activités, il y a l'hygiène alimentaire. Il y a la qualité de l'air, la formation, du conseil et de l'audit. Tout cela est intéressant. Nous sommes très performants là-dessus, mais cela est quand même actuellement limité comme activité.

Ma crainte, pour le fonctionnement du laboratoire de Tarn-et-Garonne, c'est la perte de certaines activités qui, à court ou moyen terme, déstabilisera le fonctionnement et le service rendu. Si à l'avenir, nous ne devons plus faire que des prestations que je qualifierai « in house », nous n'avons pas besoin d'un laboratoire commun. Cela est sûr et 10 à 15 agents suffiront.

Pour être provocateur, car cela m'arrive de l'être, nous pourrions mettre tout cela : le laboratoire, le service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux, Tarn-et-Garonne collectivité dans Tarn-et-Garonne aménagement et cela sera réglé.

Nous avons créé, avec ce groupement d'intérêt public, un laboratoire qui reste de proximité avec des prestations multiples et un catalogue étoffé pour les Tarn-et-Garonnais. Il est structuré pour faire face aux crises épidémiologiques, par ses compétences et son adaptabilité. Cela est un tout dans la protection de la santé animale, végétale, environnementale et humaine. Cette entité est fragile.

Pour tout cela, cette sortie me semble prématurée. Elle me semble épidermique d'abord et prématurée. Je pense qu'il faudrait laisser un peu de temps à ce groupement, au moins jusqu'en 2025, pour lui laisser une chance de survie. J'ai aussi confiance dans le personnel pour accepter ce délai.

Je m'excuse et je vous remercie de m'avoir écouté. J'espère que vous prendrez un temps de réflexion avant de prendre cette irrévocable décision.

**M. le Président :** Juste pour y revenir, je pense qu'indirectement tout a été tenté. Ce directeur, nous l'avons reçu au moins 3 ou 4 fois, ici. Ce monsieur n'est pas facile. Je l'ai compris. Nous avons décidé, ensemble, avec ce directeur qu'au lieu d'embaucher une sous-directrice en catégorie A avec un très bon salaire. Je lui ai dit : « pourquoi vous ne faites pas plutôt travailler nos directeurs qui sont sur les sites, celui de Montauban, du Gers et ainsi de suite ? Ils pourraient faire le commercial que vous voulez faire faire à votre sous-directrice et leur donner un peu de prestations ?

D'abord, cela mettrait les laboratoires en valeur et cela leur donnerait un peu de compétences. Ils seraient satisfaits. Cela pourrait marcher. Il m'a dit : « vous avez peut-être raison. » La fille est partie faire le tour du monde. Elle est partie un an. Quand elle est revenue, elle « n'a pas posé les pieds par terre » qu'elle a été embauchée, sans en parler à personne. Il a décidé tout seul et il a embauché la personne. Aujourd'hui, elle est dedans.

La rencontre, il est revenu avec Mme Lherm, ici. Il a changé de couleur. Nous aurions dit un caméléon, car nous lui avons fait certains reproches. Il changeait sans arrêt de couleur. Nous ne voulions pas tout casser, mais quand tu te retrouves « devant la porte » avec 15 employés qui te disent : « nous ne voulons plus rester au laboratoire », cela n'est pas la peine d'insister.



Nous leur avons demandé un report de 3 mois pour que cela arrive aujourd'hui à cette réunion, sinon nous les aurions « devant la porte ». Ils veulent être réintégrés au Département. Nous n'en avons pas besoin. Ce sont des cadres et des gens compétents. Ce sont des gens que je respecte, mais nous n'en avons pas besoin au Département. Nous ne pouvons pas les recevoir.

J'en ai discuté avec les Présidents. Je me suis rendu à Albi avec les Présidents et les directeurs généraux des services. Ils n'ont pas décidé de changer de directeur, mais, peut-être, qu'ils le feront. M. Cros s'est rendu plusieurs fois aux assemblées générales. Cela commence « à bouillir ». Le Gers m'a dit : « nous te soutiendrons et nous continuerons, peut-être, à travailler ensemble avec d'autres méthodes. » Cela m'étonnerait que le système aille loin.

Quel était le laboratoire qui avait le l'importance ? C'était celui de Montauban. Eux, c'étaient des petits laboratoires. Ce qu'on m'a dit, c'est que c'est celui de Montauban qui portait tout ou du moins la majorité.

Je vous en ai suffisamment parlé. M. Cros a suivi ce dossier et il continue de le suivre de très près. Si nous ne prenons pas de décision, le personnel sera « devant la porte » pour être réembauché au Département. Il n'en est absolument pas question. Nous n'avons pas trouvé, en face, avec nos Présidents, que je respecte et avec qui j'ai d'excellentes relations... Ils ne s'en occupent pas trop. Ce sont les directeurs généraux des services qui gèrent cela. J'ai encore eu, la semaine dernière, M. Ramond (Président du Conseil départemental du Tarn), il me dit : « tu fais ce que tu veux et c'est bon. » Nous en sommes là, ce n'est pas de gaieté de cœur. On nous dit que, peut-être, cette association n'aurait jamais dû être faite. Elle a été faite, elle a été faite. Des bêtises dans la vie, il s'en fait tout le temps. Nous avons un laboratoire qui pouvait faire.

Effectivement, je suis au courant. Les analyses arrivaient du Gers, mais dans le Gers, ils n'étaient pas capables de le faire. Ils nous les ont amenées à Montauban. Mais, le travail a été fait par ceux de Montauban. Ils ont travaillé, pour certains, des nuits entières pour arriver à faire toutes les analyses. Nous ne pouvons que les en remercier. Les recettes viennent d'eux. Elles ne viennent pas de celui du Gers. Ceux du Gers n'avaient personne pour le faire dans le Gers, ni autour. Ils sont venus nous les amener à Montauban. Cela est très sympa. Cela nous a donné du travail. Peut-être même qu'à un moment donné, nous aurions pu nous en passer de ce travail. Ils ont travaillé des nuits entières. Nous ne pouvons pas leur reprocher. Nous ne pouvons pas leur dire qu'ils ont mal fait.

Aujourd'hui, nous en sommes là. Je pense que, pour nous, la seule solution est de quitter le groupement d'intérêt public. Je vais le mettre au vote. Chacun fait ce qu'il veut, mais, voilà où nous en sommes. M. Cros.

**M. Cros :** Pour m'être occupé du dossier et pour avoir, avec M. Bertelli, suivi toutes les discussions, que cela soit dans le Tarn ou au Département, il y a 2 problèmes. Il y a un problème financier, qui n'est pas des moindres et il y a un problème de personnel. Mais, il y a surtout un problème de management de la part de ce directeur. Ce directeur, dans sa façon de manager, n'est pas bon, dès le départ. Il ne met pas en place un management pour favoriser les directeurs, dans leur département. À partir de là, nous nous trompons totalement.

Quand on dit que dans les autres Départements, il n'y a pas de problème, je vais intervenir. Ma fille a fait son stage dans le Tarn. Ils n'ont pas vu ni le Président du Tarn, ni la Présidente de public labos. Ils ne l'ont jamais vu, cela porte quand même à interrogation. Quand je discute avec Bernard Gendre (Vice-Président du Conseil départemental du Gers), il m'a dit : « effectivement, nous n'y avons pas mis trop les pieds. » Quand nous lui disons ce qu'il se passe financièrement, il dit : « nous allons quand même aller regarder. »

Il y a plusieurs points. M. Bertelli, je pense que vous n'avez pas la bonne information. Je ne sais pas si c'est le directeur de public labos qui vous a fait cette magnifique présentation ; que concernant le Gers mais il n'a rien mis en place. C'est le client SYNLAB, qui est basé principalement à Auch, qui gèrait ce problème de covid-19. C'est ce que je voulais rajouter.

Ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a vraiment un problème de management. Aujourd'hui, pour avoir toutes ces informations et pour sortir des problématiques qui sont, pour moi, très inquiétantes pour l'avenir, nous y avons passé 6 mois. Je conçois, j'arrive là-dedans. Je regarde tout cela pour le bien des Tarn-et-Garonnais.

**M. le Président :** Au début, nous allons certainement souffrir. Il faut se refaire une clientèle et faire ce que nous avons avant et qui ne fonctionnait pas trop mal. C'est vous qui vous en occupiez à l'époque. Cela ne va pas être facile, nous le savons, mais à côté de cela, avons-nous le choix ? 15 personnes « devant la porte » qui veulent être reprises au Département. C'est un système qui ne fonctionne pas pour rester avec eux. Le choix est moindre.

**M. Albugues :** M. le Président, merci. Quelques mots. Évidemment, il y a des questions qui demeurent. Pour rebondir sur ce que vous venez de dire, M. Cros, le fait que dans le laboratoire du Tarn, ils n'aient jamais vu la Présidente alors qu'elle est du Tarn, cela est incompréhensible. Je fais le lien avec ma première question. Cela est une problématique de management, sans doute, mais ce sont quand même des élus qui sont à la tête de ce groupement d'intérêt public. Nous en avons parlé en commission des finances. Nous avons eu une discussion très intéressante. J'ai encore du mal à comprendre, pourquoi les autres élus des autres Départements, les 3 Présidents n'ont pas davantage écouté le Tarn-et-Garonne dans ses revendications pour plus de transparence et pour un meilleur management ? Cela est un peu décevant de leur part.

Ensuite, effectivement, nous sommes tous certains que cela ne sera pas une réintégration facile. Il y aura peut-être des décisions difficiles à prendre. Vous l'avez dit : retrouver des clients, revoir certaines activités de notre laboratoire, mais dans l'ensemble, je suis particulièrement favorable à ce que nous nous retirions du groupement d'intérêt public et à ce que nous récupérions ce service au sein du Département. Notre groupe votera pour.

Cela fait plusieurs années que nous pointons du doigt certaines carences et lacunes, les difficultés pour obtenir les bonnes informations. Nous sommes obligés de faire appel à un cabinet externe pour avoir la bonne comptabilité et la bonne analyse. Cela est incompréhensible. Je pense qu'au bout de 3 ou 4 ans, nous sommes capables de faire un bilan, une analyse de cette fusion et de cette gestion du groupement d'intérêt public au cours de ces premières années. Il n'y a pas besoin d'attendre plus longtemps. Aujourd'hui, le constat est que cela ne fonctionne pas. Le personnel, c'est peut-être la première des interrogations.

J'en termine en disant que pour nous, je pense que vous l'avez compris sur d'autres sujets, il y a une ligne qui nous tient à cœur : tout ce que nous pouvons avoir en direct, toutes les politiques que nous pouvons mener en interne, pourquoi les donner à d'autres ? Si nous pouvons récupérer ce laboratoire en régie, nous en sommes particulièrement satisfaits.

**M. Beq :** Merci M. le Président. Lorsque l'adhésion au groupement d'intérêt public a été votée, cela n'était pas une bêtise. Car, quels que soient les conseillers départementaux, je n'en connais pas qui travaillent à l'encontre du Département. Chacun travaille pour le Département. Cela a été une expérience. Le point financier, je l'entends. Mais, pour moi cela n'est pas le plus important. Le plus important, c'est le personnel. Manifestement, les choses ont été tentées. Quand on dirige une structure, la première des choses, c'est qu'on doit fédérer les gens qui sont en dessous de nous et faire en sorte que, quand ils arrivent le matin... Le travail c'est le travail. Nous n'y allons pas toujours avec plaisir, nous avons nos hauts et nos bas, mais quand nous allons au travail systématiquement avec la boule au ventre et que cela se passe mal... Si nous ne faisons rien aujourd'hui et si nous restons dans le groupement d'intérêt public... C'est surtout l'angle du personnel. Même si c'est le groupement d'intérêt public qui est l'employeur de ces personnes, nous ne pouvons pas nous dire que ce ne sont pas nos employés. Nous sommes obligés de bouger là-dessus.

Après, le résultat, nous l'avons aujourd'hui. Nous ne le connaissions pas il y a 4 ans quand nous l'avons voté, et je l'ai voté. Je fais confiance en la clairvoyance de M. Bertelli. S'il nous l'a proposé, c'est que cela partait d'un bon sentiment. Les choses auraient pu être différentes. Aujourd'hui, effectivement, je voterai ce retrait du groupement d'intérêt public. Ce qu'il peut se passer si nous y restons, c'est que le personnel s'en aille du groupement d'intérêt public et que nous perdions définitivement notre laboratoire. Pour recréer la structure que nous avons, cela sera plus compliqué. Là aussi, combien cela va nous coûter ? Je n'en sais rien, mais la première des volontés est de faire en sorte que notre personnel travaille dans des conditions normales et pas des conditions de stress.

Je fais confiance à M. le Président pour avoir fait tout ce qu'il fallait pour essayer de trouver une solution. Ce qui est très inquiétant, et je rejoins M. Albugues sur ce point, c'est qu'il n'y ait pas une unanimité des Présidents pour dire : « ce directeur, nous le sortons. » Si le directeur reste, ce sont les gens qui s'en vont. Quand un directeur est mauvais, il faut le sortir. Que ce directeur prenne des décisions sans en alerter ses élus de tutelle, cela est encore plus dérangeant. Il n'est pas impossible, Mme Rabault, que nous trouvions, effectivement, autre chose.

Voilà ce que je voulais dire. Je suis pour la protection de notre personnel et que le laboratoire départemental puisse continuer.

J'avais une question pour M. Bertelli. Est-ce que tout ce que fait le groupement d'intérêt public aujourd'hui, notre laboratoire le faisait avant ou pas ?

**M. Bertelli :** Non.

**M. Beq :** Et alors ?

**M. Bertelli :** Le groupement d'intérêt public en fait plus que ce qu'il faisait avant. Cela est une mutualisation des services. Certains échantillons sont amenés ici au Département, dans le Tarn-et-Garonne, y compris dans le Lot et le Gers, et inversement.

**M. Beq :** Il faudra voir comment faire. Peut-être, faudra-t-il conventionner avec d'autres Départements après ? Je n'en sais rien. Ceux qui le voudront en tout cas. À mon sens, le problème de personnel est le premier des problèmes que nous devons traiter au niveau de ce groupement d'intérêt public.

**M. Descazeaux :** Je ne connais, peut-être pas en détail, ce dossier, mais si je comprends bien, il y a 2 versants. Il y a la structure du groupement d'intérêt public et le personnel. Est-ce que nous remettons en question la structure du groupement d'intérêt public ou est-ce que nous remettons en question la direction et le management ? Cela n'est pas pareil.

**M. le Président :** Cela a déjà été dit et redit. J'ai rencontré tout le monde.

**M. Descazeaux :** Il ne peut pas y avoir de modification de direction ?

**M. le Président :** Il n'y a pas de modification possible de direction. À mon avis, ce monsieur est protégé. Ils le gardent, ils font fonctionner leur « truc ». Je l'ai dit et redit : « changeons la direction et peut-être que cela ira mieux. » Personne ne veut. Certains peut-être, mais ils ne veulent pas troubler les autres.

Les Présidents, quand je les ai rencontrés, ils étaient accompagnés de leur directeur général des services ou d'autres personnes. Les Présidents eux-même n'ont pratiquement jamais pris la parole. Ils laissent parler leurs directeurs généraux des services qui disent : « il va s'y faire, cela va s'arranger ». « Quand vous vous mettez en groupement d'intérêt public, cela n'est plus vous qui pouvez gouverner ». « C'est ce Monsieur qui doit vous gouverner. Vous n'avez plus la main là-dessus. Vous avez voulu vous mettre en association, maintenant, c'est le directeur qui gouverne. Ce ne sont pas les Présidents des Départements qui gouvernent ». Seulement, les autres n'ont peut-être pas eu, jusqu'à maintenant, 15 personnes qui viennent leur dire : « Pour nous, cela est terminé, nous revenons au Département. »

**M. Albugues :** Une remarque, M. le Président, si vous me le permettez. M. Beq, vous dites que le plus important c'est le personnel. Cela est vrai. Le budget aussi. Je ne suis pas trop d'accord avec M. Bertelli. Je pense que, même sans le groupement d'intérêt public, nous aurions fait les tests du covid-19 et nous aurions eu un joli bénéfice. Lors de la commission des finances, nous avons calculé que 3,6 ou 3,7 millions d'euros avec 150 000 € d'écart de contribution entre 2019 et 2022, nous pouvons penser que cela est ce que nous fait gagner le groupement d'intérêt public. Le delta de 3,6 millions d'euros, cela fait 25 ans. Nous aurions pu tenir 25 ans seuls avec les bénéficiaires du covid-19.

Quand je lis dans le rapport que stricto sensu les tests du covid-19 n'étaient pas dans la convention de groupement d'intérêt public, est-ce qu'une action en justice pourrait se poser pour récupérer ces 3,6 millions d'euros ?

**M. Cros :** Je pense que ce sont, quand même, des Départements « amis ». La négociation va avoir lieu. Il faut que nous y trouvions notre compte. Il va falloir être sur « le fil du rasoir » avec les autres Départements. Je n'en sais rien. Nous vous tiendrons au courant et même plus qu'au courant.

**M. le Président :** Nous savons très bien que nous allons repartir d'un cran en dessous et que cela ne sera pas facile. Je pense que nous pourrions compter sur notre personnel, car nous lui aurons donné satisfaction. Il n'en peut plus et il ne peut plus tenir. Je pense qu'ils seront à côté de nous pour nous aider à regagner des marchés. Nous avons un directeur qui est très bien. Le personnel que nous rencontrons nous dit à chaque fois : « surtout, sortez-nous de là, sinon nous revenons au Département. »

Je vais dans l'autre sens, je vais leur dire : « nous voulons bien sortir, mais vous allez nous aider. » Les premières années, nous n'allons pas sortir avec des bénéficiaires, cela est certain. Si nous perdons des clients, dans des manœuvres comme cela, il y a toujours de la casse. Nous avons quand même un laboratoire bien structuré avec du personnel compétent. Nous devons arriver à le refaire vivre. Cela n'est pas fait pour y gagner beaucoup d'argent, mais du moins que nous en perdions le moins possible.

Je vais arrêter là, car il y a encore beaucoup de dossiers et nous voulons finir avant de manger. Je passe au vote.

Pour : 24,

Contre : 3 (*Mme Castagné, MM. Astruc et Bertelli*),

Abstentions : 3 (*Mmes Colombié, Mauriège et M. Bésiers*).

Adopté à la majorité. Merci.

0  
0 0  
0

## **BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023**

---

**M. le Président :** Soyez le plus bref possible.

**Mme Sardeing :** Nous allons faire bref, puisque nous allons dire que les chiffres. Cela n'a pas quand même grand intérêt.

**Mme Sardeing (rapporteur) :** [Délibération base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne - BS 2023](#)

Pour le budget supplémentaire de la base de loisirs du Tarn et de la Garonne, l'équilibre s'établit à 456 776 €. En dépenses de fonctionnement : 73 291 € avec notamment des crédits supplémentaires pour des dépenses d'énergie et sur des dépenses de personnel pour le savoir-nager. Vous savez que sur la base de loisirs, même si nous n'avons plus cette année la grande piscine, nous avons le savoir-nager. Il y a quand même des piscines pour assurer le savoir-nager, l'accueil des groupes et des campeurs, et quelques autres opérations bénignes.

Concernant le montant des recettes de fonctionnement : 73 000 € avec 43 000 € de reprise de l'excédent de fonctionnement. Le remboursement des frais par la collectivité est de 43 500 €, dans le cadre la mise à disposition d'un agent au Département et quelques produits exceptionnels.

Sur l'investissement : 383 000 €. Il y a une étude sur la piscine dont nous avons déjà parlé. La piscine est non-opérationnelle pour cette année, elle est donc fermée. Maintenant, il adviendra de se questionner sur ce que nous faisons à notre base du Tarn-et-Garonne l'année prochaine. Pour cette année, la solution transitoire a été apportée, comme je vous l'ai dit. Solution transitoire qui ne nous coûte quasiment rien, puisque la location des piscines coûte 33 000 € et la subvention de l'État est de 30 000 €. Cela n'est pas la piscine qu'il y avait, mais cela est toujours mieux que rien.

En revanche, un gros programme d'activités a été mis en place, avec beaucoup de choses, sur la base. Je vous invite à réserver dans vos agendas le jeudi. Car sur les 9 jeudis de cet été il y aura à Saint-Nicolas-de-la-Grave une animation différente : que cela soit de la musique, que cela soit du cinéma, que cela soient des soirées à thème et tout ceci avec une guinguette.

Pour ceux qui ne sont pas allés à Saint-Nicolas-de-la-Grave, merci de vous rapprocher de moi, que nous nous organisions une petite soirée. M. Pécou, je compte sur vous pour motiver vos petits camarades. Il y a des trucs sympatiques à faire. Si le 20 juillet, nous pouvions nous retrouver là-bas pour aller manger un morceau et assister au feu d'artifice sur le confluent, cela serait pas mal. Je vous invite à vous procurer le calendrier.

Outre cela, tous les jours il y a des animations. Nous pouvons faire du canoë, du paddle, du tir à l'arc, de la randonnée ou du vélo. Il y a vraiment beaucoup d'activités possibles. Une étude a déjà été faite sur la base et elle a permis de modifier notre fonctionnement avec des accueils de groupes et de colonies. Il y a déjà beaucoup de choses qui ont été faites afin de valoriser, encore plus, notre base.

Il convient de voter ce budget supplémentaire qui s'équilibre à 456 000 €. 448 000 € en mouvements réels et 8 000 € en mouvements d'ordre, et autoriser M. le Président à faire un emprunt de 270 000 € pour les investissements prévus pour 2023. Nous reviendrons vers vous, notamment, Mme Le Corre, pour prendre des décisions. Il faudra bien réfléchir pour l'année prochaine.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Nous passons au vote.

À l'unanimité, cela est bien.

0  
0 0  
0

**BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE -  
RESTES À RECOUVRER - ADMISSIONS DE CRÉANCES  
EN NON-VALEUR**

---

**Mme Sardeing (rapporteur) :** [Délibération base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne - restes à recouvrer - admissions de créances en non-valeur](#)

Les admissions de créances en non-valeur, je ne sais pas pourquoi nous passons ce rapport, mais cela est obligatoire : 51,92 €. Je n'en dirai pas plus. Je crois qu'il n'y a pas grand-chose de plus à dire.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Nous passons au vote.

Pour : 30

Unanimité. Merci.

0  
0 0  
0

**SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT DES EFFLUENTS  
ET AU SUIVI DES EAUX - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023**

---

**Mme Sardeing (rapporteur) :** [Délibération SATESE - BS 2023](#)

Il y avait 3 ou 4 diapositives pour ne pas toujours faire des chiffres. Je sais que nous sommes pressés, mais plutôt que de dire bêtement des chiffres, ce que vous êtes capables de faire tout seuls, je voulais mettre en avant ce que fait le service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux concernant l'accompagnement technique, ainsi que les suivis et les évaluations de travaux. Nos agents du SATESE identifient et font un diagnostic sur des sites à restaurer. Ce sont des choses qui ont été dénaturées au fil du temps. Nous pouvons parler d'un reméandrage des ruisseaux. Nous avons eu une belle époque, où il fallait que les choses soient bien droites, bien rectilignes et nous nous sommes rendus compte que cela n'était pas forcément très malin. Nous modifions les choses. Vous voyez, M. Descazeaux, nous y pensons pour beaucoup de choses, y compris sur l'écologie et l'environnement. Nous redonnons à ces ruisseaux leur tracé d'avant. Cela permet de faciliter l'infiltration de l'eau dans les sols. Nous recréons des zones où les animaux peuvent se reproduire. Cela a beaucoup de valorisation. Il y a les reméandrages des ruisseaux, des dégagements de mares et des curages avec la suppression ou pas d'obstacles sur l'écoulement des eaux. Parfois, quand il y a des obstacles cela est bien. Cela permet d'avoir de la biodiversité.

Nos agents du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux suivent le montage des dossiers. Ils sont aussi sur la recherche de subventions et sur le suivi des chantiers. Cela marche très bien, puisque nous sommes montrés en exemple. Je ne sais pas si vous l'avez vu, mais nous vous présenterons lors de la réunion de la décision modificative, un petit film sur ce reméandrage, qui est passé sur TF1, pour ceux qui l'ont vu. Le travail de nos agents est bien reconnu et il est surtout très reconnu, car le service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux vient en aide sur les communautés de communes dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Il vient en aide pour travailler tous ces sujets. Vous avez le détail comment tout cela est réparti, par bassin versant, en général. Un gros travail est fait pour les techniciens qui sont un peu éparpillés, chacun dans sa communauté de communes. Le service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux fait un gros travail pour les réunir et pour leur porter des éléments. Il y a des regroupements qui sont très intéressants. J'ai eu le plaisir de pouvoir aller les accompagner lors du dernier. Je ne sais pas si je vous l'ai déjà dit, cela était très impressionnant. Il n'y avait pas loin d'une cinquantaine des techniciens des rivières.

Il y a 2 bonnes nouvelles. Quand vous arrivez là-bas, si vous n'êtes pas habillés en vert et que vous n'avez pas de bottes, ce qui n'était pas mon cas, vous n'êtes pas dans « le moule ». La bonne nouvelle, c'est qu'ils sont très jeunes. Cela m'a « époustouflée ». Nous sommes sur des techniciens de moins de 40 ans. Nous étions sur le site de l'Espinassié. Je vous parle souvent de ce site, j'y suis allée il y a 3 jours. Il faut aller s'y promener. Ceux qui ne sont pas allés sur le site de l'Espinassié, allez-y, c'est comme ceux qui ne sont pas allés à Saint-Nicolas-de-la-Grave.

Le site de l'Espinassié cela n'est pas compliqué, il a un double intérêt. C'est un espace naturel sensible qui a été énormément boisé par nos services. Nous parlions des arbres et nous avons beaucoup planté. Nous avons reconnecté un bras mort de la Garonne à la Garonne. Cela fait une frayère pour les poissons. Il y a des sentiers pour se balader, cela est génial. Le deuxième avantage, n'est-ce pas Mme Ius, c'est que cela est au pied du vieux pont de Bourret, celui pour lequel nous allons recommencer à vous « tanner » dans quelque temps, pour vous dire qu'il faut y faire quelque chose. Vous vous garez là, au pied de l'ancien pont de Bourret, qui est magnifique, avec de jolies photos à faire, puis vous avez une déambulation sur ce site assez intéressante. La dernière réunion pour les techniciens de rivières a eu lieu à cet endroit. Il leur a été expliqué tout ce qui a été fait et ce qu'ils peuvent ensuite reproduire dans leurs communautés de communes. Vous savez que les espaces naturels sensibles sont protégés.

Ceci étant, pour le service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux le budget c'est 154 570 € avec, quand même, je tiens à le souligner, une baisse de la participation du Département de 34 500 €. C'est-à-dire que le service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux, malgré tout le travail qu'il fait, arrive à rendre 34 500 € sur la dotation que le Département leur a versée. Cette dotation passe de 312 000 € à 278 000 €, car, non seulement ils travaillent bien, mais cela est bien géré. Donc, longue vie au service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux !

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Nous passons au vote. Unanimité.



## RESTAURANT UNIVERSITAIRE - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

---

**Mme Sardeing (rapporteur) :** [Délibération restaurant Universitaire - BS 2023](#)

Nous pourrions aller y manger en sortant. Non, cela n'est pas prévu. Je vous invite à aller manger au restaurant universitaire pour ceux qui n'y sont jamais allés. Hier, on m'a posé la question : oui, il faut une carte. Mais, ne vous inquiétez pas, si vous ne l'avez pas, présentez-vous à la caisse. Tous les noms des Conseillers départementaux sont listés. Vous pourrez manger et bien manger.

Les dépenses de fonctionnement sur le budget supplémentaire sont de 64 188 € pour des surcoûts de dépenses alimentaires et d'énergie par rapport à l'inflation. La hausse du personnel est de 14 000 €. Le montant des dépenses d'investissement représente 6 896 €. Il s'agit notamment de l'achat du logiciel « Easily ». Vous savez que c'est ce fameux logiciel que nous avons mis à disposition de tous nos cuisiniers dans les collèges. Cela marche très bien, c'est supervisé par nos services. Cela permet aux cuisiniers de savoir ce qu'ils peuvent commander, comment le commander. Cela leur donne aussi des idées de recettes. C'est quelque chose de très bien.

Nous avons eu une idée, qui est dans le rapport. Nous en avons parlé, mais nous nous questionnons un peu en sens inverse. Pour les cuisiniers du centre universitaire, cela est compliqué pour eux, car un jour vous allez au centre universitaire, vous avez la queue jusqu'à dehors et le lendemain, il y a nettement moins de monde. Il est bien évident que cela n'est pas facile pour prévoir le nombre de repas à confectionner et cela ne leur convient pas, ce que nous pouvons comprendre. Cela est un peu comme si à la maison, tout d'un coup tu as 10 personnes qui viennent manger le soir. Nous avons pensé que nous pourrions mettre à la fois pour les étudiants et pour notre personnel puisqu'il mange là-bas, une application pour dire : « je vais venir manger. » Vers 9h du matin, le cuisinier savait qu'il avait tant de repas à préparer. Nous en avons parlé avec les services du centre régional des œuvres universitaires et scolaires, puisque cela a été tenté à Toulouse. Cela ne marche pas et même cela ne marche pas du tout. Nous réfléchissons. Peut-être ferons-nous quelque chose de différent.

C'est-à-dire, plutôt que de mettre l'argent dans cela, c'est pour cela que nous l'avons laissé - nous pourrions le mettre dans un appareil spécifique que nous mettons en place dans les cantines. Je ne sais pas comment cela s'appelle. Je vais vous dire un nom cela n'est sûrement pas ça. Vous avez fait votre repas, vous la mettez dedans, ça bloque et pendant 4 jours, elle est intacte. S'il y a besoin, on la sort, on la passe dans le four et on peut s'en servir. Il pourrait toujours y avoir cela. Tout à coup, il y a un afflux, on sort les repas pré-préparés. La solution, c'est peut-être celle-là puisque la solution à laquelle nous avons pensé, manifestement, ne fonctionne pas. Cela n'est pas la peine de mettre de l'argent dans quelque chose que quelqu'un a testé et pour laquelle il nous dit que cela ne marche pas. Nous avons laissé un peu d'argent de côté pour réfléchir à cela.

Nous vous demandons de voter ce budget supplémentaire avec des recettes d'investissement à hauteur de 6 800 €. La reprise des excédents de fonctionnement : 1 896 €. 5 000 € de crédits en opérations d'ordre. Cela fait un budget à l'équilibre de 71 085 €.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Merci nous passons au vote.

**Mme Sardeing** : M. Descazeaux voulait dire quelque chose.

**M. Descazeaux** : Au lycée Bourdelle, je vois comment cela fonctionne. Lorsqu'il y a des cours annulés, il y a un logiciel qui donne une information directe au restaurant. Je ne sais pas si cela fonctionne ainsi. C'est pour cela qu'il y a un delta ? Non, cela ne fonctionne pas comme cela ?

**Mme Sardeing** : Non. Cela pourrait être ça et cela serait bien que ce soit ça, mais, malheureusement nous sommes avec des universitaires et des universités très différentes. Nous avons les infirmières, la fac de droit et les étudiants en arts appliqués. Il faut que chaque ... Ils ne le font pas : nous n'avons pas les heures. Ils ne sont pas capables, alors que nous leur demandons, de dire quand les étudiants ne sont pas là et qu'ils sont, par exemple, en formation.

Donc, tu sais que tous les jours tu en as, par exemple, 200. Je dis n'importe quoi parce qu'ils ne sont pas autant. Tu as 100 élèves en droit qui viennent manger tous les jours, mais s'ils sont en stage à l'extérieur pendant une semaine, on ne te le dit pas. Nous allons essayer de trouver une solution qui donne satisfaction, à la fois à nos cuisiniers mais aussi aux gens qui pourraient arriver au restaurant et pour qui il n'y aurait plus rien à manger. Ils arrivent toujours à faire à manger. L'autre jour, il n'y avait plus assez. Vite, il y a eu des frites, mais cela n'est pas tout à fait satisfaisant.

**M. le Président** : Votez, Mme Sardeing.

**Mme Bourdoncle** : J'en profite pour dire, pour ceux qui ne le savent pas, que l'« École de la deuxième chance » a ouvert en Tarn-et-Garonne, à Montauban. Les élèves de l'« École de la deuxième chance » qui sont des jeunes qui étaient en rupture avec le système scolaire reprennent un suivi et des formations. Ils sont aussi, depuis quelques semaines maintenant, accueillis au restaurant universitaire par le biais d'une convention.

**M. le Président** : Adopté à l'unanimité. Merci.

0  
0 0  
0

## RESTAURANT UNIVERSITAIRE - RESTES À RECOUVRER - ADMISSIONS DE CRÉANCES EN NON-VALEUR

---

**Mme Sardeing (rapporteur)** : [Délibération restaurant Universitaire - restes à recouvrer - admissions de créances en non-valeur](#)

Cela est pareil que l'autre, je vais aller aussi vite : 45,89 €.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité. Merci.

0  
0 0  
0

## TARN-ET-GARONNE CONSEILS COLLECTIVITÉS - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

---

**Mme Rabault (rapporteur) :** [Délibération TGCC - BS 2023](#)

Cela est un budget en mouvement à 30 000 €. Il intègre les résultats 2022. Grosso modo, il vous est proposé d'augmenter de 5 200 € la participation du Département versée à Tarn-et-Garonne conseils collectivités pour la porter à 484 903 €.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Merci. Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité. Merci.

0  
0 0  
0

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL - BUDGET PRINCIPAL – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

---

**Mme Rabault (rapporteur) :** [Délibération Conseil départemental - budget principal - BS 2023 ; Délibération Conseil départemental - budget principal - BS 2023 \(annexe\)](#)

J'ai fait un petit powerpoint. Je vais essayer de ne pas le faire trop long puisque nous avons déjà vu et nous ne voyons plus rien.

**M. le Président :** Il y en a qui ont faim. Je vois qu'ils mangent.

**Mme Rabault :** Le bonbon Pécou, le bonbon qui rend fou.

Cela est toujours l'Abbaye de Beaulieu, j'avance.

Sur le budget supplémentaire 2023, toujours la même construction : nous avons voté en dépenses et en recettes 373 millions d'euros au budget primitif. Nous vous demandons de rajouter 104 millions d'euros qui intègrent les réserves et les reprises, puisque quand nous avons voté le budget, nous n'avions pas arrêté les comptes de 2022. Il y aura sans doute une décision modificative en octobre, mais, comme vous l'avez vu, sur le dernier budget cela étaient 4 millions d'euros. Cela fait un total à 477 millions d'euros. Quand je disais le demi-milliard, cela est quand même significatif.

Sur le fonctionnement, nous ne rajoutons quasiment rien. En orange, c'est ce que nous rajoutons et cela porte sur les dépenses. Effectivement, récupérer les résultats et les réserves, c'est ce qui permet d'aller sur l'investissement. Quand on dit « investissement », c'est section d'investissement, c'est-à-dire que cela intègre toutes les opérations d'ordre, les choses comptables. Je préfère le préciser.

Sur les recettes, vous voyez que ce sont essentiellement des recettes en investissement qui font bouger le budget.

Si nous regardons sur la partie des recettes de fonctionnement, il y a une nouveauté par rapport à ce que nous avons voté au budget primitif : c'est sur la fiscalité directe. Nous perdons encore de la fiscalité directe, puisque la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) n'est plus versée au Département et qu'elle est compensée par une fraction de taxe sur la valeur ajoutée. Nous récupérons de la taxe sur la valeur ajoutée en plus. C'est ce qui explique que la fiscalité indirecte augmente. Mais, nous avons été prudents. Nous ne l'avons pas augmentée, car nous ne savons pas ce que va faire la taxe sur la valeur ajoutée. Nous avons deux ressources, qui sont compliquées : les droits de mutation à titre onéreux et la taxe sur la valeur ajoutée. C'est pour cela que nous avons été prudents sur ce point.

Sur la partie recettes de fonctionnement, nous ne rajoutons que l'excédent de l'année dernière, les 44 millions d'euros, dont nous avons parlé tout à l'heure. Vous retrouvez les chiffres de tout à l'heure.

**Mme Sardeing :** Nous perdons 13 mais nous ne récupérons pas 13 ?

**Mme Rabault :** Non. Nous avons été prudents. Cela est un choix qui est proposé à l'Assemblée. Pourquoi avons-nous été prudents ? Je mets des points de vigilance, ce n'est pas pour vous cacher des choses. À fin mai, nous avons 16 millions d'euros de droits de mutation à titre onéreux. Nous avons 18 millions d'euros en 2022. Il est possible que nous ayons une nécessité de réajustement. D'un autre côté, la fameuse taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) est plus dynamique que l'année dernière. Nous gagnons 2 millions d'euros de plus. Cela compense. Il faut être prudent. Nous regardons vraiment mois par mois, car nous savons que ce sont des ressources fragiles. Je vous mets les chiffres tels qu'ils sont.

Sur les recettes d'investissement, à part les fameuses sections que je ne sais jamais vous expliquer, le financement via l'excédent de fonctionnement que nous avons réinjecté, puisque nous connaissons nos résultats, c'est ce que nous avons mis dans la base de financement.

Pour les dépenses, vous avez toujours l'Abbaye de Beaulieu qui vous inspire. Sur les charges, nous rajoutons, avec ce budget supplémentaire, 18 millions d'euros. Vous en avez 4 millions d'euros sur le revenu de solidarité active, 5 millions d'euros sur les dotations, je referai un point et 6 millions que nous avons mis en dépenses imprévues. Cela fait un total à 18 millions d'euros sur les charges de dépenses de fonctionnement.

Nous avons mis 1,1 million d'euros sur la voirie, avec les augmentations de coûts. Les moins 2,3 millions d'euros correspondent au réajustement de l'énergie. C'est en fait moins 4,5 millions d'euros plus 2 millions d'euros sur des dépenses, pour avoir une vision la plus prudente possible.

Sur le personnel, il y a 1 million d'euros qui résulte de la hausse du salaire minimum de croissance au 1<sup>er</sup> mai, et les emplois d'été au sein des offices de tourisme. Sur le revenu de solidarité active, il y a plus 2,2 millions d'euros qui sont projetés avec une augmentation du nombre de bénéficiaires. Le nombre de bénéficiaires avait diminué en 2022. Sur la fin du mois de mars, il est remonté à 6 008. Sur l'aide personnalisée d'autonomie, nous avons mis + 1,6 million d'euros pour prendre en compte les financements Ségur et autres.

Je voudrais m'arrêter deux secondes, si M. le Président le permet, pour faire un focus sur la protection de l'enfance. Vous avez présenté un rapport hier. Nous sommes vraiment en zone de danger humaine, mais pas qu'humaine, financière aussi. La protection de l'enfance, quand nous sommes tout, la masse salariale des familles d'accueil et l'hébergement ce sont 27 % des dépenses de fonctionnement du Département.

Sur les mineurs, il y en a 757 qui sont accompagnés par le Département au 1<sup>er</sup> mars. Vous en aviez 478 il y a 10 ans. Cela fait une hausse de + 58 % en 10 ans. Cela est vertigineux. Sur les mineurs non accompagnés (MNA), à ne pas confondre avec les mineurs, nous avons 97 recensés au 1<sup>er</sup> mars, contre 37 en 2013. Cela est multiplié par 3.

Les frais d'hébergement qui rentrent dans la partie des subventions : 53 millions d'euros en 2016, et nous sommes à 68 millions d'euros au budget 2023. Cela fait + 28 % par rapport à 2016, mais rien que par rapport à l'an dernier cela fait + 8 %. Nous ne pouvons pas nous prendre des lignes budgétaires à + 8 % par an. Cela est « un truc de fou » ! Vous avez les salaires des familles d'accueil. 12 millions d'euros en 2016, nous passons à 21 millions d'euros en 2023. 17 % par rapport à 2022, nous passons de 18 millions à 21 millions d'euros.

Cela est vraiment un enjeu de société vis-à-vis de la protection que nous devons assurer à l'enfance, mais il y a aussi un enjeu budgétaire et financier pour le Département. C'est pour cela qu'il faudra que nous montions davantage au créneau vis-à-vis du Ministère. Comme cela a été présenté dans la délibération d'hier, le Département de Tarn-et-Garonne est beaucoup plus pénalisé que d'autres Départements. Tous les Départements voient le nombre de mineurs accompagnés augmenter, mais nous sommes encore plus pénalisés que les autres. Il y a un sujet vraiment humain, car une société qui est responsable, qui se regarde, doit accompagner les mineurs qui sont en difficulté. Mais vous voyez bien que quand nous sommes à 27 % des dépenses de fonctionnement. Cela va devenir intenable budgétairement. Nous en avons discuté avec M. le Président pour qu'il y ait vraiment une alerte très forte à cette Assemblée. Il y a une alerte très forte.

Alors, je continue. Les points de vigilance : l'aide personnalisée d'autonomie augmente à fin mai. Nous passons de 13 millions d'euros à 16 millions d'euros. Nous avons prévu un atterrissage, à fin 2023, à 37,5 millions d'euros. Nous sommes sur la tendance, mais cela augmente.

Le revenu de solidarité active augmente aussi, cela fait environ 800 000 € de plus par mois. Nous serons à 41,5 millions d'euros fin 2023. Là aussi, ce sont vraiment des points de vigilance qui sont très importants.

Sur l'investissement, je redis ce que j'ai dit tout à l'heure, les programmes départementaux sont à notre main. Nous ouvrons les crédits et ils sont engagés normalement. Pour tout ce qui est des subventions versées aux communes, c'est ce que M. Bésiers a dit tout à l'heure, cela dépend de ce que les communes demandent ou si elles ont d'autres contraintes. Car, si elles n'arrivent pas à boucler leur tour de table de financement, elles nous demandent rien. Nous, nous ouvrons les crédits, mais ce sont évidemment elles qui décident.

Sur les subventions aux communes ce qui a marché ce sont les contrats d'équipement. Le Président en a signé 25 en 2022 et 8 sur les 5 premiers mois de 2023. Je donne une petite comparaison. Sous le précédent mandat, il y en a 31 qui ont été signés. Pour vous faire un point aussi sur la suppression des enveloppes, il y a 27 communes, si nous avons gardé le montant précédent, qui dépassent aujourd'hui le montant de leur enveloppe et un établissement public de coopération intercommunale. Le montant s'élève à 3,7 millions d'euros. Cette politique rencontre du succès, modulo. Ce que tout le monde a dit, c'est-à-dire que si les communes ne peuvent plus financer, car elles ont trop d'inflation, nous savons très bien que cela connaîtra une courbe qui ne sera pas aussi croissante que celle-ci.

Un petit point ventilation par politique. Si vous faites le total, vous allez me dire que vous n'allez pas retrouver les 477 millions d'euros et vous aurez raison. D'ailleurs, je vois M. Perizzato, que je remercie. Je le plains car il ne comprends pas pourquoi je ne comprends pas les dépenses d'ordre. Donc, cela c'est l'argent sonnante et trébuchant par politiques, entre le social, l'éducation, les routes et la masse salariale. Cela compte, c'est tout compris : fonctionnement, investissement et masse salariale, la sécurité, le remboursement de la dette, culture, jeunesse et sport. Voilà la ventilation par politique.

**Avis de la commission :** Favorable à la majorité (pour : 3, contre : 2, abstentions : 2)

**M. le Président :** Cela est bon ?

**Mme Rabault :** Oui pour moi, cela est bon.

**M. le Président :** Nous passons au vote. Ah pardon ?

**M. Gonzalez :** M. le Président, merci de me donner la parole. Je voulais quand même au nom du Groupe radical et apparenté, saluer le sérieux et le dynamisme de l'équipe de la majorité départementale, que vous conduisez, je dois dire, avec courage et responsabilité.

Ces 85 dossiers évoqués aujourd'hui lors de la décision modificative n° 1 témoignent que nous sommes sur la bonne voie à travers la mise en œuvre du plan de relance, feuille de route du mandat, présentée et suivie par notre ami M. Baylet. Bravo aux services pour leur engagement sous l'autorité des élus.

Une présentation très claire, comme d'habitude, je voudrais remercier notre collègue Mme Rabault, a permis de constater que le juge de paix du compte administratif a tranché. Nous n'avons jamais autant investi, tout en maîtrisant le fonctionnement.

Nous sommes sur la bonne voie et fiers de l'être, malgré les crises successives, et je dois dire, les incertitudes. Nous nous félicitons des décisions prises sur l'aide à la pratique sportive des collégiens, mais aussi pour les boursiers. Ce sont des aides directes sur le pouvoir d'achat. L'éducation est une priorité, c'est le marqueur de notre mandat, et nous soutenons, avec enthousiasme, les extensions de 4 de nos collèges.

Cette session est aussi marquée par le terrible épisode orageux que nous avons traversé cette semaine. Mon Groupe est solidaire des victimes, des communes et des agriculteurs qui payent, encore, un lourd tribut du dérèglement climatique. Nous serons à leurs côtés, dès que les bilans seront connus.

Vous l'avez vu hier et Mme Rabault en a parlé très clairement à l'instant, la protection de l'enfance constitue un véritable enjeu et en même temps une grande préoccupation. Nous sommes déterminés à pousser l'État à trouver des solutions.

Enfin, nous assurons notre soutien à tous, je dis bien à tous les Maires et aux élus victimes d'agressions. Les Radicaux seront, bien sûr, demain à Montjoi aux côtés des Républicains pour soutenir le Maire, victime d'une attaque injuste de l'extrême droite. Pour nous, la République sera toujours plus solide que ceux qui veulent l'ébranler.

Voilà, ce que je voulais vous dire, M. le Président. Nous voterons évidemment le budget.

**M. Bertelli :** Dans ce budget 2023, Mme Rabault, vous l'avez dit, cela est un budget qui est prudent. Nous anticipons une baisse des recettes, mais nous prévoyons une forte augmentation de plus de 30 millions d'euros des dépenses. En conséquence, nous nous retrouvons avec une épargne nette qui est négative. Cette épargne nette qui était de 19 millions en 2015, nous l'avons montée à 30 millions d'euros et est maintenant à 36 millions d'euros. Nous sommes en chute libre et cela n'est pas acceptable pour l'avenir, même si nous avons des dépenses imprévues qui pourraient ne pas être utilisées en réserve. Nous verrons bien pour l'avenir.

J'ai une question. Nous notons un changement dans l'adoption budgétaire. Celle-ci était de ne mettre en crédits de paiement que ce qui était dépensé dans l'année, qu'en est-il maintenant ?

Je vous remercie.

**Mme Rabault :** Cela est pareil, modulo, c'est ce que j'ai dit sur les subventions aux communes. S'il y a des communes qui ont signé leur contrat d'équipement, nous le mettons dans les crédits d'investissement, mais je ne peux pas dire si elles vont les demander ou pas.

**M. Bertelli :** Il y a des dépenses que nous avons prévues, que nous avons mises en autorisation de programme (AP) que nous ne dépenserons pas cette année et que nous dépenserons l'an prochain ou peut-être même l'année d'après. Nous les avons mises en crédits de paiement, en particulier les extensions de collèges.

**Mme Sardeing :** Effectivement, vous avez raison. C'est bientôt 13h30, je vais essayer de ne pas être désagréable. Nous avons souhaité, effectivement et volontairement mettre les crédits de paiement et ne pas faire uniquement des effets d'annonce. Cela est assez facile de dire : « nous allons faire ci, nous allons faire ça », des choses à 5 ou 6 millions d'euros et mettre que 20 000 € de crédits de paiement. Nous bloquons l'argent directement, comme cela, qui arrivera derrière, aura l'argent prévu. Cela est une volonté.

**M. Descazeaux :** M. Le Président, je ne voudrais pas plagier M. Gonzalez. Je voudrais déjà remercier tout le personnel du Département, mon ami M. Weill, Président, mon amie Mme Rabault et mon ami M. Baylet, mais pour les raisons que j'ai invoquées précédemment, je ne voterai pas le budget présenté.

Merci beaucoup.

**M. le Président :** Cela n'est pas grave. Nous passons au vote.

Pour : 16,

Contre : 7 (*Mmes Castagné, Colombié, Mauriège, MM. Astruc, Bertelli, Bésiers, Descazeaux*),

Abstentions : 7 (*Mmes Delbreil, Delcher, Heulland, Morvan, MM. Albugues, Lopez et Pécou*).

Le budget est adopté à la majorité , merci.

0  
0 0  
0

## GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AP - AE) – CRÉATIONS ET MODIFICATIONS

**Mme Rabault (rapporteur) :** [Délibération gestion des AP - AE - créations et modifications](#) ; [Délibération gestion des AP - AE - créations et modifications \(annexe 1\)](#) ; [Délibération gestion des AP - AE - créations et modifications \(annexe 2\)](#)

Cela est un dossier technique qui vise à dire qu'il faut ouvrir les programmes qui correspondent à ce que nous avons voté dans le budget. Le stock des autorisations d'engagement s'élèvera à 338 681 024 € et les autorisations nouvelles à 21 930 739 €.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Nous votons.

Pour : 26,

Abstentions : 4 (*Mmes Castagné, Colombié, MM. Bertelli et Bésiers*).

Adopté à la majorité. Merci.



## BUDGET PRINCIPAL - RESTES À RECOUVRER – ADMISSIONS DE CRÉANCES EN NON-VALEUR

---

**Mme Rabault (rapporteur) :** [Délibération budget principal - restes à recouvrer - admissions de créances en non-valeur](#)

C'est le pendant de ce que nous avons vu tout à l'heure. C'est une admission de créances en non-valeur, c'est-à-dire des sommes que nous n'avons pas encore recouvertes, mais que nous ne désespérons pas de recouvrer. Nous les inscrivons en admission en non-valeur pour un montant de 180 774 €.

Ce sont essentiellement des dossiers du revenu de solidarité active pour 98 000 €, 47 000 € sur l'aide personnalisée d'autonomie et 24 800 € sur d'autres prestations.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Merci. Nous votons.

Unanimité. Merci.

0  
0 0  
0

## BUDGET PRINCIPAL - REMISES GRACIEUSES

---

**Mme Rabault (rapporteur) :** [Délibération budget principal - Remises gracieuses](#)

Nous avons engagé toutes les procédures pour récupérer les sommes que nous devons récupérer et cela n'a pas fonctionné. Cela est une remise gracieuse : nous ne récupérerons pas les sommes. Ce sont 11 000 €. Cela porte essentiellement sur 2 dossiers.

**Avis de la commission :** Favorable à l'unanimité.

**M. le Président :** Nous votons.

Voté à l'unanimité, merci.

0  
0 0  
0

## CHANGEMENT DE NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE AU 1ER JANVIER 2024 - PASSAGE AU RÉFÉRENTIEL M57

---

**Mme Rabault (rapporteur) :** [Délibération changement de nomenclature budgétaire et comptable au 1er janvier 2024 - passage au référentiel M57](#)

Cela est une délibération que je vais avoir du mal à vous présenter, car je suis assez en désaccord. Ça commence mal. Il s'agit du changement de nomenclature comptable.

Sur des accords qui vont avoir des implications, nous changeons le plan de comptes, les fonctions, les durées d'amortissement, etc. Ce que je ne comprends pas, c'est que l'État nous l'impose et nous demande de le voter. Je suis en désaccord avec cela. Cela est le premier sujet. Mais, de toute façon ce passage au référentiel M57 est obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024, sauf que, quand je suis allée relire la loi, ce n'était pas si clair que cela. Je pense qu'il faut qu'il y ait une nouvelle loi pour le revoter, sauf si nous nous sommes déjà engagés à le faire. Effectivement, si la loi l'impose et si nous ne le votons pas, le Préfet peut remettre en cause tous nos comptes, ce qui est quand même gênant. Il vaut sans doute mieux le voter.

Mais, je pense qu'il y a un petit sujet dans la loi qui, à ce stade... Cela a été annoncé comme obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, mais dans la loi ce n'est pas écrit stricto sensu. À mon avis, ils devront faire un petit passage législatif. Cela correspond aussi à la philosophie qui est à l'œuvre de dire que nous ne nous reposons plus sur les payeurs, le Trésor Public, la direction générales des finances publiques (DGFIP) et pour les grandes collectivités, elles prennent un expert-comptable. Cela est peut-être le cas de Montauban ou du Grand-Montauban communauté d'agglomération, je ne sais pas, qui peut coûter jusqu'à 400 000 €, 450 000 € ou 500 000 € par an. Cela aussi augmente nos dépenses.

Je reconnais que je ne suis pas la bonne personne pour le présenter, car je ne suis pas du tout convaincue. Maintenant, si la loi l'impose, « dura lex sed lex » : elle s'impose à tout le monde. Mais je ne vois pas pourquoi l'État, qui nous oblige à faire quelque chose, nous demande en plus de le voter. Voyez c'est un peu pour ...

**M. le Président :** Pour enfoncer le clou !

**Mme Rabault :** Là, nous l'enfonçons beaucoup .

**Avis de la commission :** Favorable à la majorité (pour : 6, contre : 2, abstention : 1)

**M. Albugues :** M. le Président, Mme Rabault, Mme la Présidente, une question, car je n'ai pas bien compris ce que vous avez dit. Vous dites qu'il faudrait repasser par une loi ?

**Mme Rabault :** Depuis la commission des finances, je suis allée regarder la loi, car je me dis que cela est bizarre. Je n'ai pas cela en tête. Il se trouve qu'elle doit devenir obligatoire, cela a été annoncé, mais dans la loi telle qu'elle est écrite, c'est à la fois la loi NOTRe puis la loi 3DS, il n'y a pas cette date du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Donc, je ne sais pas d'où cela sort. Je suis en train de le rechercher. C'est pour cela que j'ai un doute.

De toute façon, doute ou pas doute, cela est quand même incroyable que l'État nous impose quelque chose et nous demande de le voter. En plus, cela a des implications. S'il l'impose, la loi s'applique à tout le monde et nous l'appliquons. Il n'y a pas de sujet.

**M. le Président :** Il en a la responsabilité.

**Mme Rabault :** On ne va pas nous demander de voter quelque chose pour dire : « nous allons appliquer la loi. »

**M. le Président :** Il nous vote une loi et il nous demande de la confirmer, comme cela ils diront : « vous l'avez votée. » Si nous ne la votons pas et que la loi sort, nos comptes peuvent être faux.

**Mme Rabault :** Ils peuvent remettre en cause nos comptes. Nous n'allons pas prendre ce risque donc nous allons le voter. Mais quand même !

**M. le Président :** Je mets au vote.

**Mme Nègre :** Il y a un arrêté qui est paru fin 2022, le 21 décembre, Mme Rabault. Je ne sais pas si c'est le bon ?

**M. Le Président :**

Pour : 27,

Abstentions : 3 (*Mmes Delbreil, Sardeing et M. Albugues*).

Adopté à la majorité. Merci.

Il me reste 2 dossiers à vous présenter. C'est moi qui doit vous les présenter.

0  
0 0  
0

## HORS COMMISSION

### DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

**M. le Président (rapporteur) :** [Délibération désignations des représentants du Département au sein des organismes extérieurs](#)

Aujourd'hui, il appartient à notre Assemblée départementale de procéder à un ajustement d'une représentation effectuée précédemment et à une nouvelle désignation.

Le syndicat départemental des déchets. M. Cédric Vaissières m'a informé de son souhait de ne plus siéger au sein de ce syndicat et a sollicité son remplacement en tant que titulaire.

Ainsi, il convient de procéder à la désignation de son remplaçant. Je propose pour remplacer M. Vaissières, M. Beq. Vous n'y étiez pas au syndicat des déchets ? Si ?

**Mme Nègre :** Non il n'y est pas.

**M. le Président :** Maintenant, tu y seras.

Ensuite, au titre de la valorisation du chemin de grande randonnée n° 36 (GR 36) reliant Conques à Toulouse, un comité de pilotage va être mis en place, composé des 4 Départements que sont l'Aveyron, la Haute-Garonne, le Tarn et le Tarn-et-Garonne.

Il convient à cet effet de désigner l' élu référent pour notre Département. Ces désignations faites sur le fondement des dispositions du code général des collectivités, le Conseil départemental peut décider à l'unanimité de ne pas procéder à bulletin secret. C'est le dossier n° 2.

Je propose M. Cros qui s'est déjà occupé de cela. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je mets ces 2 candidats que je viens de vous proposer. M. Vaissières est pris par son travail. Ce n'est pas qu'il n'a plus envie de s'occuper des déchets, mais il est encore en activité et il y a beaucoup de réunions au syndicat des déchets. A sa place, je mets M. Beq. Nous n'allons voter qu'une fois : pour M. Beq aux déchets et M. Cros.

Nous passons au vote.

Pour : 29

Abstention : 1 (M. Beq).

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

0  
0 0  
0

## RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE - ANNÉE 2022

---

**M. le Président (rapporteur) :** [Délibération rapport d'activité du Département de Tarn-et-Garonne - année 2022](#) ; [Délibération rapport d'activité du Département de Tarn-et-Garonne - année 2022 \(annexe\)](#)

En application de l'article R.3221-21 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité de la collectivité pour l'année 2022 vous est soumis. Compte tenu de ces éléments, je vous demanderai de bien vouloir prendre acte de cette communication. Vous l'avez, vous le lirez ce soir.

Cela est une prise d'acte. Nous ne le votons même pas. Pour la dernière fois, vous n'allez plus appuyer sur ces boutons. Cela était quand même bien.

Ne partez pas sans signer les dossiers.

0  
0 0  
0

**Mme Sardeing :** Cela est anecdotique. Comme j'ai toujours quelque chose à dire, je vais continuer. Aujourd'hui, c'est la journée de l'olympisme, cela ne vous aura pas échappé. Nous connaissons ce soir le passage de la flamme olympique qui ne passe pas par le Tarn-et-Garonne, il n'y a pas eu de miracle. Elle passe par Auch. Pour ceux qui veulent la voir, nous irons la voir à Auch .

Mais vous avez en bas les agents du service des sports, le comité départemental olympique et sportif (CDOS) qui sont là et ils font des animations. Cela serait sympathique de passer leur faire un petit « coucou ».

Il y a aussi notre association départementale pour vous expliquer un peu ce qu'ils font et à laquelle tout le monde peut adhérer.

**M. Descazeaux :** Cela va peut-être choquer. Le « Comité Paris 2024 » nous sollicite. Il sollicite beaucoup les scolaires, les associations sportives, l'union nationale du sport scolaire et nous venons d'avoir une communication comme quoi il allait inviter 160 000 élèves, non pas pour les Jeux Olympiques mais pour les Jeux Paralympiques. Nous avons trouvé cela un peu choquant.

**Mme Sardeing :** Je te rejoins. Dans cette histoire, il y a beaucoup de choses qui sont choquantes, y compris le prix des places, qui est juste proprement scandaleux. Cela est une façon comme une autre de faire du tri.

**M. le Président :** Avant que tout le monde s'en aille, sachez que tout le monde est invité au repas bien sûr. Comme c'est un peu tard, cela est presque un goûter. Nous nous retrouvons tous dans la salle pour le même repas qu'hier. Tout le monde a rendez-vous au château pour le repas.

**Mme Heulland :** M. le Président, juste entre temps j'ai eu la réponse à la question que m'avait posée Mme Rabault ce matin, concernant la taxe de séjour régionale.

Cela est Montauban qui la perçoit et qui reverse sa part à la Région.

**Mme Sardeing** : Par voie d'une convention ?

**Mme Heulland** : Par convention ou autre.

**M. le Président** : Bon appétit, nous vous attendons tous au château.

N'oubliez pas de signer avant de partir.

*... (clôture de la séance à 13h42) ...*

0  
0 0  
0

Le Secrétaire de séance,

Le Président du Conseil départemental,

Cédric VAISSIÈRES

Michel WEILL